

TABLE DES MATIÈRES

G20 : ARRÊTÉ-E-S - SUITE	6
LE DEVOIR / JOURNALMÉTRO.COM: Sommet du G20 - La loi secrète sévèrement critiquée – Vendredi 29 avril 2011	6
LE DEVOIR : G20: Jaggi Singh a plaidé coupable à une accusation – Vendredi 29 avril 2011	6
LA PRESSE : G20: Jaggi Singh plaide coupable à une accusation – Vendredi 29 avril 2011	6
LA PRESSE : La loi secrète adoptée par l'Ontario pourrait avoir causé plus d'abus au G20 – Vendredi 29 avril 2011	6
JOURNAL DE MONTRÉAL : Singh plaide coupable – Vendredi 29 avril 2011	6
THE GAZETTE : Ontario to scrap 'vague' search law : Wartime legislation used during G20 to detain protesters – Friday, April 29, 2011	6
CYBERPRESSE : G20: la loi secrète aurait pu occasionner davantage d'abus - Mis à jour le 28 avril 2011 à 21h36	7
JOURNALMÉTRO.COM : G20: Jaggi Singh plaide coupable - Mis à jour: 28 avril 2011 16:00	7
RADIO-CANADA : Ontario : Une loi controversée utilisée lors du G20 sera révoquée - Mise à jour le jeudi 28 avril 2011 à 14 h 10	7
24 HEURES.COM : G20 : il retire son plaidoyer de culpabilité – mercredi 16 mars 2011, à 19h17	8
MÉTRO : G20 : une enquête indépendante exigée – Vendredi 04 mars 2011	8
LE DEVOIR : En bref - G20: McGuinty ne veut pas d'enquête publique – Mardi 1er mars 2011	8
LA PRESSE : G20: McGuinty refuse toujours une enquête publique sur la police Mardi 1er mars 2011	8
MÉTRO : G20: McGuinty refuse toujours une enquête publique - Mis à jour: 01 mars 2011 09:18	8
24 HEURES : G20 : une enquête publique réclamée – Mardi 1er mars 2011	8
JOURNAL DE MONTREAL EN EX-LOCK-OUT : Une enquête publique réclamée – Mardi 1er mars 2011	9
LA PRESSE : G20: la police enquêtera sur les allégations d'une Montréalaise – Lundi 14 février 2011	9
CYBERPRESSE : G20: la police de Toronto enquêtera sur les allégations d'une Montréalaise - Mis à jour le vendredi 11 février 2011 à 19h52	9
LE DEVOIR : G20: la police de Toronto est poursuivie par un homme blessé – Jeudi 13 janvier 2011	9
LA PRESSE : G20 :Une autre poursuite – Jeudi 13 janvier 2011	10
RADIO-CANADA : Ontario : G20 : Une poursuite de 250 000 \$ contre la police de Toronto - Mise à jour le mercredi 12 janvier 2011 à 17 h 39	10
CÉGÉPS	10
LE DEVOIR : Commissions scolaires et cégeps - Québec impose des coupes de 145 millions – Mardi 03 mai 2011	10
Vos réactions	10
Loi 101 au cégep	11
THE GAZETTE : Opinion : For me, English CEGEP opens doors : I'M PROUD TO BE A FRANCOPHONE, but experiencing the mix of cultural realities has been valuable – and fun, by JEAN-FRANÇOIS GARNEAU – Wednesday, May 18, 2011	11
LE SOLEIL : BLOGUE : Curzi «coule» son cégep 101, par Gilbert Lavoie – Jeudi 28 avril 2011	12
LE DEVOIR : En bref - Loi 101: les cégépiens divisés – Mardi 26 avril 2011	12
LE SOLEIL : Les étudiants disent non au PQ – Mardi 26 avril 2011	12
LE QUOTIDIEN : La langue soulève les passions à la FECQ – Mardi 26 avril 2011	12
JOURNAL DE MONTRÉAL : Non à la loi 101 au cégep : La proposition du PQ ne convainc pas les étudiants – Lundi 25 avril 2011	13
RUEFRONTENAC.COM : Loi 101 au collégial: pas de consensus à la fédération étudiante - Mise à jour le Dimanche, 24 avril 2011 15:23	13
CYBERPRESSE : Loi 101 dans les cégeps: la FECQ dit non – Dimanche 24 avril 2011, 13h17	14
CYBERPRESSE : La Fédération des cégeps s'oppose à la loi 101 au collégial – Vendredi 15 avril 2011	14
CYBERPRESSE-LESOLEIL : Opinion : Non à l'application de la loi 101 au cégep, par Jean Beauchesne, Président-directeur général de la Fédération des cégeps - Mis à jour le 15 avril 2011 à 11h28	14
LE SOLEIL : Les cégépiens ne veulent pas de la loi 101 – Vendredi 15 avril 2011	14
LE DEVOIR : La langue d'enseignement - Le dilemme du cégep anglophone – Samedi 09 et dimanche 10 avril 2011	15
Vos réactions	15
LE DEVOIR : Offre accrue de cours de français au cégep – Jeudi 07 avril 2011	16
LA PRESSE : Plus de cours de français seront offerts au cégep – Jeudi 07 avril 2011	16
LE SOLEIL : Québec rehaussera l'offre de cours de français au cégep – Jeudi 07 avril 2011	16
LE DEVOIR : Plaidoyer pour le libre-choix de la langue d'enseignement au cégep : Il y a une limite aux contraintes que l'État peut imposer, affirme le Conseil supérieur de la langue française – Mercredi 06 avril 2011	16
LA PRESSE : Cégep: langue d'enseignement au collégial : le Conseil supérieur de la langue française en faveur du libre choix – Mercredi 06 avril 2011	17
LE SOLEIL : Éditorial : Libre choix au cégep, par Brigitte Breton – Mercredi 06 avril 2011	17
LE SOLEIL : Non à la loi 101 au cégep – Mercredi 06 avril 2011	18
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : La loi 101 : pas au cégep – Mercredi 06 avril 2011	18
24 HEURES : Le Conseil supérieur de la langue française dit NON à la Loi 101 au Cégep – Mercredi 06 avril 2011	18
THE GAZETTE : Conseil advises free choice for CEGEP entry : New restrictions on English schooling could spark 'backlash,' breaking delicate language balance – Wednesday, April 06, 2011	18
LEJOURNALDEMONTREAL.CANOE.CA : Loi 101 au Cégep : Pierre Curzi est dégoûté – Mardi 05 avril 2011, à 20h23	19
LEJOURNALDEMONTREAL.CANOE.CA : Québec : NON à la Loi 101 au Cégep Mardi 05 avril 2011, à 20h22	19
JOURNALMÉTRO.COM : CSLF: libre choix linguistique au cégep - Mis à jour: mardi 05 avril 2011 16:27	19
RADIO-CANADA : Plaidoyer pour le libre choix de la langue d'enseignement au cégep - Mise à jour le mardi 5 avril 2011 à 16 h 00	20
THE GAZETTE : Marois losing allies on Bill 101 for CEGEPs, by don Macpherson – Thursday, March 31, 2011	21
LE DEVOIR : Loi 101 au cégep: Québec se réjouit des réticences du Conseil de la langue française – Vendredi 25 mars 2011	21
LA PRESSE : Chronique : La langue du corridor, par RIMA ELKOURI – Jeudi 24 mars 2011	21
LA PRESSE : 1 ^{ère} page : EXCLUSIF : Non à la loi 101 dans les cégeps – Jeudi 24 mars 2011	22
CYBERPRESSE / LE SOLEIL : Loi 101 au cégep: Christine St-Pierre se réjouit de l'avis du CSLF - Mis à jour le 24 mars 2011 à 13h09 / Vendredi 25 mars 2011	23
LE DEVOIR : Idées : Loi 101 au collégial - Améliorer plutôt les français dans les cégeps anglophones, par Philippe Gagné - Professeur de français langue seconde au Cégep Vanier, et Éric Lozowy - Professeur de français et de russe au Cégep Vanier – Mardi 15 mars 2011	23
LE DEVOIR : Loi 101 au cégep - Le Conseil supérieur de la langue tranchera sous peu – Vendredi 11 mars 2011	24
THE GAZETTE : PQ seeks to apply Bill 101 to CEGEPs : Delegates at convention will be asked to approve extending language law – Tuesday, March 10, 2011	24
LE DEVOIR : Libre opinion - Oui à la loi 101 au cégep, par Raymond Archambault, candidat à la présidence du conseil exécutif national du Parti québécois – Mercredi 09 mars 2011	25
LE DEVOIR : 1ère page : Loi 101 au cégep: Curzi veut convaincre : «À quel moment on tire la sonnette d'alarme?» - Mardi 08 mars 2011	25

LE SOLEIL : Cégeps anglophones : Les francophones plus nombreux que les allophones – Jeudi 03 mars 2011.....	26
LE SOLEIL : «L'inquiétude n'est pas moins grande», selon Curzi – Jeudi 03 mars 2011	26
THE GAZETTE: 'CEGEP proposal gets my goat': Julius Grey – Tuesday, March 02, 2011	26
LE SOLEIL : Loi 101 au collégial: le PQ fait fausse route – Samedi 26 février 2011.....	27
LE SOLEIL : Khadir dit non à l'application de la loi 101 dans les cégeps – Jeudi 17 février 2011	27
THE GAZETTE : MNAs reject applying Bill 101 to CEGEPs : PQ's proposal relies on contradictory report – Thursday, February 17, 2011	28
THE GAZETTE: CEGEPs start language exchange program – Wednesday, February 02, 2011	28
LA PRESSE : Enseignement du français et de l'anglais au cégep : Brébeuf et Marianopolis s'échangeront des élèves – Mardi 1er février 2011	28
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Pauline Marois maintient sa proposition – Lundi 31 janvier 2011	28
RADIO-CANADA / POLITIQUE : Langue d'enseignement : Relance du débat sur la loi 101 au cégep - Mise à jour le dimanche 30 janvier 2011 à 5 h 01	29
THE GAZETTE: PQ getting set to take aim at English education in CEGEPs : Party says Bill 101 has been a failure over 12 years of education – so let's expand it!, by DON MACPHERSON – Saturday, January 29, 2011	29
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Nouvelle lubie de Curzi, par ÉRIC DUHAIME, Agence QMI – Vendredi 28 janvier 2011	30
LA PRESSE : Marois doit être « rappelée à la raison », dit le PLQ – Jeudi 28 janvier 2011	30
THE GAZETTE: Marois firm on extending Bill 101 rules to CEGEPs – Friday, January 28, 2011	30
LE DEVOIR : Cégeps 101 - Le PQ suggère d'appliquer la loi 101 aux établissements collégiaux – Mardi 25 janvier 2011	30
LA PRESSE : Curzi s'inquiète du glissement des élèves du cégep vers l'anglais – Mardi 25 janvier 2011	31
LE DEVOIR - CYBERPRESSE: La CSQ s'inquiète du magnétisme des cégeps anglophones – Vendredi 14 janvier 2011	31
CSQ : Une nouvelle étude sur la fréquentation linguistique des cégeps – Jeudi 13 janvier 2011	31
Autres nouvelles sur les cégeps.....	32
JOURNALDEMONTREAL.COM : Deuxième mandant pour le président de la FECQ – Dimanche 24 avril 2011 – 18h33.....	32
LE SOLEIL : Formation continue au collégial : Les inscriptions en chute libre – Jeudi 21 avril 2011	32
LA PRESSE : Un nouveau cégep bilingue ouvre ses portes à Lachine – Jeudi 14 avril 2011.....	32
LE SOLEIL : Gaspésie: cap sur la formation à distance – Samedi 09 avril 2011.....	33
RADIO-CANADA / EST DU QUÉBEC : Le Collège [Cégep] de La Pocatière accueillera des étudiants du Cameroun - Mise à jour le vendredi 8 avril 2011 à 9 h 55.....	33
Les commentaires (1).....	33
RUEFRONTENAC.COM : Inquiétude de la Fédération étudiante: taux d'échec alarmant du cégep à distance - Mise à jour le Mercredi, 06 avril 2011 17:01	33
Commentaires (2).....	34
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Gros bonis dans les cégeps : Le montant versé en primes a augmenté de 26 % en un an, dans le réseau collégial – Mardi 05 avril 2011	34
RADIO-CANADA : Estrie : La fermeture du camp de jour au Cégep de Sherbrooke dénoncée - Mise à jour le mercredi 30 mars 2011 à 14 h 29	35
LA TRIBUNE : La catastrophe n'a pas eu lieu dans les Cégeps – Lundi 28 mars 2011	35
LE DROIT : Le Cégep manque d'espace et n'écarte pas un PPP – Jeudi 24 mars 2011	35
LE SOLEIL : À la rescousse des cégeps en région – Mercredi 23 mars 2011	35
LE QUOTIDIEN : Des cégépiens découvrent la culture innue – Mardi 22 mars 2011	36
LE SOLEIL : Cégep de La Pocatière: branché sur les médias sociaux – Lundi 21 mars 2011	36
LE NOUVELLISTE : Plus de 2 millions \$ pour la recherche au Cégep – Mercredi 16 mars 2011	36
LE SOLEIL : Baisse des demandes d'admission au cégep – Jeudi 10 mars 2011	37
LE SOLEIL : Cégeps des villes et cégeps des champs... – Mardi 08 mars 2011.....	37
24 HEURES : Cégep : Importante augmentation du nombre d'élèves en difficulté – Mardi 08 mars 2011	37
RADIO-CANADA : Saguenay-Lac-Saint-Jean : Éducation : Plus de 8 M\$ pour rénover les cégeps de la région - Mise à jour le lundi 7 mars 2011 à 11 h 59.....	38
LE DEVOIR : Étudiants en difficulté: les cégeps débordés : Le nombre de cas de troubles mentaux ou d'apprentissage explose – Lundi 07 mars 2011	38
LE DEVOIR : Grand Montréal - Hausse des inscriptions dans les cégeps – Vendredi 04 mars 2011	38
LA PRESSE : Admissions dans les cégeps : Les collèges anglophones encore plus populaires – Vendredi 04 mars 2011	39
LA PRESSE : Entretien des immeubles : La facture gonfle pour les cégeps – Jeudi 03 mars 2011	39
LE SOLEIL : Explosion des élèves en difficulté au collégial – Jeudi 03 mars 2011	39
LE QUOTIDIEN : L'inquiétude plane au Cégep de saint-Félicien – Mardi 1er mars 2011.....	40
THE GAZETTE: Applications seem to be on rise at English CEGEPs : Even greater demand expected next year – Tuesday, March 01, 2011.....	40
LA VOIX DE L'EST : Cafétéria du cégep: affichage des prix non-conforme – Mercredi 23 février 2011	40
LA VOIX DE L'EST : Boycottage de la cafétéria du cégep – Mardi 22 février 2011	40
RADIO-CANADA / EST-DU-QUÉBEC : Éducation : Une nouvelle bibliothèque pour le cégep de Matane : Mise à jour le jeudi 17 février 2011 à 11 h 49	41
LE SOLEIL : Partenariat entre le Cégep de Rimouski et l'UQAR – Samedi 05 février 2011	41
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : À la une : Des DG de cégeps font la belle à vos frais : Ils n'ont rien compris – Mercredi 02 février 2011	41
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : « Inacceptable » et « choquant » : Les partis d'opposition dénoncent unanimement les révélations du Journal – Jeudi 03 février 2011	42
LE QUOTIDIEN : Jean Paradis quittera le Collège d'Alma – Mercredi 26 janvier 2011	43
LE QUOTIDIEN : Près d'une centaine d'étudiants évacués au Cégep de Chicoutimi - Publié le 26 janvier 2011 à 08h34 Mis à jour à 08h34	43
RADIO-CANADA : Rimouski : Création d'un fonds commun de recherche - Mise à jour le mardi 25 janvier 2011 à 17 h 20	43
RUEFRONTENAC.COM : La FECQ veut une revitalisation des cégeps en région - Vendredi, 21 janvier 2011 10:07	44
THE GAZETTE : CEGEPs plead for help from Quebec : PLANS STYMIED Overcrowding, enrolment cap create problems – Thursday, January 20, 2011.....	44
RADIO-CANADA / GASPÉSIE-LES-ISLES : Institut maritime du Québec : Une école de marine universitaire? - Mise à jour le mercredi 19 janvier 2011 à 9 h 57	45
RADIO-CANADA / MONTRÉAL : Collège de Bois-de-Boulogne : Suspendus pour avoir distribué des tracts - Mise à jour le lundi 17 janvier 2011 à 11 h 07	45
LA TRIBUNE : CCTT: le Cégep ne baisse pas les bras – Lundi 17 janvier 2011	45
THE GAZETTE : CEGEPs face influx of new students : Application deadline looms and schools don't know how many new students they can admit – Saturday, January 15, 2011	45
LE DEVOIR : Cahier Rentrée scolaire 2011 : Un retour en classe ? - Le collégial est davantage fréquenté que ce qui était prévu : Sept nouveaux emplois créés sur 10 nécessiteront une formation postsecondaire – Samedi et dimanche 08 et 09 janvier 2011	46
RADIO-CANADA / MONTRÉAL : Cégep du Vieux-Montréal - Mise sous tutelle du département de génie électrique - Mise à jour le jeudi 6 janvier 2011 à 17 h 23	46
Les commentaires	47
RADIO-CANADA : BAS-SAINT-LAURENT : Capture de mouvements : Le Cégep de Matane va de l'avant - Mise à jour le mardi 4 janvier 2011 à 11 h 25	47
Commentaires.....	47

UNIVERSITÉS

48



LE SOLEIL : Le salaire du vice-recteur de l'Université Laval remis en question – Mercredi 18 mai 2011.....	48
LE SOLEIL : Gouvernance à l'Université Laval : Une pluie de critiques – Vendredi 06 mai 2011	48
CYBERPRESSE-LATRIBUNE : L'Université Bishop's fait face à un déficit de 428 000 \$ - Jeudi 05 mai 2011.....	48
CYBERPRESSE-LEQUOTIDIEN : Michel Belley quitte l'UQAC - Mis à jour le mardi 03 mai 2011 à 18h31.....	49
LE QUOTIDIEN : Une collation des grades unique - Mis à jour le dimanche 01 mai 2011 à 07h00	49
CYBERPRESSE-LEQUOTIDIEN : Étudiants de l'UQAC en piste - Mis à jour le 28 avril 2011 à 08h35.....	49
CYBERPRESSE-LATRIBUNE : Près de 22 M \$ à l'UdeS et Bishop's - Mis à jour le dimanche 17 avril 2011 à 13h51	49
LE SOLEIL : Tour de force d'un budget équilibré à l'Université Laval - Mis à jour le jeudi 08 avril 2011 à 05h00	50
LE SOLEIL : Pétition en ligne pour «sauver la démocratie» - Jeudi 07 avril 2011	50
RADIO-CANADA : Abitibi-Témiscamingue : L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue lance une formation en santé - Mise à jour le mercredi 6 avril 2011 à 16 h 21.....	50
THE GAZETTE: Students fight McGill language course changes – Wednesday, April 06, 2011.....	50
LE DEVOIR : «Le salut est dans le mouvement» - Jeudi 31 mars 2011.....	51
RADIO-CANADA – EST DU QUÉBEC : L'UQAR à l'heure de la biomasse - Mise à jour le mercredi 30 mars 2011 à 14 h 15	51
LE SOLEIL : À quand tous les pouvoirs au C. A.? – Mercredi 30 mars 2011	51
LE NOUVELLISTE : Trois ans plus tard et... toujours seul en classe – Lundi 21 mars 2011.....	51
LE DEVOIR : En bref - De McGill à Concordia – Samedi 19 mars 2011	52
THE GAZETTE : Former McGill principal to head Concordia review : Committee created after angry fallout arising from Woodsworth dismissal – Saturday, March 19, 2011.....	52
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : 62 M\$ en parachutes dorés : 1 300 employés du réseau universitaire ont eu droit à des indemnités de départ, entre 2008 et 2010 – Jeudi 17 mars 2011	52
LE DEVOIR : Éditorial : MBA à McGill - Pas de quoi frémir..., par Marie-Andrée Chouinard – Mercredi 16 mars 2011.....	53
LA PRESSE : MBA: McGill n'entend pas plier face au Ministère – Mercredi 16 mars 2011	53
LE SOLEIL : Un salaire gelé «à son niveau de 2009», dit le recteur de l'Université Laval – Mercredi 16 mars 2011	53
THE GAZETTE : A slap on the wrist for colouring outside the lines, By PEGGY CURRAN, Gazette Universities Reporter Wednesday, March 16, 2011	54
RUEFRONTENAC.COM : Droits de scolarité: McGill maintient le cap malgré Québec - Mise à jour le Mardi, 15 mars 2011 17:55.....	54
LE DEVOIR : 1ère page : MBA à 30 000 \$ - Québec punit McGill : La ministre Beauchamp réduit de deux millions la subvention de l'Université – Mardi 15 mars 2011.....	55
LA PRESSE : L'Université McGill punie pour son MBA à 30 000\$ - Le ministère de l'Éducation réduira de 2 millions ses subventions à l'institution – Mardi 15 mars 2011	55
LE SOLEIL : Déficit dans les universités: tolérance zéro, prône l'ENAP – Mardi 15 mars 2011.....	55
LE DEVOIR : Une carte Opus à bas prix à l'UdeM – Mardi 15 mars 2011	56
THE GAZETTE: Minister hits McGill with \$2M penalty for MBA fees : Program enrolment dropped 65% since last year – Tuesday, March 15, 2011	56
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Université de Montréal : La carte CAM obligatoire pour les étudiants – Mardi 15 mars 2011	57
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Québec coupe 2M\$ à McGill – Mardi 15 mars 2011.....	57
RUEFRONTENAC.COM : MBA à 30 000 \$ - Québec met McGill au pas - Mise à jour le Lundi, 14 mars 2011 18:38	57
LA PRESSE : Nouveau titre de transport exclusif à l'Université de Montréal – Lundi 14 mars 2011.....	57
LE DROIT : L'UQO célèbre son trentième anniversaire - Le recteur Jean Vaillancourt dévoile un livre retraçant l'histoire de son université – Vendredi 11 mars 2011	58
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Hausse de 100000\$ pour le recteur : L'Université Laval a obtenu de se soustraire de l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire – Vendredi 11 mars 2011.....	58
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : McGill figure parmi les meilleures universités du monde – Vendredi 11 mars 2011	58
THE GAZETTE : UdeM strikes student transit pass deal : All full-time students will pay \$154 per semester for unlimited bus and métro travel – Friday, March 11, 2011.....	59
CYBERPRESSE : Plusieurs universités s'attaquent aux fêtes d'étudiants - Publié le dimanche 06 mars 2011 à 17h15 Mis à jour le dimanche 06 mars 2011 à 17h15	59
LE NOUVELLISTE : Les étudiants employés de l'UQTR se syndicalisent – Jeudi 03 mars 2011	59
LE DEVOIR : Québec sévit contre McGill - La pénalité sera connue «d'ici peu» - Mercredi 02 mars 2011	59
CYBERPRESSE : L'Université McGill sera sanctionnée pour son MBA à 29 500 \$ - Publié le mardi 1 ^{er} mars 2011 à 10h13 Mis à jour le mardi 1 ^{er} mars 2011 à 14h37.....	60
MÉTRO : Québec sanctionnera McGill pour son MBA – Mercredi 02 mars 2011	60
RADIO-CANADA : Université McGill : Québec pénalisera McGill pour ses frais de scolarité élevés au MBA - Mise à jour le mardi 1 mars 2011 à 7 h 20	60
LE DEVOIR : 1ère page : Beauchamp sévira contre l'Université McGill : La ministre de l'Éducation confirme que son MBA à 29 500 \$ lui vaudra des pénalités financières – Mardi 1er mars 2011.....	60
LE DROIT : Éditorial : Décision courageuse dans le cas du U-Pass, par Pierre Jury – Dimanche 26 février 2011	61
LA TRIBUNE : Le manque de fonds affecte la recherche à l'UdeS – Vendredi 25 février 2011.....	61
LE DROIT : L'U-Pass est reconduit au même prix pour une année – Jeudi 24 février 2011	61
LA PRESSE : UQAM : Un déficit moindre, mais un tableau plus sombre – Jeudi 10 février 2011	62
LE DEVOIR : Une étudiante de l'Université de Montréal se dit victime de discrimination linguistique - Vendredi 04 février 2011	62
LE DEVOIR : En bref – McGill : Aide financière: une attitude «hypocrite» - Jeudi 03 février 2011.....	62
LA PRESSE : L'Université de Montréal retrouve l'équilibre budgétaire – Jeudi 03 février 2011	62
LE NOUVELLISTE : L'UQTR décerne ses toutes premières chaires - Publié le 03 février 2011 à 09h16 Mis à jour à 09h18	62
LE NOUVELLISTE : Nouvelle hausse du nombre d'étudiants à l'UQTR – Mercredi 26 janvier 2011.....	63
LA PRESSE : McGill accusée de commettre des « actions disgracieuses » : Syndicalisation des chargés de cours – Vendredi 21 janvier 2011	63
MÉTRO : Montréal : 2700 livres contrefaits saisis à Montréal – Vendredi 21 janvier 2011	63
RADIO-CANADA / MONTRÉAL : Contrefaçon : Saisie de livres universitaires contrefaits - Mise à jour le jeudi 20 janvier 2011 à 18 h 46.....	64
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Il empochera 171 000\$: Un autre dirigeant universitaire quitte son poste avec un parachute doré – Mercredi 19 janvier 2011	64
LE NOUVELLISTE : Ghislain Bourque quitte l'UQTR pour la retraite – Mardi 18 janvier 2011	64
RADIO-CANADA : Mauricie : UQTR - Le recteur quitte ses fonctions - Mise à jour le lundi 17 janvier 2011 à 18 h 34.....	65
THE GAZETTE: Stop fighting lecturers' union drive, Julius Grey, other profs, urge McGill – Saturday, January 15, 2011.....	65
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Encore des parachutes dorés – Vendredi 14 janvier 2011	65
LE DEVOIR : Libre opinion - Financement des universités: la «règle de trois» qui tue..., par Jean Goulet – Sherbrooke – Lundi 10 janvier 2011	66
LA PRESSE : Quelques vérités méconnues sur les études doctorales – Samedi et dimanche 08 et 09 janvier 2011	66
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Trois professeurs émérites critiqués par les étudiants – Jeudi 06 janvier 2010	66
MÉTRO : Les universités montréalaises seraient désavantagées Jeudi 06 janvier 2010	67
24 HEURES : Des professeurs émérites s'en prennent au sous-financement des universités – Jeudi 06 janvier 2011.....	67
RADIO-CANADA : Montréal : Financement des universités : Montréal est désavantagée, selon trois professeurs - Mise à jour le mercredi 5 janvier 2011 à 8 h 57.....	67
LE DEVOIR : Idées : Sous-financement des universités - Montréal, la grande perdante, par Robert Lacroix, Claude Montmarquette et Alain Caillé - Professeurs émérites de l'Université de Montréal - Mercredi 5 janvier 2011	68
Concordia University	68
THE GAZETTE : Concordia begins process of weaning itself from bottled water : Altering fountains, then vending machines – Thursday, April 07, 2011	68
24 HEURES : Concordia: des cadres gâtés, des travailleurs boudés – Mercredi 06 avril 2011	69



JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Des dépenses « hallucinantes » et « exagérées » : L'institution est gouvernée par un v.-p. de Power Corporation, souligne le PQ – Samedi 19 mars 2011.....	69
JOURNAL DE MONTRÉAL EN EX-LOCKOUT : On achète le condo du recteur : Lowy continue de vivre dans son condo évalué à 1 M\$, tout en recevant une allocation de 3000\$ par mois – Vendredi 04 mars 2011.....	69
THE GAZETTE: Concordia loses dean : Head of business school heading to Vermont – Friday, March 04, 2011.....	70
THE GAZETTE: Tensions still high at Concordia over former president's firing – Friday, February 18, 2011.....	70
THE GAZETTE: Opinion: Concordia students demand their say, by MATTHEW BRETT, IRMAK BAHAR, ROBERT SONIN, GEORGE ALEXANDAR and RODDY DOUCET – Saturday, February 12, 2011.....	70
THE GAZETTE: Can Lowy cure Concordia? by PEGGY CURRAN – Saturday, February 05, 2011.....	71
LE DEVOIR : MBA à 30 000\$: des étudiants font les frais des disputes entre McGill et Québec : Le nouveau statut du programme a entraîné une diminution de l'aide financière – Mercredi 02 février 2011.....	71
THE GAZETTE: Concordia reaches settlement with fired auditors – Wednesday, February 02, 2011.....	72
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Un autre contrat qui soulève des questions : L'ex-rectrice a signé une « demande d'achat » un an avant d'aller aux JO – Lundi 31 janvier 2011.....	72
LA PRESSE: Le président du CA prié de partir – Samedi 22 janvier 2011.....	72
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT: Dr Lowy nommé recteur intérimaire Samedi 22 janvier 2011.....	72
THE GAZETTE: Concordia's good day gone bad – Saturday, January 22, 2011.....	73
THE GAZETTE: Concordia needs to be more open – Thursday, January 20, 2011.....	73
LE DEVOIR : En bref - L. Jacques Ménard chancelier de Concordia – Mercredi 19 janvier 2011.....	74
LE DEVOIR : Recteur intérimaire de Concordia - Le comité exécutif suggère l'ex-recteur Lowy – Mardi 18 janvier 2011.....	74
LA PRESSE : Portes tournantes à l'Université Concordia : Un ancien recteur reprend du service – Mardi 18 janvier 2011.....	74
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Concordia : Controverses : Un recteur intérimaire appelé en renfort - Mardi 18 janvier 2011.....	75
THE GAZETTE : Discontent boils at Concordia : Board under fire as ex-rector enters fray – Tuesday, January 18, 2011.....	75
THE GLOBE AND MAIL : È Former president may take up reins again at Concordia - Published Monday, January 17, 2011 11:20PM EST.....	75
LE DEVOIR : Que se passe-t-il à Concordia? Un coup d'État!, par Daniel Dagenais - Professeur agrégé au Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Concordia – Lundi 17 janvier 2011.....	75
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Concordia discute avec ses deux ex-vérificateurs – Samedi 15 janvier 2011.....	76
LE DEVOIR : Concordia a choisi son prochain candidat au rectorat – Vendredi 14 janvier 2011.....	76
LA PRESSE : Forum : Un abus de pouvoir : Le départ de deux recteurs et cinq vice-recteurs en six ans porte à croire que le CA s'est érigé en tribunal occulte, par Mike Gasher, professeur agrégé au département de journalisme, Université Concordia, lettre cosignée par 284 collègues de l'université et adressée à Peter Kruyt, Président du CA – Jeudi 13 janvier 2011.....	77
THE GLOBE AND MAIL : Concordia board of governors under fire from faculty after president's departure - Published Thursday, Jan. 13, 2011 9:41PM EST.....	77
LE DEVOIR : Les professeurs de Concordia dénoncent une gestion « corporatiste » - Mercredi 12 janvier 2011.....	77
LA PRESSE : Une divergence de vues serait à l'origine du départ de la rectrice – Mercredi 12 janvier 2011.....	78
THE GAZETTE: Concordia staff demands governance review, by Peggy Curran – Wednesday, January 12, 2011.....	78
THE GAZETTE : Letter : Concordia chair should resign, by Katherine Young Waters, Associate professor emeritus, Concordia University – Wednesday, January 12, 2011.....	79
RADIO-CANADA : Montréal : Université Concordia : Des explications réclamées après le départ de la rectrice - Mise à jour le mardi 11 janvier 2011 à 17 h 51.....	79
LE DEVOIR : Libre opinion - L'appétit insatiable des recteurs, par Louis-Philippe Savoie, Président de la Fédération étudiante universitaire du Québec, et Heather Lucas, Présidente de la Concordia Student Union – Mardi 11 janvier 2011.....	79
LE DEVOIR : Idées : Message à la communauté de Concordia, par Peter Kruyt - Président du conseil d'administration de l'Université Concordia – Mardi 11 janvier 2011.....	80
LE DEVOIR : Concordia tente de calmer le jeu – Mardi 11 janvier 2011.....	80
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Tourmente à l'Université Concordia : La ministre est « préoccupée » - Mardi 11 janvier 2011.....	81
THE GAZETTE: Opinion: Concordia pledges to move forward : PRESIDENT'S RESIGNATION came amid discussions about how to build on current strengths and successes, by PETER KRUYT, chair of the board of governors of Concordia University - Tuesday, January 11, 2011.....	81
THE GAZETTE: Search on for new president, PEGGY CURRAN – Tuesday, January 11, 2011.....	81
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : On fournit même le téléphone de la maison : D'étonnantes allocations de « développement professionnel » à Concordia – Lundi 10 janvier 2010.....	82
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Voyage aux frais de Bell : L'entreprise a invité la rectrice aux JO de Vancouver avant d'obtenir un lucratif contrat – Lundi 10 janvier 2010.....	82
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Controverse autour d'une Audi A4 : Un conflit d'intérêts n'avait pas été déclaré – Lundi 10 janvier 2010.....	82
LE DEVOIR : Éditorial : Université Concordia - Coûteux et douteux, par Marie-Andrée Chouinard – Samedi et dimanche 08 et 09 janvier 2010.....	83
LE DEVOIR : 1ère page : L'Université Concordia dans le collimateur de Québec : Le ministère s'interroge sur les départs de deux recteurs et de cinq hauts dirigeants depuis deux ans – Samedi et dimanche 08 et 09 janvier 2011.....	83
LA PRESSE : Recteurs à Concordia: trois petits tours et puis s'en vont... avec leurs primes – Vendredi 07 janvier 2011.....	84
THE GLOBE AND MAIL : Departure of Concordia president creates confusion across campus – Friday, January 07, 2011.....	84
THE GAZETTE : Opinion: The Concordia family deserves better from the board : Loss of second president in three years creates a bad image for university, by Donald L. Boisvert is a professor in Concordia's department of religion. He has also held senior administrative positions, most recently as the university's dean of students – Thursday, January 06, 2011.....	84
THE GAZETTE: Concordia's board has failed to provide a plausible explanation – Thursday, January 06, 2011.....	85
DIVERS	86
JOURNAL DE MONTRÉAL : Des étudiants saluent une promesse des conservateurs – Lundi 11 avril 2011.....	86
LE SOLEIL : Sommet des Amériques : les recours collectifs enterrés – Jeudi 07 avril 2011.....	86
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Opinion : Pourquoi pas nous ?, par NATHALIE ELGRABLY-LEVY, Économiste senior à l'institut économique de Montréal – Jeudi 17 mars 2011.....	86
LE SOLEIL : Sommet des Amériques : Les recours abandonnés – Mercredi 09 mars 2011.....	86
CYBERPRESSE - LE SOLEIL : La géographie, espèce menacée – Publié le jeudi 03 février 2011 à 07h26 - Jeudi 03 février 2011.....	87
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Paradis syndical, par ÉRIC DUHAIME, Agence QMI – Mardi 1er février 2011.....	87
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Chronique : Questions aux syndicats, par RICHARD MARTINEAU – Mardi 1er février 2011.....	88
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Le modèle québécois critiqué – Mardi 1er février 2011.....	88
JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Commentaires : Ces syndicats qui nous gouvernent, par DANIEL AUDET.....	88
Ces syndicats qui nous gouvernent 5 – Lundi 31 janvier 2011.....	88
Ces syndicats qui nous gouvernent 4 – Mercredi 26 janvier 2011.....	89

Ces syndicats qui nous gouvernent 3 – Lundi 24 janvier 2011.....	89
Ces syndicats qui nous gouvernent 2 – Mercredi 19 janvier 2011.....	89
Ces syndicats qui nous gouvernent 1 – Lundi 17 janvier 2011.....	90
Varia	90
RADIO-CANADA : Éducation : Le taux de diplomation plus élevé chez les immigrants - Mise à jour le mardi 25 janvier 2011 à 20h01	90
LA PRESSE : L'ÉCONOMIE QUI S'ÉCRIT : Un outil de référence incontournable : Le Québec amorce la nouvelle décennie avec autant d'atouts que de défis – Jeudi 13 janvier 2011.....	91
THE GAZETTE : Facing the student-fare dilemma : SINGLE MOM wonders why she pays full price just because she's over 25 – Thursday, January 13, 2011	91
LE SOLEIL : Le profil des tricheurs décrypté : Une étude associe des traits de personnalité psychopathe au plagiat scolaire – Jeudi 06 janvier 2011.....	92
LE DEVOIR : «Le Québec, ce n'est pas un magasin» : Selon la CSQ, Québec a un devoir de justice sociale à l'égard des citoyens – Mardi 04 janvier 2011.....	92
LA PRESSE : La CSQ réclame une plus grande justice sociale – Mardi 04 janvier 2011.....	93
LE SOLEIL : La CSQ rêve de retrouver un rapport de citoyens avec l'État – Mardi 04 janvier 2011.....	93
RADIO-CANADA : Centrales syndicales : La CSQ veut faire de l'éducation une « priorité nationale » - Mise à jour le lundi 3 janvier 2011 à 16 h 47	93

G20 : ARRETÉ-E-S - SUITE

LE DEVOIR / JOURNALMÉTRO.COM: Sommet du G20 - La loi secrète sévèrement critiquée – Vendredi 29 avril 2011

<p>La Presse canadienne Toronto — La loi adoptée en catimini par le gouvernement libéral de l'Ontario concernant les pouvoirs des forces de l'ordre durant le sommet du G20 à Toronto pourrait avoir donné lieu à beaucoup plus d'abus que ceux déjà dénoncés, a conclu l'ancien juge en chef de la province, Roy McMurtry, dans un rapport publié hier.</p> <p>Plus de 1100 personnes ont été arrêtées par les quelque 20 000 policiers qui ont patrouillé dans les rues torontoises durant le week-end du sommet du G20 tenu en juin dernier.</p> <p>Le public comme la police ont tous les deux cru à tort que la loi conférerait le pouvoir aux agents d'intercepter, de fouiller et d'emprisonner n'importe quel individu se trouvant près du périmètre de sécurité du G20. Dans les faits, ce genre d'incident s'est produit partout dans la ville, même dans les zones éloignées du site clôturé du sommet.</p>	<p>M. McMurtry a critiqué le gouvernement ontarien pour avoir mis à jour une loi datant de la Seconde Guerre mondiale destinée à protéger les édifices publics afin d'octroyer des pouvoirs supplémentaires aux forces de l'ordre sans en aviser le public. «En permettant les fouilles et les contrôles d'identité sans mandat, la Loi sur la protection des ouvrages publics soulève des questions concernant la liberté et la sécurité des personnes, écrit l'ex-magistrat dans son rapport. Le moins que l'on puisse dire, c'est que le potentiel d'abus est plus que troublant.»</p> <p>Il soutient qu'une loi «vague» comme celle-ci peut mener à une application «incohérente et arbitraire», puisque la population n'est pas suffisamment informée des comportements que cette loi interdit et que les policiers n'ont pas de directives claires pour l'appliquer.</p> <p>Selon l'Association canadienne des libertés civiles, le rapport de Roy McMurtry confirme ce</p>	<p>qu'elle dit depuis le début, soit que la loi secrète adoptée pour le G20 a entraîné la violation des droits de la personne partout à travers la ville.</p> <p>Le ministre de la Sécurité communautaire de l'Ontario, Jim Bradley, a toutefois refusé de s'excuser et a déclaré que seul le gouvernement fédéral pouvait décider de lancer une commission d'enquête sur le sommet. «Notre gouvernement a répété à plusieurs reprises que la loi avait été mal présentée, a indiqué M. Bradley. À mon avis, pas de manière assez rapide et assez claire, ce que le gouvernement regrette beaucoup.»</p> <p>Selon lui, Queen's Park révoquera la Loi sur la protection des ouvrages publics après avoir consulté la population et la remplacera par une nouvelle loi qui protégera les tribunaux de même que les centrales nucléaires.</p>
--	---	--

LE DEVOIR : G20: Jaggi Singh a plaidé coupable à une accusation – Vendredi 29 avril 2011

<p>La Presse canadienne Toronto — Le militant montréalais Jaggi Singh a plaidé coupable, hier à Toronto, d'avoir incité à démolir une clôture de sécurité pendant le sommet du G20, l'an dernier.</p> <p>Singh faisait aussi face à des accusations de complot, mais la Couronne a accepté de les</p>	<p>retirer après qu'il eut plaidé coupable d'avoir encouragé à commettre un méfait dont les dommages sont de plus de 5000 \$. Le militant est organisateur communautaire pour les groupes la Convergence des luttes anti-capitalistes et Personne n'est illégal. La Couronne exige maintenant une peine d'emprisonnement</p>	<p>de six mois, mais l'avocat de Singh demande une peine beaucoup moins lourde. Les observations sur la peine ont débuté hier. Selon des sympathisants du militant montréalais, le tribunal pourrait rendre sa décision le 12 juin.</p>
---	--	---

LA PRESSE : G20: Jaggi Singh plaide coupable à une accusation – Vendredi 29 avril 2011

<p>La Presse Canadienne Le militant montréalais Jaggi Singh a plaidé coupable, hier à Toronto, d'avoir incité à démolir une clôture de sécurité pendant le sommet du G20, l'an dernier. Singh faisait aussi face à des accusations de complot, mais la Couronne a accepté de les</p>	<p>retirer après qu'il se fut reconnu coupable d'avoir encouragé à commettre un méfait dont les dommages sont de plus de 5000\$. Le militant est organisateur communautaire pour les</p>	<p>groupes la Convergence des luttes anti-capitalistes et Personne n'est illégal. La Couronne exige maintenant une peine d'emprisonnement de six mois.</p>
--	--	--

LA PRESSE : La loi secrète adoptée par l'Ontario pourrait avoir causé plus d'abus au G20 – Vendredi 29 avril 2011

<p>La Presse La loi adoptée par l'Ontario concernant les pouvoirs des forces de l'ordre durant le sommet du G20 à Toronto pourrait avoir donné lieu à beaucoup plus d'abus, a conclu l'ancien juge en chef</p>	<p>de la province, Roy McMurtry, hier. Le public comme la police ont cru que la loi conférerait le pouvoir aux agents de fouiller et d'emprisonner n'importe quel individu se trouvant près du périmètre de sécurité. M. McMurtry a critiqué le</p>	<p>gouvernement pour avoir mis à jour une loi datant de la Seconde Guerre mondiale. « Le moins que l'on puisse dire, c'est que le potentiel d'abus est plus que troublant », a-t-il écrit. — La Presse Canadienne</p>
--	---	---

JOURNAL DE MONTRÉAL : Singh plaide coupable – Vendredi 29 avril 2011



PHOTO D'ARCHIVES AGENCE QMI

✓ Le militant Jaggi Singh avait invité les manifestants à démolir la clôture de sécurité érigée par la ville de Toronto pour le G20.

<p>TORONTO (Agence QMI) Le militant montréalais Jaggi Singh a plaidé coupable hier matin à Toronto à une accusation d'avoir incité les citoyens à démolir la clôture de sécurité du G20, au cours d'un discours qu'il avait prononcé le 24 juin 2010 dans la Ville-Reine.</p> <p>En échange, la Couronne a retiré toutes les accusations criminelles de complot contre Singh. Une entente entre la Couronne et Jaggi Singh stipule notamment que ce dernier ne sera pas appelé à témoigner lors d'une cause reliée au G20, qu'il ne coopérera pas avec la Couronne ou la police et qu'il ne présentera pas d'excuses pour ses actions et ses paroles.</p> <p>Pas d'excuses</p>	<p>John Clarke, le chef de la Coalition anti-pauvreté de l'Ontario, soutient que Singh n'a pas à demander pardon pour les propos qu'il a tenus à la veille du sommet du G20 à Toronto l'année dernière.</p> <p>« Cette clôture a été érigée pour protéger un rassemblement d'individus qui allaient faire souffrir des dizaines de millions de personnes à travers le monde et à Toronto », a indiqué M. Clarke à l'extérieur du palais de justice de Toronto, hier, en début d'après-midi.</p> <p>La sentence de Singh pourrait être connue le 21 juin.</p>
--	--

THE GAZETTE : Ontario to scrap 'vague' search law : Wartime legislation used during G20 to detain protesters – Friday, April 29, 2011

<p>Lee Greenberg, Postmedia News Ottawa Citizen Toronto – Ontario will repeal the controversial wartime legislation that, according to the country's largest rights watchdog, resulted in countless violations of civil liberties during last summer's G20 summit in downtown Toronto.</p>	<p>Jim Bradley, minister of community safety, announced the changes Thursday morning, just as the province released a report into the Public Works Protection Act (PWPA) by former chief justice Roy McMurtry.</p> <p>In his report, McMurtry calls the legislation "overly broad and vague" and says it fails to</p>	<p>strike a balance between police powers and individual liberties.</p> <p>"The vagueness of the PWPA permits it to be used in situations when it is arguably not necessary and potentially abusive," McMurtry writes.</p> <p>"In my view, the PWPA has been used for purposes beyond its original intent."</p>
--	---	---

The law allows any guard or peace officer to "search, without warrant, any person entering or attempting to enter a public work" and to demand the name, address and purpose of any such person.



Geoff RobIns AFP via Getty images
demonstrators and non-demonstrators alike were arrested during the G20 protests under a war-time act now judged too broad and too vague.

In June, the provincial Liberal cabinet quietly signed an order labelling a large swath of downtown Toronto streets a "public work."

Nathalie Des Rosiers, general counsel of the Canadian Civil Liberties Association, said that move created a general air of confusion among both the public and the police over just what rights existed.

"It gave them the wrong message they could search, stop, arrest, demand identification from anyone anywhere in the city of Toronto during that week," Des Rosiers said in an interview. "Police went way beyond the intent of the act in using it outside the perimeter that had been identified."

The PWPA was enacted by the province in 1939 after the federal government refused a request by the province to provide military guards for hydroelectric stations.

It is primarily used today to give courthouse security guards permission to conduct searches.

Since 9/11 it has also been used by Ontario Power Generation to secure its power generating facilities.

No other jurisdiction in Canada has similar legislation.

McMurtry recommended that the emergency legislation be replaced with "specific and direct" laws targeted at securing courts and generating stations.

Bradley said the government will not have time to draft the new legislation before this fall's provincial election.

Des Rosiers said the Canadian Civil Liberties Association was pleased with the government's decision to scrap the legislation.

Her organization is proceeding with a class-action lawsuit stemming from the G20 weekend against the Toronto Police Services Board and the attorney general of Canada.

CYBERPRESSE : G20: la loi secrète aurait pu occasionner davantage d'abus - Mis à jour le 28 avril 2011 à 21h36



Photo: Darren Calabrese, Archives PC
Plus de 1100 personnes ont été arrêtées par les quelque 20 000 policiers qui ont patrouillé les rues torontoises durant le week-end du G20 en juin dernier.

Keith Leslie, La Presse Canadienne, Toronto
La loi adoptée en catimini par le gouvernement libéral de l'Ontario concernant les pouvoirs des forces de l'ordre durant le sommet du G20 à Toronto pourrait avoir donné lieu à beaucoup plus d'abus que ceux déjà dénoncés, a conclu l'ancien juge en chef de la province Roy McMurtry dans un rapport publié jeudi.

Plus de 1100 personnes ont été arrêtées par les quelque 20 000 policiers qui ont patrouillé les

rues torontoises durant le week-end du G20 en juin dernier.

Le public comme la police ont tous les deux cru à tort que la loi conférerait le pouvoir aux agents d'intercepter, de fouiller et d'emprisonner n'importe quel individu se trouvant près du périmètre de sécurité du G20. Dans les faits, ce genre d'incidents s'est produit partout dans la ville, même dans les zones éloignées du site clôturé du sommet.

M. McMurtry a critiqué le gouvernement ontarien pour avoir mis à jour une loi datant de la Seconde Guerre mondiale destinée à protéger les édifices publics afin d'octroyer des pouvoirs supplémentaires aux forces de l'ordre sans en aviser le public.

«En permettant les fouilles et les contrôles d'identité sans mandat, la Loi sur la protection des ouvrages publics soulève des questions concernant la liberté et la sécurité des personnes», écrit l'ex-magistrat dans son rapport. «Le moins que l'on puisse dire, c'est que le potentiel d'abus est plus que troublant.»

Il soutient qu'une loi «vague» comme celle-ci peut mener à une application «incohérente et arbitraire» puisque la population n'est pas suffisamment informée des comportements qu'elle

interdit et que les policiers n'ont pas de directives claires pour l'appliquer.

Pour l'Association canadienne des libertés civiles, le rapport de Roy McMurtry confirme ce qu'elle dit depuis le début, soit que la loi secrète adoptée pour le G20 a entraîné la violation des droits de la personne partout à travers la ville. L'organisme a demandé au premier ministre ontarien, Dalton McGuinty, de présenter ses excuses et d'ouvrir une enquête sur le G20.

Le ministre de la Sécurité communautaire de l'Ontario, Jim Bradley, a toutefois refusé de s'excuser et a déclaré que seul le gouvernement fédéral pouvait décider de lancer une commission d'enquête sur le sommet.

«Notre gouvernement a répété à plusieurs reprises que la loi avait été mal présentée», a indiqué M. Bradley. «À mon avis, pas de manière assez rapide et assez claire, ce que le gouvernement regrette beaucoup.»

Selon lui, Queen's Park révoquera la Loi sur la protection des ouvrages publics après avoir consulté la population et la remplacera par une nouvelle qui protégera les tribunaux de même que les centrales nucléaires.

JOURNALMÉTRO.COM : G20: Jaggi Singh plaide coupable - Mis à jour: 28 avril 2011 16:00

TORONTO - Le militant montréalais Jaggi Singh a plaidé coupable, jeudi à Toronto, pour avoir incité à démolir une clôture de sécurité pendant le sommet du G20, l'an dernier.

Singh faisait aussi face à des accusations de complot mais la Couronne a accepté de les retirer après qu'il eut plaidé coupable d'avoir encouragé à commettre un méfait dont les dommages sont de plus de 5000 \$.

Le militant est organisateur communautaire pour les groupes la Convergence des luttes anti-capitalistes et Personne n'est illégal.

La Couronne exige maintenant une peine d'emprisonnement de six mois, mais l'avocat de Singh demande une peine beaucoup moins lourde. Les observations sur la peine ont débuté jeudi.

Selon des sympathisants du militant montréalais, le tribunal pourrait rendre sa décision le 12 juin.

Un document détaillant l'entente conclue avec la Couronne, publié par des sympathisants, souligne que Singh ne peut être appelé à témoigner dans d'autres causes liées au G20, ni contraint de présenter des excuses pour ses actes ou ses paroles.

L'entente prévoit aussi que la Couronne ne pourra se servir du plaidoyer de Singh dans tout autre procès lié au G20, et que le militant ne sera pas tenu de collaborer avec la Couronne ou la police.

Plus d'un millier de personnes ont été arrêtées lors du sommet du G20 tenu à Toronto en juin dernier. Plusieurs d'entre elles n'ont jamais été accusées, tandis que des centaines de chefs d'accusation ont depuis été abandonnés. Une poignée d'accusations seulement tiennent toujours.

RADIO-CANADA : Ontario : Une loi controversée utilisée lors du G20 sera révoquée - Mise à jour le jeudi 28 avril 2011 à 14 h 10

Le gouvernement ontarien va introduire une loi qui, si elle est adoptée, révoquera celle sur la protection des ouvrages publics (LPOP), comme le recommande l'ancien juge en chef, Roy McMurtry, dans son rapport rendu public jeudi. La loi qui sera remplacée est montrée du doigt par les opposants aux arrestations, à la confusion et aux allégations de violations des droits de la personne qui seraient survenues lors du sommet du G20 de Toronto en juin dernier.

Cette mesure, qui date de la Deuxième Guerre mondiale, donne des pouvoirs d'arrestation trop larges aux autorités, selon un rapport publié jeudi matin.

La loi avait été votée en 1939 afin de protéger les infrastructures dites essentielles, comme les palais de justice et les centrales nucléaires des attaques allemandes.



Une arrestation lors du G20 (archives)

La province va donc entamer des consultations pour définir le cadre d'une nouvelle loi. Le ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, Jim Bradley, s'est notamment engagé à ce qu'elle soit « plus ciblée, susceptible d'équilibrer la sûreté de l'infrastructure essentielle et les libertés civiles », a-t-il indiqué.	M. McMurtry avait été chargé d'examiner les dispositions de la loi en septembre l'an dernier.
---	---

24 HEURES.COM : G20 : il retire son plaidoyer de culpabilité – mercredi 16 mars 2011, à 19h17



Photo d'archives / Agence QMI

Michele Mandel / Agence QMI
Coup de théâtre dans un tribunal de Toronto alors qu'un homme qui avait reconnu sa culpabilité pour avoir incendié une voiture de police alors qu'il était sous l'effet de la cocaïne, lors du Sommet du G20 à Toronto, a retiré son plaidoyer et congédié son avocat.
« Je n'ai jamais voulu plaider coupable, mais elle m'a convaincu, a lancé Nicodemo Catenacci au juge, mercredi, lors de sa comparution devant un tribunal de Toronto. Quelque chose me dit que je suis traité injustement ». La Couronne avait demandé que l'homme de 41 ans de Windsor, en Ontario, soit condamné à une peine d'emprisonnement de deux ans.

Catenacci devra revenir en cour le 8 avril avec un nouvel avocat.
Au moment où il quittait en trombe l'édifice, Catenacci a vociféré sa colère à l'endroit des détectives de la police de Toronto, soutenant qu'il avait servi de bouc émissaire, et qu'il allait jouer dur à compter de maintenant.
« Vous vous imaginez que je vais m'écraser ? », a lancé l'accusé aux policiers. « J'étais une cible facile. Je n'ai rien fait », a-t-il continué.
Le sergent-détective Gary Giroux a indiqué que les enquêteurs possèdent des preuves vidéo, et qu'ils sont prêts pour le procès.

MÉTRO : G20 : une enquête indépendante exigée – Vendredi 04 mars 2011

La Ligue des droits et libertés entend faire pression sur l'ONU pour qu'une enquête publique et indépendante fasse la lumière sur les événements du G20
La Ligue des droits et libertés, forte de l'appui de la Fédération internationale des droits de l'homme, entend poursuivre ses démarches auprès de la Commission interaméricaine des droits de l'homme, du Comité des droits de l'homme de l'ONU et du Rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté d'expression pour forcer la tenue d'une enquête publique et indépendante sur la rencontre du G20 tenue à Toronto en 2010.

La Ligue est revenue à la charge jeudi après que le Canada eut indiqué à la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), que « la grande majorité des personnes arrêtées, soit 900, ont été arrêtées et détenues de façon préventive pour être ensuite libérées sans qu'aucune accusation ne soit portée contre elles ».
« Les aveux du Canada nous fournissent un argument de taille pour amener la CIDH à recommander au Canada la tenue d'une enquête publique, a estimé la coordonnatrice de la Ligue des droits et libertés, Nicole Filion.

La Ligue des droits et libertés croit que l'interprétation que fait le Canada de l'article 31 du Code criminel, qui permet des arrestations pour violation de la paix, devrait alerter la CIDH et les Rapporteurs spéciaux de l'ONU.
« Le Canada annonce que, de son point de vue, les pratiques d'arrestations préventives, visant des personnes qui n'ont commis aucune infraction, seraient bel et bien légales au Canada, alors qu'elles ont pour effet de violer le droit à la liberté d'expression et le droit de participer pacifiquement à des manifestations », a noté Mme Filion.

LE DEVOIR : En bref - G20: McGuinty ne veut pas d'enquête publique – Mardi 1er mars 2011

La Presse canadienne
Toronto — Le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, a réitéré hier son refus de lancer une enquête publique sur les opérations policières effectuées dans le cadre du sommet du G20 de Toronto, en juin dernier.

L'Association canadienne des libertés civiles a appelé à la tenue d'une enquête approfondie sur la répression violente des manifestants par la police pendant le sommet international. M. McGuinty a fait valoir que cinq enquêtes de moindre ampleur sont déjà en cours. Elles feront

appel à plusieurs experts et présenteront des points de vue indépendants, a-t-il plaidé. Le premier ministre a reconnu avoir regardé certains enregistrements vidéo de la répression des manifestants qui ont émergé récemment, mais a refusé de les commenter.

LA PRESSE : G20: McGuinty refuse toujours une enquête publique sur la police Mardi 1er mars 2011

Le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, a réitéré hier son refus de lancer une enquête publique sur les opérations policières effectuées dans le cadre du sommet du G20 de Toronto, en juin dernier. M. McGuinty a fait valoir que cinq

enquêtes de moindre ampleur sont déjà en cours. Elles feront appel à plusieurs experts et présenteront des points de vue indépendants, a-t-il plaidé. Le premier ministre a reconnu avoir visionné certains enregistrements vidéo de la

répression des manifestants qui ont émergé récemment, mais a refusé de les commenter. — La Presse Canadienne

MÉTRO : G20: McGuinty refuse toujours une enquête publique - Mis à jour: 01 mars 2011 09:18

TORONTO - Le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, a réitéré lundi son refus de lancer une enquête publique sur les opérations policières effectuées dans le cadre du sommet du G20 de Toronto, en juin dernier.
L'Association canadienne des libertés civiles (ACLCL) a appelé à la tenue d'une enquête approfondie sur la répression violente des manifes-

tants par la police pendant le sommet international.
M. McGuinty a fait valoir que cinq enquêtes de moindre ampleur sont déjà en cours. Elles feront appel à plusieurs experts et présenteront des points de vue indépendants, a-t-il plaidé.
Le premier ministre a reconnu avoir visionné certains enregistrements vidéo de la répression

des manifestants qui ont émergé récemment, mais a refusé de les commenter.
Dalton McGuinty n'a pas non plus voulu dire s'il trouvait inapproprié que des policiers aient arrêté les manifestants qui se trouvaient à Queen's Park, où il les avait personnellement invités à se faire entendre dans une zone de « liberté d'expression » désignée.

24 HEURES : G20 : une enquête publique réclamée – Mardi 1er mars 2011



Photo d'archives/Agence QMI

Détentions et fouilles illégales, recours excessif à la force policière, langage offensant, raciste, sexiste, antifrancophone et insultes à caractère homophobe, voilà en somme le portrait que dresse de l'intervention policière le rapport produit par l'Association canadienne des libertés civiles (ACLCL) et le Syndicat national des employés généraux (SNEGSP). Agence QMI
Plus de huit mois après le sommet du G20 à Toronto, un rapport publié lundi conclut à des violations des libertés civiles par les forces policières lors des manifestations et réclame pour ce faire la tenue d'une enquête publique.

Détentions et fouilles illégales, recours excessif à la force policière, langage offensant, raciste, sexiste, antifrancophone et insultes à caractère homophobe, voilà en somme le portrait que dresse de l'intervention policière le rapport produit par l'Association canadienne des libertés civiles (ACLCL) et le Syndicat national des employés généraux (SNEGSP).
Le document de 57 pages se base sur trois journées d'audiences publiques organisées à Toronto et à Montréal, en novembre dernier, par l'association et le syndicat, afin d'examiner l'activité de la police qui a mené à l'arrestation

de plus de 1100 personnes, dont plusieurs Québécois, pendant les deux jours qu'a duré le sommet du G20.

À la lumière du rapport, les deux groupes jugent «impératif» de tenir une enquête publique complète sur les événements entourant le G20. L'avocate générale de l'Association canadienne des libertés civiles, Nathalie Des Rosiers, indique qu'une telle enquête permettrait de comprendre l'interaction entre les différents corps policiers impliqués qui étaient à la fois fédéral, provinciaux et municipaux.

«[Il faut voir] qui a donné l'ordre, quelle était la formation des policiers, comment est-ce que les stratégies de communication entre les policiers

ont eu lieu, pourquoi ils ont décidé de ne pas enquêter auprès des incidents de vandalisme qui ont eu lieu. On cherche à avoir la lumière sur tout le fond de l'affaire », a indiqué Mme Des Rosiers.

Le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, a cependant immédiatement rejeté du revers de la main l'idée d'une telle enquête publique, lundi. Le premier ministre ne croit pas que cela soit nécessaire, soulignant qu'il y avait déjà cinq enquêtes en cours sur la conduite des policiers durant le G20.

Le gouvernement Harper a aussi fermé la porte, lundi, à la tenue d'une enquête publique, minimisant les incidents rapportés pour les lier au comportement de certains policiers.

« Il existe différentes entités pour répondre aux plaintes liées à la conduite des policiers », a indiqué aux Communes le secrétaire parlementaire du ministère de la Sécurité publique, Dave MacKenzie.

L'avocate de l'association a souligné que ces initiatives ne permettront pas de connaître l'interaction qu'avait par exemple la GRC avec les autres forces policières et comment s'est planifiée leur stratégie d'intervention.

La députée libérale fédérale Martha Hall Findlay estime pour sa part que le refus du gouvernement de tenir une enquête publique laisse entendre qu'il a quelque chose à cacher.

JOURNAL DE MONTREAL EN EX-LOCK-OUT : Une enquête publique réclamée – Mardi 1er mars 2011



PHOTO D'ARCHIVES, KEYSTONE

Un rapport dresse un portrait peu reluisant des interventions policières durant le G20.

DOMINIQUE LA HAYE, Agence QMI

OTTAWA | Plus de huit mois après le sommet du G20 à Toronto, un rapport publié hier conclut à des violations des libertés civiles par les forces policières lors des manifestations et réclame, pour ce faire, la tenue d'une enquête publique.

Détentions et fouilles illégales, recours excessif à la force policière, langage offensant, raciste, sexiste, antifrancophone et insultes à caractère homophobe, voilà, en somme, le portrait que dresse de l'intervention policière le rapport produit par l'Association canadienne des libertés civiles (ACLCC) et le Syndicat national des employés généraux (SNEGSP).

Plus de 1 100 arrestations

Le document de 57 pages se fonde sur trois journées d'audiences publiques organisées à Toronto et à Montréal, en novembre dernier, par l'association et le syndicat, afin d'examiner l'activité de la police qui a mené à l'arrestation de plus de 1 100 personnes, dont plusieurs Québécois, pendant les deux jours qu'a duré le sommet du G20.

À la lumière du rapport, les deux groupes jugent « impératif » de tenir une enquête publique complète sur les événements entourant le G20. L'avocate générale de l'Association canadienne des libertés civiles, Nathalie Des Rosiers, indique qu'une telle enquête permettrait de comprendre

l'interaction entre les différents corps policiers impliqués qui étaient à la fois fédéral, provinciaux et municipaux.

Refus du gouvernement

« [Il faut voir] qui a donné l'ordre, quelle était la formation des policiers, comment les stratégies de communication entre les policiers ont eu lieu, pourquoi ils ont décidé de ne pas enquêter auprès des incidents de vandalisme qui ont eu lieu. On cherche à avoir la lumière sur tout le fond de l'affaire », a indiqué Mme Des Rosiers.

Le premier ministre de l'Ontario Dalton McGuinty a cependant immédiatement rejeté du revers de la main l'idée d'une telle enquête publique, hier. Le premier ministre ne croit pas que cela soit nécessaire, soulignant qu'il y avait déjà cinq enquêtes en cours sur la conduite des policiers durant le G20.

Le gouvernement Harper a aussi fermé la porte, hier, à la tenue d'une enquête publique, minimisant les incidents rapportés pour les lier au comportement de certains policiers.

LA PRESSE : G20: la police enquêtera sur les allégations d'une Montréalaise – Lundi 14 février 2011

La Presse

La police de Toronto mènera une enquête criminelle sur un incident présumé au cours duquel une Montréalaise aurait été blessée par deux balles de caoutchouc durant le sommet du G20. Le porte-parole Mark Pugash a affirmé hier que

l'enquête se pencherait sur les circonstances de l'incident du 27 juin mettant en cause les agissements d'un policier. Natalie Gray, 20 ans, poursuit la police de Toronto, soutenant avoir été atteinte au bras gauche et au sternum par les balles de caoutchouc, alors qu'elle prenait part

aux côtés d'environ 150 autres personnes à une manifestation pacifique devant un centre de détention provisoire. Elle réclame que le policier soit poursuivi au criminel. — La Presse Canadienne

CYBERPRESSE : G20: la police de Toronto enquêtera sur les allégations d'une Montréalaise - Mis à jour le vendredi 11 février 2011 à 19h52

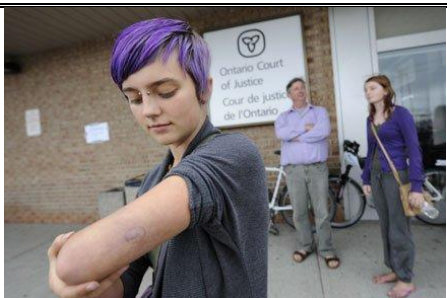


Photo: Aaron Harris/The Globe and Mail

Dans sa poursuite, Natalie Gray allègue avoir été agressée, arrêtée et détenue illégalement et soutient que ses droits constitutionnels ont été violés. Elle réclame plus de 1,6 million \$ en dommages.

Pat Hewitt, La Presse Canadienne, Toronto

La police de Toronto mènera une enquête criminelle sur un incident allégué au cours duquel une

Montréalaise aurait été blessée par deux balles de caoutchouc durant le sommet du G20.

Le porte-parole Mark Pugash a affirmé vendredi que l'enquête se pencherait sur les circonstances de l'incident du 27 juin mettant en cause les agissements d'un policier.

Natalie Gray, 20 ans, poursuit la police de Toronto, soutenant avoir été atteinte au bras gauche et au sternum par les balles de caoutchouc, alors qu'elle prenait part aux côtés d'environ 150 autres personnes à une manifestation pacifique devant un centre de détention provisoire.

Elle réclame que le policier soit accusé au criminel. Son avocat, Clayton Ruby, a fait valoir vendredi, à Toronto, que le policier devrait être accusé de voies de fait ainsi que d'utilisation illégale d'une arme à feu, accusation qui est passible de dix ans de prison.

L'avocat a affirmé avoir fourni au chef de police une photographie de l'agent et une vidéo de l'incident allégué en juin, notant que la police ne semblait pas pouvoir identifier elle-même l'homme en question.

Mark Pugash a confirmé que le chef de police Bill Blair a reçu une lettre de Me Ruby réclamant une enquête.

«Nous avons dit depuis le début que toute information pouvant nous rapprocher de la vérité serait bienvenue, a dit le porte-parole de la police. Nous allons aller là où les éléments de preuve nous mèneront.»

Me Ruby a aussi appelé à une enquête publique complète sur les agissements de la police au cours du sommet du G20.

Dans sa poursuite, Natalie Gray allègue avoir été agressée, arrêtée et détenue illégalement et soutient que ses droits constitutionnels ont été violés. Elle réclame plus de 1,6 million \$ en dommages.

Natalie Gray a soutenu avoir eu très peur et ajouté qu'un officier supérieur avait ignoré cavalièrement sa demande de voir un médecin.

Selon Me Ruby, la jeune femme a dû patienter trente minutes avant de recevoir des soins et souhaite que la police soit tenue responsable.

LE DEVOIR : G20: la police de Toronto est poursuivie par un homme blessé – Jeudi 13 janvier 2011

La Presse canadienne

Un Torontois de 29 ans qui s'était rendu devant l'Assemblée législative de l'Ontario

pour assister aux manifestations entourant le sommet du G20, en juin dernier, a intenté une

<p>poursuite de 250 000 \$ contre la Commission des services policiers de Toronto et sept policiers de la métropole. Dorian Barton soutient qu'il photographiait un policier à cheval, dans la zone réservée aux manifestants, lorsqu'il a été jeté au sol par un policier muni d'un bouclier antiémeute, puis «attaqué de façon vicieuse» par six policiers, qui lui ont brisé l'épaule. Ceux-ci l'auraient aussi frappé au visage, en plus de lui marcher sur les pieds et les mains.</p>	<p>Aucune de ces accusations n'a été prouvée devant un tribunal. La Commission des services policiers de Toronto n'a pas encore déposé sa défense, selon un avocat au dossier. L'Unité des enquêtes spéciales (UES) avait déjà terminé une enquête portant sur les allégations de M. Barton. Les officiers impliqués dans les événements n'avaient pu être identifiés, ni par M. Barton ni par six témoins, dont deux civils. Le directeur de l'UES, Ian Scott, avait conclu que les circonstances de l'incident et l'identité des</p>	<p>personnes impliquées étaient incertaines, ce qui l'empêchait de déterminer qu'une infraction criminelle avait été commise dans ce dossier. Dorian Barton aurait attendu pendant cinq heures dans un centre de détention temporaire, souffrant d'une douleur intense à l'épaule, alors que les policiers se moquaient de lui. Ils ne lui auraient donné que trois comprimés de Tylenol régulier pour soulager ses douleurs. M. Barton soutient qu'on l'a ensuite conduit dans une infirmerie, où on l'aurait menotté à son lit.</p>
---	--	---

LA PRESSE : G20 : Une autre poursuite – Jeudi 13 janvier 2011

<p>CATHERINE HANDFIELD Un étudiant torontois qui soutient avoir été brutalisé par des agents de la paix au sommet du G20 a intenté une poursuite civile de 250 000\$ contre la police de Toronto. Son arrestation aurait été si violente qu'il a eu un bras cassé et un oeil tuméfié. La conduite des six policiers impliqués a été « autoritaire, criminelle, gratuite et inhumaine », plaignent les avocats du jeune homme dans une requête déposée la semaine dernière à la Cour supérieure de Toronto. L'affaire s'est déroulée le 26 juin dans Queen's Park, au centre-ville de Toronto. Dorian Barton, 29 ans, est arrivé vers 16h30 pour prendre</p>	<p>quelques photos des policiers et des manifestants. « J'étais là par curiosité, et non pour manifester », a dit le jeune homme, joint hier à Toronto. Une demi-heure plus tard, les policiers auraient foncé vers les manifestants sans aucun avertissement. Dorian Barton soutient qu'un agent l'a frappé avec son bouclier. « Les policiers ont sauté sur lui quelques secondes plus tard, peut-on lire dans la requête. Ils l'ont frappé au visage et ils ont marché sur ses mains et sur ses pieds. » Ils l'auraient ensuite jeté dans un fourgon cellulaire. Les mains attachées derrière le dos, Dorian Barton a été transporté dans un centre de déten-</p>	<p>tion. Il soutient avoir attendu cinq heures avant d'être conduit à l'hôpital. « Je n'ai jamais souffert à ce point. » Puis, les policiers l'ont conduit au centre de détention, où il est resté neuf heures de plus. En juin, Dorian Barton a porté plainte à l'Unité des enquêtes spéciales (UES), l'organisme de Toronto chargé d'enquêter sur les opérations policières qui ont causé des morts ou des blessures sérieuses. L'UES a fermé son dossier en novembre, arguant qu'il manquait de preuves. Les policiers impliqués dans l'arrestation n'avaient pu être identifiés.</p>
---	--	--

RADIO-CANADA : Ontario : G20 : Une poursuite de 250 000 \$ contre la police de Toronto - Mise à jour le mercredi 12 janvier 2011 à 17 h 39

<p>Un Torontois de 29 ans qui s'était rendu devant l'Assemblée législative de l'Ontario pour assister aux manifestations entourant le Sommet du G20, en juin dernier, a intenté une poursuite de 250 000 \$ contre la Commission des services policiers de Toronto et sept policiers de la métropole. Dorian Barton soutient qu'il photographiait un policier à cheval, dans la zone réservée aux manifestants, lorsqu'il a été jeté au sol par un policier muni d'un bouclier antiémeute, puis « attaqué de façon vicieuse » par six policiers, qui lui ont brisé l'épaule. Ceux-ci l'auraient aussi</p>	<p>frappé au visage, en plus de lui marcher sur les pieds et les mains. Aucune de ces accusations n'a été prouvée devant un tribunal. La Commission des services policiers de Toronto n'a pas encore déposé sa défense, selon un avocat au dossier. Pas d'accusations de la part de l'UES L'Unité des enquêtes spéciales (UES) avait déjà terminé une enquête portant sur les allégations de M. Barton. Les officiers impliqués dans les événements n'avaient pu être identifiés, ni par M. Barton, ni par six témoins, dont deux civils. Le directeur de l'UES, Ian Scott, avait conclu que les circonstances de l'incident et l'identité des</p>	<p>personnes impliquées étaient incertaines, ce qui l'empêchait de déterminer qu'une infraction criminelle avait été commise dans ce dossier. Dorian Barton aurait attendu pendant cinq heures dans un centre de détention temporaire, souffrant d'une douleur intense à l'épaule, alors que les policiers se moquaient de lui. Ils ne lui auraient donné que trois comprimés de Tylenol régulier pour soulager ses douleurs. M. Barton soutient qu'on l'a ensuite conduit dans une infirmerie, où on l'aurait menotté à son lit. La Presse Canadienne</p>
---	---	--



LE DEVOIR : Commissions scolaires et cégeps - Québec impose des coupes de 145 millions – Mardi 03 mai 2011

<p>Robert Dutriscac Québec — Le gouvernement Charest vient d'imposer des compressions inattendues de l'ordre de 145 millions aux commissions scolaires et aux cégeps, ce qui soulève l'indignation du milieu de l'éducation. «C'est la surprise totale. On est outré», a indiqué, hier, la directrice des communications de la Fédération des cégeps, Caroline Tessier. C'est la semaine dernière que cette fédération ainsi que la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) ont appris que leurs réseaux respectifs devaient se serrer la ceinture. Pour les cégeps, il s'agit d'une coupe réelle d'au moins 35,5 millions, selon l'évaluation du p.-d. g. de la Fédération des cégeps, Jean Beauséne. «Ces compressions sont totalement inacceptables et injustifiées, et cela, d'autant plus que rien dans le budget ni dans l'étude des crédits ne nous a permis de les appréhender», écrit-il dans un communiqué destiné aux directeurs généraux des cégeps. M. Beauséne a demandé de rencontrer d'urgence le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Line Beauchamp, une rencontre qui doit avoir lieu ce soir. Cette coupe de 35,5 millions correspond à plus de la moitié de la hausse de 4 % du budget consacré aux cégeps, telle que contenue dans les crédits. Pour l'année</p>	<p>en cours, le budget des cégeps s'élève à 1,645 milliard. En conférence de presse hier, la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), Josée Bouchard, s'est insurgée contre ces compressions imprévues qui dépassent les 110 millions pour le réseau des écoles primaires et secondaires. «C'est inacceptable et méprisant envers la population», a-t-elle dit, ajoutant que les services aux élèves ne manqueraient pas d'être affectés. Josée Bouchard s'explique mal comment le gouvernement, qui a fait de l'éducation une priorité et qui a décidé de doter les écoles de tableaux électroniques et de portables, que les commissions scolaires n'ont jamais réclamés, puisse exiger de telles compressions. «C'est du jamais vu depuis 1998», a-t-elle signalé. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) impose aux commissions scolaires une diminution des dépenses administratives de 62 millions dans le cadre de «l'effort général» pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire, à laquelle s'ajoutent une réduction de 36 millions du financement des abandons en formation professionnelle et d'autres compressions visant une somme de près de 14 millions. En revanche, dans le dernier budget Bachand, le réseau a obtenu 345</p>	<p>millions de plus pour faire face à la hausse de ses coûts courants. Les frais d'administration des commissions scolaires représentent 500 millions du budget de 10 milliards qu'elles gèrent, budget qui est constitué à 80 % par des salaires liés à des conventions collectives, a rappelé Josée Bouchard. Pour la ministre Line Beauchamp, ces compressions ne doivent en aucun cas se traduire par une réduction des services aux élèves. Les commissions scolaires ne voient pas leur budget diminuer, a-t-elle fait valoir. «Je leur impose des compressions dans l'administration et dans la bureaucratie. Ça ne pourra pas se faire dans les services, a-t-elle affirmé, hier, au Devoir. Il y a des choses qui doivent changer.» Elle a cité l'exemple de son ministère qui a diminué ses dépenses de 10 % et réduit de 45 le nombre de ses fonctionnaires, tandis que les commissions scolaires comptent davantage d'employés et de cadres qu'avant. Le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Léo Bureau-Boulin, a dénoncé, hier, ces compressions qui affecteront, selon lui, les nouveaux programmes des cégeps en région. La vice-présidente de la CSN, Denise Boucher, s'est également élevée contre ces coupes en éducation. «Est-ce que le gouverne-</p>
---	---	---



ment entendait opérer sans que le milieu réagisse?» se demande-t-elle dans un communiqué.

Vos réactions

• **bernard collot, Inscrit - mardi 3 mai 2011 03h01**

de France

Je vois que, où que l'on soit, les analyses des politiques en matière d'éducation (entre autres !) sont rigoureusement les mêmes ! Ce que CAS-TORIADIS appelait l'hétéronomie, l'incapacité à penser de façon autonome, d'inventer d'autres mondes.

Ce qui me frappe, c'est que l'on retrouve partout les mêmes modes opératoires pour, soi disant, réduire des coûts que l'on pense non productifs. En France comme chez vous et depuis longtemps, c'est l'élimination des petites structures scolaires ou, ce qui revient au même, la concentration scolaire. Le taylorisme est loin d'être mort.

Or, non seulement c'est une absurdité éducative que le simple bon sens devrait faire comprendre, non seulement c'est une absurdité démocratique, non seulement c'est une absurdité sociale, mais c'est aussi une absurdité économique et financière. Alors qu'en France des travaux officiels ont démontré que les petites structures scolaires multiâges étaient contre toute attente plus efficaces que les macrostructures, alors que l'Etat se trouve sans cesse face à l'échec

Loi 101 au cégep

scolaire et à la violence générés par ces mêmes macrostructures, alors qu'il est bien obligé d'engager des moyens sans cesse plus importants pour tenter de lutter contre ce qui devient un fléau... sans aucun résultats, il continue, imperceptiblement à éradiquer les petites écoles multiâges pour pense-t-il économiser quelques postes d'enseignants et quelques sous... et en dépenser dix fois plus pour tenter de compenser les méfaits qu'il provoque.

Je vois qu'au Québec, au Canada et partout, c'est la même pensée politique (ou absence de pensée). L'incapacité de penser autrement. L'incapacité de sortir du raisonnement des règles à calcul, que ce soient celles du scolaire, de l'économie, de l'énergie...

L'école pourrait être le premier lieu d'un changement de paradigme.

Mais on ne peut l'attendre des politiques, tellement ils sont tous formatés par la même pensée Bernard Collot, F

• **Carole Dionne, Inscrite - mardi 3 mai 2011 09h22**

LÀ J'EN AI SOUPÉ DES COMMISSIONS SCOLAIRES...

Le gouvernement n'avait pas fini d'annoncer les coupures de \$110 millions, voilà que la présidente de l'association des commissions scolaires parle de coupure aux étudiants. Pas dans l'administration que ces chers directeurs de commis-

sion scolaires ont érigé en forteresse, non, tout dans les coupures aux étudiants.

J'ai bien aimé la réplique de la ministre Beauchamps: elle ne veut pas voir de coupure dans les services direct aux étudiants. Mais si les CS le font, est-ce que la ministre passera de la parole aux actes? Couper les directeurs qui ne veulent pas appliquer SA DIRECTIVE?

• **Chris Eustace, Abonné - mercredi 4 mai 2011 14h54**

Meanwhile on the English front...

May 4, 2011

Meanwhile on the English front, the English boards put out a press release titled:

"Public education sector blind-sided by post-budget cutbacks, QESBA claims"

The Quebec English School Boards Association (QESBA) reacted with "anger and disappointment" about these recent budget cuts. The Association claims the budget rules "could have" an impact on the quality of services delivered to students in public schools across Quebec.

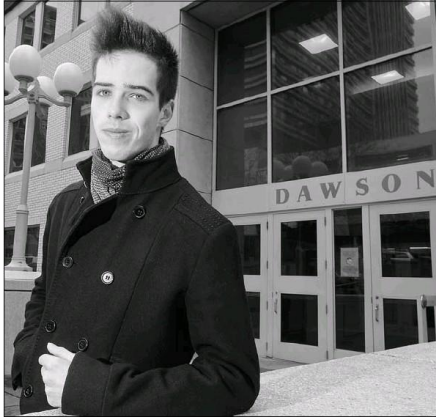
From what I understand these cuts will not affect student services; students will not "suffer."

Bravo to la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Line Beauchamp for this latest move. Merci.

Chris Eustace - (ceustace@videotron.ca)

THE GAZETTE: Opinion: For me, English CEGEP opens doors: I'M PROUD TO BE A FRANCOPHONE, but experiencing the mix of cultural realities has been valuable – and fun, by JEAN-FRANÇOIS GARNEAU – Wednesday, May 18, 2011

Spending 23 hours a week at an English institution will not make me lose my French identity.



PIERRE OBENDRAUF THE GAZETTE

Jean-François Garneau, 19: "I truly hope that my children will be given the same rights and opportunities."

I am sitting in the main cafeteria of Dawson College, chatting with some friends about our incredible number of assignments, but mostly about my birthday party, which is taking place in a few days. Sitting around the table are Josiane, Maëlle, Ethan and Kate. We could talk until the sun goes down, but it is almost 10 a.m. "C'est l'heure," says Josiane, putting her books into her schoolbag. "I've gotta go, see you later!" shouts Ethan, turning his back to go to class.

Before I came to Dawson, all of my education had been in French. To me, a francophone, Bill 101 is a symbol of the force and pride of French-Canadian culture.

However, I also believe one should have the right to choose the language in which one studies at the college level. On April 26, during the Parti Québécois's convention, delegates voted in

favour of extending Bill 101 to CEGEPs. Apparently the supporters of this policy are concerned that francophone students would become anglicized by the English education system. When I hear someone argue that, I take it very personally. Listening to the PQ discourse, I feel attacked, as if they are saying that I have lost my culture and have disowned it by attending an English school.

Spending 23 hours a week at an English institution will not make me lose my French identity. Even if I only spoke English at school, which is not the case, I would still use French to talk to my parents and my high-school friends.

When you enter CEGEP, you are almost an adult, and your values, even though they still can be altered by new experiences, are quite fixed. For example, even though my knowledge of the English language has improved significantly, I will continue to answer in French if a downtown store employee speaks to me in English, simply because I believe that someone whose job is to interact with clients in Montreal should speak French.

It is not out of laziness or spite that I act like this, but out of the convictions and values that come from my French-Canadian culture – convictions and values that have not been altered by my two years at Dawson.

Although I often hear Dawson students complaining about their French classes, the reality is very different when those students are not in an evaluation environment.

Despite the fact that his mother tongue is English, my friend Fabio never talks to me using any language other than French. One day I asked him where else he has spoken French. "Nowhere," he answered. Ironically, the only place he speaks French is at Dawson, with me. In addition to the pride this makes me feel, it has made me realize that preventing francophones from attending English schools would

also prevent the two cultures from blending, by further isolating the two sides.

I do not think that the Parti Québécois is tackling the issue from the right side. Many francophones choose to study in English at the college level because they are not satisfied with their second-language skills. If the government invested more in the teaching of English in elementary and high schools, students would feel less urgency about improving their English skills and could continue their education in French after high school.

Frankly, if I had graduated from high school with a decent level of English, I would probably have gone to another CEGEP.

The PQ's proposed extension of Bill 101 would further impede the development of bilingualism at a time when the ability to speak both languages is crucial in fields such as law, business, and the sciences, to name just a few.

My high-school friend Nora Simard currently attends Marianopolis, a private English college in Montreal that is widely recognized for the quality of its music program. Simard, a skilled flutist, chose Marianopolis to get access to the best teachers and resources to improve her skills and her chances of pursuing a career as a professional musician. Under the extended version of Bill 101, she would not have been allowed to study at this institution.

In other words, extending Bill 101 would prevent some of the most talented francophone students from attending some of the best programs that are, in some cases, taught in English. Making the quality of education equal in both English and French schools would be a better solution than preventing people from going to certain schools based on their mother tongue. The night of my birthday, I went out with my Dawson friends, but also with some old high-school buddies. I was excited about them meeting for the first time. I wanted everybody to get along, but I also worried about their differences. Some of my high-school friends are still not able to formulate a

sentence in English, even if they have studied it for almost 10 years. On the other hand, there are some Dawson students who can barely say "bonjour" or "merci," even though they were born and raised in Quebec. To me, both situations are hardly believable, but since my friends really wanted to please me that night, they had to deal with their difficulties.

The Monday after my birthday, back at Dawson, it was a cold and quiet day, and everybody had pulled out their thickest sweaters. We could almost hear the heavy snowflakes hitting the cafeteria's windows. But the weather was not the only reason behind the lack of energy around our table. We did not sleep that much that weekend! Despite their linguistic differences, my high-school and college

friends got along very well. That night confirmed to me my choice of attending an English CEGEP, making me realize how lucky I was to experience, on a daily basis, the two cultural realities that make Montreal unique. I truly hope that my children will be given the same rights and opportunities, for which I remain forever grateful.

LE SOLEIL : BLOGUE : Curzi «coule» son cégep 101, par Gilbert Lavoie – Jeudi 28 avril 2011

Pierre Curzi a réussi le test du congrès national du PQ, mais il n'a pas passé son cégep avec sa proposition d'assujettir le collégial à la loi 101. C'est le constat qui s'impose au lendemain de l'assemblée annuelle de la Fédération étudiante collégiale du Québec, qui a été incapable de dégager une position claire sur cette question. Quand des étudiants peu sympathiques au gouvernement ne parviennent pas à s'entendre sur une proposition de l'opposition, c'est qu'il y a du sable dans l'engrenage. Selon le président de la fédération, Léo Bureau-Blouin, les représentants de cinq cégeps seulement ont appuyé la position du PQ; cinq autres s'y sont opposés. Les appuis sont venus des cégeps de Sainte-Foy, de Saint-Hyacinthe, de Jonquièrre, de Rimouski et de Rouyn-Noranda. Les oppositions provenaient de Gaspé, de Rosemont, d'Alma, d'Édouard-Montpetit et d'Ahuntsic. Les représentants du Cégep de Sept-Îles ont émis des craintes, tandis que ceux de Rivière-du-Loup et de Trois-Rivières se sont abstenus, faute d'informations suffisantes. Bref, ce n'est pas demain que les cégépiens seront en mesure de prendre une position claire sur le sujet. Et si les étudiants sont à ce point divisés, imaginez le débat en campagne électorale... «La langue n'a pas fini de faire couler de

l'encre. Ça va être un enjeu important aux prochaines élections», estime le président de leur fédération. Les dirigeants de l'association étudiante avaient pourtant fait leurs devoirs dans le but d'en arriver à une position commune sur le sujet. Ils ont procédé à une série de consultations auprès de leurs membres, et le 19 février dernier, ils ont reçu Maripier Isabelle et Christine Normandin, les présidentes des commissions jeunesse du Parti libéral et du Parti québécois. La réunion leur a permis de bien saisir le pour et le contre de la proposition de Pierre Curzi. Mais leur rencontre de dimanche à Métabetchouan leur a vite appris qu'un consensus serait difficile à trouver. «La question de la liberté de choix touche beaucoup d'étudiants, entre autres ceux des régions», explique le président de la fédération, Léo Bureau-Blouin. «J'ai entendu beaucoup d'étudiants qui disaient : "Moi, je viens d'une région et je n'ai pas eu la chance d'étudier dans un cégep anglophone parce qu'il n'y en avait pas dans ma région. Mais si j'avais été dans la région métropolitaine ou dans la région de Québec, je serais allé au cégep en anglais."» La rencontre de dimanche a permis également de constater que les cégépiens de Montréal,

pourtant plus conscients des dangers d'assimilation dans leur milieu de vie, demeurent quand même hostiles à une restriction de leur liberté de choix. «On a été quand même surpris», ajoute encore Léo Bureau-Blouin. «Même si c'est à Montréal que la situation est problématique au niveau de la langue française et même si tous s'entendaient pour dire qu'il fallait préserver la langue commune, les gens semblaient dire que l'imposition de la loi 101 aux cégeps semblait trop coercitive.» Malgré tout, la fédération étudiante n'a pas rejeté la proposition d'assujettir les cégeps à la loi 101. Mais elle a été incapable de prendre position. «Ce qu'on a constaté, c'est que les étudiants sont très divisés sur le sujet, un peu comme la société en général. Dans un contexte comme celui-là, on ne peut pas adopter une mesure qui divise autant les cégépiens», a conclu le président de la Fédération étudiante collégiale. La conclusion saute aux yeux : si la proposition Curzi se retrouve dans la plateforme électorale du PQ, elle provoquera un débat passionné chez les francophones. Vous trouvez la campagne électorale fédérale intéressante? Attendez de voir la provinciale...

LE DEVOIR : En bref - Loi 101: les cégépiens divisés – Mardi 26 avril 2011

Le Devoir
Le milieu étudiant est divisé sur l'application de la loi 101 au cégep. Faute d'une majorité, la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) a décidé dimanche de ne pas appuyer la position du Parti québécois (PQ). Le président Léo Bureau-Blouin, réélu pour un an à la tête de la Fédération, s'attend à ce que le

débat refasse surface lors de la prochaine campagne électorale. Le PQ veut étendre la loi 101 aux cégeps, pour en faire en sorte que les étudiants francophones et ceux issus de l'immigration soient obligés d'étudier en français. À la FECQ, le débat a été marqué par un clivage entre les étudiants plus sensibles à l'importance de la liberté de choix et ceux qui sont inquiets de la

précarité du français dans la métropole. La Fédération compte maintenant reprendre son principal cheval de bataille, soit cette «lutte à finir» contre la hausse des droits de scolarité dans les universités. Dès la fin de la session, à la fin mai, la FECQ a l'intention de camper devant les bureaux montréalais du ministère de l'Éducation, rue Fullum, pour signifier son mécontentement.

LE SOLEIL : Les étudiants disent non au PQ – Mardi 26 avril 2011

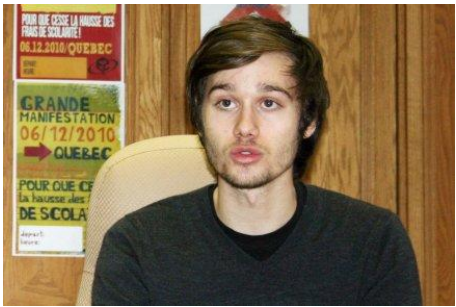


— PHOTOTHÈQUE LE SOLEIL CARL THÉRIAULT
Le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec, Léo Bureau-Blouin.
Olivier Parent
La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) s'est opposée en fin de semaine à la

proposition du Parti québécois (PQ) d'étendre la Charte de la langue française aux cégeps, faute d'obtenir un consensus au sein de ses rangs. La fédération étudiante propose des mesures non coercitives pour protéger le français
« C'est pas qu'on ferme la porte, il n'y a pas eu un nombre suffisant de membres en faveur pour que la Fédération appuie », précise le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin, au lendemain de l'assemblée générale annuelle de l'association, tenue cette fin de semaine à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.
Les membres de la Fédération ont plutôt proposé d'adopter quelques mesures «non coercitives» pour protéger la langue française, en considérant que plusieurs allophones veulent devenir bilingues après leur arrivée au Québec. La FECQ soumet ainsi l'idée de porter le nombre de cours d'anglais de deux à quatre, au même titre que les collégiens doivent compléter quatre cours de français pour obtenir leur diplôme.
M. Bureau-Blouin croit que la défense du français passe également par le choix de la langue de travail. C'est pourquoi des services de recherche

d'emploi dans un milieu français devraient être mis de l'avant dès le secondaire.
Les délégués de la Fédération ont préféré maintenir le statu quo en raison du manque d'information qui entoure la proposition du PQ, justifie Léo Bureau-Blouin.
Certains étudiants du Cégep de la Gaspésie et des Îles s'inquiétaient notamment de la survie de leur campus bilingue, qui a déjà vu fondre sa clientèle de moitié depuis les années 90.
La FECQ pourrait toutefois se positionner plus clairement dans un avenir rapproché.
« Les débats vont se continuer, on suit de près le débat linguistique », affirme le président, qui a vu son mandat renouvelé pour la prochaine année au terme de l'assemblée générale.
Rappelons que les délégués du Parti québécois ont voté en faveur de l'application de la loi 101 au réseau collégial lors de leur 16e congrès national, il y a plus d'une semaine. Il n'a pas été possible, hier, d'obtenir une réaction du député Pierre Curzi, qui défend la mesure.

LE QUOTIDIEN : La langue soulève les passions à la FECQ – Mardi 26 avril 2011



Photothèque Le Soleil, Carl Thériault
Le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec, Léo Bureau-Blouin.

Stéphane Bégin, Le Quotidien (MÉTABETCHOUAN) La question de la langue au Québec ne crée pas de divisions uniquement à l'intérieur des partis politiques. Elle touche aussi les étudiants collégiaux.

Réunis au Séminaire Marie-Reine du Clergé, de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, les délégués de la Fédération des étudiants collégiaux du Québec (FECQ) ont tenu leur congrès annuel au cours des derniers jours. Le président Léo Bureau-Blouin a été réélu. Les membres ont discuté des

frais de scolarité, de la protection des cégeps en région et de l'application de la loi 101 au niveau collégial.

« Cette question a donné droit à des débats enflammés et nos membres en sont sortis divisés. Plusieurs ont abordé la problématique de la langue française notamment dans la région métropolitaine et se sont montrés d'accord avec l'imposition de la loi 101 au collégial (interdire d'étudier dans un cégep anglophone).

« Mais d'un autre côté, plusieurs se sont demandé s'il était légitime d'imposer une loi comme celle-là à des étudiants qui sont en majorité d'âge majeur et qui ne sont pas obligés de fréquenter le cégep. Et comme nous n'avons pas été en mesure d'obtenir un consensus, nous n'avons pas pu appuyer la mesure », indique M. Bureau-Blouin.

Ce dernier précise d'ailleurs que le dossier touche beaucoup la région montréalaise, mais qu'elle a été débattue aussi au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

« J'ai passé la semaine dans la région afin d'effectuer une tournée des quatre cégeps. Les étudiants d'Alma ont rejeté la proposition relative à la loi 101, alors que ceux de Jonquière l'ont appuyé », indique le président de la FECQ.

Frais de scolarité

D'autre part, le débat entourant la hausse des frais de scolarité est loin d'être terminé.

« C'est une lutte à finir. Nos étudiants sont fâchés, surtout en raison des scandales entourant le milieu universitaire, les hausses de salaire des dirigeants. La mobilisation va reprendre sous peu. Les frais vont passer de 2500\$ à 4700\$ pour une année universitaire.

« Ça risque de faire très mal. Depuis 30 ans, nous avons fait des pas de géants pour attirer les étudiants vers l'université et les hausses vertigineuses risquent de nous faire reculer. Ce n'est certainement pas une mesure responsable », indique Léo Bureau-Blouin.

Quant à l'exode des jeunes, le président de la FECQ veut que les cégeps en région puissent bénéficier de programmes exclusifs afin de les aider à se sortir d'une passe difficile.

« Le Cégep de Saint-Félicien vit une période plus problématique, mais ce n'est pas toujours facile à Jonquière et à Chicoutimi. Nous voulons protéger ces marchés, car ils sont importants pour les régions. Les programmes exclusifs comme Art et technologie des médias (ATM) à Jonquière ou le milieu naturel à Saint-Félicien devraient se répéter », dit-il.

JOURNAL DE MONTRÉAL : Non à la loi 101 au cégep : La proposition du PQ ne convainc pas les étudiants - Lundi 25 avril 2011

DOMINIQUE HARDY, Agence QMI QUÉBEC | Les délégués de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) ont rejeté, en fin de semaine, la proposition du Parti québécois (PQ) à propos de l'application de la Charte de la langue française au collégial, n'étant pas convaincus de sa pertinence.

« La question de la loi 101 au cégep n'a pas convaincu une majorité d'associations étudiantes que nous représentons », a déclaré, après l'annonce de cette position, le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin.

Réunis dans le cadre de leur assemblée générale annuelle à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les étudiants de la FECQ ont débattu de la question et les échanges ont parfois été houleux.

Le résultat de cette décision fait suite à une consultation tenue à travers la province au cours des dernières semaines.

« Devant l'absence de consensus sur cette question-là, nous pensons qu'une politique publique aussi importante doit tenir sa légitimité dans un consensus ferme au sein des étudiants cégépiciens, ce qui n'est pas le cas actuellement », a renchéri le président.

Il a cité en exemple le cas du cégep de la Gaspésie et des Îles, dont le campus de Gaspé offre de la formation en français et en anglais. « Les étudiants de ce cégep craignent que si nous appliquons la loi 101 au collégial, que leur établissement soit mis à mal. »

D'autres propositions

Préoccupée par la sauvegarde du français, la FECQ a suggéré que d'autres mesures, « moins coercitives », soient mises de l'avant en remplacement de l'application de la Charte de la langue française au cégep.

« Les délégués présents ont proposé d'améliorer les cours d'anglais au niveau secondaire et collé-

gial, a précisé Léo Bureau-Blouin. Une des principales raisons qui poussent les étudiants francophones à aller étudier en anglais, c'est souvent pour devenir bilingues.

« Nous proposons aussi la mise sur pied d'un programme qui favoriserait un premier emploi en français pour les nouveaux arrivants. »

La fin de semaine dernière, les délégués du PQ, réunis à Montréal en congrès, ont appuyé massivement la proposition visant à étendre la loi 101 aux cégeps. Elle a été défendue bec et ongle pendant des mois par le député de Borduas et porte-parole de l'opposition officielle en matière de Langue, Pierre Curzi. En ce dimanche de Pâques, hier, M. Curzi n'était pas disponible pour réagir sur cette décision.

RUEFRONTENAC.COM : Loi 101 au collégial: pas de consensus à la fédération étudiante - Mise à jour le Dimanche, 24 avril 2011 15:23



Léo Bureau-Blouin, président de la Fédération étudiante collégiale du Québec.

Photo d'archives Annik MH de Carufel

Écrit par David Patry-Cloutier

Faute de consensus sur la question, la Fédération étudiante collégiale du Québec ne prendra pas position dans le débat de l'application de la loi 101 au cégep, tel que le prône le Parti Québécois.

« Ça n'a pas passé le test. Ça n'a pas convaincu une majorité d'étudiants cégépiciens, affirme le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin. Il n'y a

pas assez d'associations qui ont appuyé la mesure. »

Rassemblées en assemblée générale ce week-end au Camp musical du Saguenay-Lac-Saint-Jean, les 17 associations étudiantes de la FECQ n'ont pas réussi à trancher l'épineuse question de l'application de la Charte de la langue française au collégial.

Le résultat du vote n'a pas été dévoilé. « C'a été un débat enflammé, raconte Léo Bureau-Blouin. C'est vraiment une question (l'avenir du français au Québec) qui préoccupe beaucoup les cégépiciens. Force est de constater qu'il n'y a pas de consensus. Pour appuyer une telle mesure, il aurait fallu un appui clair des associations », dit-il.

Mesure prônée par le PQ

Rappelons que la fin de semaine dernière, lors de son congrès tenu à Montréal, le Parti québécois a inclus dans son programme l'application de la Charte de la langue française aux établissements d'enseignement de niveau collégial. Si elle est mise en place, cette mesure forcerait les étudiants allophones, issus de l'immigration, de

même que les étudiants francophones, à étudier en français au cégep.

La chef du PQ, Pauline Marois, a promis que cette proposition fera partie du prochain programme électoral du parti, ce qui en fera sans l'ombre d'un doute un enjeu électoral. Mais le PQ devra chercher ailleurs s'il souhaite trouver des alliés.

Deux visions s'affrontent

Les associations étudiantes collégiales membres de la FECQ ont longuement débattu de la question, sans en arriver à une position commune. « Depuis février, on a amorcé un processus de consultation plus sérieux, dans tous les collèges. On est les principaux concernés. On trouvait important que les étudiants de cégep s'expriment », explique le président.

Les associations étaient divisées entre celles qui croyaient que l'idée portée par le député Pierre Curzi permettrait une plus grande préservation de la langue française, et celles qui prônaient le libre choix pour la langue d'enseignement au niveau collégial. « Les étudiants au cégep sont adultes, ils sont à même de faire des choix », résume Léo Bureau-Blouin

Étudiants divisés

Le président de la Fédération a assisté à des assemblées dans différents cégeps dans les dernières semaines et a pu constater à quel point les étudiants sont divisés. À Alma, les étudiants étaient très majoritairement contre. À Jonquière, une forte majorité a adopté la position du Parti québécois.

a du travail à faire pour expliquer. » Il cite l'exemple du cégep de Gaspé, qui propose des programmes en anglais ou bilingues, comme une technique de tourisme d'aventure. « S'ils perdent ce programme-là, ça va mettre à mal le cégep. Les étudiants sont très inquiets », indique-t-il. La FECQ fera donc la promotion de mesures plus consensuelles et moins controversées, comme de « bonifier les cours de langue seconde au cégep » pour éviter que les étudiants choisissent

de fréquenter un collège anglophone, et instaurer des programmes pour « favoriser l'obtention d'un premier emploi en français à Montréal ». Notons finalement que le président de la FECQ a aussi été reconduit dans ses fonctions en fin de semaine par un vote unanime des délégués. Il dirigera donc la fédération étudiante l'an prochain, alors que se poursuivra la lutte du mouvement étudiant contre la hausse des frais de scolarité annoncée par le gouvernement Charest.

CYBERPRESSE : Loi 101 dans les cégeps: la FECQ dit non – Dimanche 24 avril 2011, 13h17

Daphné Cameron, La Presse

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) vient de se prononcer contre la proposition du Parti québécois d'étendre l'application de la loi 101 au cégep.

Réunis en assemblée générale ce week-end au Lac-Saint-Jean, les délégués de la FECQ ont

décidé de ne pas appuyer cette mesure à la suite d'un «débat enflammé».

«Étant donné la division profonde des étudiants sur une mesure coercitive comme la loi 101 au collégial, nous croyons que plusieurs autres actions devraient être prioritaires pour préserver la langue française», a fait valoir dans un com-

muniqué le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin.

L'association qui représente 60 000 cégépiens propose notamment de bonifier les cours de langue seconde au cégep ainsi que d'instaurer des programmes visant à favoriser l'obtention d'un premier emploi en français à Montréal

CYBERPRESSE : La Fédération des cégeps s'oppose à la loi 101 au collégial – Vendredi 15 avril 2011

Pierre Saint-Arnaud, La Presse Canadienne

À l'ouverture du congrès du Parti québécois, vendredi, la Fédération des cégeps a fait parvenir une lettre à tous les députés péquistes afin de leur demander de ne pas étendre les dispositions de la loi 101 au réseau collégial.

Même si elle reconnaît que la situation du français au Québec - et particulièrement à Montréal - mérite la plus grande vigilance, la Fédération estime que le réseau collégial n'est pas le problème et que le PQ ferait fausse route en le ciblant.

Pour étayer son argumentation, la Fédération fait valoir que seulement 12 500 allophones et francophones fréquentent un cégep anglais sur un total de 175 000, soit à peine sept pour cent de cette clientèle. Cette proportion est stable depuis

10 ans, tandis que la part d'allophones qui la compose est en baisse, selon la Fédération.

Par ailleurs, la Fédération souligne que la dernière enquête du Conseil supérieur de la langue française qui portait sur ce sujet identifiait non pas la fréquentation du cégep, mais bien la culture du pays d'origine comme principal facteur de transfert linguistique des allophones. En d'autres termes, le fait de provenir d'un pays du Commonwealth ou d'une ancienne colonie française, par exemple, était bien davantage susceptible d'influencer un transfert vers l'anglais ou le français que le choix d'un cégep.

Le président-directeur général de la Fédération, Jean Beauchesne, rappelle en outre que la fréquentation du cégep n'est pas obligatoire et que la liberté du choix de l'institution doit prévaloir pour les jeunes adultes, au même titre que le

choix de fréquenter une institution postsecondaire ou non.

M. Beauchesne qualifie d'excessif le fait de présumer que deux années d'études dans un collège anglais puisse conduire à l'anglicisation, ou mettre en péril la maîtrise ou le rayonnement de la langue française, d'autant plus que les cours de français sont obligatoires au cégep anglais.

Il souligne que le débat de faire du français la langue de travail et la langue officielle a été réglé il y a 30 ans et que la loi 101 existe précisément à cette fin. Selon M. Beauchesne, si cette réalité ne se traduit pas dans la vie de tous les jours, ce n'est certainement pas en imposant l'application de la loi 101 au niveau collégial que l'on corrigera la situation, mais bien en faisant respecter la loi.

CYBERPRESSE-LESOLEIL : Opinion : Non à l'application de la loi 101 au cégep, par Jean Beauchesne, Président-directeur général de la Fédération des cégeps - Mis à jour le 15 avril 2011 à 11h28

Au moment où s'ouvre le congrès national du Parti Québécois, au cours duquel les délégués débattront de la proposition d'étendre au collégial les dispositions de la loi 101 relatives à la langue d'enseignement, la Fédération des cégeps tient à exprimer son profond désaccord avec cette hypothèse.

Nous croyons en effet que la population doit continuer d'avoir accès au cégep dans la langue de son choix. Les cégeps font partie, avec les universités, du réseau d'enseignement supérieur - un niveau d'études postobligatoires. Pourquoi y restreindrait-on le libre choix de la langue d'enseignement? Voudra-t-on éventuellement limiter aussi l'accès à l'université anglophone? Et où cela s'arrêtera-t-il? Pour nous, il est clair que la ligne de démarcation se trouve à la fin du secondaire, niveau d'enseignement obligatoire au Québec.

Plus de 6 jeunes sur 10 s'opposent à cette idée

Cette année, moins de 12 500 allophones et francophones fréquentent un cégep de langue anglaise. Il s'agit là d'une décision de jeunes

adultes, prise dans une perspective de cheminement professionnel et personnel. Et les jeunes tiennent à ce que cette possibilité soit maintenue. Selon un sondage CROP-Express réalisé pour la Fédération des cégeps du 16 au 21 mars 2011 auprès de Québécois âgés de 18 à 24 ans, 62 % des jeunes s'opposent à la proposition d'étendre la loi 101 au cégep, contre seulement 32 % qui l'approuvent.

La majorité des étudiants qui s'inscrit dans un cégep de langue anglaise, soit 71 %, poursuit des études préuniversitaires. Deux années d'études dans un collège de langue anglaise peuvent-elles conduire à l'anglicisation ou mettre en péril la maîtrise et le rayonnement de la langue française? Nous pensons qu'il est excessif de le présumer.

Par ailleurs, tous les cégeps - francophones comme anglophones - sont actifs pour assurer la qualité et la maîtrise de la langue d'enseignement et de la langue seconde chez leurs diplômés. Chaque cégep s'est doté d'une politique linguistique et, dans les cinq collèges anglo-

phones, tous les étudiants sans exception doivent suivre deux cours obligatoires de français. Cela étant dit, les cégeps sont prêts à examiner comment ils pourraient faire encore davantage pour offrir à leurs étudiants les compétences linguistiques - en français, en anglais et même dans une troisième langue - dont ceux-ci auront de plus en plus besoin.

Ouvrir le débat sur d'autres fronts

Nous convenons que la situation du français au Québec, et particulièrement à Montréal, mérite la plus grande vigilance. Mais plutôt que de porter sur l'application de la loi 101 au cégep, nous pensons que le débat doit s'engager sur ce que le Québec peut faire de plus - et de mieux - sur d'autres fronts : par exemple, l'accueil des personnes immigrantes, la reconnaissance des diplômes étrangers, l'insertion sur le marché de l'emploi, l'intégration à la société et à la culture québécoises, et la valorisation de la langue française.

LE SOLEIL : Les cégépiens ne veulent pas de la loi 101 – Vendredi 15 avril 2011

L'élargissement de la loi au collégial sera au coeur des discussions du congrès du Parti québécois qui s'ouvre ce soir à Montréal. Or la majorité des jeunes (%) s'y opposent, selon un sondage CROP-Express réalisé à la demande de la Fédération des cégeps, qui a lancé une offensive pour convaincre les députés péquistes de voter contre cette proposition. Sondage

Selon un sondage réalisé auprès de 524 personnes âgées de 18 à 24 ans, 43 % sont «tout à fait en désaccord» avec la proposition du Parti québécois, qui veut étendre l'application de la loi 101 au cégep. À ce chiffre, il faut aussi ajouter les 19 % qui sont «plutôt en désaccord» avec cet énoncé.

Ceux qui y sont favorables représentent 32 % des sondés, soit 16 % qui sont «tout à fait d'accord» et 16 % qui sont «plutôt d'accord» avec la proposition. Les femmes sont beaucoup

plus nombreuses à appuyer cette mesure que les hommes.

«Le sondage reflète exactement ce qu'on avait comme données sur le terrain», affirme Jean Beauchesne, président-directeur général de la Fédération des cégeps.

À la veille de l'ouverture du congrès du Parti québécois, la Fédération a pris la peine d'envoyer une lettre à tous les députés péquistes pour leur faire part de son «profond désaccord» avec cette proposition. «Nous leur avons envoyé une lettre qui reprend l'essentiel de notre argumentaire.

Daphnée Dion-Viens

Par souci de transparence, nous voulons que les gens soient bien informés avant de prendre des décisions», explique M. Beauchesne.

LIBERTÉ DE CHOIX

La Fédération, qui a pris soin de valider récemment sa position auprès de ses membres, rappelle que la fréquentation du cégep n'est pas obligatoire et que ceux qui le fréquentent sont de «jeunes adultes» qui «doivent avoir le droit de choisir leur milieu d'enseignement», selon Jean Beauchesne.

Ce dernier tient par ailleurs à souligner que la proportion d'étudiants allophones qui optent pour le cégep en français augmente depuis 10 ans. En 1998, 44 % des allophones nouvellement inscrits

au cégep fréquentaient des collèges francophones, alors que cette proportion a atteint 64 % en 2009, selon les données du Conseil supérieur de la langue française dévoilées récemment.

M. Beauchesne ne veut toutefois pas se prononcer sur l'état du français sur l'île de Montréal, qui inquiète plusieurs élus au Parti québécois, mais estime que la solution ne passe pas par les corridors des cégeps. Le Québec peut faire mieux en matière d'accueil des immigrants, de reconnaissance de diplômes étrangers, d'insertion sur le marché du travail et de valorisation de la langue française, écrit la Fédération dans [une lettre ouverte envoyée aux médias](#) hier

Certaines personnes proposent d'étendre l'application de la loi 101 au collégial, ce qui rendrait obligatoire la fréquentation du cégep en langue française pour les élèves ayant fréquenté l'école primaire et secondaire francophone. Êtes-vous tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec cette proposition?

- Tout à fait d'accord16 %
- Plutôt d'accord16 %
- Plutôt en désaccord19 %
- Tout à fait en désaccord43 %
- Je ne sais pas05 %

LE DEVOIR : La langue d'enseignement - Le dilemme du cégep anglophone - Samedi 09 et dimanche 10 avril 2011

Robert Dutrisac

Québec — Au Parti québécois, on n'a pas été surpris par la position du Conseil supérieur de la langue française (CSLF), qui a rejeté, dans un avis dévoilé cette semaine, l'application de la loi 101 aux cégeps. À partir du moment où on savait que tous les membres du Conseil, dont l'historien Jocelyn Létourneau et la directrice générale du Québec Community Network, Sylvia Martin-Laforge, appuyaient cette position, on pouvait en déduire la teneur. C'est ce qu'on savait trois semaines avant la publication de l'avis.



Photo : Agence Reuters Vincent Kessler

Il arrive que de bons étudiants francophones prennent la place de moins bons étudiants anglophones dans les cégeps anglais.

Dans un débat en début d'année, Jocelyn Létourneau avançait la thèse audacieuse qui veut que les Québécois demeureraient québécois même si, au cours du prochain siècle, ils abandonnaient le français comme langue commune pour adopter l'anglais. À l'instar des Écossais qui sont restés écossais après avoir relégué le gaélique au folklore.

Mais ce qui a ébranlé les certitudes de certains péquistes, ce fut de lire dans l'avis du CSLF qu'en trois ans, le pourcentage d'allophones qui fréquentent le cégep francophone a grimpé singulièrement, passant de 50 % en 2007 à 64 % en 2009.

Si de plus en plus d'allophones choisissent le cégep francophone, faut-il préconiser cette mesure, que d'aucuns jugent extrême, qui est d'empêcher de jeunes adultes d'étudier dans la langue de leur choix? se demandent anxieusement plusieurs péquistes.

Certes, personne, ni au CSLF ni à la Fédération des cégeps, ne peut expliquer cette brusque augmentation du nombre d'allophones qui optent pour le cégep francophone. Une explication consiste à dire que la sélection des immigrants, faite il y a plusieurs années, a fait en sorte que davantage d'enfants d'immigrants «francotropes», notamment des Maghrébins, ont atteint l'âge d'entrer au cégep. L'autre explication, c'est qu'après une scolarité au primaire et au secondaire en français, les enfants d'immigrants, même anglophones, se francisent de plus en plus.

Mais cette hypothèse, un chercheur du CSLF, Paul Béland, l'a invalidée il y a deux ans en soutenant que les enfants d'immigrants anglophones se tournaient vers l'anglais en dépit de leur scolarité en français.

En congrès

Les délégués péquistes se réuniront en congrès la fin de semaine prochaine pour adopter la «proposition principale», c'est-à-dire le nouveau programme du PQ, dans lequel figure la proposition d'étendre aux cégeps les dispositions de la Charte de la langue française.

Cette proposition divise profondément le caucus péquiste: il y a autant de partisans que d'opposants, souffle-t-on. La députée de Taillon, Marie Malavoy, par exemple, croit qu'on ne peut priver les cégépiens du libre choix de la langue d'enseignement parce que ce sont des adultes. Mais comme il s'agit de la position arrêtée par la chef du parti, Pauline Marois — sans doute pour des raisons stratégiques en prévision du vote de confiance qu'elle subira au congrès —, les députés qui s'opposent à cette mesure sont résignés. Aucun d'entre eux ne semble vouloir ruer dans les brancards au congrès et user de son poids pour défaire la proposition.

La question des étudiants allophones en préoccupe plusieurs, mais l'attitude des étudiants francophones, qui fréquentent de plus en plus le cégep anglophone, mérite attention. Il y a d'ailleurs, en nombre absolu, davantage de francophones que d'allophones qui optent pour le cégep anglophone. Alors que les anglophones représentent 55 % des étudiants qui s'inscrivent aux cégeps anglais, les francophones en constituent le quart, devant les allophones, à 19 %, selon les données du CSLF.

Selon le Conseil, il y a donc 5,2 % des étudiants de langue maternelle française qui s'inscrivent dans les cégeps anglais, en légère augmentation depuis 1998 (4,5 %) et presque deux fois plus qu'en 1981. Cinq pour cent, ça peut paraître peu, mais si on considère qu'on assiste à un phénomène touchant la grande région de Montréal pour l'essentiel, soit la moitié de la population du Québec, on peut en déduire que c'est 10 % des cégépiens francophones de la région dont il s'agit. Qui plus est, comme 73 % d'entre eux ont opté pour la formation préuniversitaire plutôt que technique, on peut affirmer que 14 % des cégépiens francophones qui se destinent à l'université optent pour le cégep anglais, et ce, afin de poursuivre leurs études dans une université anglophone dans 80 % des cas, selon une étude de l'Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA).

Demandes accrues

Pour l'heure, les demandes d'admission affluent dans les cégeps anglophones. Et comme en principe seule la qualité du dossier scolaire compte pour être admis au cégep, il arrive que

de bons étudiants francophones prennent la place de moins bons étudiants anglophones dans les cégeps anglais. Résultats: des étudiants issus du secondaire anglais ne peuvent pas entrer au cégep anglophone au terme du processus de sélection. C'est ce qui est arrivé l'an dernier. Le ministère de l'Éducation a dû investir en catastrophe un million de dollars pour intégrer notamment 500 étudiants anglophones de plus dans les cégeps Dawson, Vanier et John Abbott.

De fait, ce n'est pas seulement le PQ qui a un problème avec la croissance des admissions aux cégeps anglophones. Si de plus en plus d'étudiants francophones souhaitent fréquenter les cégeps anglophones dans les prochaines années — c'est la tendance à long terme —, le gouvernement Charest, qui défend le libre choix de la langue d'enseignement au cégep, devra financer l'expansion du réseau des cégeps anglophones afin de répondre à cette demande. Ce serait absurde, mais c'est la nature de la bête.

Vos réactions

- Bernard Terreault, Abonné, samedi 9 avril 2011 11h50

Abolir les deux réseaux séparés ?

Il faut, conformément à la loi 101, renforcer les exigences de connaissance du français au Québec dans toutes les professions (je n'en reviens pas que des professeurs de McGill - pas des enseignants de maternelle! - ne soient pas capables de parler français), et à tous les niveaux d'enseignement. Un diplômé du secondaire, du cégep ou de l'université au Québec devrait parler, lire et écrire le français au niveau approprié au diplôme - lire le journal et acheter des tomates pour le secondaire, composer un essai de 4 pages sans faute de grammaire au cégep, et plaider en cours ou rédiger un devis d'ingénierie à l'université. Pour faciliter cela il faudrait peut-être n'avoir qu'un réseau de cégeps où les cours se donneraient à 75% (par exemple) en français et 25% en anglais.

- Langtoft, Abonné, dimanche 10 avril 2011 13h19

Lien entre langue et culture : L'Écosse et le Québec deux réalités incomparables

L'application de la loi 101 dans les cégeps n'est peut-être pas la solution pour assurer la pérennité de la langue française au Québec. Toutefois, contrairement à ce que Jocelyn Létourneau avance, le lien entre le français et la culture québécoise est très fort, du moins beaucoup plus fort que le lien qui existait entre le gaélique et la culture écossaise. Le cas de l'Écosse est très différent de celui du Québec sur ce point par le fait très simple que le Gaélique n'a jamais été la langue de l'Écosse. Peu après la conquête de l'Angleterre de Guillaume le Conquérant en 1066, des Normands ont obtenus des terres en Écosse y emmenant avec eux le français qui prit une

<p>certain importance quand Jean Balliol monta sur le trône en 1292. Avant cet événement, des peuples germaniques s'étaient installés au sud de l'Écosse y emmenant leurs propres langues. De plus, il ne faut pas oublier que l'Écosse lors de son unification était composée de Pictes, de Scots, mais aussi de Gallois. Dès son unification,</p>	<p>l'Écosse n'était pas un royaume unilingue. Il n'est donc pas surprenant que les Écossais n'aient pas accordé une grande importance au Gaélique qui n'a jamais été la langue de l'Écosse. Elle a toujours été l'une des langues de l'Écosse, mais n'a jamais été, et ce, depuis l'unification du royaume écossais au IXe siècle un facteur d'unité</p>	<p>du peuple écossais ni même un facteur d'unité de la majorité du peuple écossais. Ceci serait beaucoup plus difficile à défendre dans le cas du Québec et de la langue française. La comparaison entre l'Écosse et le Québec sur ce point est donc un très mauvais exemple pour appuyer les propos de Monsieur Létourneau.</p>
---	--	--

LE DEVOIR : Offre accrue de cours de français au cégep – Jeudi 07 avril 2011



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir
La ministre Line Beauchamp

La Presse canadienne
Le gouvernement du Québec s'apprête à délier les cordons de sa bourse en vue de rehausser la maîtrise du français par les étudiants des cégeps, tant anglophones que francophones. Mais le

gouvernement n'imposera pas de nouvelles exigences aux étudiants du collégial à ce chapitre. La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, annoncera dans les prochains jours la signature d'une entente de partenariat entre son ministère et la Fédération des cégeps en vue de mettre en place un plan d'action de promotion du français. L'entente visera à étendre et financer l'offre de cours de français au cégep, destinés à ses différentes clientèles, qu'il s'agisse d'étudiants francophones, anglophones ou allophones. L'annonce surviendra quelques jours après le dépôt d'un avis du Conseil supérieur de la langue française (CSLF), qui recommandait au gouver-

nement de hausser les exigences linguistiques au cégep.
Loi 101
Le gouvernement refuse d'étendre la loi 101 au cégep, contrairement à l'opposition péquiste qui juge nécessaire d'aller en ce sens pour mieux protéger le français au Québec. Avec son plan d'action, Québec misera donc plutôt sur l'augmentation de l'offre de services aux étudiants de cégeps. «On a établi un cadre sur lequel, notamment, on va pouvoir parler d'une offre accrue de services pour améliorer la maîtrise du français, et ce, tant dans les cégeps francophones qu'anglophones», a précisé Mme Beauchamp.

LA PRESSE : Plus de cours de français seront offerts au cégep – Jeudi 07 avril 2011

Jocelyne Richer, La Presse Canadienne
Québec - Québec s'apprête à délier les cordons de sa bourse en vue de rehausser la maîtrise du français par les étudiants de cégeps, tant anglophones que francophones. Mais le gouvernement n'imposera pas de nouvelles exigences aux étudiants de cégep à ce chapitre. La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, annoncera dans les prochains jours la signature d'une entente de partenariat entre son ministère et la Fédération des cégeps, en vue de mettre en place un plan d'action de promotion du français. L'entente visera à étendre et financer l'offre de cours de français au cégep, destinés à ses différentes clientèles, qu'il s'agisse d'étudiants francophones, anglophones ou allophones. L'annonce, dont la ministre a livré les grandes lignes mercredi, surviendra quelques jours après

le dépôt d'un avis du Conseil supérieur de la langue française (CSLF), qui recommandait au gouvernement de hausser les exigences linguistiques au cégep. Le CSLF en faisait une condition pour faire en sorte qu'il ne soit pas nécessaire de rendre un jour obligatoire la fréquentation du cégep en français pour tous les francophones et allophones. Le gouvernement refuse d'étendre la loi 101 au cégep, contrairement à l'opposition péquiste qui juge nécessaire d'aller en ce sens pour mieux protéger le français au Québec. Avec son plan d'action, Québec misera donc plutôt sur l'augmentation de l'offre de services aux étudiants de cégeps. «On a établi un cadre sur lequel, notamment, on va pouvoir parler d'une offre accrue de services pour améliorer la maîtrise du français, et ce, tant

dans les cégeps francophones qu'anglophones», a précisé la ministre Beauchamp, lors d'un bref point de presse. Dans son avis, le CSLF donnait raison au gouvernement dans son refus d'étendre au cégep la contrainte législative en vigueur au primaire et au secondaire pour les francophones et allophones depuis plus d'une trentaine d'années. Le CSLF recommandait notamment que les cégeps anglophones rehaussent leurs exigences quant à la compétence linguistique en français, «de telle sorte que la maîtrise du français de tous les diplômés soit meilleure qu'à leur entrée au collège». Il recommandait aussi que tous les cégeps, francophones ou anglophones, renforcent les mesures de soutien linguistique offertes à tous les étudiants, mais particulièrement les anglophones et les allophones.

LE SOLEIL : Québec rehaussera l'offre de cours de français au cégep – Jeudi 07 avril 2011

La Presse Canadienne
Québec s'apprête à délier les cordons de sa bourse en vue de rehausser la maîtrise du français par les étudiants de cégep, tant anglophones que francophones. Mais le gouvernement n'imposera pas de nouvelles exigences aux

étudiants à ce chapitre. La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, annoncera dans les prochains jours la signature d'une entente de partenariat entre son ministère et la Fédération des cégeps, en vue de mettre en place un plan d'action de promotion du français. L'entente

visera à étendre et financer l'offre de cours de français au cégep, destinés à ses différentes clientèles, qu'il s'agisse d'étudiants francophones, anglophones ou allophones.

LE DEVOIR : Plaidoyer pour le libre-choix de la langue d'enseignement au cégep : Il y a une limite aux contraintes que l'État peut imposer, affirme le Conseil supérieur de la langue française – Mercredi 06 avril 2011

Robert Dutrisc
Québec — Dans un avis rendu public hier, le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) recommande de maintenir le libre-choix de la langue d'enseignement au cégep, jugeant qu'il existe une limite aux contraintes que l'État peut imposer pour défendre le français au Québec. Le président du CSLF, Conrad Ouellon, croit même que d'empêcher les francophones et les allophones de fréquenter le cégep en anglais peut conduire à «un effet de ressac prévisible» et à «un ressentiment envers le français». «Pour le Conseil, à un moment donné, il y a une limite à la contrainte législative et un bon jour, il faut en arriver à ce que les gens choisissent de vivre en français dans une société dont la particularité est clairement fondée sur le fait que c'est le français qui est à sa source», a affirmé Conrad Ouellon en conférence de presse. Dans cet avis de 34 pages sur la langue d'enseignement au cégep, avis que les membres du

Conseil ont approuvé à l'unanimité, l'organisme reprend les données connues sur la fréquentation des cégeps anglais tout comme les résultats de certaines études, dont l'Enquête sur les comportements linguistiques des étudiants du collégial réalisée en 2010 par l'Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA) pour le compte de la CSQ.
Pourquoi changer le système?
D'entrée de jeu, le CSLF signale dans son rapport que seulement 5 % des francophones s'inscrivent au cégep anglais, un phénomène qui serait stable depuis 1998. Les allophones, quant à eux, sont plus nombreux à choisir le cégep français qu'il y a dix ans: 43,8 % en 1998, contre 64,2 % en 2009. Depuis trois ans, il s'agit d'une croissance de trois points de pourcentage par an, a précisé le président du CSLF. «Ça me semble un mouvement intéressant. Je ne vois pas pourquoi on modifierait un système qui semble fonctionner à l'heure actuelle», a-t-il dit.

Les changements apportés à la sélection des immigrants ou encore les effets de la loi 101 sur la francisation des immigrants pourraient expliquer cette progression, croit M. Ouellon. «Les progrès quant à la francisation des élèves allophones, dont la grande majorité doit fréquenter l'école française, sont unanimement reconnus», affirme le CSLF. En outre, les étudiants anglophones ont aujourd'hui une bonne connaissance du français. «Il en découle que la très grande majorité des nouveaux inscrits à l'enseignement collégial connaissent déjà, à divers degrés, la langue commune», écrit le Conseil.
Pas d'anglicisation
Pour Conrad Ouellon, la fréquentation du cégep anglais par des francophones et des allophones ne mène pas à leur anglicisation. «Je vois mal comment le simple fait de passer deux ans dans un cégep anglais annulerait tous les efforts de francisation faits dans les années antérieures», juge-t-il.



<p>C'est la place du français dans le marché du travail qui détermine les choix linguistiques, a soutenu Conrad Ouellon, qui a cité un avis du CSLF de 2004. «Il y a beaucoup d'illusion à penser que le marché du travail est plus anglais que français à Montréal», a-t-il fait remarquer. Il faut voir Montréal de façon «plus positive», a affirmé M. Ouellon au Devoir. «C'est le "fun" à Montréal. C'est une société créative qui a toutes sortes de qualités et un bon jour, il va falloir s'apercevoir que c'est à cause du français que c'est de même.»</p> <p>Le CSLF ne prône pas le statu quo, insiste-t-il, puisqu'en plus de préconiser le libre-choix au cégep, il fait quatre autres recommandations.</p>	<p>Les exigences des cégeps anglais quant à la compétence en français doivent être relevées. «On leur rappelle que le français, ce n'est pas juste une langue seconde», a dit Conrad Ouellon. De leur côté, les cégeps français doivent rendre leurs programmes plus attractifs, notamment dans le secteur professionnel, pour les étudiants anglophones. Ils doivent également mettre en place des mesures pour soutenir les étudiants anglophones et allophones qui éprouveraient des difficultés en français.</p> <p>Pour la ministre responsable de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre, le Parti québécois est isolé et doit abandonner sa «position radicale» d'assujettir le cégep à la loi 101.</p>	<p>«Décevant»</p> <p>Au Parti québécois, le député de Borduas et porte-parole en matière de langue, Pierre Curzi, juge le rapport «décevant» parce qu'il ne tient pas compte, notamment, des données du recensement de 2006 et de l'étude de Robert Maheu qui établit un lien entre la fréquentation du cégep anglais et l'usage de l'anglais au travail.</p> <p>Quant au député de Mercier, Amir Khadir, de Québec solidaire, il croit que le PQ fait fausse route. «Le choix du cégep est un symptôme», a-t-il fait valoir. La cristallisation de la langue survient avant, au secondaire, à cause de parents qui travaillent en anglais.</p>
---	---	--

LA PRESSE : Cégep: langue d'enseignement au collégial : le Conseil supérieur de la langue française en faveur du libre choix – Mercredi 06 avril 2011

<p>Denis Lessard, La Presse</p> <p>Le Conseil supérieur de la langue française recommande le maintien du libre choix en matière de langue d'enseignement au collégial. Mais, selon le Parti québécois, cet «avis faiblard» ne convaincra personne: à son prochain congrès, le parti de Pauline Marois s'engagera à imposer la Charte de la langue française au cégep.</p> <p>En point de presse, hier, le président du Conseil supérieur de la langue française, Conrad Ouellon, soulignait que la proportion des élèves allophones qui optent pour le cégep en français a augmenté au cours des dernières années.</p> <p>En 2009, 64% des allophones s'inscrivaient au réseau francophone, une augmentation significative - il s'en trouvait seulement 44% en 1998.</p> <p>L'effet de la Charte</p> <p>Selon M. Ouellon, c'est la conséquence de l'imposition de la Charte de la langue française, en 1977. «C'est un mouvement qui s'est accéléré depuis trois ou quatre ans, les raisons en sont probablement l'effet de la sélection des immigrants, mais on peut aussi penser que l'imposition de la langue française au primaire et au secondaire à la longue se répercute au cégep», explique-t-il.</p> <p>«C'est une augmentation d'environ 3% par année, cela me semble intéressant et je ne vois pas pourquoi on modifierait un système qui semble fonctionner à l'heure actuelle», observe-t-il. Ainsi, ces dispositions de la loi 101 pour les immigrants «produisent les fruits escomptés».</p> <p>Les tenants de l'imposition de la loi 101 au cégep s'appuyaient sur le constat que, majoritairement, les allophones se tournaient vers l'anglais, «ce n'est plus le cas», observe M. Ouellon.</p> <p>Dans les cégeps anglophones, on compte 25% d'élèves francophones, un niveau relativement stable depuis 1998, hormis une montée subite, à plus de 35%, en 2008. Ces élèves «connaissent le français en grande majorité, parce qu'ils proviennent du secondaire français. On ne peut penser que le fait de passer deux ans au cégep</p>	<p>anglais annulerait tout le processus de francisation», explique l'universitaire.</p> <p>Pour les élèves francophones, la proportion des inscriptions au cégep francophone reste stable autour de 95%. Même chose du côté anglophone, un peu plus de 5% seulement des anglophones font leur cégep en français. Un bémol toutefois, le secteur francophone a une moins grande force d'attraction; 92% des élèves qui ont fait leur secondaire en français optent pour cette langue au collégial, 95% de ceux qui ont étudié en anglais au secondaire poursuivent leur éducation en anglais par la suite.</p> <p>Comme l'a révélé aussi La Presse il y a deux semaines, tous les membres du Conseil, unanimement, ont appuyé cette position. Conrad Ouellon se défend d'avoir eu des considérations politiques avec cet avis que n'a pas sollicité le gouvernement, insiste-t-il. L'an dernier, rappelle-t-il, le Conseil avait eu une position diamétralement opposée à celle du gouvernement Charest sur les écoles passerelles, «on nous a regardés un peu de travers, mais personne ne nous a tapé sur les doigts».</p> <p>Avis «faiblard»</p> <p>L'avis du Conseil tombe quelques jours avant le congrès du Parti québécois de la mi-avril où on proposera l'imposition de la loi 101 au cégep. Cette avenue sera à coup sûr contestée en cour, observe M. Ouellon.</p> <p>Selon Pierre Curzi, critique péquiste sur les questions linguistiques, dans son avis «faiblard et décevant», le Conseil n'a pas voulu tenir compte de l'ensemble des études disponibles dont les conclusions sont beaucoup plus sombres sur l'avenir du français. Au cégep, chaque année, 3500 personnes, francophones et allophones confondus, font le choix de passer au réseau anglophone. Selon le député Curzi, «ils font le choix anglicisant» déterminant pour leur parcours professionnel - la moitié de ces francophones et les trois quarts des allophones optent pour l'anglais comme langue de travail. La force d'attraction de l'anglais est cinq fois plus</p>	<p>grande que celle du français. Si la tendance se maintient, en 2030, c'est 70% des Montréalais qui auront l'anglais comme langue d'usage, prévient le député Curzi.</p> <p>En revanche, selon la ministre Christine St-Pierre, avec l'avis du Conseil, «le Parti québécois est de plus en plus isolé» sur cette question. Même le chef bloquiste, Gilles Duceppe, a refusé de cautionner le choix de Mme Marois.</p> <p>De son côté, le chef adéquate, Gérard Deltell, y voit aussi «une gifle à la position radicale» de la chef péquiste, Pauline Marois. «Pauline Marois mise sur la division des Québécois. L'avis du Conseil est pour elle un rappel à l'ordre sérieux», de soutenir M. Deltell.</p> <p>Recommandations</p> <p>Le Conseil se défend de préconiser le statu quo. Selon l'organisme, les collèges anglophones doivent veiller au maintien des compétences en français de leurs élèves.</p> <p>Selon M. Curzi, le Conseil soutient sans fondement scientifique que les élèves qui traversent le cégep anglophone ont une bonne connaissance de l'anglais.</p> <p>Quant aux cégeps francophones, ils doivent renforcer leur soutien linguistique aux non-francophones, observe le Conseil.</p> <p>Selon M. Ouellon, toutefois, rien ne démontre que de faire des études collégiales en anglais pousse les élèves à vivre et travailler en anglais. Les études parlent «d'intentions», mais rien n'indique qu'elles se réalisent, résume-t-il.</p> <p>Dans bien des cégeps anglophones, les directions sont conscientes que leurs élèves devront fonctionner dans une société francophone, «que leurs clients seront francophones», observe M. Ouellon. Plus que le pouvoir d'attraction de l'anglais selon lui, c'est le dynamisme des collèges anglophones, qui font davantage de publicité pour recruter, qui attire les élèves, croit-il.</p> <p>Pas question pour lui d'être alarmiste devant l'importance de l'anglais dans les rues commerciales de Montréal, c'est avant tout une question de perception, explique l'universitaire.</p>
---	--	--

LE SOLEIL : Éditorial : Libre choix au cégep, par Brigitte Breton – Mercredi 06 avril 2011

<p>(Québec) Le Conseil supérieur de la langue française ne partage pas les craintes du Parti québécois. Pour l'organisme, la loi 101 donne les fruits escomptés et il n'est pas opportun d'élargir son application aux cégeps. Un avis sage et réaliste, sur lequel doivent méditer les militants péquistes avant de fermer les portes des collèges anglophones aux francophones et aux allophones.</p> <p>Il faut réaliser et admettre qu'il y a des limites aux contraintes législatives. Si le Québec est justifié de légiférer pour imposer le français comme langue d'enseignement dans les écoles primaires et secondaires afin d'affirmer et de préserver son caractère francophone - même la</p>	<p>Cour suprême du Canada le reconnaît - la situation prévalant dans les cégeps ne l'autorise pas à suivre la même voie.</p> <p>En 2009, 64,2 % des allophones inscrits pour la première fois dans un cégep l'ont été dans un établissement francophone. En 1998, la proportion était de 43,8 %. Par ailleurs, durant la même période, une proportion d'environ 95 % des francophones a opté pour le cégep francophone. Comment, devant de telles données, justifier que les allophones et les francophones ne puissent plus fréquenter un cégep anglophone?</p> <p>Certes, ces dernières années, le cégep anglophone a attiré un peu plus de francophones. On</p>	<p>est cependant loin d'une desertion des établissements de langue française.</p> <p>Le Conseil constate également que plus de 95 % des personnes ayant reçu un enseignement primaire et secondaire en anglais poursuivent leur scolarité post-secondaire dans un milieu anglophone. Signe que le français a peu d'attrait pour elles ou qu'elles ne voient pas l'importance de maîtriser la langue officielle de la province.</p> <p>Ces deux constats sont désolants et il faut s'y attaquer. L'assujettissement des cégeps à la loi 101 n'est cependant pas la façon la plus équitable et la plus efficace d'y parvenir. L'avis du Conseil est unanime sur ce point et le rapport des États généraux sur la situation et l'avenir de</p>
--	--	---



la langue française au Québec allait dans le même sens, en 2001. Si de jeunes francophones s'inscrivent à St. Lawrence ou à Dawson, c'est pour mieux maîtriser la langue anglaise et ainsi se donner un atout supplémentaire pour la poursuite des études ou pour un meilleur accès au marché du travail. Cela est légitime. Pour certains, un passage au cégep anglophone public est le seul moyen de parfaire leur anglais, faute d'avoir pu fréquenter des écoles privées non subventionnées ou de beaux camps d'été anglophones. Ces jeunes ne s'angliciseront pas automatiquement

et ne répudieront pas leur langue maternelle parce qu'ils font quelques années d'études en anglais. D'autres facteurs que la langue d'enseignement sont à considérer. Il est à souhaiter que l'introduction de l'anglais intensif en sixième année du primaire comblera dans l'avenir les besoins linguistiques des francophones et des allophones et qu'ils ne verront plus la nécessité de s'inscrire à un collège anglophone. Comme le souhaite le Conseil, les cégeps francophones doivent être plus actifs pour attirer et retenir la clientèle de diverses origines. Cela

passera notamment par un meilleur soutien linguistique aux étudiants. Le français, langue officielle et langue commune, ne pouvant pas être considéré sur le même pied que l'anglais, le Conseil préconise également que les cégeps anglophones consacrent davantage d'heures au français dans leur cursus. Le ministre de l'Éducation doit examiner sérieusement cette dernière recommandation. Le gouvernement Charest doit considérer l'avis dans son ensemble et ne pas retenir uniquement l'élément qui contrecarre la position péquiste.

LE SOLEIL : Non à la loi 101 au cégep – Mercredi 06 avril 2011

Daphnée Dion-Viens, Le Soleil (Québec) Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) balaie du revers de la main la proposition du Parti québécois en rejetant l'élargissement de la loi 101 au cégep. Mais plutôt que de préconiser le statu quo, l'organisme plaide aussi pour l'amélioration de la maîtrise du français au collégial. Dans un avis unanime rendu public hier, le CSLF recommande de maintenir le libre choix au cégep, comme le préconise le gouvernement Charest. Selon le président de l'organisme, Conrad Ouellon, la loi 101 «produit les fruits escomptés», puisque de plus en plus d'allophones optent pour le cégep en français. «Je ne vois pas pourquoi on modifierait un système qui semble bien fonctionner à l'heure actuelle», a-t-il affirmé. En 1998, 44 % des allophones nouvellement inscrits au cégep fréquentaient des collèges francophones alors que cette proportion a atteint 64 % en 2009. Le nombre de cégépiens francophones qui étudient dans la langue de Shakespeare a toutefois augmenté, mais la très grande majorité (95 %)

choisisent toujours le cégep en français, souligne le Conseil. Il est par ailleurs difficile d'évaluer jusqu'à quel point ces études en anglais ont un effet «anglicisant» pour les francophones et allophones qui font ce choix. M. Ouellon estime par ailleurs qu'il «y a des limites à la contrainte législative» et qu'il faut en arriver à ce que «les gens choisissent de vivre en français». Les francophones et allophones ne pourraient plus fréquenter le cégep en anglais si la loi 101 était étendue au réseau collégial. Le Conseil estime par ailleurs que les cégeps, tant anglophones que francophones, doivent améliorer l'enseignement du français. Les collèges francophones devraient aussi mieux soutenir les étudiants allophones et anglophones qui les fréquentent, tout en améliorant aussi l'enseignement de l'anglais langue seconde. La ministre responsable de la loi 101, Christine Saint-Pierre, s'est réjouie hier de ce rapport «équilibré» qui respecte le libre choix, en ne manquant pas de souligner que la chef du Parti québécois, Pauline Marois, est désormais «accablée au pied du mur».

De son côté, le Parti québécois (PQ) persiste et signe. «Notre proposition, comme formation politique, tient compte du contexte plus large de la réelle anglicisation du Grand Montréal. Je regrette que le Conseil ne se soit pas soulié de cette situation dans son avis», a affirmé le député péquiste Pierre Curzi, porte-parole en matière de langue. La proposition sera débattue lors du Congrès du PQ, qui se déroulera à la mi-avril. À la Fédération des cégeps, qui s'oppose à l'élargissement de la loi 101 au collégial, on s'est dit «très heureux» de ce rapport. Les recommandations concernant l'amélioration de l'enseignement du français ont été accueillies «favorablement», a indiqué la directrice des communications, Caroline Tessier. Les cégeps en font déjà beaucoup mais «on peut en faire plus», a-t-elle indiqué. Du côté du cabinet de la ministre de l'Éducation, on s'est contenté d'affirmer hier que Line Beauchamp «prend acte» des recommandations qu'elle analysera plus attentivement au cours des prochains jours.

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : La loi 101 : pas au cégep – Mercredi 06 avril 2011

QUÉBEC | (Agence QMI) N'en déplaise au Parti québécois, le Conseil supérieur de la langue française est d'avis qu'on ne doit pas appliquer la loi 101 au cégep. C'est ce qu'a déclaré, hier, le président du Conseil Conrad Ouellon, à Québec. Selon lui, le libre choix de la langue d'enseignement au cégep doit être maintenu. « Je ne vois pas pourquoi on

modifierait un système qui fonctionne bien à l'heure actuelle », a-t-il plaidé. M. Ouellon croit toutefois que l'enseignement du français au collégial doit être renforcé. La proportion d'allophones qui s'inscrivent aux cégeps de langue française croît constamment, a-t-il insisté. M. Ouellon a aussi fait remarquer que l'application de la Charte de la langue française

aux établissements primaires et secondaires « produit les fruits escomptés ». Ainsi, force est de constater que la langue d'enseignement au primaire et au secondaire est déterminante dans le choix de la langue d'enseignement au cégep, a noté Conrad Ouellon.

24 HEURES : Le Conseil supérieur de la langue française dit NON à la Loi 101 au Cégep – Mercredi 06 avril 2011



Photo : Archives
Le président du Conseil, Conrad Ouellon, est catégorique : le libre choix de la langue d'enseignement au cégep doit être maintenu. Geneviève Lajoie Agence QMI
La loi 101 ne devrait pas s'appliquer au cégep, estime le Conseil supérieur de la langue française, qui précise que la proportion d'allophones qui fréquentent les établissements

d'enseignement collégiaux francophones ne cesse de croître. Le président du Conseil, Conrad Ouellon, est catégorique : le libre choix de la langue d'enseignement au cégep doit être maintenu. « Je ne vois pas pourquoi on modifierait un système qui fonctionne bien à l'heure actuelle », a-t-il plaidé en conférence de presse à Québec, mardi. Au cours des dix dernières années, la proportion des allophones qui s'inscrivent au cégep francophone est passée de 44 à 64 %, selon lui. M. Ouellon a constaté par ailleurs que l'application de la Charte de la langue française aux établissements primaires et secondaires « produit les fruits escomptés ». Ainsi, « la langue d'enseignement au primaire et au secondaire est déterminante dans le choix de la langue d'enseignement au cégep », a-t-il renchéri. Le Conseil supérieur de la langue française s'est défendu de recommander le statu quo et préconise même que l'enseignement du français au collégial soit renforcé et que les cégeps de langue française fassent des efforts pour être

plus attrayants pour les allophones et les anglophones. Il recommande également aux cégeps anglophones de rehausser leurs exigences en matière de langue française, qui ne doit pas être traitée comme une langue seconde, mais bien comme la langue officielle du Québec et la langue d'usage public commune. Pour Conrad Ouellon, il est illusoire de conclure que la fréquentation du cégep anglais assimilera inévitablement les francophones et les allophones qui font ce choix. Il ne faut pas perdre de vue selon lui qu'un des facteurs déterminants dans le choix d'une langue, c'est l'intégration socio-économique, c'est-à-dire le milieu de travail, et pas nécessairement un passage de quelques années dans un cégep anglophone. Depuis plusieurs mois déjà, le député péquiste Pierre Curzi, chiffres à l'appui, déplore le phénomène d'anglicisation du grand Montréal et milite en faveur de l'application de la Loi 101 aux cégeps.

THE GAZETTE : Conseil advises free choice for CEGEP entry : New restrictions on English schooling could spark 'backlash,' breaking delicate language balance – Wednesday, April 06, 2011



"It's a tough blow for the Parti Québécois."

Christine St-Pierre, Quebec Minister of Culture and Language

Kevin Dougherty GAZETTE QUEBEC BUREAU
Le Conseil supérieur de Québec — la langue française recommande que le libre choix de la langue française soit maintenu pour l'entrée dans les cégeps, permettant aux étudiants diplômés des écoles secondaires de continuer leurs études, s'ils le souhaitent, en français ou en anglais.
"Il y a des limites à légiférer," a déclaré le président du conseil, Conrad Ouellon mardi, ajoutant que de nouvelles restrictions sur l'école anglaise pourraient provoquer un "backlash", brisant l'équilibre délicat de la langue française.
"Il y a des limites à légiférer," a déclaré le président du conseil, Conrad Ouellon mardi, ajoutant que de nouvelles restrictions sur l'école anglaise pourraient provoquer un "backlash", brisant l'équilibre délicat de la langue française.
"There are limits to legislative constraints," Conseil président Conrad Ouellon said Tuesday, adding that new restrictions on English schooling could spark a "backlash," breaking Quebec's delicate language balance.
In unveiling the advisory body's recommendations to Christine St-Pierre, Quebec's minister of culture and language, Ouellon said the conseil was acting on its own, without political interference.
St-Pierre noted later that 96 per cent of French-speaking students and 63 per cent of allophones, as students in Quebec whose first language is neither French nor English are called, choose French CEGEPs anyway.
"It's a tough blow for the Parti Québécois," St-Pierre said, calling the PQ, which has proposed extending Bill 101 rules to CEGEPs, "radical."

"Young anglophones master French better at the end of their secondary schooling," St-Pierre noted. "They are more bilingual."
Gérard Deltell, leader of the Action démocratique du Québec, agreed with St-Pierre that the PQ has radicalized the language issue.
"It is never too late to do the right thing," Deltell said, advising the PQ to accept the conseil's advice.
Pierre Curzi, the PQ MNA making the proposal, said he is not radical and expressed disappointment that the conseil ignored studies he used to make his case that Montreal will be 75 per cent English-speaking by 2030 unless action is taken to reinforce French.
English is five times more "seductive" than French and 3,500 francophone and allophone students a year go to English CEGEPs, Curzi said. Of those, 90 per cent go to English universities before 50 per cent end up working in English.
"The Conseil supérieur de la langue française is denying the facts," Curzi said.
Delegates to a PQ convention in Montreal April 15-17 will consider Curzi's proposal to extend Bill 101 to CEGEPs. Under that plan, French-speaking students and others now excluded from English primary and secondary schooling in Quebec would no longer have the choice of attending an English CEGEP.

The conseil noted that often allophone students attending English CEGEPs are pre-disposed to speaking English anyway and attendance at junior college in English is not a factor. The conseil also noted that more allophones are choosing French CEGEPs.
In 1997, 57.9 per cent of allophones enrolled in French CEGEPs, rising to 63 per cent in 2007 and 64 per cent in 2010.
Ouellon explained that if a student has not mastered French after high school, "two or three years" more schooling in French will not change that situation.
Curzi argued that Montreal is becoming anglicized.
Ouellon agreed English has become more visible in Montreal in the last 10 years.
"What is clear is that image one can have in certain parts of the heart of Montreal is that it seems English," he said. "The threat is still there." And he stressed that French, "the official common language" of Quebec, is what makes the province different.
"If it wasn't for French, Quebec would be like the others," Ouellon said.

LEJOURNALDEMONTREAL.CANOE.CA : Loi 101 au Cégep : Pierre Curzi est dégoûté – Mardi 05 avril 2011, à 20h23

Geneviève Lajoie et Iahieb Moalla/ Agence QMI
QUÉBEC – Dégoûté par les conclusions du Conseil supérieur de la langue française qui s'opposent à l'application de la Loi 101 au cégep, le député péquiste Pierre Curzi a reproché mardi à l'organisme d'avoir éludé le phénomène d'anglicisation du grand Montréal dans son analyse.
«L'avis du Conseil supérieur est faiblard puisqu'il fait des recommandations qui sont benî-oui-oui», a pesté le représentant du comté de Borduas.
M. Curzi a déploré que le Conseil n'ait pas tenu compte du fait que la grande majorité des gens

qui fréquentent un cégep anglophone vont également aller à l'université anglaise.
Il a reconnu que la fréquentation des cégeps français par les allophones s'était accrue au cours des dernières années, mais il a précisé que cette amélioration était liée à l'augmentation de la proportion d'immigrants qui ont une bonne connaissance du français. Et «ce qu'ils ne disent pas, a renchéri M. Curzi, c'est qu'il y a quand même un allophone sur deux qui va au cégep anglais».
S'il a indisposé le PQ, l'avis du Conseil supérieur de la langue française a été chaudement accueilli

par le gouvernement, qui s'oppose à l'application de la Charte québécoise de la langue française au cégep.
«Le Parti québécois a une position radicale sur la question des cégeps. Appliquer la Loi 101 au cégep, c'est une position que nous jugeons radicale et c'est confirmé par le Conseil, a claironné la ministre Christine St-Pierre. Il faut laisser les jeunes faire leurs choix pour leurs carrières.»
Même discours du côté du chef adéquat Gérard Deltell, qui considère l'avis du Conseil comme une «gifle au radicalisme de Pauline Marois».

LEJOURNALDEMONTREAL.CANOE.CA : Québec : NON à la Loi 101 au Cégep Mardi 05 avril 2011, à 20h22



©Agence QMI/ Journal de Québec/ STEVENS LEBLANC
Conrad Ouellon, président du Conseil supérieur de la langue française.

QUÉBEC – La loi 101 ne devrait pas s'appliquer au cégep, estime le Conseil supérieur de la langue française, qui précise que la proportion d'allophones qui fréquentent les établissements

d'enseignement collégiaux francophones ne cesse de croître.
Le président du Conseil, Conrad Ouellon, est catégorique : le libre choix de la langue d'enseignement au cégep doit être maintenu. «Je ne vois pas pourquoi on modifierait un système qui fonctionne bien à l'heure actuelle», a-t-il plaidé en conférence de presse à Québec, mardi.
Au cours des dix dernières années, la proportion des allophones qui s'inscrivent au cégep francophone est passée de 44 à 64 %, selon lui.
M. Ouellon a constaté par ailleurs que l'application de la Charte de la langue française aux établissements primaires et secondaires «produit les fruits escomptés». Ainsi, «la langue d'enseignement au primaire et au secondaire est déterminante dans le choix de la langue d'enseignement au cégep», a-t-il renchéri.
Le Conseil supérieur de la langue française s'est défendu de recommander le statu quo et préconise même que l'enseignement du français au collégial soit renforcé et que les cégeps de langue française fassent des efforts pour être

plus attrayants pour les allophones et les anglophones.
Il recommande également aux cégeps anglophones de relever leurs exigences en matière de langue française, qui ne doit pas être traitée comme une langue seconde, mais bien comme la langue officielle du Québec et la langue d'usage public commune.
Pour Conrad Ouellon, il est illusoire de conclure que la fréquentation du cégep anglais assimilera inévitablement les francophones et les allophones qui font ce choix.
Il ne faut pas perdre de vue selon lui qu'un des facteurs déterminants dans le choix d'une langue, c'est l'intégration socio-économique, c'est-à-dire le milieu de travail, et pas nécessairement un passage de quelques années dans un cégep anglophone.
Depuis plusieurs mois déjà, le député péquiste Pierre Curzi, chiffres à l'appui, déplore le phénomène d'anglicisation du grand Montréal et milite en faveur de l'application de la Loi 101 aux cégeps.

JOURNALMETRO.COM : CSLF: libre choix linguistique au cégep - Mis à jour: mardi 05 avril 2011 16:27

JOCELYNE RICHER
QUÉBEC - La loi 101 ne doit pas être étendue aux cégeps, selon le Conseil supérieur de la langue française (CSLF).
Cependant, tous les cégeps du Québec, tant anglophones que francophones, devraient hausser leurs exigences quant à la maîtrise du fran-

çais par les étudiants qui les fréquentent, soutient l'organisme-conseil.
Dans un avis nuancé rendu public mardi, le CSLF recommande donc au gouvernement de maintenir le libre choix de la langue d'enseignement au cégep, contrairement à ce qui se passe au primaire et au secondaire.

Cette position correspond à celle du gouvernement Charest, mais vient en contradiction avec celle défendue par le Parti québécois, qui, au terme d'un long débat, en est venu à la conclusion qu'il fallait étendre les dispositions de la loi 101 au cégep, pour affirmer le caractère francophone du Québec.



«Il y a une limite à la contrainte législative», a résumé le président du conseil, Conrad Ouellon, en conférence de presse.

Il faut que les gens adhèrent librement au fait que la langue française est le ciment de la société québécoise, selon lui.

Car il ne faut pas présumer que les allophones et les francophones qui choisissent le cégep anglophone vont aussitôt perdre leur capacité de s'exprimer en français, après deux ou trois ans de fréquentation d'un cégep anglais, écrit le conseil dans son avis d'une trentaine de pages.

Les conclusions du conseil, qui a pris position à l'unanimité pour le maintien du libre choix, sont basées notamment sur le fait que les allophones s'inscrivent en nombre croissant aux cégeps francophones.

«La proportion des allophones qui fréquentent le cégep français et s'y inscrivent croît régulièrement», a commenté M. Ouellon, en citant des données du ministère de l'Éducation relatant que 64,2 pour cent des allophones ayant terminé leur secondaire ont choisi le cégep francophone en 2009.

Il note aussi que la proportion des francophones qui choisissent le cégep anglais est aussi en augmentation et leur nombre dépasse même celui des allophones. Cependant, près de 95 pour

cent des francophones s'inscrivent au cégep français.

Cette tendance est rassurante, a dit M. Ouellon. Mais l'opposition péquiste, elle, est loin d'être rassurée par la tournure des événements.

Le porte-parole péquiste en matière de langue, le député de Borduas, Pierre Curzi, a jugé que l'avis du CSLF manquait de profondeur et de rigueur.

Reprenant les chiffres colligés par le conseil et d'autres études comme celle de l'Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA) parue en décembre, il a déploré que 37 pour cent des allophones quittaient le secteur français pour aller au collégial anglais et rejoindre ainsi les 13 pour cent d'allophones déjà inscrits au secteur anglophone.

«Le résultat, c'est qu'un allophone sur deux fait son collégial en anglais», a noté M. Curzi en point de presse.

Il n'a pas voulu s'en prendre aux immigrants, mais a dit plutôt vouloir constater que le Québec leur envoyait «des signaux très confus» sur la question linguistique.

Il observe aussi une tendance chez les francophones à privilégier de plus en plus le cégep anglophone, puis l'université, donc à s'intégrer plus tard au marché du travail en anglais.

De son côté, le premier ministre Jean Charest n'a pas voulu commenter l'avis, à sa sortie du caucus de ses députés.

Quant à elle, la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre, s'est réjouie du travail du conseil, qui vient confirmer la position du gouvernement. Elle a qualifié l'avis du CSLF de «pragmatique et équilibré».

Les jeunes arrivent au cégep à l'âge où on fait des choix de carrière et «ils veulent une meilleure maîtrise de l'anglais», a-t-elle fait valoir.

Selon elle, la chef péquiste Pauline Marois a eu tort d'adopter une position «radicale» sur le sujet. «Elle se retrouve toute seule dans son coin», a dit Mme St-Pierre.

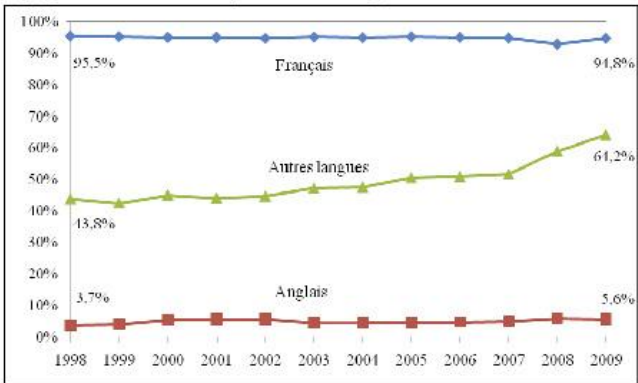
Le chef de l'Action démocratique (ADQ), Gérard Deltell, s'est dit lui aussi rassuré par les conclusions du conseil.

De la situation du français au cégep, il tire la conclusion suivante: «il n'y a pas de danger. Il n'y a pas de péril en la demeure».

Comme Mme St-Pierre, il pense que le Parti québécois prône le cégep en français obligatoire parce qu'il se radicalise sur la question linguistique. Il croit que le PQ tente de créer une situation de crise pour en tirer profit.

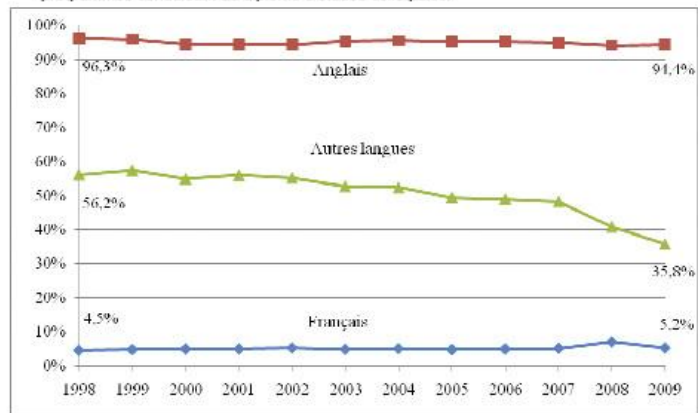
RADIO-CANADA : Plaidoyer pour le libre choix de la langue d'enseignement au cégep - Mise à jour le mardi 5 avril 2011 à 16 h 00

Proportion des nouveaux inscrits aux cégeps français selon la langue maternelle
Population : Nouveaux inscrits à l'enseignement ordinaire, à temps plein, dans des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales.



Source : Ministère de l'Éducation du Québec

Proportion des nouveaux inscrits aux cégeps anglais selon la langue maternelle
Population : Nouveaux inscrits à l'enseignement ordinaire, à temps plein, dans des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales.



Source : Ministère de l'Éducation du Québec



Le président du Conseil supérieur de la langue française, Conrad Ouellon

Le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) soutient que les jeunes Québécois doivent conserver leur libre accès aux institutions collégiales de langue française et anglaise de la province.

Dans un avis remis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Christine Saint-Pierre, le CSLF dit constater que la proportion d'allophones qui s'inscrivent aux cégeps de langue française est en constante augmentation.

Citant les données du ministère de l'Éducation, le président du CSLF note qu'en 2009, 64,2 % des allophones ont fait le choix d'un cégep français, contre 43,8 % en 1998.

«L'obligation faite par la Charte aux parents immigrants d'inscrire leurs enfants à l'école française au primaire et au secondaire produit les fruits escomptés», estime donc le président du Conseil, Conrad Ouellon, par voie de communiqué.

M. Ouellon souligne aussi que si la proportion des francophones qui choisissent le cégep anglais est aussi en augmentation, leur nombre dépassant même celui des allophones, ils sont néanmoins 95 % à choisir un cégep français.

Le Conseil se défend tout de même de préconiser le statu quo. Il propose que les cégeps français et les cégeps anglais parviennent «à un meilleur équilibre en ce qui a trait à leurs exigences linguistiques».

L'atteinte de ce nouvel équilibre est «essentiel», dit le Conseil, pour que la décision de maintenir le libre choix de la langue d'enseignement au cégep prenne tout son sens.

Cet équilibre peut être atteint, selon le CSLF, avec un renforcement du soutien linguistique dans les cégeps français, et par des exigences accrues en matière de langue française dans les cégeps anglais.

Selon le CSLF, «la conservation du libre choix de la langue d'enseignement ne se justifie que si les compétences en langue française des étudiants qui fréquentent les cégeps anglais se maintiennent, voire s'améliorent pendant leurs études collégiales.»

Le CSLF soutient que son avis repose sur une analyse des données récentes sur la fréquentation des cégeps, et sur «la réflexion que poursuit le Conseil quant au développement de la cohésion sociale au Québec par l'usage du français, langue commune.»

Les conclusions du CSLF au sujet de la langue d'enseignement au niveau collégial étaient déjà connues en raison de fuites dans les médias. La ministre Saint-Pierre avait alors réagi positivement aux conclusions du Conseil.

L'avis du CSLF est publié à moins de deux semaines de la tenue du Congrès général du Parti québécois. Les membres du parti doivent y



débatte d'un projet de programme électoral qui prévoit étendre au cégep les mêmes critères d'admission qu'au primaire et au secondaire. Ces critères, imposés par la Charte (loi 101), prévoient que seuls les enfants dont au moins un parent a fait ses études en anglais au Québec ou au Canada peuvent fréquenter une institution d'enseignement de langue anglaise.

[audio-vidéo](#)
[Il n'y a pas lieu d'imposer le français au collégial, selon le Conseil supérieur de la langue française. Les précisions de Marie-André Brassard.](#)
[Le président du Conseil supérieur de la langue française, Conrad Ouelton, explique la position de l'organisme, qui prône le libre choix de la langue d'enseignement au collégial.](#)
[Hyperlien externe](#)

* Radio-Canada n'est aucunement responsable du contenu des sites externes
[La langue d'enseignement au cégep \(document .pdf\)](#)
 Avis remis par le Conseil à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française

THE GAZETTE: Marois losing allies on Bill 101 for CEGEPs, by don Macpherson – Thursday, March 31, 2011

Her ally Mario Beaulieu, president of the small but loudly anglophobic Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, stands faithfully by her side. But outside of the ranks of the Parti Québécois, almost nobody else supports Pauline Marois's proposal to extend Bill 101 to the CEGEPs. Marois's isolation on the CEGEPs question increased significantly on Tuesday, when the most popular sovereignist leader distanced himself from her by declining to endorse the proposal. Ducking behind the suddenly convenient Canadian constitution, Gilles Duceppe pleaded respect for Quebec's jurisdiction to justify his refusal to take a position. Yet less than a year ago, Duceppe's federal Bloc Québécois joined a nationalist-led coalition opposing the Charest government's proposed legislation on so-called "bridging" schools. The provincial legislation, since adopted, theoretically allows parents to buy their way around Bill 101's restrictions on admission to publicly funded English primary and secondary schools by sending their children to the unsubsidized "bridging" schools for a few years first. That recent precedent is what makes Duceppe's refusal to support Marois's position significant. Duceppe and the Bloc tend to be more moderate than their provincial sovereignist counterparts.

And while right now Marois needs only to appease the PQ convention delegates who will vote on her leadership in less than three weeks, Duceppe needs to appeal to moderately nationalist voters as well as sovereignists in the May 2 federal election. Three weeks ago, a Léger Marketing-Le Devoir poll suggested that an overwhelming majority of French-speaking Quebecers, 79 per cent, thought that it would be an advantage for Quebec if all its people were bilingual. So it's not surprising that last month, a Léger Marketing-Gazette poll suggested that a majority of francophones oppose barring francophones and other non-anglophones from English CEGEPs. Proponents of "CEGEPs 101" argue that the English CEGEPs assimilate non-anglophones into the English-speaking community. There is no evidence to support that argument. Last week, La Presse reported that the CSLF, the Quebec government's advisory council on language, will come out against the CEGEPs proposal next week, before the mid-April PQ convention. As The Gazette's Kevin Dougherty reported three weeks ago, a previously published study by the CSLF says attending English CEGEPs has "practi-

cally no impact" in getting non-anglophones to adopt English. And, the CSLF study says, other so-called demographic "studies" supporting the CEGEPs proposal are "useless, even deceptive." In fact, even the most often cited of those studies, by an "institute" created to justify new anti-English measures, fails to make the case for CEGEPs 101. It shows that, while there is a correlation between English CEGEP attendance and linguistic transfers to English, the former is not the cause of the latter, but rather an effect in itself. Allophones chose English CEGEPs because they had already decided to continue their education and to work in English. In other words, in 12 years of compulsory primary and secondary schooling in French, Bill 101 had failed to assimilate them. In anticipation of the language council's position, the Société Saint-Jean-Baptiste's Beaulieu has tried to discredit the CSLF by claiming it "lacks independence" from the Charest government. But since it's been only a year since the council supported Beaulieu's own position on bridging schools against the government, Marois's most prominent ally succeeded only in making himself look either forgetful, or foolish.

LE DEVOIR: Loi 101 au cégep: Québec se réjouit des réticences du Conseil de la langue française – Vendredi 25 mars 2011

Robert Dutriscac
 Québec — La ministre responsable de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre, s'est réjouie de la prise de position du Conseil supérieur de la langue française (CSLF) qui se prononcera le 5 avril prochain contre l'application de la loi 101 au cégep, une mesure que préconise le Parti québécois.
 «J'espère qu'ils [les péquistes] vont lire attentivement l'avis du Conseil supérieur de la langue et qu'ils vont reculer sur leur position qui est tout à fait radicale», a déclaré, hier, Christine St-Pierre au cours d'un point de presse avant la période de questions à l'Assemblée nationale. Le président du CSLF, Conrad Ouelton, l'a informée il y a quelques semaines que les membres du Conseil étaient «unanimes sur la question», a indiqué Mme St-Pierre, ajoutant qu'elle n'avait pas vu le texte, ni l'argumentaire de la position. Contrairement à l'avis du CSLF qui recommandait d'assujettir les écoles passerelles à la loi 101, la présente position de l'organisme conforte la ministre dans ses opinions. «Ce que dit le conseil au PQ, c'est que vous allez trop loin», a fait valoir Mme St-Pierre.

Ouvrir les portes
 À ses yeux, il est «tout à fait normal» qu'un étudiant francophone ou allophone, après sa scolarité primaire et secondaire en français, opte pour le cégep en anglais. «Les jeunes gens, les étudiants, ils veulent ouvrir les portes partout et ils ne veulent pas parler anglais comme moi», a-t-elle affirmé dans un anglais qu'elle semble juger approximatif.
 «Ils veulent être bilingues. Ils veulent aller à l'étranger et ils veulent être capables de choisir leur carrière. Ce sont des adultes à cet âge et ils veulent choisir ce qui est le mieux pour eux», a poursuivi Christine St-Pierre.
 «C'est la même chose pour les étudiants anglophones: ils peuvent choisir d'aller dans un collège français parce qu'ils veulent améliorer leur français. Ils veulent être capables de travailler en français et en anglais», a avancé la ministre. Selon les données de la Fédération des cégeps, 7,5 % des étudiants francophones, un nombre qui a augmenté de 40 % depuis 2005, optent pour le cégep anglais, tandis que seulement 1,2 % des étudiants anglophones choisissent un cégep de langue française.

Dans la «proposition principale» du Parti québécois, un document qui déterminera la prochaine plateforme électorale du parti, on demande au gouvernement qu'il empêche les étudiants francophones ou allophones d'opter pour le cégep en anglais. Cette position, qui sera soumise aux péquistes au congrès d'avril, est défendue ardemment par le député de Borduas Pierre Curzi. Au PQ, hier, on n'a pas réagi sinon pour dire qu'on n'était pas surpris de la position du Conseil.
 Dans un communiqué diffusé hier, Conrad Ouelton a indiqué que les «arguments d'ordre juridique» évoqués dans un article de La Presse publié hier «ne sont pas ceux sur lesquels s'appuiera la position du Conseil». Le quotidien affirmait que «certains membres [du Conseil] ont fait valoir que l'enseignement primaire et secondaire est couvert par la Constitution canadienne. Tout empiètement sur l'enseignement supérieur ouvrirait en revanche la porte à une contestation judiciaire».

LA PRESSE: Chronique: La langue du corridor, par RIMA ELKOURI – Jeudi 24 mars 2011

L'application de la loi 101 aux cégeps toucherait beaucoup plus de francophones que d'allophones.

Devrait-on obliger les élèves francophones et allophones à fréquenter le cégep français? J'ai discuté de cette question, hier, avec des élèves du collège Champlain à Saint-Lambert, en banlieue sud de Montréal. Ce collège public est un laboratoire bien particulier. Il s'agit du seul

cégep anglais du Québec fréquenté par une majorité d'élèves de langue maternelle française. L'idée d'appliquer la loi 101 au collégial y est, on s'en doute un peu, particulièrement impopulaire. N'allez pas dire ici aux élèves francophones qu'ils sont sur la voie de l'anglicisation. « Je ne vais pas perdre ma langue parce que je suis dans un cégep anglais, m'a lancé une élève. Je crois que,

depuis le début de l'année, j'ai peut-être parlé anglais une seule fois! » Ils disent pour la plupart avoir choisi le cégep anglais pour parfaire leur bilinguisme, pour s'ouvrir des portes sur le marché du travail, pour s'ouvrir sur le monde. L'anglais, c'est un outil de plus, disent-ils. Ils continuent de parler français dans les corridors. Ce qui ne veut pas dire pour autant que le français est pour eux une langue



de corridor. Ça reste leur langue, celle qu'ils parlent à la maison et dans les commerces. Peut-être est-ce différent à Montréal, disent-ils. Mais sur la RiveSud, on peut difficilement se faire servir en anglais.

« Au primaire et au secondaire, mes cours d'anglais étaient pourris! » a laissé tomber une élève d'origine chinoise. Elle parle français parfaitement. Mais elle aimerait aussi parfaite son anglais. À ses yeux, si on étendait la loi 101 au cégep, cela ne ferait que créer de la frustration chez les jeunes. Il vaudrait mieux, dit-elle, valoriser davantage le français en milieu de travail que d'imposer le cégep français à des jeunes majeurs et francisés.

On sait que cet te idée controversée sera débattue au congrès du Parti québécois à la mi-avril. Selon ce qu'a appris mon collègue Denis Lessard, le Conseil supérieur de la langue française, qui doit officiellement donner son point de vue sur la question dans une dizaine de jours, se prononcera contre l'idée d'assujettir les cégeps aux dispositions de la loi 101. La prise de position du CSLF irait ainsi dans le même sens que celle de la commission Larose qui, en 2001, avait qualifié la mesure de « draconienne » et plaidé pour le libre choix. Le débat est mal engagé, disait-on, lorsqu'il fait reposer le sort du français au Québec sur l'attitude d'une minorité d'élèves du collégial, fils et filles de nouveaux arrivants pour la plupart.

Dix ans plus tard, cette mise en garde est d'autant plus pertinente que la proportion d'allophones qui fréquentent le cégep français n'a cessé de croître dans les dernières années. Alors que 44% des élèves allophones étaient inscrits au collégial français en 1997, la proportion était de 54% en 2008. Bien sûr, dans un contexte où le statut de la langue française demeure précaire

à Montréal, on peut dire que 54%, c'est encore trop peu. Plus de 30 ans après la mise en place de la loi 101, qui devait faire du français la langue « normale recherche sur le français en Amérique (IRFA). « La diversité linguistique, en contexte collégial anglophone, favorise l'utilisation de l'anglais dans toutes les sphères de la vie quotidienne », observe-t-on (1).

Ces inquiétudes sont légitimes. Elles le seraient sans doute encore davantage s'il y avait ruée d'allophones vers le cégep anglais. Or, ce n'est pas le cas. De plus en plus, lentement mais sûrement, un nombre croissant d'allophones choisissent de se diriger vers le cégep français. Dans un tel contexte, brandir une loi contraignante enverrait forcément un drôle de message. Comme si on disait à ces enfants d'immigrés que, peu importe ce qu'ils font, ce ne » de tous les Québécois, on note que la force d'attraction de l'anglais transforme cette quête de « normalité » en longue course d'obstacles.

De nouvelles recherches montrent que la fréquentation d'un cégep anglais peut avoir des conséquences beaucoup moins anodines que ce que laissent entendre les élèves rencontrés au collège Champlain. Plus qu'une simple saucette, c'est parfois le début d'un plongeon dans un univers anglophone où le français occupe de moins en moins de place. Un « choix anglicisant », comme le dit une étude récente de l'Institut de sera jamais assez. Comme si on laissait aussi sous-entendre que ce qui menace le plus la survie de la langue française vient toujours forcément de l'extérieur. Mais est-ce vraiment le cas ? Ne parle-t-on pas ici d'un microphénomène ?

Dans les faits, l'application de la loi 101 aux cégeps toucherait beaucoup plus de francophones que d'allophones. Ils sont en effet de

plus en plus nombreux à s'inscrire au cégep anglais, même si, là encore, on parle d'un microphénomène – environ 5 % des tous les cégepiens dont le français est la langue maternelle fréquentent le collégial anglais.

Qu'est-ce qui les attire tant? Pour plusieurs, c'est le désir de devenir parfaitement bilingues – ce que le système scolaire francophone, qui peine déjà à enseigner le français, ne permet pas en ce moment.

Sachant cela, on pourrait sans doute renverser la tendance en proposant de meilleurs cours d'anglais au primaire et au secondaire. Le projet d'implanter un programme d'apprentissage intensif de l'anglais en sixième année, si jamais il se concrétise, pourrait être un bon début.

D'autres mesures pourraient être envisagées pour éviter l'érosion du français. On pourrait augmenter le nombre d'heures de cours de français dans les cégeps anglophones. On pourrait rehausser les exigences. On pourrait aussi, comme se promettent déjà de le faire les collègues Vanier (anglophone) et Saint-Laurent (francophone), qui sont voisins, tenter de tirer profit de cette proximité. Les deux cégeps offriront dès l'automne un DEC bilingue, avec la possibilité de suivre un trimestre en immersion chez le voisin. Autant de mesures qui permettraient d'éviter que le français soit relégué au statut de langue de corridor. (1) Il faut préciser que l'étude de l'IRFA, qui analyse les comportements linguistiques des élèves du collégial, ne contient pas de données sur le campus Saint-Lambert– Longueuil du collège Champlain. La direction du cégep a refusé de participer à l'enquête.

LA PRESSE : 1^{ère} page : EXCLUSIF : Non à la loi 101 dans les cégeps – Jeudi 24 mars 2011



PHOTOFrançois Roy, Archives LA PRESSE
Depuis 2005, le nombre d'élèves francophones dans les cégeps anglais a augmenté de 40% tandis que le nombre d'allophones a reculé de 5%.

Francophones et allophones devraient pouvoir y poursuivre leurs études en anglais, estime le Conseil supérieur de la langue française.

Pages intérieures :

NON À LA LOI 101 DANS LES CÉGEPS : Selon le Conseil supérieur de la langue française

Pour en arriver à cette décision, le Conseil supérieur de la langue française a examiné des statistiques récentes sur les transferts du secondaire francophone vers les cégeps anglophones et a conclu qu'il n'y a « pas d'exode ».

DENIS LESSARD QUÉBEC — Le Conseil supérieur de la langue française va lancer un pavé dans la mare du Parti québécois : il estime que ce serait une erreur d'assujettir les cégeps aux dispositions de la loi 101. Les francophones et les allophones devraient pouvoir y poursuivre leurs études en anglais s'ils le désirent.

Le Conseil a pris sa décision il y a une dizaine de jours, a appris La Presse. Plus récemment, son président, Conrad Ouellon, a discuté de l'orientation générale de la « prise de position » de l'organisme avec d'autres spécialistes des questions linguistiques.

Selon la porte-parole Mireille Gagné, la rédaction de l'avis du Conseil n'est pas terminée, mais ses membres sont unanimes. Pour en arriver à cette décision, le Conseil a examiné des statistiques récentes sur les transferts du secondaire francophone vers les cégeps anglophones et a conclu qu'il n'y a « pas d'exode », résume-t-on. Le Conseil estime en outre qu'il serait difficile de justifier qu'on impose à des adultes le choix de leur langue d'enseignement. De plus, certains membres ont fait valoir que l'enseignement primaire et secondaire est couvert par la Constitution canadienne. Tout empiètement sur l'enseignement supérieur ouvrirait en revanche la porte à une contestation judiciaire.

Proposition principale du PQ

En juin dernier, le Parti québécois et au secondaire. La loi 101 prescrit actuellement que, pour qu'un enfant puisse fréquenter le réseau scolaire anglophone, au moins un de ses parents la chose semble entendue; Pauline Marois s'est prononcée il y a longtemps en faveur de l'assujettissement des cégeps à la loi 101. a inscrit dans sa « proposition principale » (le canevas de son programme électoral) qu'il faudrait imposer au secteur collégial les mêmes critères d'admission qu'au primaire doit avoir étudié en anglais. Le député péquiste de Borduas, Pierre Curzi, a amorcé une campagne soutenue pour s'assurer que le PQ ne change pas d'idée. Du côté des députés,

Cer ta ins col lègues de M. Curzi, notamment Sylvain Simard et Marie Malavoy, sont d'avis

contraire, mais leur position n'a pas même franchi l'étape de l'atelier lors du congrès régional de la Montérégie, au début de février. La question devrait être scellée au congrès du PQ, à Montréal, à la mi-avril.

Crédibilité inattaquable

Mais la prise de position du Conseil, qui devrait être publiée le 5 ou le 6 avril, selon Mme Gagné, viendra donner des munitions aux partisans du statu quo. Personne au PQ ne pourra critiquer la crédibilité de l'organisme: dans le débat sur les « écoles passerelles », l'an dernier, le Conseil avait préconisé l'application de la loi 101 aux écoles privées non subventionnées. Or, c'était exactement ce que souhaitait le Parti québécois. La ministre responsable de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre, s'était ainsi trouvée contredite par son organisme conseil, passé dans le camp adverse. Le critique du PQ en matière linguistique, Pierre Curzi, aura du mal à discréditer l'organisme qu'il avait porté aux nues. Les statistiques montrent que ce sont surtout des élèves francophones qui optent pour le cégep en anglais. Selon les chiffres de la Fédération des cégeps, en 2008, il y avait 7479 élèves francophones dans le réseau anglais, et 6990 allophones. C'était une première puisque, jusqu'alors, il y avait toujours eu plus d'allophones que de francophones. En 2010, le réseau anglais comptait 6788 francophones (soit un élève sur quatre) et 5561 allophones. Un élève sur deux était anglophone (13 767 inscriptions).

Mais un élève allophone sur deux opte pour l'anglais au cégep. Selon le député Curzi, 75% de ceux qui font ce choix finissent par adopter l'anglais comme langue de travail. À son avis, il est incohérent de « franciser en aval alors que le cégep anglicise en amont ».

Depuis 2005, le nombre d'élèves francophones dans les cégeps anglais a augmenté de 40% tandis que le nombre d'allophones a reculé de 5%.	Dans le réseau français, le nombre d'allophones a augmenté de 21%. La Fédération des cégeps	s'oppose à l'élargissement de la loi 101 au collégial.
--	---	--

CYBERPRESSE / LE SOLEIL : Loi 101 au cégep: Christine St-Pierre se réjouit de l'avis du CSLF - Mis à jour le 24 mars 2011 à 13h09 / Vendredi 25 mars 2011

La Presse Canadienne, Québec La ministre responsable de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre, se réjouit de voir le Conseil supérieur de la langue française s'opposer à l'idée d'imposer le cégep en français aux francophones et aux allophones. Cet organisme chargé de la conseiller est très important, a-t-elle fait valoir en point de presse, jeudi. La position de l'organisme, qui sera publiée dans un avis à paraître sous peu, correspond en fait à celle défendue par la ministre depuis longtemps.	Dans leur avis, les membres du CSLF se sont prononcés unanimement en faveur du statu quo, donc du libre choix des jeunes qui accèdent au palier collégial. Il n'y a cependant pas unanimité dans la classe politique, puisque le Parti québécois (PQ), par souci de préserver la langue française, souhaite, au contraire, rendre obligatoire la fréquentation du cégep en français pour tous les étudiants francophones et allophones, comme c'est déjà le cas au primaire et au secondaire.	La ministre St-Pierre a qualifié une fois de plus de radicale la politique du PQ à ce chapitre et a dit souhaiter qu'il revienne sur sa décision d'aller en ce sens s'il prend le pouvoir. En appui au statu quo, Mme St-Pierre a fait valoir que les étudiants de cégeps sont de jeunes adultes, rendus à une étape de leur vie où ils font des choix de carrière et veulent ouvrir leurs horizons. Selon elle, le PQ est déconnecté de la réalité actuelle et prône des idées des années 60.
---	--	--

LE DEVOIR : Idées : Loi 101 au collégial - Améliorer plutôt le français dans les cégeps anglophones, par Philippe Gagné - Professeur de français langue seconde au Cégep Vanier, et Éric Lozowy - Professeur de français et de russe au Cégep Vanier - Mardi 15 mars 2011



Photo : Jacques Grenier - Le Devoir

Le français langue seconde dans les collèges anglophones a un mandat beaucoup plus large que celui de simplement renforcer les compétences linguistiques des élèves. C'est d'une éducation à la citoyenneté qu'il est question ici, et non pas de simples cours d'appoint de grammaire.

L'idée d'étendre la loi 101 au réseau collégial pour protéger le français au Québec et favoriser son apprentissage par les allophones, notamment sur l'île de Montréal, est, selon nous, une médecine de brousse pour un problème délicat. Nous possédons aujourd'hui des instruments nous permettant d'intervenir de façon moins brutale et invasive et d'atteindre des résultats optimaux, tout en promouvant un projet de société rassembleur pour un Québec à la fois français et pluriculturel.

Rappelons quelques constats. Toutes les mouvances politiques au Québec s'entendent pour reconnaître la nécessité d'intensifier les efforts pour améliorer la qualité du français pour tous les Québécois. Or, selon certains ténors du mouvement indépendantiste, dont Pierre Curzi s'est fait la figure de proue, il existerait un lien entre la fréquentation des cégeps anglophones par les allophones et les francophones et la diminution présumée de l'utilisation du français en milieu de travail. Ce lien serait même corroboré par plusieurs études sérieuses. Par conséquent, un groupe à l'intérieur du Parti québécois suggère d'appliquer la loi 101 au collégial, ce qui empêcherait les francophones et les allophones de fréquenter les cégeps anglophones.

Des objections

Les objections à une telle mesure sont nombreuses. Nous pourrions mentionner le fondement juridique contestable d'une loi qui limiterait le libre choix au-delà de l'ordre d'enseignement obligatoire, ou l'iniquité d'une situation où, à la sortie du secondaire, les élèves anglophones disposeraient de plus d'options que les élèves francophones puisqu'ils pourraient toujours

choisir de faire leur cégep en français. Nous pourrions aussi mentionner les retombées économiques importantes de la réduction soudaine du nombre d'étudiants dans les cégeps anglophones: milliers de mises en disponibilité dans une quinzaine d'établissements (employés, administrateurs, enseignants à 80 % du salaire), embauche de milliers de personnes pour pourvoir les nouveaux postes du secteur francophone, réorganisation administrative du réseau, sans parler de la lourde facture des contestations probables devant les tribunaux par tous les groupes culturels, francophones inclus, jusque devant la cour suprême.

Mais là n'est pas notre propos. Nous voudrions plutôt suggérer une série de mesures alternatives qui, selon nous, accroîtraient de façon considérable l'efficacité du système collégial actuel dans l'optique de la promotion du français. Ces mesures seraient moins coûteuses et auraient l'indéniable avantage d'éviter de provoquer une nouvelle fracture au sein de la société québécoise entre la majorité francophone et les groupes ethnoculturels qui restent attachés à l'idée d'envoyer leurs enfants dans des cégeps anglophones, sans parler de l'irritation ressentie par de nombreux francophones désirant conserver la possibilité d'un choix.

Exiger un seuil minimal

Tout le monde s'entend pour dire que la qualité du français et sa sauvegarde n'ont pas de prix. Toutefois, établir le niveau de maîtrise des étudiants et exiger l'atteinte d'un «seuil fonctionnel d'apprentissage», comme disent les Européens, donnerait des résultats comparables au fait d'étendre la loi 101 au collégial, mais à moindre coût et dans un plus grand respect des choix individuels en matière de langue d'enseignement aux études supérieures. Tous les étudiants devraient atteindre ce niveau minimal conditionnel à l'obtention du DEC. Des universités francophones obligent déjà leurs étudiants de certains programmes à être de niveau avancé en anglais (science politique à l'Université Laval). Pourquoi ne pas faire de même avec le français dans les cégeps anglophones?

En effet, le réseau collégial expérimente actuellement l'Épreuve de langue seconde des collèges du Québec, en anglais dans les cégeps francophones et en français dans les cégeps anglophones. Des échelles de niveaux de maîtrise ont été conçues en s'appuyant sur les Niveaux de compétence linguistique canadiens, les Échelles de niveaux de maîtrise du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et le Cadre européen commun de référence pour les langues. Un instrument de mesure en ligne

permet de tester les élèves pour les quatre habiletés langagières en moins de trois heures.

Augmenter le nombre d'heures de cours

Dans les cégeps anglophones, les étudiants doivent actuellement réussir deux cours de français langue seconde de 45 heures chacun adapté à leur niveau. Les cégeps francophones ont les mêmes exigences en anglais langue seconde. Le français ayant le statut de la langue officielle au Québec, il serait normal de le voir enseigné un nombre d'heures équivalent à ce que l'on retrouve dans le secteur francophone où l'ensemble de la formation de l'étudiant se fait en français, c'est-à-dire quatre cours de 60 heures. C'est d'ailleurs ce que recommandait le rapport Larose en 2001.

Les élèves des collèges anglophones suivraient ainsi un cours de français chaque session, peu importe leur niveau. De cette façon, même les francophones ayant opté pour un cégep anglophone resteraient en contact avec les exigences rigoureuses du français tout au long de leurs études en anglais, tandis que les anglophones et les allophones continueraient de parfaire leur apprentissage de la langue publique commune du Québec.

Renforcer l'éducation à la citoyenneté et l'intégration

Le français langue seconde dans les collèges anglophones a un mandat beaucoup plus large que celui de simplement renforcer les compétences linguistiques des élèves. Au même titre que les cours des autres disciplines de la formation générale, les cours de français langue seconde devraient également former les élèves à vivre en société de façon responsable et les amener à intégrer les acquis de la culture, tout en développant chez eux la pensée critique et rationnelle. En d'autres mots, c'est d'une éducation à la citoyenneté qu'il est question ici, et non pas de simples cours d'appoint de grammaire.

Or il nous apparaît que cet aspect de la discipline pourrait être davantage souligné dans les documents ministériels guidant les professeurs dans leur enseignement. [...] Le message implicite envoyé aux élèves dans tous les cours de la formation générale devrait être le suivant: vous avez choisi de poursuivre vos études collégiales en anglais, un choix qui se justifie pour diverses raisons, mais le français demeure le ciment d'un peuple culturellement divers et la base du contrat social que vous devez établir, en tant que citoyens du Québec, avec l'État. Et dans le cadre d'un cégep anglophone, il serait d'autant plus impératif que ce message soit prononcé et entendu en français.

Développer les DEC bilingues



Pierre Curzi soulignait dernièrement que l'immersion était l'approche idéale pour apprendre l'anglais. Or il existe déjà plusieurs initiatives pour intégrer cette approche au système collégial. Par exemple, le Cégep Vanier et le Cégep Saint-Laurent, deux collèges voisins qui se trouvent à quelques centaines de mètres l'un de l'autre dans l'arrondissement Saint-Laurent, offriront l'an prochain un DEC bilingue où les élèves suivront des cours de la formation générale dans les deux langues et où la 4e session se fera dans l'autre collège en immersion.

Dans le secteur privé, les collèges Marianopolis et Brébeuf ont conçu un projet similaire. Comme la distance n'a plus la même importance avec l'enseignement en classe virtuelle, nous pourrions utiliser les technologies de l'information et des communications pour rapprocher les secteurs linguistiques là où il n'y a pas de cégep de l'autre langue à proximité. On jumelle déjà virtuellement les cégeps des régions qui n'ont pas le nombre d'étudiants suffisant pour offrir certains cours avec des établissements de Montréal. Pourquoi ne pas dupliquer le modèle Va-

nier/Saint-Laurent du DEC bilingue en concluant des ententes entre des collèges anglophones de Montréal et des collèges francophones en région? [...]
Les mesures que nous proposons affirment notre foi en un Québec nouveau, ouvert sur le monde et à la diversité, un Québec fier d'appartenir à la francophonie et qui ne craint pas d'ouvrir les portes des collèges anglophones à tous les jeunes allophones et francophones qui veulent devenir parfaitement bilingues.

LE DEVOIR : Loi 101 au cégep - Le Conseil supérieur de la langue tranchera sous peu - Vendredi 11 mars 2011

Robert Dutriscac
Québec — Après les écoles passerelles, le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) prendra position sur une autre question controversée: l'application de la loi 101 au cégep.

Le CSLF, qui a entamé une réflexion à ce sujet en novembre dernier, rendra publique sa position d'ici la fin mars, quelques semaines avant la tenue du congrès du Parti québécois au cours duquel les militants se prononceront sur l'opportunité d'interdire aux francophones et allophones de fréquenter le cégep en anglais. «Il n'y a pas de bonne date, il n'y a pas de mauvaise date. On est sûr que, d'une manière ou d'une autre, ça tombe mal», a affirmé au Devoir le président de l'organisme, Conrad Ouellon.



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir
Si le facteur le plus déterminant dans le choix d'un cégep français, c'est la disponibilité d'un programme, le choix d'un cégep anglais est en premier lieu déterminé par la langue d'enseignement.

En décembre 2009, le CSLF s'était immiscé dans le débat avec «la fameuse lettre», selon l'expression de Conrad Ouellon, qu'il avait fait parvenir à La Presse. S'appuyant sur une étude sommaire du chercheur du CSLF, Paul Béland, le président de l'organisme réfutait dans cette lettre deux arguments présentés par les défenseurs de l'application de la loi 101 au cégep: que les jeunes allophones qui fréquentent un cégep anglophone ont tendance à adopter l'anglais par la suite et que la fréquentation d'un cégep an-

glophone favorise l'insertion des immigrants «dans les sphères anglophones du travail et de la vie publique». Inexact, soutenait M. Ouellon: c'est l'origine des allophones qui détermine leur choix du français ou de l'anglais, selon qu'ils proviennent de pays francotropes (de langue latine ou de la francophonie) ou anglotropes (tous les autres). La fréquentation d'un cégep n'a pratiquement aucun effet sur les transferts linguistiques, affirmait-il, les allophones anglotropes optant pour l'anglais dans la même proportion, qu'ils aient ou non fréquentés le cégep. Bref, l'étude constatait que quelque 40 % des «enfants de la loi 101» adoptaient l'anglais de toute façon.

L'étude avait été vertement contestée, notamment par le mathématicien Charles Castonguay, a rappelé M. Ouellon. «Cette étude aurait peut-être nécessité quelques nuances», concède-t-il aujourd'hui.

«Plus nuancé»

Pour sa prochaine prise de position, le CSLF sera «plus nuancé» et tiendra compte de toutes les études pertinentes. «On va prendre toutes les données disponibles. Et c'est ça qui est nouveau, qui nous amène à prendre une position plus officielle, plus argumentée parce qu'elle va considérer un ensemble de facteurs», a souligné Conrad Ouellon.

Le président du CSLF s'attend à ce que cette position soit entérinée par l'ensemble des membres de l'organisme. Pour l'avis sur les écoles passerelles, qui recommandait l'an dernier d'étendre la Charte de la langue française aux écoles privées non subventionnées, recommandation que le gouvernement Charest n'a pas suivie, une des membres du CSLF ne s'était pas prononcée: Sylvia Martin-Laforge, la directrice générale du Quebec Community Network, un groupe de pression de la communauté anglophone, avait trouvé d'autres occupations le jour de la décision.

Depuis la publication de sa lettre en 2009, le débat sur l'imposition de la loi 101 au cégep s'est «élargi», constate Conrad Ouellon. Il y a eu les

textes du député de Borduas, Pierre Curzi, sur l'anglicisation du Québec, ainsi que l'étude de l'Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA) commandée par la CSQ et rendue publique en décembre dernier.

Réalisée auprès de 3230 cégépiens, dont 1492 fréquentent le réseau anglais et parmi eux 482 allophones, cette étude analyse les facteurs qui orientent les francophones et allophones dans leur choix d'un cégep sur l'île de Montréal. Plus du tiers des répondants allophones ont choisi le cégep anglais, tandis que 8 % des francophones ont fait de même.

Alors que le facteur le plus déterminant dans le choix d'un cégep français, c'est la disponibilité d'un programme, suivi de la qualité de l'établissement, le choix d'un cégep anglais est en premier lieu déterminé par la langue d'enseignement, suivi par la qualité du cégep, montre l'étude de l'IRFA.

Près de 40 % des allophones préfèrent étudier en anglais parce qu'ils considèrent avoir une maîtrise de cette langue meilleure que celle du français. Bon nombre d'allophones se sont également sentis contraints par la loi 101 de fréquenter l'école française.

En outre, une grande majorité de francophones (80 %) et d'allophones (91 %) inscrits au cégep anglais souhaitent poursuivre des études universitaires en anglais. Les étudiants du cégep anglais s'attendent très majoritairement à travailler en anglais, que ce soit au Québec ou ailleurs. «Il est indubitable que l'accès au marché de l'emploi anglophone est un facteur de décision majeur pour la poursuite des études en anglais. C'est certainement la principale raison motivant les étudiants à parfaire leurs compétences en anglais. Ceux-ci considèrent que l'anglais est la langue de la mobilité sociale ascendante, et une connaissance accrue de cette langue est perçue comme la clé de voûte pour décrocher des postes et des emplois prestigieux», notent les auteurs de l'étude.

THE GAZETTE : PQ seeks to apply Bill 101 to CEGEPs : Delegates at convention will be asked to approve extending language law - Tuesday, March 10, 2011

"A strong majority of them then want to study in an English university."

PQ MNA PIERRE CURZI

KEVIN DOUGHERTY GAZETTE QUEBEC BUREAU
QUEBEC — Delegates at a Parti Québécois convention in Montreal next month will be asked to approve a proposal to extend Bill 101 to CEGEPs. But the Conseil supérieur de la langue française, an advisory body to the Quebec government with a mandate to promote the French language, doesn't think it's a good idea.

The proposal would mean a future PQ government could bar francophones and allophones, as people in Quebec whose first language is neither French nor English are known, from attending English CEGEPs. Now only students whose parents were educated in English in Canada may

attend Quebec's English primary and secondary schools.

All other students are streamed into the French school system. But when they reach CEGEP, all Quebecers now have the choice of studying in a French or English CEGEP, where they prepare for university or take programs to qualify as nurses, police officers or in other professions.

Most Quebec students still prefer French CEGEPs. Pierre Curzi, PQ MNA for the South Shore riding of Chambly and sponsor of the Bill 101 proposal, says attending English CEGEP will lead French-speakers and allophones, after 12 years of obligatory primary and secondary schooling in French, to "anglicize."

But a study on linguistic transfers by allophones, conducted by the Conseil supérieur de la lan-

guage française, says attending English CEGEPs has hardly any impact on linguistic transfers.

The analysis by Conseil researcher Paul Béland, using 2001 census figures, divided allophones into "francotropes" — Hispanics and others more likely to gravitate to French; and "anglotropes" — newcomers more likely to speak English.

"Two conclusions emerge from the data," Béland wrote. "First, among young francotropes and anglotropes, attendance in CEGEP had practically no impact on linguistic transfers. Secondly, these results confirm what previous studies revealed, that the origin of allophones is the principle determinant of linguistic transfers."

The Conseil study points out that 15 per cent of francotropes who attend English CEGEP make a linguistic transfer to English, while 20 per cent of

francotropes who do not attend CEGEP then make their lives in English. Only among allophones the conseil classifies as "mixed," is there a stronger pull toward English (60 per cent) for those who attend English CEGEPs, compared with 48 per cent of mixed allophones who do not attend CEGEP but gravitate to English. The Conseil concludes that Quebec's language policies, favouring the integration of immigrants into the French-speaking majority "have allowed francotrope allophones, essentially people whose mother tongue is Latin-based or who come from former French colonies, to live in French in Quebec. "On the other hand, it has not had the same success with anglotropes, essentially people established in Quebec before 1970." Béland refers to studies Curzi used, by mathematician Charles Castonguay, to argue that Montreal is anglicizing and supporting his case

for a ban on allophones in English CEGEPs, calling Castonguay's approach "useless, even deceptive." Curzi's study, Un prolongement nécessaire – A necessary extension – uses census figures that show that in Montreal French as the language spoken fell to 54.2 per cent of the population from 55.6 per cent between 1996 and 2006. In the same 10-year period the percentage of people speaking English also fell slightly in Montreal to 25.2 per cent, from 25.6 per cent in 1996. In his conclusion, Curzi says it is incontestable "that young francophones and allophones who attend English CEGEP also tend to adopt English both in their private and public lives." "A strong majority of them then want to study in an English university and join the anglophone labour market," Curzi maintains, calling for extending Bill 101 to CEGEPs.

Figures provided by the Fédération des CEGEPS, grouping Quebec's 48 French and English CEGEPs, and compiled by the provincial education department, show that only 5.2 per cent of francophone students attended Quebec's five English CEGEPs in 2008. A total of 7,479 francophone students attended Quebec's English CEGEPs. For allophones, the total number enrolled in English CEGEPs was 6,990 in 2008. But the CEGEP federation noted a trend. Before 2006, more allophones attended English CEGEPs than French CEGEPs. Since 2006, the trend has reversed. Caroline Tessier, spokesperson for the Fédération des CEGEPS, said in a telephone interview that the federation is "completely opposed" to extending Bill 101 to CEGEP, where most students are over 18, making them legally adults.

LE DEVOIR : Libre opinion - Oui à la loi 101 au cégep, par Raymond Archambault, candidat à la présidence du conseil exécutif national du Parti québécois – Mercredi 09 mars 2011

On l'observe tous les jours dans la région de Montréal. Les experts qui se penchent sur la question en viennent à une même conclusion: le français recule. Précisons: il recule non seulement sur l'île de Montréal, mais dans l'ensemble de la région métropolitaine. Les enseignements conjugués de la démographie et de la sociologie viennent confirmer ce qu'avait déjà deviné le sens commun. L'indépendance sera évidemment la solution pour renverser cette tendance. Ceux qui doutent des vertus de la souveraineté devraient se rappeler qu'elle seule permettra d'assurer définitivement l'existence et l'épanouissement d'une nation de langue et de culture françaises en Amérique. L'indépendance changerait la donne en fournissant à notre identité le cadre politique qui la consolidera. En fait, si le Québec était un pays, nous disposerions de tous les pouvoirs nécessaires à la mise en place d'une politique cohérente qui ferait du français la langue officielle, dans le plus grand respect des droits de la minorité anglophone. Surtout, si le Québec était un pays, une Cour suprême étrangère ne viendrait pas baliser à notre place les critères du raisonnable et du déraisonnable en ce qui a trait à la protection de notre langue. Mais le Québec n'est pas encore souverain. Nous ne devons pas pour autant nous contenter d'un constat désolé sur la régression du français. Nous devons agir. Comme l'a soutenu Pauline

Marois, il nous faut nous déprendre de l'obsession référendaire et reconnaître que la bataille pour le français peut et doit être reprise dès maintenant. C'est un nouveau chantier de promotion de la langue française qu'il faut ouvrir. Pourtant, le gouvernement actuel semble bien davantage préoccupé de satisfaire les obligations imposés par la Cour suprême que de se pencher sur le phénomène de l'anglicisation de la région de Montréal. Il y a là un mélange de complaisance et de peur panique devant la question linguistique, qu'on cherche à masquer en accusant de «radicalisme» ceux qui veulent agir. Le Parti québécois n'est pas victime de la même paralysie et est sur le point de s'engager, lors de la révision de son programme au Congrès d'avril, à revoir la loi 101, notamment en proposant son extension au niveau collégial. Voilà un exemple concret de ce que sera la gouvernance souverainiste. Cela dit, il ne faut pas laisser pour compte ceux qui, parmi nos jeunes, se destinent à des carrières qui nécessitent une bonne maîtrise des langues. Nous avons le devoir de leur offrir les moyens appropriés au sein même de nos établissements de langue française. C'est parce que nous ne le faisons pas que nombre d'entre eux passent au cégep anglophone. Je soutiendrai ce projet d'extension de la loi 101 au cégep lors de notre prochain congrès national. Je le soutiendrai parce que, depuis la promulgation de la loi 101 en 1977, nous avons changé

d'époque. Les défis rencontrés par la défense du français ont changé. La transformation du marché du travail, l'évolution des flux migratoires et de la dynamique de l'intégration et bien d'autres facteurs nous invitent à repenser la loi 101 et à l'ajuster aux défis du nouveau siècle. Il faut réformer la loi 101 en étant fidèle à son inspiration initiale. Nos impôts ne doivent pas servir à financer notre anglicisation. Je le soutiendrai parce que les droits de nos citoyens de langue anglaise seront encore et toujours respectés. Je le soutiendrai enfin au nom de notre Comité national des jeunes, qui a été le premier à formuler une proposition en ce sens. La jeunesse québécoise en appelle à un renouveau de notre affirmation linguistique. Le Québec ne doit plus avoir honte d'assurer la prédominance de la langue française. J'invite tous les Québécois à réfléchir. Je les invite dans leur analyse à départager deux enjeux qui chacun mérite une réponse particulière. Le premier de ces enjeux, c'est bel et bien la défense de notre langue et de nos institutions. Le second concerne la maîtrise des langues, dont l'anglais. J'invite enfin les militants du Parti québécois à réfléchir à cette dernière question. Si nous ne pouvons pas dès maintenant nous porter à la défense de notre espace francophone, à quelle sorte de projet de pays allons-nous convier les Québécois, le temps venu? Un pays bilingue? Il y en a déjà un. C'est le Canada.

LE DEVOIR : 1ère page : Loi 101 au cégep: Curzi veut convaincre : «À quel moment on tire la sonnette d'alarme?» - Mardi 08 mars 2011



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir
Pierre Curzi était de passage au Devoir hier. Lisa-Marie Gervais
Estimant que sa croisade pour l'application de la loi 101 au cégep est mal comprise, le député péquiste Pierre Curzi prend son bâton de pèlerin pour faire «de la pédagogie». Avec le congrès national du Parti québécois à l'horizon, il a entrepris de convaincre tous les Québécois, y compris les membres de son parti, de l'urgence d'agir. Car d'ici 20 ans, prédit-il, la langue d'usage de

plus de 50 % de la population montréalaise pourrait bien être l'anglais. «Actuellement, notre seul souci, c'est d'essayer de faire de la pédagogie pour faire comprendre que ce n'est pas un choix radical, mais que c'est une tentative d'appliquer maintenant les moyens concrets pour tenter d'inverser la situation sur l'île de Montréal», a-t-il soutenu hier au Devoir, lors d'une rencontre éditoriale. «Si on ne fait pas le portrait et si on n'arrive pas à convaincre les gens qu'il y a vraiment une anglicisation, que le phénomène d'aller au cégep anglais est un facteur anglicisant et que les conséquences sur le marché du travail sont importantes, c'est sûr que ça va être plus difficile. Il y a une pédagogie à faire.» Pour faire passer son message, en plus de ses talents d'orateur, le député péquiste et comédien a décidé de s'armer de faits et de chiffres sur l'anglicisation, en particulier ceux de l'Institut de recherche sur le français en Amérique qui, nous

dit-on, n'ont pas été remis en cause jusqu'ici. Le constat est clair: 50 % des allophones qui ont fait tout leur primaire et secondaire en français choisissent le cégep en anglais. Et 75 % de ceux qui suivent un tel parcours finissent par travailler dans un milieu anglophone. Pour M. Curzi, c'est la principale raison pour laquelle il faut agir sur les cégeps, et pas seulement en entreprises. «Il y aurait une incohérence à franciser en aval alors que le cégep anglicise en amont.» Le député de Borduas a donc entrepris une tournée des cégeps, des syndicats et des fédérations au niveau collégial pour remettre la question à l'ordre du jour. «Est-ce qu'on tolère que les travaux dans les universités s'écrivent en anglais? Jusqu'où on va dans notre acceptation et quelles sont les conséquences? Il y a des gens qui disent que 7,5 % [d'élèves allophones et francophones dans les cégeps anglophones] c'est tolérable. Mais à quel moment on tire la sonnette

d'alarme? À quel moment on considère que c'est le temps d'agir? À 8-9-10 %?», a-t-il demandé. Voyant son congrès national de la mi-avril approcher à grands pas, le député péquiste n'a pas non plus nié qu'il avait des cours de rattrapage à donner... au sein même de son parti. «J'ai fermement l'intention que ça soit adopté au congrès», a-t-il indiqué en disant vouloir atteindre un consensus autour de la politique linguistique. «J'ai l'intention de la peaufiner et de la pousser au bout. Si un parti n'est pas capable d'entériner cette politique sur la langue, à mon sens, il va devoir se questionner. [La langue] me semble fondamentale pour un parti québécois qui est souverainiste», a-t-il ajouté.

Une mesure impopulaire

Ainsi, en se fondant sur des études qu'il a menées, M. Curzi ne comprend pas qu'il y ait une réticence, en évoquant celle de la Fédération des cégeps, à étendre la Charte de la langue française au niveau collégial. «On voudrait imposer

dans les milieux de travail des contraintes à des adultes consentants pour les forcer à travailler dans notre langue, mais on répugne à l'idée de demander à des étudiants qui sortent du secondaire d'aller poursuivre leurs études dans un milieu francophone où ils peuvent parfaitement apprendre l'anglais. L'argument, c'est de dire, vous avez le droit de choisir votre milieu de vie. Mais dans quel autre pays du monde on offre étatiquement ce choix-là?», note M. Curzi.

Chose certaine, la décision du gouvernement de rendre obligatoire l'apprentissage de l'anglais intensif aux élèves de 6e année a semé la confusion, croit-il. Comment croire que le français est bel et bien dans une situation précaire alors qu'on souhaite encourager le bilinguisme? «On vient de nous lancer un os qui nous enfarge», reconnaît le député.

Et, selon lui, l'inaction de l'Office québécois de la langue française (OQLF) n'aide pas. «Comment se fait-il que ce soit dans le bureau du député de

Borduas qu'on ait fait des rapports sur l'état du français?», a-t-il lancé, déplorant le fait de faire cavalier seul dans ce combat. «Actuellement, l'OQLF [...] ne fait pas son boulot. C'est au point où il aura fallu la crise des écoles passerelles pour que le Conseil supérieur de la langue émette un avis non sollicité, contraire à la décision du ministère. On est rendu assez loin dans le déni de ce qui est en train de se passer!»

Même s'il croit sa proposition d'étendre la loi 101 au cégep inattaquable devant les tribunaux, elle ne saurait être imposée de force, assure-t-il. «Moi, je ne rentrerai pas dans la gorge de qui que ce soit une mesure totalement impopulaire. Mais il va falloir que tout le monde se dise: "quel est donc le diagnostic?" Nous, c'est tout ce qu'on cherche à faire. On veut bien ne pas être alarmistes, mais, bon sang, il y a bel et bien des raisons de se demander si nous devrions agir ou pas!», a conclu M. Curzi.

LE SOLEIL : Cégeps anglophones : Les francophones plus nombreux que les allophones – Jeudi 03 mars 2011

La Fédération des cégeps s'oppose à l'élargissement de la loi 101 au collégial



PHOTO THÈQUE LE SOLEIL

Au cours des 10 années précédant 2008, les cégépiens allophones ont toujours été plus nombreux que leurs collègues francophones à étudier dans la langue de Shakespeare au Québec.

Daphnée Dion-Viens

L'élargissement de la loi 101 au cégep, qui sera débattu lors du congrès du Parti québécois en avril, toucherait moins d'étudiants allophones que francophones, puisque ces derniers sont

désormais plus nombreux à opter pour le cégep en anglais.

C'est ce qu'indiquent les dernières statistiques disponibles à ce sujet, compilées par la Fédération des cégeps à partir des chiffres du ministère de l'Éducation. En 2008, 7479 étudiants francophones arpentaient les couloirs des cégeps anglophones, comparativement à 6990 étudiants allophones. Il s'agit d'une première, puisqu'au cours des 10 années précédentes, les cégépiens allophones ont toujours été plus nombreux que leurs collègues francophones à étudier dans la langue de Shakespeare.

Depuis 2005, le nombre d'étudiants francophones a augmenté de 40 % dans les cégeps anglophones pendant que le nombre d'étudiants allophones diminuait de près de 5 %. Ces étudiants ont choisi de fréquenter des cégeps francophones, où les allophones sont 21 % plus nombreux depuis six ans.

À la Fédération des cégeps, qui s'oppose à l'élargissement de la loi 101 au collégial, on reconnaît qu'il s'agit d'un changement de tendance. «Oui, depuis 2007, la courbe tend à s'inverser. Les francophones sont plus nombreux dans le réseau anglophone, ce qui veut dire aussi qu'il y a plus d'allophones qui fréquentent les cégeps francophones», souligne sa porte-parole, Caroline Tessier.

Cette tendance est confirmée par d'autres chiffres plus récents provenant directement de la

Fédération des cégeps. À l'automne 2010, les cinq cégeps anglophones de la province comptaient 6788 étudiants francophones (26 %) et 5561 étudiants allophones (21 %), en plus des 13 767 étudiants (53 %) dont la langue maternelle est l'anglais.

Même s'ils sont plus nombreux, les francophones qui optent pour le cégep en anglais ne représentent qu'environ 5 % de tous les cégépiens dont le français est la langue maternelle, souligne Mme Tessier. De plus, selon une étude réalisée récemment par l'Institut de recherche sur le français en Amérique, les francophones qui ont fréquenté le cégep en anglais ont plus tendance à utiliser le français à la maison, au travail et dans les commerces que leurs collègues allophones. «Comment s'imaginer que les étudiants francophones perdraient la culture et le sentiment d'appartenance après deux ans d'études en anglais?», lance Caroline Tessier.

Selon la même étude, les francophones sont nombreux à faire le saut dans le réseau anglophone pour améliorer leur maîtrise de l'anglais. Insatisfaits des cours d'anglais qu'ils ont reçus au secondaire, ils veulent devenir «parfaitement bilingues» et choisissent l'immersion.

Le portrait est toutefois différent chez les allophones où on opte pour les études collégiales en anglais en grande partie à cause d'une plus grande aisance dans la langue de Shakespeare.

LE SOLEIL : «L'inquiétude n'est pas moins grande», selon Curzi – Jeudi 03 mars 2011

Daphnée Dion-Viens

Selon le député péquiste Pierre Curzi, qui milite activement pour l'élargissement de la loi 101 au collégial, ces chiffres ne changent rien au portrait global. «L'inquiétude n'est pas moins grande», affirme-t-il.

Lors du congrès du Parti québécois prévu à la mi-avril, les militants péquistes débattront d'une proposition visant à étendre les mesures prévues dans la Charte de la langue française à l'enseignement collégial.

«À la base de l'application de la loi 101 au cégep, il y a la constatation que le cégep anglais a un effet anglicisant. L'effet est moins prononcé chez les francophones, mais il est extrêmement réel et constatable», a indiqué M. Curzi.

Le député de Borduas tient à rappeler que même s'ils sont moins nombreux que les francophones, les allophones optent pour le cégep en anglais dans une proportion de 46 %. «La proportion diminue, mais ça reste près de la moitié. C'est important», ajoute-t-il.

AU SECONDAIRE

Pour répondre au désir des francophones de mieux maîtriser la langue de Shakespeare, la proposition sur la table inclut l'ajout de cours intensifs d'anglais durant les trois premières années du secondaire.

«Si on ne fait rien, le nombre de personnes qui vont choisir le cégep et l'université en anglais ne diminuera pas. Quel est notre choix collectif? Est-ce qu'on veut investir dans une anglicisation plus grande des nôtres ou si on souhaite que la

majorité ait une bonne connaissance de l'anglais?» lance M. Curzi.

Or, l'élargissement de la loi 101 ne fait pas l'unanimité dans les rangs péquistes, reconnaît le député. «Il y a des gens qui s'y opposent, mais je vis assez bien avec ça. Je n'ai jamais vu d'études ou d'argumentaire de leur part qui me convainquent», ajoute M. Curzi. Selon ce qui a été rapporté récemment par La Presse, les députés Marie Malavoy et Sylvain Simard s'y opposent.

De son côté, l'ancien ministre péquiste François Legault, a affirmé qu'il s'oppose à l'application de la loi 101 dans le réseau collégial lors du lancement de la Coalition pour l'avenir du Québec. Cet avis est partagé par l'ancien premier ministre Lucien Bouchard, rapportait récemment Le Soleil.

THE GAZETTE: 'CEGEP proposal gets my goat': Julius Grey – Tuesday, March 02, 2011

"We think freedom of choice must be preserved."

CAROLINE TESSIER, DIRECTOR OF COMMUNICATIONS FOR THE FÉDÉRATION DES CÉGÉPS

BRENDA BRANSWELL GAZETTE EDUCATION REPORTER

If an eventual Parti Québécois government decides to extend Bill 101 to CEGEPS, a prominent

Montreal lawyer predicts it would be quickly challenged in court.

"I would join in any challenge and I would perhaps personally challenge it, as well," said Julius Grey.

"I consider academic freedom to be a fundamental issue. And I don't think a society should play around with higher education and with restricting what people may do."
 Grey said he believes a prohibition on adults or near adults studying in the language of their choice would be a violation of freedom of expression.
 "I am far from being anti-PQ and I'm in favour of protecting French, but the CEGEP proposal gets my goat," Grey said.
 At present, students who aren't eligible to attend English elementary and high schools under Bill 101 are allowed to study at English-language CEGEPs if they choose.
 A PQ proposal to apply Quebec's French-language Charter to CEGEPs is expected to be voted on at the party's policy convention next month.
 Leading up to the convention, the Fédération des cégeps, which opposes the idea, plans a number of actions at the political level and in the media to counter the PQ proposal, including lobbying Members of the National Assembly.

"What we say is that the proportion of allophones and francophones that go to an English CEGEP has been stable for the past 10 years," said Caroline Tessier, director of communications at the Federation, which represents 48 public CEGEPs.
 "It's fewer than 13,000 people in 2010 and it's about 7 per cent of our total student population," Tessier said.
 Figures released by the Federation show that between 2005 and 2008 there was an increase of more 40 per cent in the number of francophones in English colleges, which it says translates into about 2,144 people. However, it also noted the actual proportion of francophones at English CEGEPs has remained stable. It ranged from 4.2 per cent in 1997 to 5.2 per cent in 2008.
 "There are indeed more francophones that seem attracted by CEGEP in English," Tessier said. But she added: "We can't imagine that they'll lose the mastery of their French language in two years."
 The Federation also argues that college is a level of schooling that isn't mandatory. "We think

freedom of choice must be preserved," Tessier said.
 Pierre Curzi, the PQ's language critic and architect of the proposal, said the party has checked the legal feasibility of extending Bill 101 to CEGEPs. While it figures there would probably be challenges, Curzi said he didn't really see grounds for a complaint of that nature to be received. "I don't see how freedom of expression is constrained," he said.
 The idea of applying Bill 101 to CEGEPs is accompanied by a real willingness that all students in Quebec have access to serious learning of the English language, Curzi said.
 The party recommends creating intensive English courses in French schools by concentrating the time devoted to teaching English in elementary and high school into Grades 7, 8 and 9 as opposed to the boost to Grade 6 English immersion announced last week by Quebec's Liberal government.

LE SOLEIL : Loi 101 au collégial: le PQ fait fausse route – Samedi 26 février 2011



La Presse, André Pichette
Lucien Bouchard, en tournée médiatique ces jours-ci, admet avoir des affinités avec François Legault sur le plan des idées.
 Jean-Marc Salvat, Le Soleil
 (Québec) La direction du Parti québécois s'égare en souhaitant appliquer les dispositions de la loi 101 au réseau collégial, affirme l'ex-premier ministre Lucien Bouchard, à l'instar de son collègue François Legault.
 M. Bouchard ne se joindra pas aux élus péquistes qui, après avoir combattu cette idée, pensent maintenant qu'il faut recourir à ce remède. Opposé il était, opposé il demeure.

Il ne voit pas pourquoi on fermerait la porte de ces établissements anglophones aux francophones et aux allophones.
 «Je pense qu'on a atteint un équilibre linguistique au Québec. Il est fragile, ce n'est pas un équilibre parfait.» Mais, au risque de le perdre, «il faut accepter de vivre avec».
 «Je crois qu'on devrait plutôt travailler très fort sur la qualité de la langue et faire respecter la loi 101 telle qu'elle est», enchaîne Lucien Bouchard en entrevue.
 Un discours somme toute semblable à celui tenu en début de semaine par un autre ancien péquiste, François Legault, cofondateur de la Coalition pour l'avenir du Québec.
 «Tant qu'on n'aura pas réussi à mieux enseigner l'anglais langue seconde au primaire et au secondaire», M. Legault comprendra «très bien un jeune de 17 ou 18 ans» de vouloir fréquenter un cégep anglophone. C'est ce qu'il a déclaré lundi.
Les affinités
 M. Bouchard se sent des affinités avec M. Legault. À moins que ce ne soit ce dernier qui en ait avec lui.
 L'ancien premier ministre voit une «continuité» entre le manifeste de François Legault et de Charles Sirois, tout «embryonnaire» soit-il, et

celui des «lucides» auquel il avait lui-même beaucoup contribué en 2005.
 Tous deux s'en prennent à l'«immobilisme» et dénoncent les «blocages» de la société québécoise. «Beaucoup de gens pensent ça au Québec, commente Lucien Bouchard. Et je suis convaincu qu'il y en a beaucoup aussi dans les partis politiques.»
Pas de statu quo
 Mêmes affinités entre les deux hommes sur l'axe Québec-Ottawa. «La dernière chose que l'on doit faire serait d'accepter le *statu quo*», affirme Lucien Bouchard. Mais il faut au moins reconnaître, selon lui, que «ce n'est pas demain» que les souverainistes gagneront un référendum ou que les partisans d'un fédéralisme renouvelé obtiendront satisfaction.
 Or, dit-il, «on est interpellés par des problèmes très graves», notamment les finances publiques, pour lesquels «on peut agir» maintenant. Des problèmes auxquels le Québec tout entier devrait se consacrer, croit encore M. Bouchard en faisant également référence au décrochage scolaire.
 «En ce sens, je rejoins les propos de M. Legault.» Pour les deux hommes, le projet souverainiste est en veilleuse.

LE SOLEIL : Khadir dit non à l'application de la loi 101 dans les cégeps – Jeudi 17 février 2011

Jean-Marc Salvat
 Le député de Québec solidaire, Amir Khadir, s'oppose à l'application de la loi 101 au réseau collégial, comme le souhaite le Parti québécois.
 Pris «isolément», ce projet du PQ «n'est pas intéressant», a déclaré l'élu de la circonscription de Mercier, hier.
 «Moi, je ne pourrai pas l'appuyer et je ne pense pas que notre parti aille là», a-t-il dit.
 Étendre les dispositions de la loi 101 au collégial aurait pour effet de fermer les portes des établissements anglophones aux francophones et aux allophones.
 M. Khadir fait valoir qu'il y a plus important que de restreindre ainsi les «droits individuels» pour promouvoir la langue française au Québec.
 Il faut «massivement investir dans l'intégration des immigrants, dans leur francisation, dans la reconnaissance de leurs diplômes». Investir aussi «dans l'amélioration de la qualité de l'enseignement du français, puis ensuite de l'anglais dans nos réseaux scolaires publics».

Sur cette question, Québec solidaire se rapproche non seulement du gouvernement Charrest, mais aussi de l'Action démocratique du Québec (ADQ).
MOTION ADEQUISTE
 Le parti de Gérard Deltell a présenté, hier, une motion à l'Assemblée nationale prenant le contre-pied du projet porté par la direction du parti de Pauline Marois.
 Appuyée par les libéraux, elle a été adoptée. Les élus péquistes ont voté contre.
 La motion adéquiste est on ne peut plus claire : elle affirme « l'importance de laisser à tous les Québécois la liberté de choisir la langue d'enseignement dans les cégeps ».
 «Il nous faut un Québec français et des Québécois bilingues», s'est exclamé le chef adéquiste.
 À l'instar des ministres Line Beauchamp et Christine St-Pierre, M. Deltell soutient que le Parti québécois se radicalise en moussant son projet.
AVEC DES FAUTES

Avec sa motion, l'ADQ voulait forcer les dissidents péquistes à sortir publiquement du rang.
 Les députés Sylvain Simard et Marie Malavoy apprécient peu la proposition de leur propre parti. Ils étaient toutefois absents lors du vote.
 Le député Khadir aussi, puisque la position qu'il a exprimée n'a pas encore été avalisée par les instances de son parti.
 Lors du débat qui s'est déroulé au Salon bleu, hier après-midi, le péquiste Pierre Curzi s'est permis d'amender la proposition adéquiste. Non pas pour soumettre un texte avec lequel il aurait pu être d'accord. Mais pour corriger les trois fautes d'orthographe qu'il contenait.
 M. Curzi en a appelé au respect de la langue française, parlée et écrite.
 Lui-même défend ardemment l'idée d'étendre les dispositions de la loi 101 au réseau collégial. Il est celui qui a convaincu la direction du PQ d'aller dans cette direction.

THE GAZETTE: MNAs reject applying Bill 101 to CEGEPs : PQ's proposal relies on contradictory report – Thursday, February 17, 2011

KEVIN DOUGHERTY

QUEBEC – A motion against a Parti Québécois proposal to extend Bill 101 rules to CEGEPs was easily adopted yesterday in the National Assembly by a vote of 65-45.

The motion, proposed by Action démocratique du Québec, won the support of the Liberal majority. But not before a PQ amendment correcting three errors of French grammar in the ADQ motion.

The PQ, which will debate the issue at its full-party convention in April, as part of its platform for the next election, has proposed that Bill 101 rules, which now channel the children of newcomers into French primary and secondary schools, also apply to CEGEPs.

That would mean enrolment in English CEGEPs would be restricted to high school graduates from Quebec's English school system.

Graduates of French high schools, whether native-born or the children of immigrants, who now may chose CEGEP education in French or English,

would no longer have the option of attending English CEGEP.

But the change would only come into effect if the PQ forms a government and goes ahead with its plan to overhaul and toughen Bill 101.

PQ language critic Pierre Curzi argues that Montreal is becoming "anglicized," even though figures in Curzi's own report on the situation show that the percentage of anglophones in Montreal is actually declining slightly.

Quoting Statistics Canada, the Curzi report notes that for the metropolitan Montreal region, English as the language spoken declined from 18 per cent in 1996 to 17.4 per cent in 2006.

But the report argues that the force of attraction of English and intermarriage means francophones and allophones (people whose first language is neither French nor English), risk being assimilated into the English minority.

ADQ leader Gérard Deltell said the PQ is "radicalizing," noting that the trend is for allophone children to attend French CEGEP anyway.

"There is no danger," Deltell said, adding that even the Curzi report points out a gradual increase in the enrolment of allophones in French CEGEPs. It says 80 per cent of allophones went to English CEGEPs in 1981, falling to 52 per cent in 2007. Deltell said 94 per cent of allophones go to French CEGEPs and Education Minister Line Beauchamp said 95.6 per cent of francophone students attend French CEGEPs.

"We think we should leave things as they are," Beauchamp said.

Curzi, defending the PQ position, said if the present trend continues 105,000 students would be anglicized in the next 30 years.

"I do not understand this profound denial," he said. "It is time to apply Bill 101 to CEGEPs."

But Curzi also said Quebec should "demand that our system teach English as a second language."

THE GAZETTE: CEGEPs start language exchange program – Wednesday, February 02, 2011

KATHERINE WILTON, THE GAZETTE

At the same time as the Parti Québécois is discussing banning francophones and allophones from attending English-language CEGEPs, directors of Montreal's two elite private CEGEPs are taking steps to bring the communities together.

Next year, Marianopolis College and Collège Jean-de-Brébeuf will launch a student exchange program that will have interested students spend their last semester at the other CEGEP in an effort to improve their language skills.

An ideal candidate to study at Brébeuf would be an anglophone or allophone who has been educated mostly at English schools, but is committed to becoming fluent in French, said Len Even, Marianopolis's director general.

Marianopolis students will learn more about Quebec culture and make contacts in the French-speaking community, he said.

"We think it will strengthen their ties to the province and help them operate successfully in the province," Evan said. "Learning French and becoming fluent in French enhances their marketability and their opportunities."

The directors of both CEGEPs began discussing the idea last year as part of a plan to increase bilingualism levels of their students.

Even said he hopes 30 students will enrol in the exchange program in its first year, 15 from each school.

Russell Flanagan, Brébeuf's director of human resources, said the program is an excellent way

for young francophones and anglophones to experience each other's culture.

"For the Montrealer who is cultured and educated, the sharing of the culture of the 'other community' is part of their life," Flanagan said.

"I used to work at McGill and now I am at Brébeuf."

The exchange program will be presented to incoming students at open houses next week.

Students participating in the program will study in their subject area in the other language and will complete their diplomas on time.

LA PRESSE: Enseignement du français et de l'anglais au cégep : Brébeuf et Marianopolis s'échangeront des élèves – Mardi 1er février 2011



PHOTO ARMAND TROTTIER
ARCHIVES LA PRESSE

Le collège Jean-de-Brébeuf à Montréal. Son directeur Michel April estime que le nouveau programme d'échange linguistique avec le collège Marianopolis permettra à ses élèves d'apprendre plus rapidement l'anglais sans compromettre leur performance en français.

ARIANE LACOURSIÈRE

Les élèves du collège Jean-de-Brébeuf pourront dès l'an prochain passer leur dernier trimestre dans un cégep anglophone de Montréal: le collège Marianopolis. Les deux établissements ont mis sur pied un programme d'échange qui permettra à leur clientèle respective de se plonger

dans une culture différente pour mieux maîtriser la langue de Molière ou de Shakespeare.

Immersion complète

Le directeur général de Brébeuf, Michel April, dit vouloir faciliter la maîtrise de l'anglais chez ses élèves. « On va toujours continuer d'assurer l'excellence de la langue française. Mais on veut aussi permettre à nos élèves de vivre une immersion. À Marianopolis, ils vont suivre leurs cours en anglais et vivront dans un univers anglophone. »

Les 450 élèves du collège Brébeuf sont inscrits dans des programmes préuniversitaires de quatre trimestres. C'est uniquement durant le dernier que ceux qui le désirent pourront participer au programme d'échange. Dès l'an prochain, Brébeuf et Marianopolis espèrent permettre à deux groupes de 30 personnes de changer de milieu scolaire pour quelques mois. Les élèves trop faibles ou parfaitement bilingues ne participeront pas à l'échange. « On ne voudrait pas, par exemple, qu'un francophone de Marianopolis vienne faire son dernier trimestre ici, note M. April. Ce n'est pas le but. »

Priorité au français

Le directeur général précise que les candidats auront tous suivi les trois cours de français préalables à l'examen ministériel de français avant de partir pour Marianopolis. « Les cours à fort caractère culturel auront été suivis. Les élèves ne perdront pas leur culture francophone », assure M. April, qui est convaincu « qu'aucun ressac ne sera ressenti » du côté des performances en français de son collège.

« Piste de réflexion » pour le Québec

Il ajoute que, avec ce projet, Brébeuf « vise la réciprocité ». « On accueillera des élèves de Marianopolis qui seront plongés dans un univers francophone, explique M. April. C'est un beau projet innovateur. » M. April ne veut pas se mêler du fameux débat sur la pertinence d'assujettir les cégeps à la Charte de la langue française. Mais, selon lui, l'initiative des collèges Brébeuf et Marianopolis devrait être une « belle piste de réflexion » pour la société québécoise.

Le directeur général du collège Marianopolis, Len Even, est lui aussi emballé par le projet: « Certains de nos élèves ne parlent pas assez bien français. On veut les encourager à le faire. On vit au Québec, c'est important que nos élèves parlent bien le français. »

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Pauline Marois maintient sa proposition – Lundi 31 janvier 2011



PHOTO LUC CINQ-MARS, AGENCE QMI

✓ Pauline Marois a réitéré son désir d'appliquer la loi 101 à l'admission au cégep.

JOSIANNE DESJARDINS Agence QMI

Pauline Marois a réitéré hier son désir d'appliquer la loi 101 à l'admission au cégep, même si cette position ne fait pas l'unanimité au sein de son parti.

En marge de son discours sur l'avenir du Québec et la souveraineté prononcé lors du congrès régional à Montréal, la chef du Parti québécois a montré qu'elle était toujours séduite par l'idée d'interdire aux francophones et aux allophones de suivre une formation collégiale en anglais. Mme Marois a considéré que « nous avons beaucoup de problèmes avec le français à Montréal et que les « membres des communautés francophones vont dans les cégeps anglophones et qu'ensuite, ils intègrent la communauté anglophone ».

Une session en anglais

Elle a plutôt proposé la possibilité d'offrir une « session en anglais » aux étudiants fréquentant les cégeps francophones, s'ils le désirent.

« Nous croyons que c'est important pour les citoyens du Québec, s'ils veulent être bilingues, d'avoir la possibilité de le faire et d'avoir accès à

cette formation dans les cégeps francophones », a ajouté Pauline Marois.

Même si la proposition d'appliquer la loi 101 ne semble pas faire l'affaire de tous les députés au sein du PQ, elle a précisé qu'il s'agit d'« une proposition qui fait partie de notre programme et nous pourrions en discuter lors du Congrès national du PQ », qui se tiendra en avril au Palais des congrès.

C'est en effet à ce moment-là que cette proposition sera adoptée et intégrée officiellement au programme du parti.

Mme Marois a par ailleurs déclaré dans son discours que « le traitement que Jean Charest réserve à la langue est une chose que nous allons corriger une fois au pouvoir, notamment en faisant tomber la loi sur les écoles passerelles ».

RADIO-CANADA / POLITIQUE : Langue d'enseignement : Relance du débat sur la loi 101 au cégep - Mise à jour le dimanche 30 janvier 2011 à 5 h 01

Une soixantaine de personnes étaient présentes au Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu, en Montérégie, pour débattre de l'application de la Charte de la langue française, la loi 101, au niveau de l'enseignement collégial.

Le député du Parti québécois Pierre Curzi, les chercheurs Charles Castonguay et Patrick Sabourin ainsi que le militant souverainiste Simon-Pierre Savard-Tremblay figuraient au nombre des invités.

« L'élan donné à la francisation par la loi 101 est stoppé net lors de l'accès au libre choix », croit Charles Castonguay, expert des questions linguistiques et démographiques qui avait participé à relancer le débat, en [octobre 2009](#).

« Le passage au cégep en anglais n'est pas un phénomène anodin ou ponctuel. Ça s'inscrit dans un long cheminement qui est tourné vers l'anglais, où [l'élève] va adopter des comportements linguistiques anglicisés, s'adresser à des commis dans des commerces en anglais, consommer des biens culturels en anglais », affirme Patrick

Sabourin, président de l'Institut de recherche sur le français en Amérique.

Selon cet auteur d'une [étude sur les raisons](#) qui incitent les étudiants francophones et allophones à fréquenter un cégep anglophone, le cégep est « un point charnière dans l'assimilation linguistique, le moment où les jeunes créent des contacts ». Il soutient que la majorité des cégépiens qui étudient en anglais vont à l'université et travaillent dans cette langue aussi.

Chaque année, environ 3000 étudiants passent du secondaire francophone au cégep anglophone. De plus, selon les chercheurs, le quart des francophones qui vont au cégep anglophone parleraient anglais à la maison.

Le Parti libéral du Québec joue pour sa part que l'extension de la loi 101 au niveau collégial serait une politique trop radicale. Il considère que le Parti québécois va trop loin et souligne que la majorité des élèves du secondaire choisissent un cégep francophone. « C'est une proposition radicale, démesurée, pour des étudiants qui arrivent à l'âge adulte et qui veulent faire des

choix en fonction de leur carrière », estime la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre.

Le député du PQ Pierre Curzi insiste sur la nécessité d'appliquer la loi 101 au cégep. « C'est pas radical, c'est juste logique. Le monde a changé depuis 1977, maintenant il faut qu'on possède la connaissance de la langue seconde, mais en même temps il ne faut pas [perdre] la culture, la société et la langue dans laquelle on vit », a-t-il déclaré.

La proposition du PQ d'inclure les cégeps dans la loi 101 sera soumise à tous les membres du parti lors de leur prochain congrès, en avril.

[Section spéciale](#)

[Loi 101 : l'avenir du français?](#)

Créée en 1977, la Charte de la langue française du Québec suscite bien des passions.

[audio-vidéo](#)

[Marie-Christine Valois rapporte les différents points de vue.](#)

[Mélanie Houde a assisté aux discussions.](#)

THE GAZETTE: PQ getting set to take aim at English education in CEGEPs : Party says Bill 101 has been a failure over 12 years of education – so let's expand it!, by DON MACPHERSON – Saturday, January 29, 2011

Bill 101's restrictions on admission to English schools, considered the most important part of the language legislation when it was adopted 34 years ago, aren't working.

Even after immigrant children are required to attend French schools for 12 years of compulsory primary and secondary education, they still aren't assimilating into the French-speaking community.

So let's take what has been proven over 34 years not to work at the elementary and high-school levels, and also apply it to the CEGEPs.

Because where 12 years of compulsory schooling have failed, only two or three years of optional post-secondary education will do the trick.

That's the logic of the proposal of Pauline Marois and the rest of the Parti Québécois executive to extend to the college level Bill 101's restrictions on admission to publicly funded English elementary and high schools.

Despite the reservations of former PQ premier Jacques Parizeau and a couple of the party's current members of the National Assembly, the proposal will probably be adopted as the policy of a future PQ government at the party's convention in April.

And that's even though the PQ calls the present restrictions a complete failure, in a "study" in support of the CEGEPs proposal published this

week by its language critic, Pierre Curzi ([snipurl.com/1x7s6r](#)).

"The Charter of the French Language has never had the expected effect of making French the common language of allophones when they leave high school," it says on Page 6, referring to people with mother tongues other than French or English.

"The fact that 50 per cent of allophones do their postsecondary studies in English shows that there is no particular interest for half of them to study in a Frenchspeaking milieu."

And even if the restrictions are extended to the CEGEPs, "all those who go through French CEGEP cannot be expected to adopt French in all spheres of their daily life."

Still, Curzi's document claims, extending the restrictions would "necessarily have a considerable impact on the choice of universities, the formation of networks of friends and that of couples and, by the very fact, on linguistic transfers" in favour of French.

But this claim is supported only by a single quotation selected from a year-old study by two academic researchers on the linguistic integration of immigrants to Quebec.

And Curzi was unwise to draw attention to that study because it concedes that "there is not yet any scientific data to support the thesis that

children of immigrants who continue their schooling in English in college and university choose English as their preferred language in adulthood" ([snipurl.com/1xba3x](#)).

It even says language legislation has played only a "limited role" in the progress of French in Quebec. And it recommends better social and economic integration of immigrants rather than new legislative restrictions.

But the PQ's CEGEP proposal has less to do with public policy than with its own internal politics. It's a concession to the party's anti-English hawks so that they won't vote against Marois in the leadership review at the convention.

And if the proposal ever becomes law and doesn't work in the CEGEPs, either? Well, obviously, the universities will be next.

A proposal to squeeze the English universities financially by reducing their public funding is already working its way from the nationalist fringes toward the PQ program. Two years ago, it gained the support of former PQ premier Bernard Landry.

"McGill français" was the slogan of a violent nationalist protest in 1969. It might not be long before it's revived as official PQ policy.



JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Nouvelle lubie de Curzi, par ÉRIC DUHAIME, Agence QMI – Vendredi 28 janvier 2011

<p>Toujours à la recherche d'une bonne vieille chicane linguistique pour satisfaire son aile radicale, le porte-parole péquiste en matière de langue, Pierre Curzi, revient à la charge, cette fois-ci avec l'idée d'empêcher les étudiants francophones et allophones de fréquenter des cégeps anglophones.</p> <p>L'idée sera d'ailleurs débattue au prochain congrès du PQ en avril.</p> <p>Pourtant, il n'y a pas, présentement, de crise du fait français, au Québec. Les statistiques prouvent même le contraire. Le français, comme langue d'usage, ne cesse de progresser, et les allophones se francisent de plus en plus. À moins que Curzi ne pense que Statistique Canada orchestre un complot fédéraliste, en publiant de telles données.</p> <p>Près de 96 % des étudiants dans les écoles secondaires francophones choisissent librement de poursuivre leurs études dans un cégep francophone.</p> <p>Même chez les allophones, la situation s'améliore. Il y a 30 ans, moins d'un allophone sur cinq optait pour la poursuite de ses études dans la langue de Molière. Aujourd'hui, il y en a un sur deux.</p>	<p>En fait, 50 % des étudiants que le PQ veut priver d'avoir accès à une formation collégiale en anglais sont des francophones. Ces gens veulent améliorer leurs conditions de vie et s'ouvrir sur le monde, non pas trahir la nation québécoise.</p> <p>L'EXODE DES CERVEAUX</p> <p>Évidemment, le Québec construit, au cours des 50 dernières années, par les péquistes et les libéraux, ne donne pas envie à bien des jeunes de rester ici.</p> <p>Ce n'est cependant pas en empêchant la jeunesse francophone d'apprendre la langue de Shakespeare qu'on la gardera prisonnière à l'intérieur de nos frontières. On ferait beaucoup mieux de créer un espace économique plus libre et plus prospère, pour retenir ces forces vives.</p> <p>Le jour où le Québec ne sera plus l'endroit le plus endetté, le plus taxé et le plus syndiqué du continent, plusieurs d'entre nous cesseront d'avoir, comme unique ambition, de sacrer notre camp.</p> <p>Arrêtez de voter comme des pieds, et plusieurs jeunes arrêteront de vouloir voter avec leurs pieds.</p> <p>L'UNIVERSITÉ, NEXT ?</p>	<p>De fait, ça arrête où, l'imposition de l'unilinguisme français, Monsieur Curzi ? Si l'on suit votre logique, pourquoi ne pas étendre l'obligation de l'éducation en français jusqu'à l'université, inclusivement ? Il y a une énorme différence entre vouloir vivre dans une société où le français est la langue officielle parlée par tous et commencer à brimer les libertés individuelles d'adultes qui veulent parfaire leurs connaissances dans une langue seconde. En 1977, René Lévesque comprenait tellement bien ça qu'il a bloqué toute tentative d'étendre la portée de la loi 101 aux cégeps.</p> <p>De toute façon, si, après le secondaire 5, un élève ne maîtrise pas correctement son français, il faut se poser de sérieuses questions quant à notre système d'éducation tout entier.</p> <p>Espérons, finalement, que la dernière proposition de Curzi sera massivement rejetée par les péquistes. Cette idée de Curzi est tout aussi exubérante que sa montée de lait contre la venue de Paul McCartney sur les plaines d'Abraham, lors du 400e, ou sa plus récente hallucination par rapport à une stratégie fédéraliste de recrutement du club de hockey les Canadiens.</p>
--	--	--

LA PRESSE : Marois doit être « rappelée à la raison », dit le PLQ – Jeudi 28 janvier 2011

<p>TOMMY CHOUINARD ET PAUL JOURNET</p> <p>QUÉBEC — La chef péquiste, Pauline Marois, doit écouter ses députés Sylvain Simard et Marie Malavoy, et renoncer à l'idée d'assujettir les cégeps à la loi 101, estime le gouvernement Charest.</p> <p>Le whip en chef du PLQ, Pierre Moreau, juge que le Parti québécois « se radicalise » en voulant appliquer les critères de la loi 101 à l'admission au collégial. Il serait ainsi interdit aux francophones et aux allophones de fréquenter un cégep anglophone.</p> <p>Cette mesure est comprise dans la « proposition principale » du PQ, un document qui a été dévoilé en juin et qui sera soumis à l'approbation des membres au congrès du mois d'avril prochain.</p>	<p>Mardi, La Presse a révélé que, à l'interne, Sylvain Simard et Marie Malavoy se sont dits opposés à la mesure. « On commence à voir des voix qui s'élèvent dans ce caucus pour justement dire comme nous que cette position est trop radicale », a affirmé Pierre Moreau en conférence de presse, hier. Il dit espérer que ces députés « pourront rappeler Mme Marois à la raison ».</p> <p>Le whip a souligné qu'environ 96% des élèves du secondaire choisissent de fréquenter un cégep francophone. Cette statistique prouve selon lui que l'assujettissement des cégeps à la loi 101 n'est pas nécessaire. Avant Pauline Marois, aucun chef du PQ n'a appuyé cette mesure, a-t-il ajouté.</p> <p>« Radical » fait rire</p>	<p>Le PQ ne nie pas ces dissensions. Il n'y a pas unanimité au caucus péquiste, concède son leader parlementaire, Stéphane Bédard. Mais il assure qu'une majorité appuie l'application de la loi 101 aux cégeps. « Et puis, on n'est pas au Parti libéral. Au PQ, les gens peuvent s'exprimer », a-t-il lancé.</p> <p>L'utilisation fréquente du mot « radical » commence à amuser M. Bédard. « Ils ont commencé à nous traiter de radicaux avec les écoles passées, a-t-il rappelé. On était radical quand on a dit que les immigrants devaient suivre des cours de français, et on l'était aussi quand on s'opposait à la burqa sur la place publique. En fait, quand on ne pense pas comme eux, on est radical », a-t-il ironisé.</p>
---	--	--

THE GAZETTE: Marois firm on extending Bill 101 rules to CEGEPs – Friday, January 28, 2011

<p>PHILIP AUTHIER THE GAZETTE</p> <p>A plan to extend rules preventing allophones and francophones from attending English CEGEPs still has the backing of the leader of the Parti Québécois.</p> <p>Pauline Marois yesterday re-affirmed her support for the controversial idea despite dissension in her own caucus. Richelieu PQ MNA Sylvain Simard and Taillon MNA Marie Malavoy have stated their opposition to the plan, which is up for debate in April at a PQ policy convention.</p> <p>"Our party is one of debate and that means nobody is muzzled, neither in the caucus or</p>	<p>among the rank-and-file," Marois said. "So it will be up to the members to take a decision on this issue.</p> <p>"But it has also been demonstrated that there has been a certain slide towards an anglicization – particularly on the Island of Montreal, and so firm measures on language need to be taken and that is one.</p> <p>"I still support the proposal that is there – to apply provisions of Bill 101 to CEGEPs with several other linguistic measures."</p>	<p>Marois made the remarks following accusations from the Liberal government Wednesday that the PQ is "radicalizing" itself.</p> <p>Her comments came at a news conference wrapping up a two-day caucus meeting in Laval focused on the resumption of work at the National Assembly Feb. 8.</p> <p>Marois said the PQ will pick up on where it left off on hot issues and again call for a moratorium on shale gas and an inquiry into corruption in the construction industry.</p> <p>As well, the PQ plans to open a new front – what it calls Liberal bungling of public finances.</p>
--	--	---

LE DEVOIR : Cégeps 101 - Le PQ suggère d'appliquer la loi 101 aux établissements collégiaux – Mardi 25 janvier 2011

<p>À retenir</p> <p>L'application de la Charte de la langue française au collégial : un prolongement nécessaire</p> <p>Marco Bélaïr-Cirino</p> <p>Le Parti québécois exhorte le gouvernement de Jean Charest à assujettir les établissements collégiaux à la Charte de la langue française afin de forcer les diplômés des écoles secondaires francophones à poursuivre leurs études en français.</p> <p>Le député de Borduas, Pierre Curzi, suggère d'étendre les dispositions de la «loi 101» aux</p>	<p>cégeps, même s'il affirme se faire «aucune illusion» sur la réplique de la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre.</p> <p>«J'espère que ça va être un engagement électoral», affirme-t-il, brandissant une étude s'inscrivant dans la foulée de celle de l'Institut de recherche sur le français en Amérique.</p> <p>Cette dernière faisait notamment valoir que les demandes d'admission des francophones et des allophones aux cégeps de langue anglaise avaient bondi au fil des dernières années.</p>	<p>Un gouvernement du Parti québécois ferait barrage aux 3000 à 3500 étudiants francophones et allophones qui font, annuellement, le saut d'un établissement secondaire français à un collège de langue anglaise.</p> <p>La «cristallisation de la langue» a lieu entre 17 et 20 ans, explique M. Curzi. «C'est là que ça se joue», lance-t-il.</p> <p>Quelque 1500 finissants francophones prennent chaque année cette décision, soit 4,2 % des finissants francophones. La moitié des allophones ayant été «contraints» de mener leurs études</p>
--	--	---



primaires et secondaires dans la langue de Molière, c'est-à-dire également 1500 individus, font le même choix lorsque vient le temps de remplir leur demande d'admission à un cégep.	privé que public. En somme, étudier en anglais, [c'est ensuite] travailler en anglais, consommer en anglais et entretenir un réseau social anglophone facilitent grandement l'anglicisation», soutient Pierre Curzi, qui déplore une régression spectaculaire du français dans le grand Montréal. «C'est légitime de vouloir apprendre l'anglais. Il faut qu'on l'apprenne. Il faut que notre système francophone enseigne correctement l'anglais. [Mais] il faut apprendre toutes les langues dans notre culture, comme des francophones d'Amérique», affirme-t-il.	Le porte-parole de l'opposition officielle en matière de Langue propose donc d'intensifier l'apprentissage de l'anglais dans les établissements scolaires francophones. «Il y a une différence entre parler plusieurs langues et vivre dans une langue et une culture», explique-t-il. Enfin, Pierre Curzi ne s'inquiète pas outre mesure du sort que réserveraient les tribunaux à l'application de la Charte de la langue française aux établissements collégiaux.
--	--	--

LA PRESSE : Curzi s'inquiète du glissement des élèves du cégep vers l'anglais – Mardi 25 janvier 2011


LOUISE LEDUC Fort d'une étude réalisée à l'interne qui confirme l'attraction de l'anglais, le Parti québécois réaffirme l'importance d'assujettir les cégeps à la loi 101. Bon an, mal an, souligne Pierre Curzi, le réseau francophone perd environ 3500 élèves qui, après une scolarité en français, choisissent un cégep anglophone et acquièrent ainsi « au moins une partie de leurs connaissances techniques de travail en anglais plutôt qu'en français » . « On n'est pas des ayatollahs, on n'est pas contre l'anglais, mais nous sommes inquiets de ce qui est en train de se passer » , a déclaré	Pierre Curzi, porte-parole du PQ en matière de langue, aux journalistes qu'il avait convoqués. On n'est pas en train de revenir à l'époque où les francophones se faisaient mépriser chez Eaton, reconnaît Pierre Curzi. Il admet aussi que, après avoir fait leur scolarité en français au primaire et au secondaire, les anglophones et les nouveaux Québécois savent très bien parler français. Non, ce qui est en cause, « ce n'est plus le fait de ne pas connaître une langue, mais dans quelle culture on s'installe : dans celle de la majorité au Québec ou dans celle de la minorité? » S'il revient à la charge avec une nouvelle étude sur la question – après l'étude Montréal	s'anglicise –, c'est qu'il ne se passe plus rien du tout du côté de l'Office québécois de la langue française. De ce côté, dit-il, c'est « silence, silence » « parce que le parti au pouvoir se dit : " N'en parlons pas, c'est plus prudent." » Tout en s'inquiétant du glissement des élèves du cégep vers l'anglais, Pierre Curzi se préoccupe de la faible maîtrise de l'anglais chez les francophones. Faudrait-il envisager de concentrer l'enseignement de l'anglais en 3 ans plutôt que de le diluer sur 11 ans? Là-dessus, M. Curzi n'a pas d'idée arrêtée, mais il croit qu'il faut se pencher sur le problème
---	---	---

LE DEVOIR - CYBERPRESSE: La CSQ s'inquiète du magnétisme des cégeps anglophones – Vendredi 14 janvier 2011

La Presse canadienne La popularité croissante des cégeps anglophones parmi les francophones et allophones suscite de l'inquiétude au sein de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). La Centrale a dévoilé hier les résultats d'une étude portant sur les motivations et les raisons qui les incitent à choisir le cégep anglophone. Cette étude a été réalisée, à la demande de la CSQ, par l'Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA). Un des auteurs de l'étude, Patrick Sabourin, souligne que la très grande majorité des étudiants du cégep anglophone reconnaît avoir l'intention de travailler en anglais ou de poursuivre ses études à l'université en anglais après le niveau collégial.	Cette nouvelle étude alimentera une réflexion qui a cours depuis plusieurs mois à la CSQ, alors que certains envisagent d'étendre l'application de la loi 101 au réseau collégial. L'analyse effectuée démontre que les chances de choisir un cégep dont la langue d'enseignement est l'anglais augmentent chez ceux qui parlent déjà cette langue à la maison, ceux qui ont réalisé leur cinquième année de secondaire en anglais ou qui n'ont pas de parent de pays francophones ou de langue maternelle latine. Des facteurs liés aux préférences personnelles motivent également le choix du cégep en anglais. Cette langue d'enseignement peut s'avérer un véritable attrait, alors que le choix d'un cégep francophone est favorisé, principalement, pour la seule disponibilité d'un programme. «Ces résultats ne sont pas une surprise. Par contre, il	frappant de constater que le cégep n'est pas une étape ponctuelle pour apprendre l'anglais, mais bien une démarche qui s'inscrit parfois dans un projet de vie beaucoup plus large», a précisé Patrick Sabourin. Depuis quelques années, les demandes d'admission progressent plus rapidement dans les cégeps anglophones. Malgré tout, le chercheur refuse de céder à un scénario catastrophe pour les établissements d'enseignement francophones. «S'alarmer, c'est peut-être un peu exagéré, mais le cégep anglophone grignote des ressources du cégep francophone. Disons que ça demeure préoccupant», a nuancé M. Sabourin. La CSQ est encore loin d'avoir arrêté sa position quant aux avenues à privilégier afin de favoriser une plus grande participation aux cégeps francophones.
--	--	---

CSQ : Une nouvelle étude sur la fréquentation linguistique des cégeps – Jeudi 13 janvier 2011

Montréal, 13 janvier 2010. – La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) dévoile ce matin les résultats d'une étude portant sur les motivations et les raisons qui incitent les francophones et allophones à choisir le cégep anglais, dont la popularité croissante suscite des inquiétudes. L'étude intitulée <i>Analyse des facteurs orientant les francophones et les allophones dans le choix d'un cégep sur l'île de Montréal</i> a été réalisée, à la demande de la CSQ, par l'Institut de recherche sur le français en Amérique (IRFA). « Depuis sa création, la CSQ a toujours été fortement interpellée par l'état du français au Québec. Comme l'illustre cette étude, nous nous questionnons quant à la popularité croissante du cégep anglais. Mais avant de se positionner sur la fréquentation linguistique des cégeps, il est important d'être bien outillé et cette étude constitue un jalon important de notre démarche », explique M. Réjean Parent, président de la CSQ. Les résultats de l'étude En plus de fournir plusieurs éléments contextuels et statistiques quant à la fréquentation des cégeps, l'étude visait à préciser les raisons qui incitent certains francophones et allophones à	faire le choix du cégep anglais au détriment du cégep français. Trois classes de facteurs susceptibles d'orienter les étudiants dans le choix d'un cégep ont été identifiées, soit les facteurs culturels, personnels et prospectifs. L'étude démontre que, parmi les facteurs culturels, parler l'anglais à la maison, avoir fait sa cinquième année de secondaire en anglais ou, chez les allophones, ne pas avoir de parent d'origine francotrope (citoyens originaires de pays francophones ou de langue maternelle latine) augmentent les chances de choisir un cégep dont la langue d'enseignement est l'anglais. Parmi les facteurs liés aux préférences personnelles, notons que la langue d'enseignement est un facteur attractif dominant chez ceux qui ont fait le choix d'un cégep anglais, alors que c'est la disponibilité d'un programme qui est le plus déterminant chez ceux qui ont fait le choix d'un cégep français. Finalement, l'examen des facteurs prospectifs démontre que le choix du cégep anglais s'inscrit dans un projet à long terme qui dépasse la durée des études collégiales. En effet, la très grande majorité des étudiants du cégep anglais recon-	naît avoir l'intention de travailler en anglais ou de poursuivre à l'université en anglais après leurs études collégiales. Tous ces aspects sont développés en détail dans le rapport. Une étude qui alimente la réflexion Cette nouvelle étude rendue publique viendra alimenter une importante réflexion qui a cours depuis plusieurs mois à la CSQ. Particulièrement depuis cet automne alors qu'un comité de travail a été formé afin d'analyser la situation. « Certains envisagent l'opportunité d'étendre la loi 101 au réseau collégial. Or, il s'agit d'une avenue parmi plusieurs autres. Nous sommes encore loin d'avoir arrêté notre position quant aux avenues à privilégier afin de favoriser une plus grande participation aux cégeps français », souligne Pierre Jobin, 3 ^e vice-président de la CSQ. La CSQ tient à remercier l'IRFA et les auteurs de l'étude M. Patrick Sabourin, M. Mathieu Dupont et M. Alain Bélanger, pour leur importante contribution au débat public.
--	--	---

 [Le rapport](#)

Autres nouvelles sur les cégeps

JOURNALDEMONTREAL.COM : Deuxième mandat pour le président de la FECQ – Dimanche 24 avril 2011 – 18h33

QUÉBEC — L'actuel président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Léo Bureau-Blouin, a été réélu au poste de président pour un deuxième mandat lors de l'assemblée générale annuelle du regroupement qui s'est déroulée en fin de semaine à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Sa priorité sera de s'attaquer à la décision du gouvernement de Jean Charest de hausser les frais de scolarité de 325 \$ par année sur cinq ans pour atteindre 3 793 \$ en 2017.

« On ira jusqu'au bout, jusqu'à la grève s'il le faut, a fait entendre l'étudiant en sciences hu-

maines, profil administration, au cégep de Saint-Hyacinthe. Pas question de payer pour des universités aussi mal gérées. Pas question non plus de payer pour les frasques des recteurs. »

Il a notamment fait référence à la hausse du salaire du recteur de l'université Laval, Denis Brière, qui est passé à 330 000 \$, après une augmentation de 100 000 \$ en un an.

« On a l'impression de se faire avoir dans tout ça, a fulminé Léo Bureau-Blouin. Ce qu'on propose aux jeunes comme vision d'avenir, c'est d'arriver sur le marché du travail lourdement endettés. »

Les cégeps en région

La FECQ se préoccupera aussi des difficultés que vivent les cégeps en région.

« L'exode des jeunes est une véritable problématique, a noté Léo Bureau-Blouin. Nous avons lancé une campagne d'appui auprès des collèges pour les faire bouger sur la question de la formule de financement des cégeps, développer plus de programmes exclusifs aux régions et permettre ainsi à chaque région d'avoir son créneau d'excellence ou son pôle de savoir. »

Il ajoute que ce dossier est cher aux jeunes des régions.

LE SOLEIL : Formation continue au collégial : Les inscriptions en chute libre – Jeudi 21 avril 2011

Il y aura 700.000 postes à combler d'ici les cinq prochaines années, et le réseau collégial produit seulement 15.000 diplômés techniques par an
Jean Beauchesne, président de la Fédération des cégeps



— PHOTOTHÈQUE LE SOLEIL

La formation continue, généralement offerte à temps partiel le soir ou la fin de semaine, permet à des gens sur le marché du travail de se spécialiser tout en continuant à travailler.

Daphnée Dion-Viens

Alors que la tournée de consultation du ministère de l'Éducation sur l'adéquation entre la formation et le marché du travail s'arrête à Québec ce matin, des voix s'élèvent pour réclamer un meilleur accès à la formation continue au cégep, où le nombre d'inscriptions a chuté de 66 % depuis 20 ans. La formation continue, généralement offerte à temps partiel le soir ou la fin de semaine, permet à des gens sur le marché du travail de se spécialiser tout en continuant à travailler. Au cégep, on y offre entre autres des attestations d'études collégiales, une formation qui s'étire sur environ un an.

Selon les chiffres du ministère de l'Éducation décortiqués par le chercheur Paul Bélanger, du

Centre de recherche et de développement sur l'éducation permanente de l'UQAM, 80 738 personnes étaient inscrites à la formation continue dans le réseau collégial en 1991. En 2008, ce nombre avait diminué à 27 788.

Ces chiffres excluent toutefois la formation sur mesure, offerte directement aux entreprises. Au ministère de l'Éducation, il a été impossible hier d'obtenir de réponses à nos questions à ce sujet.

Cette diminution préoccupe depuis longtemps la Fédération des cégeps, qui en a fait un de ses «enjeux prioritaires», explique son président, Jean Beauchesne.

«La formation continue n'a pas toujours été une priorité dans notre réseau, il faut le reconnaître», dit-il. Mais il y aura 700 000 postes à combler d'ici les cinq prochaines années, et le réseau collégial produit seulement 15 000 diplômés techniques par an. Il faut donc rehausser la compétence des gens qui sont déjà en emploi. Depuis des années, on réclame plus de souplesse pour pouvoir adapter notre contenu au marché du travail.»

La «souplesse» passe notamment par un meilleur financement, ajoute M. Beauchesne.

Contrairement aux universités, qui sont financées selon le nombre d'inscriptions, les cégeps reçoivent une enveloppe «fermée». Lorsque l'argent est épuisé, les adultes intéressés n'ont plus accès à la formation. Résultat : les listes d'attente s'allongent, particulièrement dans les grands centres.

La baisse des inscriptions s'explique aussi par le désengagement du ministère de l'Éducation au profit d'Emploi-Québec, ce qui a contribué à faire diminuer l'offre en formation continue. Depuis 2008, les inscriptions en formation continue seraient toutefois en hausse, précise-t-on à la Fédération des cégeps.

Tout comme les collèges, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) réclame elle aussi une plus grande accessibilité à la formation continue. «On y voit aussi une solution d'avenir pour plusieurs cégeps en région», affirme Gabriel Danis, conseiller à la CSQ.

Le président de la Chambre de commerce de Québec abonde dans le même sens, réclamant davantage de formation à temps partiel. «Les entreprises de la région aimeraient beaucoup que leurs employés puissent faire leurs études tout en demeurant au travail, affirme Luc Paradis. La flexibilité est parfois difficile à obtenir au niveau de la formation technique.»

ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité à la formation continue fera partie des thèmes abordés lors des consultations régionales du ministère de l'Éducation sur l'adéquation entre la formation et la main-d'oeuvre, qui se déroule aujourd'hui à Québec. Les journalistes n'ont toutefois pas accès à cette rencontre, qui se déroule à huis clos.

De leur côté, le Syndicat de l'enseignement de la région de Québec (SERQ) et le Syndicat du personnel professionnel des commissions scolaires de la région de Québec tiennent à rappeler qu'il y a des risques à modérer la formation aux besoins très spécifiques des entreprises. « Si chaque fois que tu changes d'emploi, il faut que tu te retapes trois ans d'études, ça n'a pas de bon sens! » illustre Denis Simard, président du SERQ.

Les syndicats déplorent par ailleurs que les élèves en difficulté ne bénéficient d'aucune aide spécifique lorsqu'ils passent en formation professionnelle. Ainsi, un élève dyslexique qui a droit aux services d'une orthopédagogue au secondaire n'y aura plus accès une fois inscrit dans un programme de formation professionnelle.

LA PRESSE : Un nouveau cégep bilingue ouvre ses portes à Lachine – Jeudi 14 avril 2011

« La majorité des cours sera donnée en français. Mais le parascolaire se fera presque uniquement en anglais. Quelques cours pourraient aussi être donnés en anglais. »
Ugo Cavenaghi, directeur général du Collège Sainte-Anne

ARIANE LACOURSIÈRE

Dès septembre prochain, Montréal comptera un nouveau cégep sur son territoire. Le Collège Sainte-Anne, école secondaire privée de Lachine, ouvrira un volet collégial privé afin de mieux desservir l'ouest de la métropole. Selon le directeur général de l'institution, Ugo Cavenaghi, le nouveau cégep, qui compte accueillir entre 500 et 600 élèves d'ici deux ans, sera bilingue.

« La majorité des cours sera donnée en français. Mais le parascolaire se fera presque uniquement en anglais. Quelques cours pourraient aussi être donnés en anglais », explique-t-il. Selon M. Cavenaghi, plusieurs élèves de 5e secondaire au Collège Sainte-Anne s'inscrivent dans des cégeps anglais afin de parfaire leur connaissance de cette langue, mais ils en payent souvent le prix. Étant un peu moins à l'aise dans la langue de Shakespeare, ils voient leur cote R, ce fameux indice de classement qui donne accès aux programmes universitaires, baisser. « On veut permettre à ces étudiants de continuer leurs études en français, tout en leur offrant plus d'anglais », explique M. Cavenaghi.

Au ministère de l'Éducation, on confirme que « les établissements d'enseignement privés qui

dispensent l'enseignement de niveau collégial sont régis par la Loi sur l'enseignement privé », et cette loi « ne fait aucune référence à la langue d'enseignement ». Donc les cégeps privés peuvent offrir des cours bilingues.

Le Collège Sainte-Anne, qui célèbre cette année son 150e anniversaire, installera son nouveau cégep dans l'ancien couvent des soeurs de Sainte-Anne à Lachine. Le Collège a acheté ce bâtiment l'an dernier et est en train de le rénover entièrement. « L'ancienne chapelle accueillera une grande bibliothèque. Le cégep sera aussi axé sur les nouvelles technologies. Tous les étudiants devront posséder un ordinateur portable », mentionne M. Cavenaghi. Une quarantaine de résidences seront également construites afin d'attirer des étudiants internationaux. Car avec

son « cégep d'excellence », M. Cavenaghi veut ouvrir ses élèves aux perspectives mondiales. À la fin de leur dernier trimestre, les élèves devront tous réaliser un « stage intégrateur », note aussi le directeur. « On va inciter nos étudiants à faire un stage à l'étranger, dit-il. Ils pourront aussi le faire au Québec, bien sûr. Mais on va essayer de faire en sorte qu'ils le fassent

dans la langue avec laquelle ils sont moins à l'aise », ajoute M. Cavenaghi. Parce que le futur cégep du Collège Sainte-Anne sera subventionné par le ministère de l'Éducation, il en coûtera 3900\$ par année pour fréquenter l'institution. Les programmes de sciences humaines et de sciences pures seront offerts. Il est toujours possible de s'inscrire au

Collège Sainte-Anne, aucune date limite d'inscription n'étant fixée. « Les jeunes de l'ouest de Montréal doivent aller au centre-ville de Montréal s'ils veulent fréquenter un cégep privé. On leur offre enfin une autre possibilité », affirme M. Cavenaghi.

LE SOLEIL : Gaspésie: cap sur la formation à distance – Samedi 09 avril 2011



Collaboration spéciale, Johanne Fournier Le directeur de Groupe Collegia, secteur Matane, André Gobeil et la conseillère en formation Isabelle Cayer ont annoncé mercredi la création du CIFAD.

Johanne Fournier et Gilles Gagné, collaboration spéciale, Le Soleil
(Gaspésie) Forts de leur consortium de services de formation continue appelé Groupe Collegia, les cégeps de Matane et de la Gaspésie et des Îles unissent leur expertise pour mettre sur pied le Centre d'innovation en formation à distance (CIFAD). Avec la création d'une équipe de quatre à six personnes, le CIFAD offrira, en plus de la formation au sein des deux collèges dont il découle,

ses services à l'ensemble des établissements du Québec, aux organismes de formation et aux entreprises privées à travers le monde. Selon son porte-parole, cette caractéristique le rend unique.

En développant la formation à distance, les deux collèges ont trouvé une façon de gérer la décroissance de leur clientèle, observable d'année en année. «On transforme une menace en opportunité», souligne le directeur des études du Cégep de la Gaspésie et des Îles, Louis Bujold. Des étudiants des Îles-de-la-Madeleine profitent ainsi de cours en soins infirmiers offerts à Gaspé, tandis que des collégiens de Matane suivent des cours en comptabilité de gestion donnés à Carleton.

Le CIFAD déploiera une offre complète de services en ingénierie de formation à distance, tout en faisant de la recherche et du développement dans le domaine. En s'associant à des partenaires externes de haut niveau, le centre veut devenir un leader dans le domaine.

Puisque les établissements, par l'intermédiaire de leur service de formation continue, disposaient déjà des équipements requis à l'enseignement individualisé en ligne et au téléenseignement, aucun investissement n'est à prévoir pour la création du CIFAD.

«L'investissement est dans le savoir», indique le directeur de Groupe Collegia, secteur Matane, André Gobeil. «Depuis le début des années 2000, nous avons développé, expérimenté et évalué différents programmes de formation à distance, générant ainsi une somme de connaissances et de compétences que nous souhaitons partager.»

Centre sportif au campus de Carleton

D'autre part, le gouvernement du Québec hausse de 930 694 \$ sa contribution à la construction d'un centre sportif au Centre d'études collégiales de la baie des Chaleurs à Carleton, afin de compléter le financement de ce projet maintenant évalué à 4 870 508 \$.

La somme vient du programme Québec-Municipalités et elle s'ajoute à une somme préalable de 2 985 711 \$ annoncée en juin 2009.

Le financement est complété grâce un montant de 974 101 \$ du Cégep de la Gaspésie et des Îles. Le centre sportif, composé d'un gymnase et d'une salle d'entraînement, devait être complété pour l'automne 2010. Il accuse plus d'un an de retard.

Le retard de livraison s'explique par des problèmes avec le zonage, le terrain, des changements architecturaux et l'actualisation des coûts. La construction devrait débuter en août et être complétée six mois plus tard.

RADIO-CANADA / EST DU QUÉBEC : Le Collège [Cégep] de La Pocatière accueillera des étudiants du Cameroun – Mise à jour le vendredi 8 avril 2011 à 9 h 55

L'établissement a signé une convention de coopération internationale avec l'Institut de développement Nord-Sud.

Un promoteur de l'Institut supérieur de management de Douala, Djankou Nkuissi, veut créer deux nouvelles écoles au Cameroun. L'une se consacrerait à la comptabilité-gestion et l'autre à la bioécologie dans le but de développer l'écotourisme. Le directeur général du Collège de La Pocatière, Claude Harvey, voit cet accord international d'un bon œil. « Nous, avec la bioécologie, nous formons des gens qui aménagent la

faune et qui peuvent aussi servir de guides touristiques. Donc, c'est un besoin qu'il y a au Cameroun également. »

La convention prévoit l'échange d'étudiants et d'enseignants entre les deux pays. Claude Harvey estime que de plus en plus de maisons d'enseignement ont recours à des ententes similaires pour offrir une éducation internationale. « Les jeunes qui viennent au cégep s'attendent, s'ils le souhaitent, à avoir accès à des stages à l'étranger, de pouvoir s'ouvrir sur le monde. »

L'entente avec le Cameroun entrera en vigueur dès l'an prochain. Le Collège de La Pocatière compte actuellement 25 étudiants étrangers.

Les commentaires (1)

Envoyé par [mathieusirois](#) - 11 avril 2011 à 09 h 07 HAE

C'est le Cégep de La Pocatière qui a signé l'entente. Le Collège de La Pocatière accueille des étudiants du secondaire. Ce sont deux entités séparées.

Bien vouloir rectifier le tir, s'il vous plaît.

RUEFRONTENAC.COM : Inquiétude de la Fédération étudiante: taux d'échec alarmant du cégep à distance – Mise à jour le Mercredi, 06 avril 2011 17:01

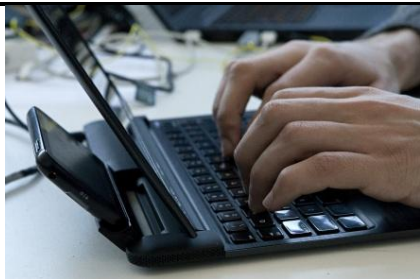


Photo d'archives La Fédération étudiante collégiale du Québec souhaite recruter les étudiants de Cégep@distance

Écrit par David Patry-Cloutier

Près de la moitié des jeunes qui suivent un cours de base par correspondance au Cégep@distance n'obtiennent pas la note de passage. Un résultat « troublant » qui dénote un grave problème

d'encadrement, dénonce la Fédération étudiante collégiale du Québec, qui souhaite recruter ces étudiants dans une nouvelle association.

« Le taux de réussite scolaire, notamment dans la formation générale, est catastrophique, particulièrement en français », a lancé le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin, en dévoilant les résultats d'une étude réalisée par son organisation.

Basé sur les données du ministère de l'Éducation, le document intitulé [La formation dans son salon : entre besoins et contraintes](#), montre que seulement 48,1 % des étudiants inscrits au cours de littérature de Cégep@distance réussissent. En mathématiques, 54,9 % obtiennent la note de passage.

Plus généralement, le taux de réussite global des étudiants de ce centre de formation atteignait 61,2 % en 2007, selon les dernières données du Ministère.

La FECQ montre la disponibilité des tuteurs de l'institution pour expliquer ces piètres résultats. Ceux-ci ne seraient disponibles que deux heures par semaine pour répondre aux besoins de leur classe, qui peut atteindre jusqu'à 250 étudiants. Une situation qui générerait beaucoup d'insatisfaction chez ces derniers, affirme la FECQ.

« On a le désir de faire changer ça et de faire en sorte que les étudiants à distance aient les mêmes chances de réussite que les étudiants du secteur conventionnel », a indiqué Léo Bureau-Blouin.

Étude mal reçue

L'étude a été mal reçue par la direction de Cégep@distance. Alors que la FECQ affirme que l'institution n'a pas voulu collaborer à la rédaction de son étude, Cégep@distance dit n'avoir jamais été contacté.

L'institution indique avoir déjà porté des changements à la disponibilité des professeurs, abolissant complètement la période de deux heures

par semaine. « On demandait aux étudiants de s'adapter aux tuteurs; ce n'était pas l'idéal », affirme le directeur adjoint au service de l'organisation et du cheminement scolaire, Richard Armstrong.

Depuis deux ans, le cégep demande plutôt à ses tuteurs de répondre à toute question dans un délai maximal de 48 heures, ce qui permet une flexibilité appréciée des étudiants, dit-il.

Cégep@distance ne remet toutefois pas en question les chiffres sur les taux de réussite avancés par la FECQ. « Mais il faut le prendre dans le contexte de la formation à distance, insiste M. Armstrong. En formation en distance, on a toujours un taux de désistement très élevé, qui oscille autour de 30 %, ou même 35 % en français. Il y a même des gens qui se désistent sans même présenter un seul travail. Nos étudiants qui se rendent à l'examen final réussissent dans une proportion de 94 % ».

Campagne d'adhésion

Décidé à changer les choses au Cégep@distance, la FECQ lance sa plus importante campagne de

recrutement pour tenter de représenter les 20 000 étudiants qui y prennent des cours. Le processus d'accréditation est entamé et un référendum doit être organisé en septembre.

La fédération se défend bien de ne chercher qu'à gonfler ses effectifs, qui s'établissent en ce moment à 55 000 membres. « Il y a un réel problème et ces étudiants ne savent pas où aller se plaindre; il n'y a pas d'endroit pour canaliser les injustices, explique le président, Léo Bureau-Blouin. Ils méritent d'être représentés adéquatement. »

L'institution ne s'oppose pas à la démarche. « C'est tout à fait normal que les étudiants sentent le besoin de s'associer », conclut M. Armstrong.

Commentaires (2)

En complément d'information

En complément de cet article, il est à noter que les étudiants du Cégep@distance qui remettent tous les travaux et qui se présentent à l'examen réussissent leur cours dans une proportion de 94 %.

Pour en apprendre davantage, consultez <http://www.cegepadistance.ca>. Pour lire le communiqué « Le Cégep@distance se dissocie de la recherche de la FECQ », rendez-vous à <http://bit.ly/CADfecq>. Il est également possible d'écouter l'entrevue donnée par le Cégep@distance à KYK 95,7 Radio X sur ce sujet à <http://www.youtube.com/watch?v=XcbqQTobMwU>.

Jean-François Lapierre (Cégep@distance), avril 08, 2011

Le taux d'échec

Le porte parole des Etudiants lors de la dernière manifestation a bien admis que les frais de scolarité au Québec étaient les plus bas et que c'est chez nous qu'il y avait le plus d'étudiants Inscrits. Les bas taux attirent plus d'étudiants qu'ailleurs donnant l'opportunité aux **sans talents** de s'inscrire, d'où le taux d'échec élevé.

Furibond, avril 07, 2011

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Gros bonis dans les cégeps : Le montant versé en primes a augmenté de 26 % en un an, dans le réseau collégial - Mardi 05 avril 2011

UN REPORTAGE DE sebastien.menar

Il n'y a pas que les dirigeants des commissions scolaires qui ont eu droit à de gros bonis, en 2010. Les cadres des cégeps ont vu les montants qui leur sont versés en primes augmenter de 26 % l'an dernier, une situation que dénoncent les étudiants.

Le Journal a appris que 959 cadres et hauts dirigeants du réseau collégial se sont partagé près de 2,4 M\$ en « montants forfaitaires », en 2009-2010. Cela représente un bond de près d'un demimillion de dollars en seulement une année.

Après les 110 dirigeants de commissions scolaires qui ont touché près d'un million de dollars en bonis, c'est au tour des patrons des cégeps de voir leurs primes salariales atteindre un nouveau sommet.

Cette augmentation de 26,2 % du montant consacré aux bonis survient au moment où l'État a suspendu leur versement pour les deux prochaines années, dans le cadre de « l'effort » de réduction des dépenses que s'est imposé le gouvernement.



PHOTO D'ARCHIVES

✓ Après ceux des commissions scolaires, les cadres et hauts dirigeants du réseau des cégeps ont eux aussi vu le montant consacré à leurs primes de rendement exploser, l'an dernier. Ci-dessus, le Cégep du Vieux-Montréal.

« Pas automatique »

La Fédération des cégeps explique cette augmentation par une légère hausse du nombre de cadres dans le réseau collégial, et par la croissance du nombre d'employés d'encadrement qui ont touché des bonis.

Entre 2009 et 2010, le nombre de bénéficiaires de ces primes a augmenté d'une centaine, a constaté le Journal. « Ça montre bien que ce n'est pas automatique, fait valoir la porte-parole de la Fédération, Caroline Tessier. On a un des taux d'encadrement les plus bas de la fonction publique », ajoute-t-elle, en précisant que les cégeps comptent « un cadre pour 27 employés ».

Mme Tessier rappelle que les « bonis forfaitaires » des cadres font partie de leur « rémunération globale » et ce, depuis 1984.

Elle assure que ces primes sont accordées à la suite d'un « processus » d'évaluation du rendement « bien encadré » et prévu par « un règlement gouvernemental. »

La porte-parole reconnaît que les sommes accordées en bonis ont explosé, l'an dernier, mais elle rappelle que cette enveloppe ne pourra jamais dépasser 2 % de la masse salariale des cadres. Dans le cas des hauts dirigeants, le plafond a été fixé à 5 % pour les directeurs des études, et à 6 % pour les directeurs généraux.

Faire leur part

Ces révélations choquent le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Léo Bureau-Blouin. « Pour les étudiants, c'est fâchant », lance-t-il.



Léo Bureau-Blouin

« C'est sûr que, globalement, la proportion de mauvaise gestion semble moins élevée au collé-

gial que dans les universités, dit-il, mais à un moment où on demande aux étudiants et aux citoyens d'en faire toujours plus, les institutions publiques doivent montrer patte blanche. Ce n'est pas la première fois qu'on voit des dépenses qui auraient pu être évitées », souligne-t-il.

Le président de la FECQ croit que certains cégeps ont pu être tentés de gonfler les bonis de leurs cadres, pour atténuer l'effet des restrictions budgétaires imposées par Québec. « C'est un subterfuge plus que questionnable, dans la mesure où tout le monde est appelé à faire sa part », dit-il.

CE QU'IL A DIT

Ces bonis-là n'ont pas leur raison d'être. De façon générale, comme centrale, on n'a jamais été favorable à des primes basées sur la performance des étudiants. Que les administrateurs, les hauts mandarins aient une rémunération conséquente de l'importance de leurs responsabilités, d'accord. Mais il y a trop de facteurs incontrôlés, en éducation, pour fonctionner par boni. Il ne devrait pas y en avoir parce que, dans le fond, ça correspond à quoi ? On n'est pas dans une entreprise financière ! J'ai aussi de la difficulté à croire que l'émission de ces bonis-là ne se fait pas avec une certaine complaisance... »



Réjean Parent, président de la Centrale des syndicats du Québec



RADIO-CANADA : Estrie : La fermeture du camp de jour au Cégep de Sherbrooke dénoncée - Mise à jour le mercredi 30 mars 2011 à 14 h 29

La Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur, affiliée à la CSQ (FPSSES-CSQ), dénonce la décision du Cégep de Sherbrooke de fermer le camp de jour estival offert aux jeunes et de permettre à une entreprise privée de prendre la relève, ce qui risque d'avoir des conséquences sur la qualité des services offerts à la population.

Rappelons que l'établissement a d'ores et déjà prétendu que le camp de jour était déficitaire et que la seule façon de le rentabiliser était de diminuer les salaires des monitrices et des moniteurs.

Le syndicat se défend d'agir trop tard, alléguant que ce n'est que la semaine dernière que l'annonce de la tenue d'un camp par une entreprise privée a été connue.

Pour le syndicat, la façon de calculer les dépenses du camp de jour est peut-être en cause dans le déficit allégué par le Cégep pour cesser les opérations de Cap Jeunesse.

La présidente du Syndicat du personnel de soutien du Collège de Sherbrooke (SPSCS-CSQ), Lucie Bouffard, prétend que la supposée non-rentabilité a été créée artificiellement par d'anciennes normes comptables, qui imputaient au camp de jour une part importante des dépenses d'immobilisation. Elle soutient qu'il serait intéressant que le Cégep refasse ses calculs avec les nouvelles normes mises en place.

« Au niveau du camp de jour, on nous impute toutes sortes de frais administratifs et en immobilisations, genre le pourcentage d'usure des planchers sportifs ou autre chose. C'est une façon de calculer. Donc, il y avait énormément de frais administratifs [...] imputés au camp de jour qui faisaient que nécessairement, étant donné le peu marge de manoeuvre qu'il pouvait y avoir, de par là, il disait qu'il y avait un déficit comme tel », explique de son côté la présidente de la FPSSES, Marie Racine.

Cette dernière déplore également le fait que les étudiants qui seront embauchés comme moniteurs subiront une diminution salariale comparativement à ce qui leur était versé au cours des dernières années.

« Le travail des moniteurs a été évalué dans le programme d'équité salariale et, selon les qualifications, la formation et les responsabilités que ces jeunes doivent fournir, et leur salaire a été fixé à 18 \$ l'heure. Ces conditions de travail attireraient des étudiants universitaires avec des champs de compétences particuliers et des qualifications élevées. Il est certain que le choix de candidats intéressants sera restreint de façon importante puisque le salaire offert par la compagnie privée est de 9,75 \$ », dit Mme Racine.

Le syndicat n'exclut pas d'autres recours, mais devra au préalable étudier le contrat conclu avec Loisirs 3000, l'entreprise privée qui offrira le camp cet été au Cégep de Sherbrooke.

LA TRIBUNE : La catastrophe n'a pas eu lieu dans les Cégeps - Lundi 28 mars 2011

Isabelle Pion, La Tribune (SHERBROOKE) Les craintes étaient nombreuses, mais elles ne se sont pas matérialisées... du moins pas pour le moment. Sept mois après l'arrivée des «élèves de la réforme» dans les cégeps, des professeurs constatent que les choses se passent mieux qu'ils ne le pensaient. Il est encore trop tôt, cependant, pour établir une comparaison des résultats scolaires entre les

jeunes du renouveau pédagogique et ceux qui n'ont pas connu ce programme de formation.

«Je dois vous avouer qu'on s'en est fait pour rien! lance le coordonnateur du programme de techniques policières au Cégep de Sherbrooke, Tom McConnell. C'était plus la crainte de l'inconnu qu'autre chose.» Selon lui, les étudiants arrivés au Cégep cet automne comptent «certaines lacunes», mais rien d'insurmontable.

Coordonnateur du programme de sciences de la nature au Cégep, Gervais Tremblay estime qu'au point de vue académique, il est trop tôt pour juger des nouvelles cohortes. «C'est un dossier très sensible, fait-il valoir. La première cohorte en sciences de la nature, ça s'est très bien passé.»

LE DROIT : Le Cégep manque d'espace et n'écarte pas un PPP - Jeudi 24 mars 2011



ARCHIVES, LeDroit

Justine Mercier, Le Droit

Les aménagements temporaires se multiplient pour accueillir un nombre grandissant d'étudiants au Cégep de l'Outaouais, qui attend toujours une réponse de Québec pour la construction d'un pavillon santé-famille adjacent au campus Félix-Leclerc. La mise en place de nouveaux programmes en dépend.

Le cégep inaugurerait hier les nouveaux laboratoires du programme de soins pré-hospitaliers d'urgence, auparavant offert à la Coopérative des paramédics de l'Outaouais. Mais cet investissement de 100 000 \$ ne suffira pas bien longtemps. Le cégep accueillait 5300 étudiants l'automne dernier, alors que le « devis scolaire » en prévoit seulement 4350. Déjà, 14 classes modulaires sont utilisées.

La directrice générale du cégep, Marielle Poirier, est consciente qu'il ne sera pas évident d'obtenir le budget nécessaire pour la construction d'un nouveau pavillon. « C'est sûr qu'on aimerait toujours avoir les réponses le plus rapidement possible, mais il faut comprendre que le pavillon santé-famille, c'est un investissement de 30 millions. [...] L'économie du Québec étant ce qu'elle est, on peut comprendre que le ministère souhaite faire des analyses supplémentaires, mais je dois dire que le dossier est probablement le plus près qu'on n'a jamais été d'une solution. »

Une rencontre est prévue la semaine prochaine à ce sujet au cabinet de la ministre de l'Éducation.

« On a besoin d'une solution à très court terme, insiste Mme Poirier. On ne veut pas avoir à refuser des étudiants l'automne prochain. »

Mme Poirier affirme que plusieurs solutions sont sur la table pour en arriver à la création d'un pavillon santé-famille. Questionnée à savoir si un partenariat public-privé (PPP) fait partie des solutions envisagées, Mme Poirier a répondu que « ça pourrait être une possibilité ». « Pour le moment, on n'a pas fait de recherche d'entreprise, souligne-t-elle toutefois. Vous comprendrez que si c'était la solution qui était retenue dans les discussions entre la ministre et le cégep, à ce moment-là, il y a des démarches qu'on devrait entreprendre, mais je suis certaine qu'il y aurait beaucoup d'intérêt. »

Pendant ce temps, le manque d'espace devient de plus en plus contraignant. Fraîchement autorisé par Québec, le programme d'analyses biomédicales ne pourra pas être lancé l'automne prochain.

LE SOLEIL : À la rescousse des cégeps en région - Mercredi 23 mars 2011

Daphnée Dion-Viens

Le Cégep de Gaspé, où le nombre d'étudiants a chuté dramatiquement au fil des ans, est menacé de disparition. Mais ce collège ne représente que «la pointe de l'iceberg», selon une coalition qui se met en branle pour sauver les cégeps en région.

L'initiative a été baptisée Opération sauvetage. La coalition, qui regroupe des étudiants, des syndicats d'enseignants et des acteurs de la région, sera officiellement appuyée demain par les délégués de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), qui seront réunis en conseil général.

«Le Cégep de Gaspé est le reflet de ce qui va se passer ailleurs en région. On veut étendre la préoccupation en dehors de la péninsule gaspé-

sienne pour influencer Québec», affirme son président, Réjean Parent, qui souligne que c'est l'avenir des régions qui est en jeu.

Dans le milieu des années 90, le campus du Cégep de Gaspé comptait environ 1200 étudiants. Cette année, on en retrouve moins de 600. Et si la tendance se maintient, ils pourraient être moins de 400 en 2015, selon les prévisions du ministère de l'Éducation. Le spectre de la fermeture plane.

«Ce qu'on voit, ce n'est que la pointe de l'iceberg», lance Mario Beauchemin, président de la Fédération des enseignants du cégep (FEC-CSQ). D'ici quelques années, les cégeps de Matane, de Baie-Comeau et de Sept-Îles pourraient se retrouver dans la même situation, souligne-t-il.

«RIEN NE BOUGE»

Au Cégep de Gaspé, le président du syndicat des enseignants, Marc Philibert, affirme que rien ne bouge depuis 2006. Il y a bien eu des rencontres et des pistes de solutions qui ont été proposées, mais rien de concret n'a été retenu pour l'instant au ministère de l'Éducation, déplore-t-il.

L'an dernier, un rapport commandé par le Ministère recommandait d'élargir l'offre de programmes exclusifs au Cégep de la Gaspésie et des Îles et de verser des bourses de 6000 \$ pour attirer des étudiants. Aucune de ces mesures n'a toutefois été adoptée.

«Ce n'est pas que la direction du Cégep ne fait pas son travail, mais le Ministère nous donne des mesures administratives qui ne suffisent pas à garder le Cégep en santé. Pendant ce temps, le

nombre d'étudiants continue de diminuer et on a peur d'avoir atteint un point de non-retour», affirme M. Philibert.

Pour accélérer la cadence, la coalition tente maintenant de rallier les autres cégeps en région pour « remettre sur pied l'ensemble du réseau collégial », ajoute M. Philibert. Parmi les pistes de solutions évoquées : le financement asymétrique afin d'avantager les cégeps peu peuplés et des bourses d'études pour inciter les étudiants à étudier en région plutôt que dans les grands centres.

Marc Philibert déplore par ailleurs l'octroi l'an dernier de sommes supplémentaires aux cégeps de la grande région de Montréal, aux prises avec un surplus d'étudiants. « C'est une aberration. Il y a vraiment un déséquilibre qu'il faut rétablir », affirme-t-il.

RÉACTIONS POLITIQUES

Le député de Gaspé, Georges Mamelonet, se montre quant à lui ouvert à travailler avec la coalition. Bien au fait du dossier, il souligne toutefois que plusieurs initiatives ont déjà été mises en branle par les acteurs de la région, qui présenteront sous peu au ministère de l'Éducation un projet-pilote pouvant aussi être utile pour d'autres cégeps dans les régions.

« J'espère qu'on pourra travailler tous ensemble. Mais c'est un dossier qui n'est pas simple et qui va prendre du temps. Si on crie au loup, ça ne fera pas avancer les choses. Ce qui fera avancer, c'est la collaboration de tous les acteurs dans le secteur », affirme-t-il.

À la Fédération des cégeps, qui représente les 48 cégeps publics de la province, on se contente de dire qu'une réflexion est amorcée. « On veut

dresser le portrait statistique d'abord pour avoir une vue d'ensemble et éviter la recondaction de solutions à la pièce », affirme la directrice des communications, Caroline Tessier, qui espère que des mesures seront mises en branle dès l'an prochain.

Au cabinet de la ministre de l'Éducation, on indique que Line Beauchamp « se sent interpellée » par l'avenir des cégeps en région. « Mme Beauchamp n'a pas l'intention de fermer de cégep. La tournée des régions sur la formation professionnelle et technique sera l'occasion d'aborder le sujet et d'être à l'écoute », a indiqué son attaché de presse, Dave Leclerc.

Selon le ministère de l'Éducation, 11 millions \$ ont été consacrés depuis 2001 pour mettre sur pied différents projets afin d'assurer la survie du Cégep de la Gaspésie et des Îles.

LE QUOTIDIEN : Des cégépiens découvrent la culture innue – Mardi 22 mars 2011



Le Quotidien, Jeannot Lévesque
Les étudiants du Cégep de Chicoutimi pourront en apprendre davantage sur la culture innue cette semaine alors que plusieurs activités auront lieu sous une grande tente traditionnelle (shaputuan).

Isabelle Labrie, Le Quotidien
(CHICOUTIMI) Avec les développements prévus dans le Nord québécois, les Blancs seront appelés à travailler de plus en plus étroitement avec les Autochtones. Et pourtant, ils ne connaissent

que très peu la culture innue, ce qui ouvre la porte aux préjugés.

C'est notamment pour combattre ces visions négatives que le comité interculturel du Cégep de Chicoutimi a invité sur le campus le programme de sensibilisation et de rencontres Québécois-Autochtones « Sous le shaputuan », de l'Institut Tshakapesh et la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

Jusqu'au 24 mars, des activités destinées aux étudiants de même qu'à la population en général se tiendront sous une grande tente traditionnelle (shaputuan).

Ateliers

Des étudiants seront ainsi appelés à participer à des ateliers liés à leur domaine d'apprentissage dans le shaputuan. Un groupe d'élèves en pilotage, par exemple, a passé une heure hier matin à apprendre des trucs de survie et d'alimentation en forêt. Aujourd'hui mardi, ce sont des étudiants en foresterie qui s'y rendront pour discuter du partage des ressources naturelles. Des occasions pour échanger et pour en apprendre davantage sur la culture des Innus et celle des Attikameks.

« Avec la tente, nous créons une synergie autour d'un lieu symbolique. Nous sentons beaucoup d'intérêt et nous nous rendons compte que nous ne sommes pas connus. Nous nous présentons de façon très simple, nous parlons de ce que nous sommes. Nous travaillons beaucoup sur les sens », a expliqué l'une des animatrices de l'Institut Tshakapesh, Évelyne St-Onge, lors de l'inauguration officielle qui a eu lieu hier en présence de plusieurs invités.

Au cours des 12 dernières années, cette organisation a rencontré environ 90 000 jeunes Québécois, aux quatre coins de la province. Évelyne St-Onge confie que c'est très valorisant pour les Autochtones de se faire ainsi connaître.

La directrice du Centre d'amitié autochtone du Saguenay, Marjolaine Étienne, a pour sa part salué cette initiative: « C'est important de sensibiliser les jeunes, mais aussi les moins jeunes, de montrer qui nous sommes, que nous aimons rire. Ce n'est pas facile pour les Autochtones de sortir de leurs communautés et de briser l'isolement ».

LE SOLEIL : Cégep de La Pocatière: branché sur les médias sociaux – Lundi 21 mars 2011



Collaboration spéciale Marc Larouche
Mathieu Sirois passe la journée à surfer, à twitter et à poster des infos sur les médias sociaux. Une façon pour le Cégep de La Pocatière d'être en contact avec ses étudiants actuels et potentiels.
Marc Larouche, collaboration spéciale, Le Soleil (La Pocatière) Mathieu Sirois passe une bonne partie de ses journées sur Facebook et Twitter... et il est payé pour cela! En fait, le jeune homme est à l'emploi du Cégep de La Pocatière, l'un des

premiers établissements au Québec à avoir embauché une ressource spécialement pour gérer les nouveaux médias.

« En fait, je suis gestionnaire de communauté. J'alimente en information les sites Internet du Cégep de même que la page Facebook et le compte Twitter », explique M. Sirois, dont le travail permet aussi de publiciser les activités du Cégep.

« Mathieu utilise toutes les fonctionnalités des nouveaux médias. Il ne fait pas que poster des informations. Il discute aussi en direct [chat] avec des jeunes qui étudient à notre cégep ou veulent le faire. Je crois que les médias sociaux sont devenus le meilleur moyen de rejoindre nos étudiants passés, présents et futurs », note le directeur général, Claude Harvey.

Des bourses sont disponibles? Des spectacles ont lieu au salon étudiant? Des activités susceptibles d'intéresser les étudiants sont organisées? Mathieu Sirois les diffuse aussitôt aux 600 membres Facebook du Cégep de La Pocatière. Les étudiants qui ont des questions concernant n'importe quel aspect de l'institution peuvent aussi

s'adresser à lui, et ce, en direct. La beauté de la chose, c'est qu'Internet permet aussi de joindre ou discuter aussi facilement et rapidement au voisin de palier qu'à un futur étudiant à l'autre bout du monde.

« C'est un autre aspect de mon travail. J'ai discuté en direct avec des jeunes du Cameroun, de la Guadeloupe et de la France, par exemple, qui souhaitent étudier chez nous. Je suis leur référence et ça leur facilite beaucoup la tâche, notamment pour les formulaires d'admission. Récemment, j'ai accompagné par Internet un jeune Américain qui suit des cours de français afin de venir étudier ici », conclut M. Sirois.

Pour Claude Harvey, il est important de considérer ces nouveaux médias à leur juste valeur. « Ce sont les moyens de communication modernes. Plutôt que de se déplacer, tous ont accès à toute l'information pertinente directement à la maison », conclut celui qui est aussi présent à titre personnel sur Facebook.

LE NOUVELLISTE : Plus de 2 millions \$ pour la recherche au Cégep – Mercredi 16 mars 2011

Brigitte Trahan, Le Nouvelliste
(Trois-Rivières) Décidément, les millions pleuvent sur la région depuis quelques temps. Après l'UQTR, c'est au tour du Cégep de Trois-Rivières de recevoir du soutien financier pour la recherche.

En fait, ce sont des investissements financiers de plus de 2 millions \$ qu'est venu annoncer le ministre d'État de Développement économique Canada, Denis Lebel, mardi.

Le Centre spécialisé en pâtes et papiers (CSPP) recevra une contribution non remboursable de 1

million \$ tandis que le Centre de métallurgie du Québec (CMQ), de son côté, reçoit 776 985 \$.

Le ministre ne devait faire que ces deux annonces, mardi, mais en conférence de presse, il a aussi laissé entendre qu'un troisième centre de transfert technologique du Cégep de Trois-Rivières, le C2T3, qui se spécialise en télécom-

munications, fera bientôt l'objet d'une annonce d'un autre investissement de 500 000 \$.



Photo: Stéphane Lessard
Denis Lebel, ministre d'État, Développement économique Canada a annoncé des subventions de plus de 2 millions \$ pour la recherche au Cégep de Trois-Rivières.

La conférence de presse s'est tenue au Centre intégré des pâtes et papiers de l'UQTR, hier et pour cause. Les projets du Cégep de Trois-Rivières et ceux de l'UQTR en matière de pâtes et papiers sont intimement liés. Le directeur du CSPP, Mario Parenteau explique que les montants annoncés hier par le ministre Lebel, serviront principalement à l'achat d'équipements. «Ils vont nous permettre de réaliser les projets qui ont été annoncés en partie la semaine dernière» à l'UQTR, dit-il. «Tout est maillé, dans ce domaine-là. Nous, c'est la partie mise au point, transfert jusqu'à la commercialisation. La partie UQTR est beaucoup plus du côté de la recherche, de la mise au point de laboratoires, de la recherche fondamentale et de la formation à la maîtrise et au doctorat. Nous, c'est le personnel technique», explique-t-il. Le CSPP, donc, reçoit un million \$ afin d'accroître la performance de sa machine à papier grâce à l'ajout de nouveaux équipements.

Cette modernisation permettra de créer des papiers spécialisés, par exemple des papiers d'emballage et d'impression à base de nanocellulose, de nanopigments et de pâte mécanique, d'emballages alimentaires intelligents et même de produits pouvant remplacer les films de plastique dans les cultures maraîchères. Le Centre de métallurgie du Québec, lui, recevra 776 985 \$ pour l'achat d'un système d'inspection à rayons X en temps réel permettant d'inspecter des pièces de métallurgie afin d'y déceler des porosités, des reprises ou des inclusions. Il permettra l'inspection rapide de pièces en alliages léger ou en alliages spéciaux. Cette somme servira aussi à faire l'achat d'un système de projection thermique par plasma qui permet de déposer des revêtements résistants à l'usure et à la corrosion sur des pièces de métal comme des pales de turbines de réacteurs ou à la surface de prothèses orthopédiques.

LE SOLEIL : Baisse des demandes d'admission au cégep – Jeudi 10 mars 2011

Daphnée Dion-Viens
Pendant que les cégeps de la grande région de Montréal font le plein d'étudiants, les collèges de Québec et de l'est de la province connaissent une baisse de 2 % du nombre des demandes d'admission. Voilà ce qu'indiquent les données du Service régional d'admission au collégial de Québec (SRACQ), qui regroupe aussi les cégeps du centre et de l'est de la province. Les demandes d'admission reçues au 1er mars sont moins nombreuses que l'an dernier, à la même période. «Cette situation n'est pas surprenante, car le nombre d'élèves de cinquième secondaire est

également en baisse, selon des proportions similaires. D'ailleurs, en se basant sur les prévisions d'effectifs en cinquième secondaire du ministère de l'Éducation, nous devrions connaître des baisses continues pour les prochaines années», indique le directeur général du SRACQ, Marc Viens. Le portrait est toutefois différent dans la grande région de Montréal. Au 1er mars, le nombre de demandes d'admission a plutôt augmenté de 1,4 %, la hausse étant encore plus marquée dans les cégeps anglophones. Dans la grande région métropolitaine, le ministère de l'Éducation prévoit une croissance du nombre d'étudiants au

moins jusqu'en 2012. L'an dernier, des cégeps montréalais ont d'ailleurs reçu une aide financière leur permettant d'accueillir davantage d'étudiants. Dans la région de Québec, la diminution du nombre de demandes se répartit de façon «assez égale» dans la plupart des établissements, indique Marc Viens. Toutefois, les cégeps de Thetford Mines, de Victoriaville, François-Xavier-Garneau, de La Pocatière et de Matane s'en tirent beaucoup mieux avec une augmentation de leurs demandes d'admission.

LE SOLEIL : Cégeps des villes et cégeps des champs... – Mardi 08 mars 2011



— PHOTO COLLABORATION SPÉCIALE
MARC LAROUCHE

Le directeur général du Cégep de La Pocatière, Claude Harvey, est confiant pour l'avenir.
Marc Larouche, Collaboration spéciale
LA POCATIÈRE — Pas facile d'être un cégep en région, du moins si l'on se fie aux propos de la directrice des études du Cégep de La Pocatière, Marie-Claude Deschênes, et du directeur général, Claude Harvey. Pour ces derniers, si l'avenir s'annonce tout de même prometteur, le quoti-

dien doit toujours être synonyme de dépassement. «En plus de mettre plus d'efforts, il faut aussi et constamment faire preuve d'audace et d'innovation, notamment en posant des gestes concrets qui permettent d'atteindre les objectifs», a lancé M. Harvey à l'occasion d'une activité organisée par la Fondation du Cégep de La Pocatière. «Le nombre d'étudiants du collégial diminue constamment et est réparti inégalement. Beaucoup choisissent Montréal et sa couronne.» Au Cégep de La Pocatière, le nombre d'étudiants est passé de plus de 1000 au début de l'an 2000 à environ 750 cette année. «L'année prochaine s'annonce bien. Nous devrions avoir une petite hausse», poursuit M. Harvey. Pour Marie-Claude Deschênes, en région, «l'appui du milieu est fondamental pour obtenir les autorisations du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, que ce soit pour un programme régulier ou un programme de formation continue». Une consultation auprès de l'ensemble du personnel et des organismes

apparentés au Cégep a d'ailleurs permis de cibler cinq projets qui font l'objet d'une analyse de faisabilité. «Je ne peux pas préciser, disons que c'est une question stratégique de "secrets industriels", mais nous parlons de projets dans les domaines de la santé, de l'environnement et développement durable ainsi que de la recherche animale, un créneau qui sied bien à La Pocatière», a noté Claude Harvey devant plus d'une quarantaine d'acteurs du milieu socio-économique de La Pocatière venus participer à cette rencontre. De l'avis des conférenciers, l'avenir s'annonce tout de même prometteur puisque ce cégep dispose de deux atouts majeurs pour relever le défi de la décroissance démographique prévue. «Nos étudiants proviennent de l'extérieur de la région dans une proportion de 60 %, et la carte de programmes du Cégep de La Pocatière est variée et équilibrée», conclut M. Harvey. La Fondation du Cégep de La Pocatière est présidée par l'ancien député bloquiste Paul Crête.

24 HEURES : Cégep : Importante augmentation du nombre d'élèves en difficulté – Mardi 08 mars 2011

Agence QMI
De plus en plus de cégépiens sont aux prises avec des problèmes de santé mentale ou d'apprentissage. La Fédération des cégeps réclame d'ailleurs des ressources supplémentaires afin de s'adapter à la situation. Selon le quotidien «Le Devoir», qui s'appuie sur des chiffres fournis par la Fédération, le nombre de cégépiens souffrant d'un handicap, qu'il s'agisse d'un problème physique ou mental, est aujourd'hui sept fois plus élevé qu'il ne l'était en 2000. L'augmentation concerne principalement les élèves souffrant de troubles mentaux ou

d'apprentissage, également désignés sous l'appellation de «clientèle émergente». Toujours selon «Le Devoir», leur nombre serait passé de 136 à 2094 au cours de la dernière décennie. Parmi les problèmes de santé entrant dans cette catégorie, on retrouve la schizophrénie, la psychose, la dysorthographe et la dyslexie. Les handicaps «traditionnels», tels que la cécité, la surdité et la paralysie cérébrale, ont en revanche augmenté dans une proportion moindre au cours de la période en question. Les politiques mises en place par le gouvernement pour faciliter l'intégration des élèves handicapés ou affligés de troubles mentaux ou

d'apprentissage contribueraient à expliquer leur plus grande présence dans les établissements d'enseignement collégial, indique «Le Devoir». Les ressources allouées ne suffisent toutefois pas à pallier cette augmentation. D'après la Fédération des cégeps, 13 millions \$ supplémentaires seraient nécessaires pour encadrer adéquatement les élèves en situation de handicap, que ce soit pour l'aide aux déplacements dans les cégeps, le soutien aux examens ou encore l'achat de logiciels spécialisés.

RADIO-CANADA : Saguenay-Lac-Saint-Jean : Éducation : Plus de 8 M\$ pour rénover les cégeps de la région - Mise à jour le lundi 7 mars 2011 à 11 h 59

Les quatre cégeps de la région se sont partagé près du tiers de l'enveloppe de 27 millions de dollars attribuée depuis 2007 par le ministère de l'Éducation pour accélérer les travaux de rénovation dans les établissements collégiaux du Québec.

Les travaux de mise aux normes sont toutefois loin d'être terminés, même si plus de 8 millions de dollars ont été investis dans les quatre collèges.

- Cégep de Jonquière : 3,2 millions de dollars
- Cégep de Chicoutimi : 2,7 millions de dollars
- Cégep d'Alma : environ 2 millions de dollars
- Cégep de Saint-Félicien : 300 000 \$

Le directeur du collège d'Alma, Jean Paradis, rappelle que son établissement a pu effectuer des rénovations majeures et quelques projets spéciaux au cours des dernières années. « Nous, on a fait la réfection de la bibliothèque et rénové La Tourelle, notre salle de spectacle », précise-t-il.

À Saint-Félicien, le directeur des finances, Pierre Lavoie, croit qu'il est normal que son cégep ait reçu moins d'argent. « Le cégep de Saint-Félicien bénéficie d'un contexte un peu particulier, affirme-t-il. C'est une construction à l'époque qui était neuve. »

Au Cégep de Chicoutimi, le directeur des services regroupés, Alain Bouchard, juge toutefois que les

crédits spéciaux accordés par le gouvernement sont insuffisants. « On a pelleté par en avant plein de travaux majeurs de toiture, de fenestration, de systèmes de chauffage », mentionne-t-il. Les budgets spéciaux viennent à échéance l'an prochain. François Leblanc du Cégep de Jonquière espère qu'ils seront renouvelés. « Si on maintenait ce cap là encore pour les cinq prochaines années, on serait satisfait », dit-il.

Une autre enveloppe de près de 8 millions de dollars versée par Ottawa depuis deux ans a aidé les quatre collèges de la région à rénover les installations.

LE DEVOIR : Étudiants en difficulté: les cégeps débordés : Le nombre de cas de troubles mentaux ou d'apprentissage explose - Lundi 07 mars 2011



Photo : Jacques Grenier - Le Devoir
Lisa-Marie Gervais

Le nombre de cégépiens souffrant de troubles mentaux ou d'apprentissage explose. Et pour leur offrir des services adéquats, la Fédération des cégeps exige une aide supplémentaire de 13 millions.

Toutes catégories de handicaps confondues, physiques y compris, ils sont sept fois plus nombreux qu'en 2000 dans les 48 cégeps du réseau, selon des données fournies par la Fédération. Ainsi, à l'automne 2000, 439 jeunes étaient atteints de l'un de ces troubles, contre 3069 moins de dix ans plus tard (puisque les données les plus récentes s'arrêtent en 2009).

Alors que le nombre de jeunes aux prises avec un handicap dit « traditionnel » (surdité, cécité, paralysie cérébrale, etc.) connaît une hausse moins marquée, celui des cégépiens atteints d'un trouble de santé mentale ou d'apprentissage (rassemblés sous le vocable « clientèle émergente ») est quant à lui quinze fois plus élevé, passant de 136 à 2094. « Le nombre de handicapés traditionnels est assez stable, mais ce qui s'est ajouté de façon marquée depuis cinq ans, ce sont les autres étudiants [avec des troubles

de santé mentale ou d'apprentissage] », confirme Carole Lavallée, directrice adjointe des études au Cégep du Vieux-Montréal, un établissement qui a développé une expertise auprès de ces clientèles handicapées au fil des ans.

Le nombre d'étudiants faisant partie de la clientèle émergente a d'ailleurs crû de façon encore plus fulgurante au cours des dernières années. De 577 qu'ils étaient en 2007, ils sont trois fois et demie plus nombreux (2094) à peine deux ans plus tard. La clientèle émergente est composée de personnes atteintes de troubles d'apprentissage (dont les plus connus sont la dyslexie, la dysorthographe et la dyscalculie) et de maladies mentales diverses (schizophrénie, psychose, etc.)

Non pas que ces étudiants soient apparus comme par magie. Mais la politique gouvernementale d'intégration des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et le dépistage précoce, qui tend à se faire plus systématiquement, ont certes aidé à repérer ces étudiants atteints de ces troubles qui sont arrivés au cégep. « Avant, ceux qui arrivaient jusqu'au cégep étaient les très persévérants », constate Mme Lavallée qui est aussi responsable du Service d'aide aux étudiants en situation de handicap (SAIDE) au cégep. Aujourd'hui, il y en a plus qui y parviennent, car ils sont soutenus aux niveaux primaire et secondaire.

Comme les dossiers reçus par le Service régional d'admission du Montréal métropolitain ne contiennent pas d'information sur les possibles handicaps ou difficultés d'apprentissage des étudiants, le cégep constitue, pour la plupart d'entre eux, un nouveau départ. Mais, tôt ou tard, leurs problèmes à l'école les rattrapent.

Moins de tabous

Ces problèmes sont toutefois de moins en moins tabous et sont davantage déclarés, reconnaît Carole Lavallée. « Je ne suis pas sûre qu'il y en a plus; c'est seulement que, comme c'est moins tabou, on en parle plus et on les voit plus, note-t-elle. Il y en avait il y a 25 ans, mais on les mettait dehors ou [l'étudiant] démissionnait de lui-même parce qu'il était tellement gelé par sa médication qu'il ne pouvait plus étudier. Les professeurs ne toléraient pas toujours leurs hospitalisations fréquentes alors que, là, on fait des accommodements. »

Il y a cinq ans, le Collège du Vieux-Montréal et le Collège Dawson se sont entendus avec le gouvernement pour mettre sur pied des projets-pilotes afin de mieux répondre aux besoins particuliers de la clientèle émergente. Une vingtaine de projets-pilotes ont été menés dans 45 cégeps. « Cela faisait en sorte que les jeunes avaient accès à des services. Mais ils se sont mis à s'identifier, et les collèges ont réalisé qu'il y en avait pas mal plus qu'ils pensaient qu'ils avaient besoin d'aide », explique Mme Lavallée.

Depuis trois ans, le financement par étudiant octroyé par le ministère de l'Éducation n'est plus suffisant. « Ces jeunes-là ont eu des portables et [le logiciel] Antidote au primaire et au secondaire », souligne-t-elle en indiquant que la continuité des services doit être assurée.

Pour pouvoir offrir un accompagnement éducatif particulier, comme des logiciels spécialisés, un soutien aux examens et une aide aux déplacements dans le collège, le manque à gagner est estimé à 13 millions par la Fédération des cégeps. « On veut pouvoir continuer à offrir de bons services aux étudiants », souligne Caroline Tessier, la directrice des communications.

LE DEVOIR : Grand Montréal - Hausse des inscriptions dans les cégeps - Vendredi 04 mars 2011



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir
Le ministère de l'Éducation s'attend à une croissance de la clientèle collégiale au moins jusqu'en 2012.

Lisa-Marie Gervais

La tendance à la hausse des inscriptions au cégep s'est maintenue dans le Grand Montréal et elle est particulièrement marquée dans les collèges anglophones. L'augmentation demeure somme toute moins importante que l'an dernier et n'est pas contraire aux prédictions du ministère de l'Éducation, qui s'attend à une croissance de la clientèle au moins jusqu'en 2012.

Selon les données préliminaires provenant du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM), qui représente 33 établissements de niveau collégial, 955 dossiers (1,4 %) de plus que l'an dernier ont été reçus en date du 1er mars. Dans la grande région métropolitaine, l'augmentation est similaire. « On s'y attendait, car historiquement, lorsqu'il a des contextes de

récession, réelle ou perçue, on observe toujours des augmentations de demandes », a expliqué Geneviève Lapointe, directrice des communications au SRAM.

Les cégeps anglophones John-Abbott et Vanier ont connu des hausses notables de leurs inscriptions, respectivement de 8 % et 3 %. Quant au collège Dawson, qui gère lui-même ses admissions, il a reçu 11 000 demandes, soit 13 % de plus que l'an dernier, pour un total de 3300 places disponibles.

L'an dernier, le collège anglophone, à l'instar d'autres cégeps populeux, avait reçu une aide financière du ministère pour créer 300 nouvelles places. « Pour les trois prochaines années, il faut absolument que le ministère maintienne sa mise par rapport à ce qu'il a déjà donné », a indiqué



Richard Filion, le directeur général du collège Dawson. Le ministre de l'Éducation a dit vouloir analyser la situation avant de se prononcer. M. Filion a quant à lui déjà fait le nécessaire pour ne pas être pris de court à la rentrée. «En juillet dernier, on avait dû louer des locaux dans l'ancien Forum. [...] Notre "deadline" est déjà passé et on a commencé depuis Noël les démarches pour se donner l'espace nécessaire pour accueillir des étudiants additionnels à l'automne.»

Techniques scientifiques courues

Tous collèges confondus, les formations en sciences pures et appliquées, par exemple les techniques physiques (génie électronique, production pharmaceutique, etc.) ont connu une hausse d'inscriptions. Le hic, c'est que ces programmes aux débouchés intéressants n'ont pas nécessairement plus de places à offrir. Par ailleurs, comme les inscriptions ne sont pas finales, il est encore trop tôt pour préciser si davantage de francophones et d'allophones qu'avant choisissent de fréquenter des cégeps anglophones. Mais selon le SRAM, c'est une

légende urbaine. «On a fait beaucoup d'études ces dernières années, et il y a une croyance populaire voulant qu'il y ait plus de francophones dans les cégeps anglophones, mais ce n'est pas la réalité. Je serais étonnée que cette année, ce soit différent», a souligné Mme Lapointe. Elle a en outre souligné un fait plutôt inusité: les étudiants auraient été anormalement plus nombreux que par le passé à faire une demande d'admission à la dernière minute. «Mais ça, je ne saurais pas vous l'expliquer», a-t-elle précisé.

LA PRESSE : Admissions dans les cégeps : Les collèges anglophones encore plus populaires – Vendredi 04 mars 2011

Ariane Lacoursière
La popula rité des cégeps anglophones auprès des élèves de la grande région de Montréal ne se dément pas. Pour la deuxième année consécutive, le nombre de demandes d'admission a augmenté davantage dans les collèges anglophones que dans la moyenne des cégeps francophones, selon les dernières données du Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM).
Les candidats au cours collégial avaient jusqu'au 1er mars s pour fa ire une demande d'admission. À Montréal, on a reçu 69 146 demandes d'admission au premier tour. Il s'agit d'une augmentation de 1,4% par rapport à l'an dernier, selon la porte-parole du SRAM, Geneviève Lapointe. À John Abbott et à Vanier, deux cégeps anglophones, le nombre de demandes a crû respectivement de 3% et 8%.

Le collège Dawson, qui n'est pas inscrit au SRAM, mais qui collecte lui-même ses données, n'avait pas encore de statistiques définitives, hier. « Mais la semaine dernière, on dépassait déjà de 15% nos demandes par rapport à l'an dernier. On s'attend à une hausse d'environ 20% », a expliqué la porte-parole de l'établissement, Donna Varricca.
La directrice des communications de la Fédération des cégeps, Caroline Tessier, nuance ces statistiques.
« Il faut dire que certains collèges francophones ont enregistré eux aussi des hausses considérables, de l'ordre de 10% au cégep de Lanaudière, 8 % à Lionel-Groulx et 10% à Marie-Victorin. »
L'an dernier, certains cégeps de Montréal avaient enregistré des hausses fulgurantes de demandes d'admission et avaient accepté beau-

coup plus d'élèves que dans les années antérieures. En temps normal, ces établissements auraient dû payer une pénalité pour chaque élève supplémentaire admis, mais Québec a accepté de ne pas l'imposer étant donné les circonstances. « On va examiner la question encore cette année », a dit Mme Tessier.
Par ailleurs, le nombre de demandes d'admission dans les formations préuniversitaires est resté stable cette année à Montréal, mais la demande en formation technique a augmenté de 2,7%. « Les gens se sont principalement inscrits dans des techniques physiques, humaines et administratives », note Mme Lapointe.
Mme Tessier estime qu'il s'agit d'une « bonne nouvelle » puisque « les prévisions d'emploi Québec disent que, d'ici à 2018, 60% des nouveaux emplois vont nécessiter une technique »

LA PRESSE : Entretien des immeubles : La facture gonfle pour les cégeps – Jeudi 03 mars 2011

Certains cégeps occupent des immeubles patrimoniaux, ce qui pousse à la hausse les coûts d'entretien.

ARIANE LACOURSIERE
Les cégeps et les universités du Québec dépendent de plus en plus pour entretenir leurs immeubles, révèlent des données obtenues grâce à la Loi sur l'accès à l'information. De 2003 à 2009, les dépenses annuelles de rénovation sont passées de 66 à 78 millions de dollars dans les 19 universités de la province, et de 32 à 83 millions dans les 48 cégeps.
La directrice de communications de la Fédération des cégeps, Caroline Tessier, explique que le gouvernement a reconnu il y a quelques années que le financement alloué à l'entretien et à la rénovation des immeubles était insuffisant. C'est pourquoi les budgets ont été augmentés. « Nous avons reçu une enveloppe de rattrapage de 27 millions pour cinq ans », dit Mme Tessier.
Certains cégeps occupent des immeubles patrimoniaux, ce qui pousse à la hausse les coûts d'entretien. C'est le cas du cégep Saint-Laurent ou du collège Dawson, en partie installé dans l'ancienne maison mère de la congrégation Notre-Dame. « Cette portion du collège date de plus de 110 ans et doit être rénovée selon certaines normes », dit Donna Varricca, responsable des communications du collège Dawson. Cela explique en partie la hausse des dépenses de rénovation, passées de 1 à 4 millions de 2003 à 2010 dans cet établissement.
Au cégep de Sherbrooke, les coûts de rénovation sont passés de 1 à 5,8 millions durant la même période. La porte-parole de l'établissement, Marie-Claude Dupoy, explique qu'il a fallu acheter un nouvel immeuble en 2009-2010 en raison

de l'augmentation de la clientèle, d'où la hausse subite des dépenses.
Au cégep de Limoilou, les frais d'entretien sont passés de 832 000\$ en 2003 à 4 millions de dollars en 2010. Selon la secrétaire générale, Nicole Lafamme, les fenêtres du pavillon principal, qui dataient de 1936, ont été remplacées, de même que la bibliothèque et la toiture.
En 2008-2009, les cégeps ont pu profiter du Programme fédéral pour les infrastructures du savoir. Ce programme, qui se terminera en octobre 2011, a permis aux collèges et aux universités québécoises d'entreprendre près de 300 chantiers de rénovation.
Au cégep de Saint-Jérôme, les dépenses sont passées de 664 000 \$ en 2003-2004 à 2,3 millions en 2009-2010. « Le Programme pour les infrastructures du savoir nous a permis notamment de refaire la maçonnerie d'un de nos immeubles, qui est patrimonial. Nous avons également rénové notre agora, nos laboratoires de sciences et notre auditorium », énumère le directeur des communications, Jacques Moisan.
Mme Tessier précise que, même si les investissements du gouvernement ont augmenté au cours des dernières années, beaucoup de travail reste à faire. Les 27 millions de dollars annuels consentis par Québec seront versés pour la cinquième et dernière année l'an prochain. « Cela aura duré cinq ans. Mais le gouvernement avait déjà reconnu que les cégeps avaient 15 ans de retard à rattraper, dit-elle. On est sûre que le budget est encore insuffisant. L'enveloppe devrait devenir récurrente. »
Dans les universités
Les dépenses d'entretien et de rénovation ont également augmenté dans les universités. Elles sont passées de 66 millions en 2003 à 78 mil-

lions en 2010. L'établissement qui dépense le plus à ce titre est l'Université McGill, avec 30,6 millions en 2009-2010.
Le vice-principal à l'administration et aux finances, Michael Di Grappa, explique que McGill doit s'occuper de plus de 250 édifices répartis sur deux campus. Les deux tiers de ces immeubles ont été construits entre 1830 et 1945. « Préserver ce patrimoine tout en offrant des conditions d'enseignement, d'études et de recherche adaptées aux exigences du XXIe siècle est un exercice très coûteux, note M. Di Grappa. McGill évalue à près de 700 millions de dollars le coût total des travaux nécessaires pour répondre aux normes modernes de sécurité et satisfaire au Code du bâtiment. »

COÛTS DE RÉNOVATION ET D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS (EN MILLIONS \$) Dans les universités 2003-2004 / 2008-2009

Université de Montréal	6,1 / 7,0
UQAM	3,8 / 6,8
Université Laval	5,6 / 7,2
Université McGill	24,5 / 30,6
Total des 19 universités	66,2 / 78,0

Dans les cégeps 2003-2004 / 2008-2009

Gérald-Godin	0,2 / 1,2
Saint-Jérôme	0,7 / 2,3
John Abbott	0,8 / 1,2
Ahuntsic	0,1 / 1,4
André-Laurendeau	0,3 / 1,8
Dawson	1,0 / 3,9
Saint-Laurent	0,7 / 4,7
Maisonneuve	1,1 / 3,0
Montmorency	0,9 / 0,7
Rosemont	0,5 / 2,6

LE SOLEIL : Explosion des élèves en difficulté au collégial – Jeudi 03 mars 2011

Daphnée Dion-Viens
Les derniers chiffres disponibles le confirment : le nombre d'élèves souffrant de troubles

d'apprentissage a connu une hausse fulgurante au cours des dernières années. La Fédération des

cégeps lance un appel à l'aide en réclamant un financement additionnel dans le prochain budget.



«C'est notre grande priorité. Il faut absolument que ce problème soit réglé à l'automne 2011. Présentement, on éteint des feux. Un financement nous permettrait de mieux organiser les services», affirme Caroline Tessier, porte-parole de la Fédération des cégeps. Selon les dernières statistiques disponibles, le nombre d'élèves souffrant de troubles d'apprentissage et de santé mentale a explosé	depuis 10 ans. De 136 en 2000, ils sont passés à... 2094 à l'automne 2009. Ces chiffres pourraient même être supérieurs en réalité puisque ces étudiants «ne sont pas tous diagnostiqués ou déclarés tels à leur arrivée au cégep», précise la Fédération. Les besoins augmentent mais l'enveloppe financière reste mince. Le ministère de l'Éducation octroie présentement 1,25 million \$ par année	aux cégeps pour les besoins bien spécifiques de ces élèves dans le cadre d'un projet pilote mis en place en 2006. Or, les cégeps réclament 13 millions \$ supplémentaires par an pour venir en aide à ces étudiants, nombreux à souffrir de dyslexie, de dysorthographe ou encore d'un déficit d'attention.
--	---	---

LE QUOTIDIEN : L'inquiétude plane au Cégep de saint-Félicien – Mardi 1er mars 2011

Stéphane Bégin, Le Quotidien (SAINT-FÉLICIEN) Louis Lefebvre est inquiet et préoccupé. Le directeur général du Cégep de Saint-Félicien ne veut en aucun cas perdre l'exclusivité de son programme de Techniques du milieu naturel. Le patron du collège félicinois n'a pas l'intention de monter aux barricades immédiatement, mais il attend des réponses et des détails du Plan d'optimisation des programmes d'études professionnelles et techniques du ministère de l'Éducation. Il en a pris connaissance lors de son dépôt, en novembre dernier, et il s'est immédiatement posé des questions. Car le plan prévoit un regroupement de certaines techniques, dont celle du milieu naturel et la formation de garde-chasse dans un seul programme afin de créer le diplôme d'études de Protection des territoires fauniques. « Oui, je suis préoccupé par le document. J'ai vraiment hâte d'en savoir plus sur la teneur et	les fondements de ce plan. Je ne sais pas encore où le ministère veut en venir, mais j'ai bien des questions à poser à la ministre », précise Louis Lefebvre, dans une entrevue au Quotidien. Il faut savoir que le programme de Techniques du milieu naturel est exclusif et unique au Cégep de Saint-Félicien depuis 37 ans. Et ça fait 35 ans que le cégep se bat pour conserver ce privilège. En plus, cette technique représente 20 pour cent de toute la clientèle du cégep, soit 180 des 900 étudiants. « C'est très important pour notre collège. Surtout que 90 pour cent des étudiants proviennent de l'extérieur de la région. Il s'agit de notre programme phare et fort du cégep. De nombreux techniciens en environnement, en foresterie, en aménagement de la faune ou du patrimoine naturel, qui oeuvrent un peu partout au Québec, ont été formés chez nous. Et notre programme possède une excellente réputation », admet Louis Lefebvre.	Ce dernier ne veut absolument pas perdre son exclusivité. Car les perspectives démographiques ne sont pas des plus reluisantes dans ce secteur du Lac-Saint-Jean. Le bassin démographique du secteur était de 12 000 étudiants, mais il a fondu de moitié au fil des années. Le Cégep de Saint-Félicien sera l'une des trois maisons d'enseignement collégial les plus touchées dans les années à venir. Quant au programme de Techniques policières du Collège d'Alma, des informations laissent entendre que des changements pourraient aussi y être apportés. « Je n'ai aucune indication à cet effet. J'ai lu le plan et il n'est pas question d'y toucher. Et il ne faut pas oublier que le plan déposé par le ministère n'est qu'embryonnaire. Il faut prendre ça avec des pincettes pour le moment », croit Jean Paradis, directeur général du Collège d'Alma.
---	---	---

THE GAZETTE: Applications seem to be on rise at English CEGEPs : Even greater demand expected next year – Tuesday, March 01, 2011

BRENDA BRANSWELL GAZETTE EDUCATION REPORTER A clearer picture of the trends in CEGEP applications won't be known until later this week. But preliminary data suggest that demand, as expected, is once again high at Montreal Island's English language CEGEPs. As of last week, the increase in applications at Dawson College was up by about 15 per cent over last year, said spokesperson Donna Varrica. But with the typical last-minute surge in applications before today's deadline, the college expects that number might edge "closer up to about 20 per cent over where we were last year," Varrica said. "We're already seeing a substantial increase over last year and last year was a 20-per-cent (increase)," she said.	Dawson is working under the assumption that it will have to admit 300 more students than usual as it did for this school year, Varrica said. But it hasn't heard from the Quebec government whether it will provide money for the college to do that. Quebec's Education Department announced new money last June to deal with the space problem at Montreal Island's crowded CEGEPs and allow several colleges to take in more students during this school year. A group that represents Montreal Island's 12 public CEGEPs wants a commitment from the government that extra resources will also be allocated for next fall because it expects an even bigger demand. The Education Department had said it will first see how things go on today's deadline for the first round of CEGEP applications and then evaluate the needs.	Applications numbers can be skewed by the fact that some English colleges have different application systems. As a result, the colleges don't know if a student applying to their institution has also applied to another CEGEP. John Abbott College said it expects applications to be at almost the same level as last year. Preliminary data suggest applications should be up a bit at Vanier College and John Abbott, according to the Service régional d'admission du Montréal métropolitain, which manages applications for 32 colleges in the province. "When I look at my current indicators, there was a slight increase for them," said Gaëtan Faucher, the SRAM's executive director. The admissions service says it will have confirmed data on Thursday for the end of the first round of CEGEP applications.
--	--	---

LA VOIX DE L'EST : Cafétéria du cégep: affichage des prix non-conforme – Mercredi 23 février 2011



photo Alain Dion
Les prix de certains aliments vendus à la cafétéria du cégep de Granby-Haute-Yamaska ne sont pas affichés conformément à la loi, selon ce qu'a pu constater La Voix de l'Est lors d'une visite à la cafétéria, lundi midi.
Nancy Beaulieu, La Voix de l'Est

(Granby) En plus d'être élevés aux yeux des élèves, les prix de certains produits vendus à la cafétéria du cégep de Granby ne seraient pas affichés correctement, selon des informations obtenues auprès de l'Office de la protection du consommateur (OPC). Lors d'une visite lundi midi, La Voix de l'Est a constaté que les prix de certaines boissons, dont des jus et des boissons gazeuses, étaient seulement affichés sur une liste, apposée sur l'un des murs intérieurs d'un réfrigérateur. Or, cette façon de faire ne serait pas conforme à la Loi sur la protection du consommateur. «Il devrait y avoir une indication unitaire des prix des articles que le consommateur peut se procurer lui-même dans la cafétéria (qui ne sont pas derrière une porte vitrée, accessibles seulement pour des employés de la cafétéria, par exemple)», explique le porte-parole de l'Office de la protection du consommateur, Jean-Jacques Préaux. La loi oblige en effet les marchands à identifier clairement le prix de leurs produits. Si les caisses ne sont pas équipées de lecteurs optiques de code à barres, comme c'est le cas à la cafétéria du cégep, le commerçant se doit d'étiqueter le prix de vente sur chaque produit, à l'exception de quelques catégories de biens, comme les aliments vendus sans emballage. Monique Drouin, la directrice régionale de Chartwells, multinationale qui gère la cafétéria du cégep, affirme qu'elle ne connaissait pas cette loi. «Je ne suis pas au courant beaucoup de la loi. Il y a beaucoup de lois», a-t-elle indiqué lorsque jointe au téléphone, hier.

LA VOIX DE L'EST : Boycottage de la cafétéria du cégep – Mardi 22 février 2011

Nancy Beaulieu, La Voix de l'Est (Granby) Une bouteille d'eau vitaminée (591 ml): 3\$. Une boisson Fuze shape (547 ml):



3,30\$. Une bouteille d'eau Dasani (591 ml): 2\$. Une galette d'avoine: 2,30\$ tx. Un jus Tropicana (355 ml): 2,80\$ tx.



Photo Stéphane Champagne
Roxann Savoie-Lagimonière, étudiante au cégep, est à l'origine de l'appel au boycott lancé sur Facebook la semaine dernière.

Un petit jus Oasis (200 ml): 1,50\$ tx. Une tablette de chocolat commerciale: 1,75\$. Ça coûte cher à la cafétéria du cégep de Granby Haute-

Yamaska, se plaignent les étudiants. Ces derniers ont d'ailleurs entrepris un boycottage de la cafétéria sur Facebook pour faire bouger la multinationale Chartwells, qui détient le contrat de gestion exclusive avec le cégep. Roxann Savoie-Lagimonière, étudiante au cégep, est à l'origine de l'appel au boycottage lancé sur Facebook la semaine dernière. Jusqu'à maintenant, 384 personnes y ont adhéré. «Je ne pensais pas que ça allait aller aussi vite et rejoindre autant de monde, lance-t-elle en entrevue téléphonique. Ça veut dire qu'on avait raison de lancer le boycottage.»

Les étudiants ont dit vouloir boycotter «parce que les prix sont trop élevés; la qualité des produits est moindre (sic); le service n'est pas toujours à la hauteur; les prix sont mal indiqués et changent étrangement d'une caissière à l'autre; et parce qu'au fond, c'est pas vraiment bon». «On en profite pour encourager les com-

merçants locaux ou pour s'amener un lunch (...), écrit l'étudiante sur la page Facebook. À première vue, l'appel semble avoir plus ou moins été entendu. Lors du passage de La Voix de l'Est, hier midi, la salle à manger de la cafétéria était bondée d'étudiants. Toutefois, en y regardant de plus près, on pouvait remarquer que plusieurs mangeaient en fait leur lunch. «Je suis quand même assez satisfaite», dit Mme Savoie-Lagimonière. Même s'il n'y avait que 100 personnes qui avaient boycotté la cafétéria, ce serait déjà ça de pris.»

«Après le repas d'aujourd'hui, je pense que je vais adhérer au boycottage», lance Laurent Caron, attablé devant ses plats vides. Ce dernier a eu un repas complet (soupe, plat principal, petit jus et dessert) pour près de 7\$, dit-il. «C'est trop cher pour ce que l'on a. Les portions sont minimes», déplore l'étudiant du cégep.

RADIO-CANADA / EST-DU-QUÉBEC : Éducation : Une nouvelle bibliothèque pour le cégep de Matane : Mise à jour le jeudi 17 février 2011 à 11 h 49



Des travaux de 1,5 million de dollars ont permis d'aménager de nouvelles installations pour la recherche, la création et la production à la bibliothèque Lucien-Lelièvre du cégep de Matane. Plus vaste et plus aérée, la nouvelle bibliothèque offre de meilleurs outils pour effectuer de la

collecte d'information. Elle compte également plusieurs laboratoires et de nouveaux services. «On a augmenté le nombre de techniciens en documentation pour être en soutien à la recherche documentaire. On a aussi regroupé ici les conseillers pédagogiques», explique Louis Poirier, directeur des services éducatifs au cégep de Matane.

Ainsi, plusieurs ateliers en lien avec l'univers du multimédia s'ajoutent au laboratoire de langues, dont un studio de sonorisation, des locaux de montage vidéo et plusieurs endroits idéals pour faire des prises de vue d'animation. «Il y a un intérêt à regrouper tout ça, puisque les étudiants

et les enseignants ont à travailler de façon continue avec des sources d'information différente et après ça produire de l'information avec ça», précise M. Poirier.

Il y a un peu plus de deux ans, l'établissement inaugurerait le plus grand studio de photographie à l'est de Québec. L'agrandissement de la bibliothèque, et des locaux qui s'y rattachent, complète le dossier de réaménagement majeur du cégep. Les travaux auront coûté près de 2,5 millions de dollars au total.

LE SOLEIL : Partenariat entre le Cégep de Rimouski et l'UQAR – Samedi 05 février 2011

Carl Thériault Collaboration spéciale
RIMOUSKI — Le Cégep de Rimouski et l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) ont lancé un projet original de collaboration entre les deux institutions afin de permettre à des chercheurs et aux étudiants des deux établissements de travailler ensemble sur des projets de terrain sur le plan éducatif, patrimonial et environnemental.

Le programme est doté pour une première année d'une modeste enveloppe de 24 000 \$.

Un premier projet du Fonds Synergie concerne l'adaptation psychologique, sociale et scolaire chez des enfants de 4 à 12 ans en offrant une formation complémentaire aux professionnels travaillant avec cette clientèle. Une université d'été du patrimoine sera lancée avec pour objectif de favoriser l'arrimage des formations collé-

giale et universitaire en sciences humaines en mettant en valeur les ressources patrimoniales régionales. Enfin, des équipes d'étudiants des deux institutions proposent conjointement des projets d'expérimentation et de vulgarisation touchant des problématiques environnementales. «C'est important de mettre en place des projets structurants qui sont profitables pour les deux établissements, soit en recherche, en enseignement ou dans les services à la collectivité. Nous avons pensé qu'il fallait créer un cadre favorable à des tels projets, ce qui, à moyen terme, pourrait stimuler la continuité dans les études postsecondaires. C'est un bel exemple de rapprochement entre le cégep et l'université», a soutenu Michel Ringuet, recteur de l'Université du Québec à Rimouski.

Bien qu'il s'agisse d'un projet pilote, les dirigeants des deux établissements anticipent déjà vouloir renouveler ce fonds.

Le Cégep de Rimouski et l'UQAR ont aussi établi différentes passerelles de reconnaissance d'acquis, ce qui inclut les DEC-bac. Ces passerelles permettent de reconnaître certains cours à des étudiants qui ont un diplôme technique d'études collégiales.

Ces formules existent en administration, en sciences infirmières et en travail social mais aussi en sciences comptables, en génie, en informatique et dans les programmes en éducation.

Le collège rimouskois compte 2600 étudiants et l'UQAR, plus de 6000 étudiants sur les campus de Rimouski et de Lévis.

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : À la une : Des DG de cégeps font la belle à vos frais : Ils n'ont rien compris – Mercredi 02 février 2011



SÉBASTIEN MÉNARD
LA BELLE VIE POUR DES PATRONS DE CÉGEPS : Voyages aux quatre coins du monde

et séjours dans des auberges de grand luxe, en pleine période de restrictions budgétaires

Alors qu'ils sont censés se serrer la ceinture pour participer à « l'effort » gouvernemental de réduction des dépenses, des dirigeants de cégeps ne se sont pas gênés pour voyager aux quatre coins du monde ou séjourner dans des auberges de grand luxe, l'an dernier, aux frais des contribuables.

« Missions » en Guadeloupe, au Brésil ou en Europe, « formation » dans un chic hôtel situé en bord de mer ou « réunion » dans une des rares auberges cinq étoiles du Québec, certains directeurs de collèges sont loin d'avoir limité leurs dépenses en 2010. En tout, les patrons de 40 cégeps ont effectué des dépenses de voyage, d'hébergement, de restauration et de « repré-

sentation » totalisant au moins 324 000 \$, l'an dernier, selon nos calculs.

ILS SONT CENSÉS COUPER DANS LE GRAS
l'an la Loi 100, adoptée Voici ce que dit Charrest dans dernier par le gouvernement Bachand : la foulée du budget « Les organismes les du réseau [...] de notamment prendre l'éducation doivent de afin que, au terme mesures nécessaires en 2010, la somme leur exercice débutant de publicité, de formation de leurs dépenses ait été réduite de 25 % et de déplacement de ces dépenses par rapport à la somme » de l'exercice précédent.

Une auberge cinq étoiles

En examinant leurs notes de frais, le Journal a constaté que plusieurs d'entre eux sont de véritables globe-trotters, alors que d'autres ont tendance à opter systématiquement pour des

hôtels haut de gamme. C'est le cas du directeur général du Collège Dawson, Richard Filion, qui a jugé bon d'organiser une « session de planification » avec cinq de ses adjoints à la chic Auberge Ripplecove d'Ayer's Cliff, dans les Cantons-de-l'Est, un des 18 établissements cinq étoiles du Québec.

Interrogé par le Journal, le directeur a d'abord justifié ce choix en affirmant que « c'est le seul endroit qui était disponible à ce moment-là », avant de se raviser en indiquant que « c'est l'endroit qui nous convenait. » Loin de douter de la pertinence d'organiser une réunion dans un hôtel de luxe, M. Filion a dit croire que les dépenses reliées à cet événement étaient « raisonnables » et que plusieurs contribuables le « comprenaient. » (voir page 2)

Le Journal a aussi appris qu'une vingtaine de dirigeants du réseau collégial se sont réunis dans

ce même hôtel, en janvier 2010, à l'occasion d'un « conseil d'administration » de la Fédération des cégeps.

L'organisme reconnaît que cela s'est produit, mais assure qu'il s'agissait d'un événement « exceptionnel ».

Le Fairmont Algonquin, un hôtel de prestige situé en bord de mer, au Nouveau-Brunswick, et l'Auberge des Gallant, un établissement quatre étoiles de la Montérégie, ont aussi vu défiler plusieurs dirigeants de cégeps, l'an dernier, parfois en plein mois de juillet.

Guadeloupe, Maroc, Brésil

Au moment où le gouvernement impose une réduction des dépenses aux employés de l'État, plusieurs patrons de cégeps ont continué de parcourir le monde à un rythme étourdissant, en 2010. Mais la plupart de ces « missions », qui s'inscrivent dans « la volonté

d'internationalisation des collèges », tardent à donner des résultats.

C'est le directeur général du Cégep Édouard-Montpetit, Serge Brasset, qui a effectué le plus de voyages à l'étranger, indiquent les documents compilés par le Journal. Il s'est rendu en Inde, en Chine, en Angleterre, au Brésil et en France, principalement à titre de directeur de l'École nationale d'aérotechnique.

D'autres patrons de collèges ont opté pour des destinations plus exotiques.

Le directeur général du Cégep de Rimouski a effectué une mission de recrutement en Guadeloupe, alors que son collègue du Cégep de Saint-Hyacinthe s'est rendu au Maroc, notamment afin d'assister à une réunion (voir page 2). Avec la collaboration d'Andrée Leblanc et de Serge Laplante, notre recherchiste à l'Assemblée nationale.

À LA LUNE

QUELQUES-UNS DES DIRECTEURS GLOBE-TROTTERS

Richard Filion, Dawson

- Où et quoi? Inde et Boston, pour établir des partenariats.
- Combien? 6 418 \$

Serge Brasset, Édouard-Montpetit et École d'aérotechnique

- Où? Inde, Chine, Brésil, France et Angleterre, surtout pour conclure des partenariats.
- Combien? 22 041 \$

Jean-Pierre Villeneuve, Rimouski

- Où et quoi? Guadeloupe, pour recruter des étudiants.
- Combien? 4 439 \$

Marie-France Bélanger, Sherbrooke

- Où et quoi? Brésil, pour conclure des ententes avec des établissements.
- Combien? 3 629 \$

Michel Gravel, Jonquière

- Où et quoi? Brésil, pour conclure des ententes commerciales.
- Combien? 3 629 \$

Roger Sylvestre, St-Hyacinthe

- Où et quoi? Maroc, pour assister à une assemblée obligatoire du programme Valeur et pour du « partage d'expériences ».
- Combien? 2 200 \$

Murielle Lancelotti, Vieux-Montréal

- Où et quoi? Brésil, pour « renforcer et développer des partenariats ».
- Combien? 3 800 \$

Bernard Lachance, Lanaudière

- Où? Brésil, pour « conclure des ententes de collaboration ».
- Combien? 2 108 \$

Claude Harvey, La Pocatière

- Où et quoi? France, pour représenter les cégeps lors d'une formation sur l'internationalisation de l'éducation.
- Combien? 3 897 \$

LES MONTANTS REPRÉSENTENT UNE LISTE NON EXHAUSTIVE DES ASSURÉS PAR LE COLLEGE CONCERNÉ OU GRÂCE À UNE SUBVENTION.



Un 5 étoiles très fréquenté

En plus de requête de direction du Collège Dawson, 25 cadres de Cégep Ripplecove, en janvier 2010, pour une réunion du conseil d'administration de la Fédération des cégeps. La tenue de cet événement a coûté au moins 5 600 \$, une somme qui a vraisemblablement été répartie par les contribuables pour le remboursement de leurs frais de séjour en plus de réclamer leurs frais de déplacement. « C'est tout à fait exceptionnel que la Fédération invite un C.A. alors que dans les grands congrès « forums », plutôt le partenaire de l'organisateur, Caroline Tessier.

« Vous êtes fatigué »

Le directeur du Collège Dawson, Richard Filion, n'a pas apprécié d'être interrogé au sujet de la réunion. « C'est tout à fait exceptionnel que la Fédération invite un C.A. alors que dans les grands congrès « forums », plutôt le partenaire de l'organisateur, Caroline Tessier.

Filion s'est retrouvé dans un autre établissement de renom situé dans la ville de New York, au début de l'été 2010. Le directeur de l'ACC, James Knight, plaide que l'hôtel est sans doute le moins luxueux de la chaîne Fairmont, et que ses membres ont fait une « bonne affaire », en y allant. Le séjour a été financé par le Cégep de Drummondville, d'après sa note de frais. Le directeur du Cégep Édouard-Montpetit s'est quant à lui fait rembourser 576 \$, uniquement en frais de déplacement pour s'y rendre.

Réunion en face des chutes

Un mois plus tôt, les membres de l'ACC ont été conviés au congrès de l'organisme, qui avait lieu à Niagara Falls. Plusieurs cadres de collèges y sont allés, y compris le directeur de l'École nationale d'aérotechnique, Daniel O'Brien. Ce dernier a fait rembourser 1 604,65 \$ pour se rendre sur place et séjourner au Sheraton on the Falls, indique son compte de dépenses. L'établissement offre une vue imprenable sur les chutes Niagara.

Formation en bord de mer

En étant membres de l'Association des collèges communautaires du Canada (ACC), les directeurs de Cégep de Rimouski ont participé à une formation sur le leadership en bord de mer. Les participants ont été invités à participer à une réunion de l'ACC, à l'hôtel Fairmont Algonquin, un

Une auberge après l'autre

À peine revenu de l'Auberge Ripplecove, en août dernier, Richard

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : « Inacceptable » et « choquant » : Les partis d'opposition dénoncent unanimement les révélations du Journal – Jeudi 03 février 2011



PHOTO JOCELYN MALETTE

✓ L'Auberge Ripplecove, un des rares hôtels cinq étoiles du Québec, a reçu la visite de nombreux patrons de cégeps, en 2010, pour diverses réunions.

« Inacceptables », « farfelues » et « choquantes ». Les partis d'opposition ont unanimement dénoncé les révélations faites par le Journal, hier, au sujet des voyages de certains cadres de cégeps et de leurs séjours dans des auberges de luxe.

SÉBASTIEN MÉNARD ET AGENCE QMI

« Ça n'a pas d'allure, s'est indigné le porte-parole de l'Opposition officielle en matière de finances publiques, Nicolas Marceau. On ne peut pas accepter de telles dépenses, surtout en période de restriction budgétaire », a ajouté le député péquiste, par voie de communiqué.

Les étudiants aussi outrés

Dans son édition d'hier, le Journal révélait que 40 patrons de collèges ont dépensé au moins

324 000 \$ en frais d'hébergement, de restauration et de déplacement, l'an dernier. Au moment où les cégeps sont censés réduire leurs dépenses de formation et de déplacement de 25 %, une partie de cette somme a permis à des cadres de participer à des réunions ou à du perfectionnement dans des auberges de luxe. D'autres ne se sont pas gênés pour voyager aux quatre coins du monde, soit pour « signer des ententes de partenariats » ou pour recruter des étudiants. Des patrons de cégeps ont notamment visité la Guadeloupe, le Brésil, le Maroc, l'Angleterre, la France, l'Inde et la Chine.

La chef du Parti québécois, Pauline Marois, juge que ces dépenses sont « vraiment inacceptables.

« Le gouvernement ne réussit pas à imposer son autorité, a-t-elle indiqué à l'Agence QMI. Les institutions doivent être plus raisonnables et faire des choix différents. Je ne les blâme pas de vouloir réunir les gens et avoir des liens avec l'international, mais ils ne sont pas obligés de choisir les endroits les plus luxueux. » L'ADQ condamne aussi ces dépenses, qu'elle considère « farfelues. »

« Les histoires se multiplient et rien ne change. C'en devient ridicule, a déclaré le député de Shefford, François Bonnardel, par voie de communiqué. Le gouvernement ne réussit pas à changer la culture de gaspillage implantée par les libéraux et les péquistes au fil des années. »

Le député de Québec solidaire, Amir Khadir, a déclaré à l'Agence QMI être « choqué de voir l'argent public dilapidé pour des réunions dans

des auberges de luxe alors que le réseau de l'éducation manque de ressources. »

Les étudiants se sont joints à ce concert de critiques, en dénonçant à leur tour ces « folles dépenses ». « Ça n'a pas de sens. Cet argent est confié par les étudiants aux cégeps et il n'est pas bien dépensé », juge le président de la Fédération étudiante collégiale du Québec, Léo Bureau-Blouin.

Des retombées

La Fédération des cégeps s'est portée à la défense de ses membres. L'organisme assure que les collèges font bel et bien l'effort de réduction des dépenses que leur impose le gouvernement.

« Cette coupure a été effectuée à la source, directement dans le budget des cégeps », affirme la Fédération, dans un communiqué.

L'organisme fait valoir que les patrons des collèges doivent se déplacer pour remplir leurs

fonctions et rappelle que la Loi leur donne « le pouvoir de réaliser des activités sur la scène internationale. » La Fédération estime que « cela donne des résultats », puisque « 3000 étudiants québécois réalisent chaque année un stage à l'étranger » et qu'environ « 1500 étudiants internationaux étudient dans les cégeps. »

Hier, le D. G. du Cégep de Rimouski, Jean-Pierre Villeneuve, a fait valoir qu'une mission effectuée en Guadeloupe avait permis de recruter une trentaine d'étudiants dans l'Est-du-Québec. Ceux-ci ne paient pas de frais de scolarité, a-t-il reconnu sur les ondes du FM 93 de Québec, mais ils contribuent selon lui à « maintenir » certains programmes.

La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, a préféré ne pas commenter les révélations du Journal.

LE QUOTIDIEN : Jean Paradis quittera le Collège d'Alma – Mercredi 26 janvier 2011



Le Quotidien, Archives
Marc St-Hilaire, Le Quotidien
 (ALMA) Le directeur général du Collège d'Alma, Jean Paradis, ne sollicitera pas un nouveau mandat au terme de l'année en cours.

Jean Paradis quittera la direction du Collège d'Alma à la fin de l'année scolaire.

Par le biais d'une lettre remise lundi dernier aux membres du conseil d'administration, il a annoncé son intention de relever de nouveaux défis. Au cours d'un entretien téléphonique, il confirme sa démarche, réitérant que pour lui, il ne s'agit nullement d'une retraite, mais bien d'un nouveau départ. Il ajoute qu'il ne garde que de bons souvenirs des sept années qu'il a passées à la tête de l'institution d'enseignement.

« J'ai le cœur gros de quitter le collège puisque j'ai adoré mon travail ici. J'aime aussi ma communauté. Aujourd'hui (hier), j'ai pris une journée

de congé parce que je me sentais trop émotif. C'est une décision qui a été difficile à prendre », confie-t-il.

Fils de l'ancien maire d'Alma Maurice Paradis, qui a marqué l'histoire de la capitale jeannoise, et frère du préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, André Paradis, le directeur du Collège d'Alma n'écarte pas l'idée de se lancer aussi en politique. À maintes reprises, notamment lors du départ annoncé de l'ancien maire d'Alma, Gérald Scullion, en 2009, plusieurs l'ont identifié tel un candidat de choix à titre de maire.

LE QUOTIDIEN : Près d'une centaine d'étudiants évacués au Cégep de Chicoutimi - Publié le 26 janvier 2011 à 08h34 | Mis à jour à 08h34



Le Quotidien, Jeannot Lévesque
Un bris du système de chauffage à eau chaude de la résidence Tremblay a forcé l'évacuation d'une centaine d'étudiants.

Isabelle Labrie, Le Quotidien

(CHICOUTIMI) Près d'une centaine d'étudiants du Cégep de Chicoutimi, qui demeuraient à la résidence Tremblay, ont été déménagés pour une période indéterminée en raison d'une cascade de bris dans le système de chauffage à eau chaude de ce bâtiment adjacent au cégep.

Les autorités de la maison d'enseignement ont pris cette décision hier matin, pour des raisons de sécurité. Les problèmes ont débuté au cours

de la fin de semaine, alors qu'un dégât d'eau au sixième étage de la résidence a incité le cégep à placer une vingtaine d'étudiants dans des hôtels de Chicoutimi. En raison du froid qui perdure, d'autres bris ont été constatés en début de semaine. En plus des étudiants, les bureaux d'une trentaine de professeurs et le Centre de géomatique du Québec sont également touchés.

« Nous avons mis en place la cellule de crise rapidement. On parle ici d'eau bouillante et s'il y avait une rupture dans un tuyau alors que des étudiants se trouvent à proximité, il pourrait y avoir des blessures. Après analyse, nous avons décidé d'évacuer le bâtiment pour une période d'au moins un mois, qui pourrait être prolongée selon les événements », explique la directrice générale du Cégep de Chicoutimi, Ginette Sirois.

Elle précise que les étudiants touchés ont tous été rencontrés. Jusqu'à dimanche, ils seront installés dans divers hôtels de Chicoutimi et des moyens de transport sont en train de s'organiser. Ils ont également droit à des billets de cafétéria et à des montants pour les repas. En parallèle, plusieurs intervenants du cégep sont à la re-

cherche de chambres dans les environs de l'institution pour les étudiants qui en auront besoin.

« Tout est mis en oeuvre pour que les jeunes et les enseignants soient déménagés le plus confortablement possible. Ce que nous voulons, c'est qu'ils puissent poursuivre leur session et la réussir », souligne Mme Sirois.

La résidence Tremblay a été construite en même temps que le cégep, il y a plus de quarante ans. Le directeur des services regroupés, Alain Bouchard, souligne qu'il n'y a pas eu de signes avant-coureurs. « L'an dernier, nous avons dû faire un grand nettoyage des tuyaux pour nous assurer que l'eau chaude se rend bien jusqu'au dernier étage. À l'automne, il y avait eu un petit dégât lorsque nous avons redémarré le système. Mais nous n'avons jamais connu une situation comme cette fin de semaine, alors que le système a brisé cinq fois. »

Il y a deux résidences au cégep, soit Tremblay et Lemieux. Au cours des deux dernières années, 750 000\$ ont été investis pour refaire les toilettes et les ascenseurs, mais le système de chauffage n'a pas été rénové.

RADIO-CANADA : Rimouski : Création d'un fonds commun de recherche - Mise à jour le mardi 25 janvier 2011 à 17 h 20

Le Cégep de Rimouski et l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) s'associent pour créer un fonds commun de recherche. Doté d'une enveloppe de plus de 20 000 \$, le projet pilote permettra aux chercheurs et aux étudiants des deux établissements de travailler ensemble.

Depuis plusieurs années, certains professeurs de l'UQAR et du Cégep de Rimouski travaillent déjà conjointement pour différents projets de recherche. La mise en place du Fonds Synergie permettra de mieux financer ces travaux.

« C'est vraiment un décloisonnement et un effort de réunion qui va multiplier l'impact des interventions qu'on peut faire ensemble », souligne le directeur général du Cégep de Rimouski, Jean-Pierre Villeneuve.

Pour le recteur de l'UQAR, Michel Ringuet, cette association permettra de mieux exploiter les compétences des professeurs, tout en assurant la pérennité des programmes d'études supérieures dans la région.

Trois projets ont été retenus pour la première année, notamment la création d'une université du patrimoine qui se déroulera à l'Isle-Verte et dans d'autres municipalités chaque année.

« Ce que ça peut apporter aux étudiants, c'est de pouvoir côtoyer des professeurs, des chercheurs et des intervenants dans leur domaine de façon intensive pendant quelques jours », déclare le directeur du module d'histoire de l'UQAR, Nicolas Beaudry.

Bien qu'il s'agisse d'un projet pilote pour cette année, les dirigeants des deux établissements

souhaitent déjà renouveler ce fonds pour les années à venir.
[audio-vidéo](#)

[Le Cégep de Rimouski et l'UQAR s'associent pour créer un fonds commun de recherche, rapporte Patrick Bergeron](#)

RUEFRONTENAC.COM : La FECQ veut une revitalisation des cégeps en région - Vendredi, 21 janvier 2011 10:15 - Mise à jour le Vendredi, 21 janvier 2011 10:07

Écrit par RueFrontenac.com

Inquiète de la baisse du nombre de cégepiens, la Fédération étudiante collégiale (FECQ) souhaite la création de nouveaux programmes exclusifs aux régions pour y attirer davantage d'étudiants. Voilà l'une des recommandations de la résolution d'appui à un réseau collégial fort qu'elle a présentée à Québec vendredi matin. «Il faut davantage de programmes uniques pour attirer les étudiants vers certains cégeps», suggère le président de la FECQ Léo Bureau-Blouin.

Il cite en exemple le programme d'Art et technologie des médias offert à Jonquière et celui de Tourisme d'aventure proposé par le cégep de la Gaspésie et des Îles.

La FECQ présente sept demandes au gouvernement en rappelant le rôle important des cégeps dans le développement économique et social des régions. «Cette fonction est mise en péril parce qu'il n'y a pas de stratégie d'ensemble pour le développement des institutions collégiales», déplore le président de la FECQ, Léo Bureau-Blouin.

À cet effet, la Fédération des cégeps a déjà demandé au gouvernement un aperçu de la

démographie et des clientèles sur l'ensemble du territoire québécois. «L'accès aux études doit absolument être maintenu, explique sa porte-parole Caroline Tessier. Il faut dresser un portrait général de la situation dans la province pour ensuite trouver des solutions récurrentes.»

Un problème différent à Montréal

Dans la grande région de Montréal, plusieurs cégeps reçoivent un nombre de demandes d'admission bien au-delà de la limite leur étant imposée.

Le gouvernement a annoncé, en juin dernier, une aide d'un million pour atténuer le problème du manque de places sur l'île de Montréal. «C'est une entente de principe, remarque Caroline Tessier. Elle convient aux collèges de Montréal, mais, encore une fois, les solutions à la pièce sont insuffisantes. Il faut s'attaquer au problème de manière plus large à Montréal comme dans le reste du Québec.»

À la FECQ, Léo Bureau-Blouin rappelle que la résolution de son association pourrait aider le problème de surpeuplement des cégeps de la grande région de Montréal. «Les élèves quittent les régions parce qu'ils croient que leurs cégeps

locaux ne peuvent pas leur offrir le climat qu'ils souhaitent», se désole-t-il.

Entre 2006 et 2015, les régions de Montréal, Laval et des Laurentides devraient voir leur nombre d'élèves inscrits à temps plein augmenter, selon les [prévisions](#) du ministère de l'Éducation. La situation est inversée dans les 14 autres régions de la province. Plusieurs régions devraient perdre jusqu'à 30% de leur nombre d'étudiants entre 1999 et 2015.

Outre la création de programmes exclusifs, la FECQ propose entre autres requêtes le maintien de la diversité des formations en région, la création d'un nouveau mode de financement asymétrique tenant compte des particularités régionales et des besoins des cégeps et la mise en place de nouveaux centres collégiaux de transfert de technologies (CCTT).

La résolution de la Fédération étudiante collégiale sera soumise à la prochaine rencontre des partenaires en éducation annoncée par la ministre Beauchamp pour le printemps prochain.

THE GAZETTE : CEGEPS plead for help from Quebec : PLANS STYMIED Overcrowding, enrolment cap create problems - Thursday, January 20, 2011



PIERRE OBENDRAUF / GAZETTE FILE PHOTO
Dawson College students wait for the elevator at the nearby Pepsi Forum last August. The downtown college and other island schools are "pretty much at full capacity and beyond," says Dawson's director-general, Richard Filion.

BRENDA BRANSWELL GAZETTE EDUCATION REPORTER

The Quebec government says it is taking a wait-and-see approach to CEGEP applications due March 1 before committing itself to additional help to Montreal Island's crowded colleges. But it also faces some grumbling from off-island CEGEPs that are grappling with high demand that would like some relief of their own.

In June, the government announced more than \$1 million to help ease the problem of lack of places for students at several Montreal Island CEGEPs.

The agreement, which hasn't been formalized as yet, allows colleges to take in more students this year and lifts the penalty for exceeding their enrolment cap.

But that isn't the case at Collège Montmorency in Laval, which admitted 6,400 students last fall – well over its cap of 5,800 – and didn't benefit from the agreement.

There's a feeling of injustice, said college spokesperson Johanne Morissette.

"We won't go out tomorrow with our placard. But we think that probably the ministry didn't necessarily look at the whole picture when it looked at Montreal Island – it didn't see that there is Greater Montreal, which has a common reality," Morissette said.

Colleges can exceed their enrolment cap by 10 per cent but after that a penalty kicks in. The cap is designed to prevent CEGEPs from draining students away from other facilities.

Collège Montmorency wants the penalty suspended in years when demand is high. Otherwise, it wants some other measure to help the CEGEP.

Morissette couldn't provide an exact figure for the penalty the college will pay but said it is in the hundreds of thousands of dollars.

The college is in talks with Education Department officials to ensure equity for all facilities, Morissette said. The CEGEP has not received an answer from the government.

"Equity in the sense: Why will some colleges pay a penalty while others don't pay it?" she said.

"Regardless of the solution, what we say is that we pay a penalty every year to admit more (students) than our cap because there are needs and people are qualified. And physically we can accommodate them."

Collège Édouard-Montpetit turned away about 800 students in total this school year because of a lack of space for them at its Longueuil campus.

Serge Brasset, the head of the college, says last year's agreement between the government and the Montreal Island colleges is frustrating because he can't respond to training needs in his region.

"For sure I would like to be able to offer the service to our students here instead of them going on the Island of Montreal" because there are additional costs for them, Brasset said.

The idea behind CEGEPs is to offer services close by – not to send students off and have them travel an hour by public transit to go to school, he noted.

The group representing Montreal Island's 12 public CEGEPs said last week that it expects an even greater demand for next fall and it wants a commitment from the government that extra resources will again be allocated.

The Education Department says it will see how things go on March 1 – the deadline for the first round of CEGEP applications – and then evaluate the needs for the next school year.

The department is continuing its analysis of the problem of increased college clientele on Montreal Island, spokesperson Esther Chouinard said.

The needs are evaluated every year with input from CEGEP stores pond adequately to students, Chouinard said.

And it's in that perspective that the recurring nature "or not" of the financial help that was allocated will be evaluated, she said.

The government expects CEGEP attendance to peak in 2012, said Chouinard, who noted there was a baby boom at the start of the 1990s.

Richard Filion, the director-general of Dawson College, told The Gazette last week that only two of the 12 public CEGEPs on Montreal Island have some additional space for students.

"We're all pretty much at full capacity and even beyond," Filion said.

"We're all – in one way or another – concerned by the greater demand on the island and that's why we have to know now under what conditions we will operate for admission in 2011 if we don't want to see the situation that happened last spring happening again," said Filion, who also heads the Regroupement des collèges du Montréal métropolitain. "We've got to know now because our planning has started."

The situation is complicated for the government, Filion acknowledged. The Education Department must manage "a very complex situation where some colleges in Montreal and the region are exceeding their capacity while in other regions of Quebec they're managing a demographic decline."

RADIO-CANADA / GASPÉSIE-LES-ISLES : Institut maritime du Québec : Une école de marine universitaire? - Mise à jour le mercredi 19 janvier 2011 à 9 h 57

<p>L'Institut maritime du Québec veut devenir une école de niveau universitaire, comme le sont toutes les autres écoles de marine dans le monde. Pour ce faire, le centre de formation envisage de s'associer à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR).</p> <p>L'Institut maritime est la seule école de marine francophone au pays. À l'heure actuelle, elle compte 375 élèves et offre des formations en navigation, en génie mécanique de marine, en architecture navale et en plongée sous-marine. Toutefois, ces formations ne sont que de niveau collégial, puisque l'Institut maritime est affilié au Cégep de Rimouski.</p>	<p>Il faudrait absolument que l'Institut maritime arrive à devenir de niveau universitaire pour répondre aux besoins mondiaux. Nos officiers ne naviguent pas qu'au Québec, ils naviguent partout dans le monde.</p> <p>— Alain Richard, directeur de l'Institut maritime du Québec</p> <p>Pour réaliser son projet, l'Institut maritime compte s'associer à une université. Il a déjà pris contact avec des universités étrangères, mais l'Institut maritime préfère l'UQAR.</p> <p>« Il y a des universités américaines qui nous ont approchés et on est en contact avec les écoles françaises, mais c'est certain que je privilégie un partenaire de la région et l'UQAR semble à mon</p>	<p>avis tout indiquée pour travailler avec nous en ce sens », indique Alain Richard.</p> <p>De son côté, l'UQAR souligne qu'il est encore trop tôt pour commenter publiquement le projet. Toutefois, la direction se dit ouverte à s'associer avec l'Institut maritime pour lui permettre de devenir une école de marine universitaire.</p> <p>audio-vidéo Un reportage de Pierre Cotton Hyperlien externe</p> <p>* Radio-Canada n'est aucunement responsable du contenu des sites externes Institut maritime du Québec Cégep de Rimouski</p>
---	--	---

RADIO-CANADA / MONTREAL : Collège de Bois-de-Boulogne : Suspendus pour avoir distribué des tracts - Mise à jour le lundi 17 janvier 2011 à 11 h 07

<p>La direction du Collège de Bois-de-Boulogne maintient sa décision de suspendre deux étudiants pour avoir distribué des tracts appelant à une grève en avril. Par cette grève, les étudiants entendent protester contre la hausse des frais de scolarité.</p> <p>Keena Grégoire et Simon Robitaille-Brisson sont suspendus à compter de lundi pour une semaine, conformément au code de conduite du Collège.</p> <p>Toutefois, les étudiants estiment que la direction du Collège restreint leur droit à la liberté d'expression. Ils ont engagé l'avocat Julius Grey pour plaider leur cause.</p> <p>Un juge de la Cour supérieure du Québec a refusé de suspendre la décision du Collège, mais a accepté d'écouter la cause, invoquant le droit des étudiants de distribuer des tracts dans une propriété publique.</p> <p>Une audience est prévue lundi. Me Grey demandera que la suspension des étudiants ne figure pas dans leur dossier.</p>	<p>Les commentaires (3)</p> <p>Envoyé par Bernard Gadoua - 17 janvier 2011 à 19 h 02 HNE</p> <p>Les directions de collège devraient comprendre que l'engagement civique fait partie intégrante de la formation de citoyen qu'on attend de notre système d'éducation. Bien sûr, cela ne fait pas toujours l'affaire, et on ne partage pas nécessairement leur point de vue, mais n'est-ce pas cela l'apprentissage de la démocratie. Alors que tout le monde se plaint que la jeunesse n'est pas politisée, qu'elle ne s'engage pas assez dans des causes (ce qui est discutable), qu'est-ce que font les directions de notre système d'éducation? De la répression! C'est tout à fait anti-pédagogique. Ce ne sont pas des casernes que vous dirigez, ce sont des collèges.</p> <p>J'espère que les associations étudiantes enclencheront les actions nécessaires pour réhabiliter leurs confrères, victimes d'une direction autoritaire et autocratique, qui ne cherche qu'à «sau-</p>	<p>ver la face», comme tous les mauvais gestionnaires ont tendance à faire pour masquer leurs propres turpitudes.</p> <p>En accord (14) » - En désaccord (4) »</p> <p>Envoyé par Pierre1946 - 17 janvier 2011 à 16 h 00 HNE</p> <p>Certains étudiants ne comprendront jamais que chaque journée de grève qu'ils font ne nuit aucunement à l'employeur. Au contraire, seuls les étudiants perdent des journées de formation vers l'obtention de leur diplôme et une vie supposément meilleure.</p> <p>En accord (10) » - En désaccord (19) »</p> <p>Envoyé par Kommissaire</p> <p>17 janvier 2011 à 11 h 42 HNE</p> <p>Les petits barons que sont les directeurs de CEGEP n'en manquent jamais une. Je suis toujours surpris de constater qu'il ne tente pas d'exercer le droit de cuissage.</p>
--	---	---

LA TRIBUNE : CCTT: le Cégep ne baisse pas les bras – Lundi 17 janvier 2011

<p>Isabelle Pion, La Tribune</p> <p>(Sherbrooke) Même si le projet d'un deuxième centre collégial de transfert de technologie (CCTT) n'a pas été retenu par Québec, le Cégep de Sherbrooke ne baisse pas les bras. Le Cégep de Sherbrooke tentera de trouver d'autres partenaires financiers pour implanter un centre dont les activités de recherche seraient basées sur le développement durable.</p> <p>«On ne laisse pas tomber le dossier. On a fait de nouvelles demandes à des fonds fédéraux. On</p>	<p>essaie d'avoir un soutien de plusieurs bailleurs de fonds. On travaille avec Sherbrooke Innopole et l'Observatoire de développement durable de l'Université de Sherbrooke», commente Marie-Claude Dupoy, agente de communication au Cégep de Sherbrooke.</p> <p>Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ont annoncé il y a quelques semaines la création de cinq nouveaux centres collégiaux de</p>	<p>transfert technologique (CCTT). Les centres qui ont fait l'objet d'une aide financière sont affiliés au Collège Mérici, au Cégep Marie-Victorin, au Collège Dawson et du Vieux Montréal, au Cégep de la Gaspésie et des Îles de même qu'au Cégep de Rosemont.</p> <p>Il s'agit d'un investissement de près de trois millions \$.</p>
--	---	---

THE GAZETTE : CEGEPs face influx of new students : Application deadline looms and schools don't know how many new students they can admit – Saturday, January 15, 2011

<p>BRENDA BRANSWELL GAZETTE EDUCATION REPORTER</p> <p>The deadline to apply for CEGEP is only six weeks away yet Montreal's crowded CEGEPs are still waiting to hear whether the Quebec government will put in place measures for them to admit more students next August.</p> <p>"We need to have some indication that there is a consensus on how we will deal with an influx of applications this year," said Gilbert Héroux, director-general of Vanier College.</p> <p>"If we know right now that we have to take in more students and that there will be some kind of discussion in terms of financing and so on, then we can start planning," Héroux said.</p> <p>"If we wait until May or June before we hear about that, it's going to be problematic. It's going to be the same thing as last year."</p> <p>Vanier, Dawson and John Abbott College estimated last spring that they had issued between</p>	<p>400 and 500 refusals altogether due to lack of space.</p> <p>The government announced more than \$1 million in June to help ease the space problem and to allow several Montreal Island CEGEPs to take in more students for this school year.</p> <p>With the application process looming, colleges anticipate perhaps an even greater demand over last year, said Richard Filion, director-general of Dawson College.</p> <p>"We need to make sure that we will be in a similar situation with respect to resources and additional funds," said Filion, who also heads the Regroupement des collèges du Montréal métropolitain.</p> <p>Ten of the 12 RCMM public CEGEPs are in a similar situation with only two that have some room for students, Filion said. "We're all pretty much at full capacity and even beyond."</p>	<p>Colleges can exceed their enrolment cap but only to a certain point before a penalty kicks in.</p> <p>An updated enrolment forecast for Montreal Island now predicts student numbers at CEGEPs will start declining a little later than previously expected – in 2016-17 – Filion said.</p> <p>For Dawson College, the additional money announced in June meant it could admit 300 more first-year students last fall. It would like to do the same next year, Filion said. "And it's similar for the other colleges," he said.</p> <p>"The dilemma we're facing is ... if the conditions are still the same we will do an additional effort – we'll enrol additional students. If they're not there, we'll get back to what would be our normal numbers."</p> <p>A joint committee involving the Fédération des cégeps and the Education Department is also working on the matter and will look at CEGEPs in</p>
---	---	--

the Greater Montreal region, not just on the island.

Montreal CEGEPS expect to meet with Education Department officials within the next two weeks,

Filion said. The department couldn't provide comment yesterday.

LE DEVOIR : Cahier Rentrée scolaire 2011 : Un retour en classe ? - Le collégial est davantage fréquenté que ce qui était prévu : Sept nouveaux emplois créés sur 10 nécessiteront une formation postsecondaire – Samedi et dimanche 08 et 09 janvier 2011



Photo : Source Fédération des Cégeps
Jean Beaudesne, le nouveau président-directeur général de la Fédération des cégeps

Réginald Harvey

Le ministère de l'Éducation prévoit une hausse du nombre d'élèves dans les commissions scolaires d'ici 2023. L'effectif étudiant grimpe à l'université jusqu'en 2015 et chute à partir de là jusqu'en 2023. Au collégial, les effectifs étaient censés diminuer à compter de 2009, mais les données indiquent plutôt le contraire. L'appétit du savoir serait-il au goût du jour et en croissance?

Résumons l'état de la situation selon l'analyse des tendances démographiques du ministère. Les jeunes sont tenus par la loi de fréquenter l'école jusqu'à 16 ans au Québec, un âge habituel, mais devenu caduc en raison du taux élevé d'abandons scolaires, où ils obtiennent en principe leur diplôme d'études secondaires (DEP). Il est prévu que les effectifs réguliers du préscolaire, de la maternelle, du primaire et du secondaire connaîtront une hausse d'environ 5 % d'ici 2023, soit de 44 000 élèves par rapport à 2008; ils atteindront le nombre de 925 521 élèves, ce qui demeure inférieur à ce qu'il était en 2006 (926 231); une pareille remontée à long terme s'explique par la hausse du taux des naissances qui s'est produite depuis quelques années et qui se poursuit.

Au niveau universitaire, pour 2008-2009, l'effectif étudiant en équivalence au temps plein (EEETP) prévu pour l'ensemble des trois cycles d'études était de 188 961, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Cette faible croissance se poursuivra jusqu'en 2014-2015 en raison de l'accroissement du bassin démographique des EEETP, soit la population qui est âgée de 20 à 24 ans. Par contre, une diminution des effectifs de 5,8 % est prévue pour 2023.

Le collégial, qui figure comme le premier palier d'accès à des études supérieures, présente un tableau qui montre que le savoir gagne des adeptes à l'heure actuelle. À la session d'automne 2009, 159 344 personnes étaient inscrites à temps plein dans un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), dans les établissements du réseau public du collégial; 80 171 suivaient une formation pré-universitaire, 69 688, une formation technique et 9485 se retrouvaient en session d'accueil et d'intégration ou en session de transition. Depuis 2005, il y a hausse des clientèles, mais le ministère prévoit un fléchissement de celles-ci de 18,1 % d'ici 2019 par rapport à 2009.

Attirance réelle vers le collégial

Contrairement à ces sombres prévisions, tout indique présentement que les jeunes manifestent un engouement qui ne fléchit pas pour ce réseau. Le Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) indique dans ses données que le nombre de demandes d'admission pour les sessions d'automne est passé de 68 400 à 78 238 entre 2007 et 2010, soit une augmentation qui tourne autour de 15 %; le nombre d'admissions pour la même période s'établissait à 58 326 étudiants en 2007 et à 62 216 en 2010. Gaëtan Faucher, directeur général du SRAM, fournit cette explication sur une telle progression en l'espace de quatre ans: «C'est un phénomène qu'on a remarqué à quelques reprises quand il y a une crise économique et des éléments d'insécurité par rapport à l'emploi; il se produit alors une recrudescence des demandes, surtout pour des retours aux études des candidats qui ont déjà un dossier collégial ou universitaire.» Il ajoute cet éclairage: «Si l'on se fait seulement à la démographie des jeunes en âge d'entrer au cégep qui viennent du secondaire, on devrait depuis 2009 être en décroissance dans les cégeps; on est plutôt en croissance sur le vaste territoire du SRAM, qui comprend 33 établissements collégiaux.»

De son côté, la Fédération des cégeps laisse savoir, dans des données préliminaires qu'elle a compilées, que 172 158 étudiants sont inscrits au secteur de l'enseignement ordinaire cet automne dans les 48 cégeps du Québec, ce qui représente un accroissement des effectifs de l'ordre de 2,2 %.

Jean Beaudesne, le nouveau président-directeur général de cet organisme, fait référence aux analyses ministérielles sur le plan démographique en ces termes: «Elles indiquent que d'ici

dix ans on va perdre près de 20 % de notre clientèle si toutes choses, par ailleurs, demeureraient égales.»

L'envers de la médaille

Il n'en demeure pas moins que cette tendance est renversée pour l'heure. Pour quelles raisons? «Un des facteurs réside certainement dans les efforts qui sont consentis par les établissements, par l'entremise du cégep international, pour recruter des étudiants étrangers; ces gens-là sont répartis un peu partout au Québec et non seulement dans la région de Montréal.» Malgré les dernières statistiques désastreuses parues dernièrement sur l'abandon scolaire, il croit également que les mesures mises en avant pour lutter contre le décrochage ont malgré tout donné des résultats. «Sur une cohorte de 100 jeunes qui s'engagent au primaire et au secondaire, il y en a 72 qui obtiennent leur diplôme final avant l'âge de 20 ans; de ce nombre, 64 se dirigent vers le collégial, ce qui est un chiffre assez stable depuis un certain nombre d'années.

Il est difficile, sur un autre plan, de taire les propos d'Emploi Québec, qui prévoit la création de 270 000 emplois au cours des huit prochaines années au Québec. Les jeunes manifestent-ils un intérêt pour des études plus poussées en présence d'un marché du travail qui pourrait tourner à leur avantage une fois leur diplôme du collégial en poche? «C'est là que se situe notre défi pour contrer la baisse de clientèle appréhendée. Il y a près de 70 % de ces nouveaux emplois qui vont nécessiter une formation postsecondaire, et le réseau collégial est interpellé par cette situation de façon directe. On s'attaque donc à la formation continue comme à un enjeu majeur dans les prochaines années.»

Sous un autre aspect de la question, les 48 cégeps répartis dans tout le Québec ont consenti des efforts pour s'adapter dans plusieurs cas aux réalités socioéconomiques des régions où ils prennent place, comme le signale M. Beaudesne. «Il existe des programmes de formation en entreprise directement destinés à développer les compétences des salariés. Dans cette même veine, le cégep de Jonquière a mis sur pied un programme d'art et de technologie des médias qui attire des jeunes qui viennent de l'extérieur du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il faut être créatif et imaginatif pour faire en sorte que les formations se retrouvent dans des créneaux d'excellence.»

RADIO-CANADA / MONTRÉAL : Cégep du Vieux-Montréal - Mise sous tutelle du département de génie électrique - Mise à jour le jeudi 6 janvier 2011 à 17 h 23

Radio-Canada a appris que la direction du cégep du Vieux-Montréal a mis sous tutelle son département de génie électrique. Selon la direction, des problèmes de gestion risquaient de compromettre la formation des 120 étudiants du programme qui forme des caméramans, des preneurs de son et des techniciens audio.

Ainsi, la direction du cégep reprend la gestion du programme, auparavant confiée à un professeur. Le département de génie électrique nécessite une enveloppe financière importante pour le matériel pédagogique (studios de télévision, de radio, de salles de spectacles et équipement audiovisuel).

En raison des évolutions technologiques rapides, le programme a été renouvelé il y a quatre ans. Mais les locaux et les équipements ne sont pas au rendez-vous en raison de délais administratifs pour traiter les demandes d'achat. Pas de studio de télévision, pas de salle de spectacle pour apprendre la sonorisation de salle.

Plusieurs professeurs sont en congé de maladie pour épuisement professionnel ou ont carrément quitté leur emploi. Et les étudiants sont insatisfaits de leur formation. Tous les étudiants de deuxième année ont signé en octobre une lettre disant que la formation qu'ils reçoivent était un « canular ».

Les étudiants estiment qu'on leur a vendu une formation à la fine pointe de la technologie, mais en réalité, ce n'est pas du tout le cas. Des cours sont régulièrement annulés faute de locaux ou d'équipement approprié.

Les étudiants se disent aussi déstabilisés par le désordre qui caractérise les cours. Mais les professeurs estiment que la mise sous tutelle n'est pas la solution. Selon eux, il s'agit d'un problème de manque de locaux et d'équipements.

Les modalités d'application de la tutelle seront dévoilées aux enseignants la semaine du 17 janvier.

Par ailleurs, la direction a fait une demande de budget additionnel de 1,4 millions de dollars,



<p>essentiellement pour acheter de l'équipement de formation pour la télé HD.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de la direction des études du cégep du Vieux-Montréal aux enseignants du département de Technologies du génie électrique. • Lettre des étudiants de deuxième année du programme de génie électrique audiovisuel du cégep du Vieux-Montréal. <p>Les commentaires Envoyé par gp9999 - 7 janvier 2011 à 06 h 44 HNE Refuser de voir les faits ne change rien à ce qui s'est fait dans le passé et à ce qui se fait actuellement dans le réseau des CEGEPs. Une fois les faits acceptés on peut prendre action, ou ne rien faire pour corriger la situation. Pour prendre action cela exige qu'il y ait imputabilité de quelqu'un quelque part dans ce réseau des CEGEPs. (ce n'est pas le cas depuis plus 40 ans) En accord (1) » - En désaccord (0) » Envoyé par québecair - 7 janvier 2011 à 02 h 05 HNE Tout à fait d'accord avec « Bibeau » : «le temps serait venu d'abolir les Cégeps et de les remplacer par une année supplémentaire à l'université et de mettre sur pied des écoles de techniques mieux adaptées..... » Les CEGEP sont des gouffres financiers sans fond et il serait à peu près temps qu'on se questionne sur leur pertinence et tout particulièrement l'enseignement technique au CEGEP. Beaucoup de programmes techniques sont, à mon avis, de niveau secondaire et ne justifient pas trois années d'études au collégial. C'est du gaspillage de temps pour les étudiants et du gaspillage d'argent pour les contribuables... Dans les autres provinces canadiennes on prend deux ans pour apprendre une technique, au</p>	<p>Québec on en prend trois.....Est-ce cela la société distincte....? En accord (1) » - En désaccord (0) » Envoyé par Louie Bouchez - 7 janvier 2011 à 00 h 10 HNE @Envoyé par LybliNet [Depuis quand le génie électrique est-il devenu la formation des caméramans et preneurs de son? Le génie a bien changé...] Et la Culture fait maintenant référence aux humoristes alors vous savez..... À tout niveler par le bas, voilà où on se ramasse! Charest a les deux mains sur le volant, mais la tête où?? En accord (6) » - En désaccord (0) » Envoyé par gp9999 - 6 janvier 2011 à 22 h 55 HNE Il y a effectivement des professeurs qui travaillent au plus 450 hres par année (15 hres /semaine pendant 15 semaines par session; 2 sessions par année) Il y en a qui en font même moins (s'absentent (et sont payés), tombent malade etc...) il y en a même qui ont une autre job!!!! Il fut un temps où des professeurs étaient à temps plein dans 2 collège!!!! (personne n'a alors été puni ou reçu une amende ou perdu son emploi!!!!) Il y en même qui sont en voyage pendant qu'ils sont en disponibilité (supposément aider les étudiants) 30 semaines de travail par année; cela fait 22 semaines de vacances par année !!!!!!! Vous voyez la rigueur de notre beau système d'éducation aucune imputabilité de qui que ce soit année après année Note: on peut-être en désaccord avec ce qui est écrit c'est votre droit mais cela ne changera pas le fait que ce qui est écrit est simplement la vérité et c'est vérifiable. En accord (4) » - En désaccord (5) »</p>	<p>Envoyé par LybliNet - 6 janvier 2011 à 19 h 26 HNE Depuis quand le génie électrique est-il devenu la formation des caméramans et preneurs de son? Le génie a bien changé... En accord (28) » - En désaccord (6) » Envoyé par Bibeau - 6 janvier 2011 à 18 h 56 HNE "Plusieurs professeurs sont en congé de maladie pour épuisement professionnel" C'est vrai qu'à 12 heures par semaine (temps plein) d'enseignement sans compter les heures de préparation (pour ceux qui ne répètent pas la même matière depuis 10 ans), les heures de correction et les 4 mois de vacances par année, il y a de quoi être épuisé... Quelqu'un au ministère de l'Éducation pourrait-il se réveiller s.v.p.? Les enseignants des Cégeps ont les meilleures conditions de travail de tout le réseau, mais l'enseignement est souvent déficient. Le temps serait venu d'abolir les Cégeps et de les remplacer par une année supplémentaire à l'université et de mettre sur pied des écoles de techniques mieux adaptées. En accord (17) » - En désaccord (30) » Envoyé par ppaveline - 6 janvier 2011 à 17 h 35 HNE J'ai vécu la même situation, bien que le programme n'avait pas été mis en tutelle, en 2002 à La Cité Collégiale. Alors que tout le monde se transformait vers une télévision produit numérique, nous apprenions toujours l'analogique... Ce n'est qu'en travaillant que j'ai pu apprendre le numérique. Même encore là, j'avais un très grand retard, et aujourd'hui, ça m'a coûté plusieurs emplois et même un avenir dans ce domaine! Pour ce qui est des professeurs, c'était pareil... Beaucoup en burnout etc... Mais j'ai tellement de respects pour les élèves, car ils mettent la main à la pâte... En accord (27) » - En désaccord (0) »</p>
--	---	--

RADIO-CANADA : BAS-SAINT-LAURENT : Capture de mouvements : Le Cégep de Matane va de l'avant - Mise à jour le mardi 4 janvier 2011 à 11 h 25

<p>Le nouveau Centre de recherche en capture de mouvements du Cégep de Matane ouvrira ses portes comme prévu le printemps prochain, et ce, même si Québec refuse de participer au financement du projet évalué à plusieurs millions de dollars. Rappelons que l'été dernier, le gouvernement du Québec avait donné son aval pour amorcer la construction. Toutefois, quelques semaines plus tard, le ministère de l'Éducation a rejeté le projet de près de 5,5 millions de dollars. « C'est plus que surprenant, c'est incompréhensible », déclare le directeur général du Cégep de Matane, Émery Béland. Recevoir l'attestation officielle de Centre collégial de transfert de technologie par le ministère aurait assuré le financement à long terme du nouveau Centre de recherche et de développement en capture de mouvements. « Ça nous aurait enlevé un poids sur les épaules, mais ça ne nous empêchera pas d'avancer, ça c'est certain », indique Émery Béland. Retombées régionales</p>	<p>La direction reste convaincue que les recherches seront un succès et engendreront des retombées économiques pour la région. Par conséquent, M. Béland souligne que les entreprises et la communauté seront sollicitées. « Il y a sûrement des entreprises qui vont vouloir collaborer avec nous, d'où la possibilité de créer des emplois pour les jeunes qui resteront dans la région, et d'où un développement intéressant pour la communauté » ajoute-t-il. La communauté assurera le financement du centre pour les trois premières années à la hauteur de 250 000 \$ par an. Par ailleurs, deux projets de recherche seront développés dès l'ouverture du centre le printemps prochain. article Nouvelle du 26 mars 2011 Un financement attendu avec impatience audio-vidéo Un reportage de Jean-François Deschênes Commentaires Envoyé par crioux 5 janvier 2011 à 09 h 17 HNE</p>	<p>Il y a bien un centre de transfert technologique en foresterie au Centre-ville à Ste-Foy, alors pourquoi pas de la haute-tech en région. En accord (4) » - En désaccord (0) » Envoyé par Jondalar 4 janvier 2011 à 11 h 22 HNE Le Cégep de Matane a une longue expérience dans le domaine de l'image. J'y ai étudié en 1974-76 en "Techniques de l'Image" (photo et techniques connexes), donc depuis près de 40 ans. Il n'est donc pas surprenant pour moi de voir mon alma mater persévérer dans le domaine, et de vouloir adapter son enseignement aux nouvelles technologies. En accord (19) » - En désaccord (0) » Envoyé par gillesthefishpoisson - 4 janvier 2011 à 10 h 22 HNE Un centre de recherche en imagerie numérique à Matane?? Tant qu'à y être, pourquoi pas un centre de recherche sur le saumon atlantique à Val d'Or.... On parle quand même de fonds public ici... sage décision du MELS... En accord (1) » - En désaccord (40) »</p>
--	--	---

LE SOLEIL : Le salaire du vice-recteur de l'Université Laval remis en question – Mercredi 18 mai 2011



Photothèque Le Soleil, Erick Labbé
Le vice-recteur exécutif et au développement de l'Université Laval, Éric Bauce (à droite), est le numéro deux derrière le recteur Denis Brière (à gauche). Son augmentation de salaire de 30 % est contestée.

Matthieu Boivin, Le Soleil (Québec) Le vice-recteur exécutif et au développement de l'Université Laval, Éric Bauce, a bénéficié d'une augmentation de salaire de 30 % au cours de la dernière année et demie, sans que cette majoration ait été adoptée de façon permanente par le conseil d'administration de l'Université. Alors que cette augmentation devenue permanente résulte «d'irrégularités commises de bonne foi», le conseil d'administration se fera recommander aujourd'hui de ratifier la majoration qui a été versée depuis le 1er janvier 2010. En 2009, M. Bauce a été appelé à prendre sous sa charge certaines tâches qui étaient assumées par Josée Germain, vice-rectrice à l'administration et aux finances de l'Université, pendant qu'elle était en congé de maladie. Une mesure

temporaire avait alors été adoptée, afin de majorer le salaire de M. Bauce de 30 %. Durant le retour au boulot progressif de Mme Germain, en 2010, M. Bauce a continué à bénéficier de cette augmentation de salaire de 30 %, sans que le conseil d'administration ne se soit prononcé sur la question. *Le Soleil* a d'ailleurs mis la main sur une copie d'un document touchant le salaire de M. Bauce qui sera à l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration de l'Université aujourd'hui. On y apprend notamment que le conseil ne s'est pas penché sur le salaire de cet administrateur depuis décembre 2009. Dans ce document de deux pages, on y apprend aussi que «des irrégularités ont été commises de bonne foi dans l'application et la détermination de traitement salarial du vice-recteur exécutif et au développement». «En résumé, il appert que ce qui était au départ une hausse salariale temporaire de 30 % adoptée dans le contexte du remplacement d'un membre de l'équipe de direction en 2009 a peu à peu mué en une augmentation salariale de nature plus permanente qui, elle, n'a jamais été présentée au conseil d'administration de l'Université Laval», peut-on lire dans ce même document. Dans ce contexte, le comité permanent sur les conditions d'emploi du recteur, des vice-recteurs, des vice-recteurs adjoints, du secrétaire général, du vérificateur interne et de l'ombudsman proposera au conseil d'administration de l'Université de réduire immédiatement l'augmentation de salaire de M. Bauce à 20 %. Par contre, M. Bauce ne sera pas privé de l'augmentation de 30 % dont il a bénéficié depuis le 1er janvier 2010.

Pour justifier cette décision, le comité permanent affirme que M. Bauce a vu sa charge de travail augmenter de façon importante et qu'il a gardé des tâches qui étaient auparavant assumées par Mme Germain. «**Mauvais message**» Mis au courant par *Le Soleil* de cette situation, le président de l'Association du personnel administratif professionnel de l'Université Laval, Charles Simard, a vigoureusement contesté cette recommandation faite au conseil d'administration. «S'il y a eu erreur, eh bien, que M. Bauce rembourse l'augmentation à laquelle il n'aurait jamais dû avoir droit, a affirmé M. Simard. On veut corriger une erreur avec une autre erreur.» M. Simard affirme que le conseil d'administration lancerait un très mauvais message aux enseignants et aux étudiants de l'Université si M. Bauce ne remboursait pas l'augmentation de salaire versée par erreur, surtout dans un contexte où on demande à tous d'en faire un peu plus, en raison des difficultés financières de l'établissement. M. Simard affirme aussi que cette augmentation de salaire va à l'encontre de la loi 100 qui a été adoptée en avril 2010 par l'Assemblée nationale, qui limite à 0,5 % et à 0,75 % les augmentations que les administrateurs des organismes publics pouvaient recevoir au cours des années 2010 et 2011. M. Bauce est le numéro deux de l'Université Laval, derrière le recteur, Denis Brière. L'augmentation salariale de 100 000 \$ accordée récemment à M. Brière avait fait beaucoup jaser. Personne à l'Université ne nous a rappelé mardi pour expliquer cette situation.

LE SOLEIL : Gouvernance à l'Université Laval : Une pluie de critiques – Vendredi 06 mai 2011

Daphnée Dion-Viens Les changements proposés au mode de gouvernance de l'Université Laval en font grincer plusieurs des dents. L'administration universitaire a reçu une volée de critiques de la part des membres de la communauté universitaire mardi, à la suite du rapport déposé par le conseil d'administration. Les professeurs, doyens, chargés de cours et étudiants qui composent le conseil universitaire sont loin d'avoir été impressionnés par les conclusions de ce document, qui propose de nombreux chambardements aux structures de l'Université. Le rapport recommande que le conseil d'administration soit composé d'une majorité de membres externes et que ses responsabilités soient redéfinies, ce qui par ricochet ouvre la porte à une modification du rôle du conseil universitaire. L'exercice a toutefois été jugé «maladroit» par certains, puisque les membres du conseil universitaire ont été écartés de ce processus.

«Ça me désole beaucoup, je n'ai pas l'impression qu'il va y avoir un sentiment de confiance» envers ce processus, a affirmé Sylvie Montreuil, professeure en relations industrielles. De son côté, le doyen de la faculté des sciences sociales, François Blais, s'est montré aussi très critique envers les recommandations proposées, y voyant une réduction des pouvoirs et des responsabilités jusqu'ici confiées au conseil universitaire. Cette proposition représente «une concentration exceptionnelle des pouvoirs» entre les mains du conseil d'administration, a-t-il affirmé. Le recteur, Denis Brière, a aussi annoncé mardi qu'un comité allait être créé afin de consulter la communauté universitaire à ce sujet. Les membres de ce comité remettront leur rapport cet automne. Mais à la suite des critiques qui ont aussi porté sur les modalités de cette consultation, il a été convenu de ramener le sujet à l'ordre du jour du prochain conseil universitaire, prévu en juin, afin de déterminer le

mandat, la composition et l'échéancier du comité de consultation. À ceux qui se sont interrogés sur la pertinence de telles modifications, le président du conseil d'administration, John Porter, a expliqué qu'il s'agissait d'une réponse à une demande du ministère de l'Éducation, dans la foulée du projet de loi 38 qui porte sur la gouvernance universitaire. Ce projet de loi prévoit entre autres que les conseils d'administration des universités québécoises soient composés d'une majorité de membres externes. Au cabinet de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, on s'est contenté d'indiquer hier que le projet de loi 38 a été remis à l'ordre du jour puisqu'il était considéré comme «un bon projet de loi». Il est loin d'être adopté puisque son étude n'a pas encore débuté en commission parlementaire de l'Assemblée nationale.

CYBERPRESSE-LATRIBUNE : L'Université Bishop's fait face à un déficit de 428 000 \$ - Jeudi 05 mai 2011



Archives La Tribune, Maxime Picard
Isabelle Pion, La Tribune

(Sherbrooke) L'Université Bishop's a adopté un budget de fonctionnement déficitaire de 428 000 \$ pour 2011-2012. Ce n'est pas une surprise pour l'institution, qui prévoit un retour à l'équilibre budgétaire en 2012-2013. L'augmentation des déficits des régimes de retraite, qui seront connus fin juin, pourrait toutefois amener de grands défis pour Bishop's, à l'instar des autres universités. En 2009, l'Université Bishop's a déposé un plan de redressement au ministère de l'Éducation afin

de revenir à l'équilibre budgétaire. Ce plan misait notamment sur la croissance de l'effectif étudiant, un objectif que Bishop's a atteint. À l'automne 2010, le campus a accueilli environ 2080 étudiants à temps plein, comparativement à 1740 en 2008-2009. L'établissement prévoit en accueillir 2200 à la rentrée 2011. «C'est une augmentation de 26 % par rapport à où nous étions au début du plan de redressement», explique Hélène St-Amand, vice-principale aux finances et à l'administration.

CYBERPRESSE-LEQUOTIDIEN : Michel Belley quitte l'UQAC - Mis à jour le mardi 03 mai 2011 à 18h31



Photo archives
Le recteur de l'UQAC Michel Belley

STEPHANE BEGIN, Le Quotidien (CHICOUTIMI) L'internationalisation de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) demeurera la plus grande réalisation du recteur Michel Belley au cours de ses 10 années à la tête de la maison d'enseignement supérieur du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le recteur Belley ne sollicitera pas un troisième mandat à l'UQAC. Au cours des derniers jours, il a avisé les membres du conseil d'administration et la présidente de l'Université du Québec, Sylvie Beauchamp, de ses intentions.

«Après deux mandats et 10 années bien remplies à la direction de l'université, il est temps de laisser place à la relève», a-t-il exprimé dans un communiqué de presse. Michel Belley entend terminer son mandat actuel jusqu'au 25 novembre 2011. Il le fera, dit-il, avec la même conviction et le même engagement qui l'ont animé depuis le début.

LE QUOTIDIEN : Une collation des grades unique - Mis à jour le dimanche 01 mai 2011 à 07h00



Le Quotidien, Jeannot Lévesque
Le recteur Michel Belley a remis une attestation à François-Charles Lévesque, nouveau détenteur d'une maîtrise en études littéraires.

Anne-Marie Gravel, Le Quotidien (Chicoutimi) Un nombre record d'étudiants sont venus chercher leur diplôme dans le cadre de la collation des grades de l'Université du Québec à Chicoutimi, hier. Au total, 1048 finissants dont 20 nouveaux docteurs ont défilé dans le pavillon sportif de l'établissement d'enseignement soulignant du coup le succès de l'événement annuel.

«Quelque 80% des étudiants qui ont obtenu leur diplôme ont pris part à la collation des grades 2011. Un taux de participation élevé qui fait la fierté du recteur de l'université, Michel Belley. «C'est un chiffre impressionnant, le plus élevé qu'on aie eu. C'est unique. On atteint presque la limite de la capacité de la salle. Et c'est la première fois que 20 nouveaux docteurs se présentent.»

En plus des 20 docteurs, l'UQAC a félicité 873 bacheliers et 155 finissants à la maîtrise.

La collation des grades a souvent réuni près de 1000 diplômés. Mais d'année en année, le nombre de participants augmente, signe que la clientèle s'est accrue, mais aussi que l'UQAC a développé une formule gagnante afin de souligner la réussite de ses étudiants.

Il y a huit ans, l'établissement a opté pour la tenue de la collation des grades immédiatement après la fin des cours. Les disciplines ont aussi été réunies en deux cérémonies au cours d'une même journée.

«C'a été un changement qui a ajouté énormément au caractère solennel de l'événement.

Auparavant, on ne pouvait pas avoir le même décorum.»

Selon le recteur, c'est justement l'aspect officiel de la cérémonie combiné à l'émotion des finissants et de leurs proches qui donnent un caractère spécial à l'événement. «Les gens sont impressionnés. Les étudiants défilent un à un. Il y a tellement d'intensité émotive chez chacun. Il y a toujours des moments extrêmement émouvants dont je ne peux parler sans avoir les larmes aux yeux, confie le recteur. Comme la cérémonie est diffusée sur le web, les étudiants étrangers ont même l'opportunité de partager ce moment avec des membres de leur famille.»

Bien que le nombre de participants soit élevé, ceux qui ont complété un programme sont encore plus nombreux.

«Ce n'est pas le total de nos finissants. Seuls ceux qui ont un diplôme de grade participe à la cérémonie. Plusieurs autres étudiants ont complété un programme court de premier ou de deuxième cycle, ou un certificat par exemple», termine le recteur.

CYBERPRESSE-LEQUOTIDIEN : Étudiants de l'UQAC en piste - Mis à jour le 28 avril 2011 à 08h35



Le Quotidien, Rocket Lavoie
Une équipe solide à l'UQAC. Au volant, Joël Côté est entouré de Jimmy Lemieux, Philippe Lajoie, Fabien Lebel (v-p marketing), Mikhaël Simard, Alexandre Gauthier, André Tremblay, Yannick Bilodeau, Olivier Fortin et Pierre-Olivier Morel (v-p). Stéphane Bégin, Le Quotidien

(CHICOUTIMI) Les étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) visent une place parmi les 20 premiers à l'épreuve automobile Formula SAE of Michigan.

Du 11 au 14 mai, un groupe d'étudiants du programme de génie et d'administration (ça prend quelqu'un pour les finances) se rendra à l'International Speedway of Michigan pour prendre part à cette compétition universitaire. Environ 120 universités canadiennes et américaines tenteront de se faire valoir en présentant leur bolide à des bénévoles professionnels de Ford, Lotus, Porsche, du Nascar et de la Formule Un.

« Ça fait deux ans que nous nous retrouvons à un demi ou à un tour de finir parmi les 20 premiers. Mais cette année, nous sommes convaincus que nous pouvons y parvenir. Avec une telle position au classement, cela nous permettrait d'être dans une classe intéressante », précise

Joël Côté, le président du groupe d'étudiants, en entrevue avec Le Quotidien.

L'an dernier, l'UQAC a fini au 51e rang. Une défectuosité technique a obligé l'équipe à s'arrêter à moins d'un tour de la principale épreuve, celle de l'endurance.

Mais pour 2011, les étudiants croient que leur activité parascolaire devrait les amener là où ils veulent se rendre. Ils préparent leur voiture depuis le mois d'octobre et seront prêts à faire face à la musique pour le début de la compétition. Ils auront même eu le temps de faire des tests routiers afin de vérifier les derniers détails de leur bolide.

Même si les membres de l'équipe de l'UQAC sont inscrits à la Society Automotive Engineering (SAE) of Michigan, ils ne sont pas automatiquement admis aux épreuves principales.

CYBERPRESSE-LATRIBUNE : Près de 22 M \$ à l'UdeS et Bishop's - Mis à jour le dimanche 17 avril 2011 à 13h51

Isabelle Pion, La Tribune (Sherbrooke) L'Université de Sherbrooke et l'Université Bishop's se partagent près de 22 millions \$ qui serviront entre autres à l'entretien de leurs bâtiments et le développement de leurs systèmes d'information.

L'UdeS touche 16 075 000 \$ et Bishop's reçoit environ 5,5 M \$ provenant du Plan quinquennal d'investissements universitaires 2009-2014 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ce programme prévoit des fonds se chiffrant à plus de 1,3 milliard de dollars pour l'enseignement universitaire dans la province. Dans l'ensemble du Québec, plus de 233 M \$ ont été attribués aux établissements universitaires.

Tant du côté de Bishop's que de l'UdeS, on prévoit que l'argent servira à des projets de réfection et d'entretien, entre autres pour la fenestration et les toitures. «La grande majorité des projets sont liés à l'efficacité énergétique. Ce sont des projets qui auraient dû être faits depuis longtemps», note la vice-principale aux finances et à l'administration de l'Université Bishop's, Hélène St-Amand.

«C'est intéressant, ça donne une marge de manoeuvre aux universités pour faire des rénovations ou des aménagements, et pour développer leurs systèmes d'information», commente la ministre des Relations internationales et ministre

responsable de la région de l'Estrie, Monique Gagnon-Tremblay.

Les sommes annoncées sont comprises dans l'enveloppe budgétaire allouée aux universités pour l'année 2009-2010. Selon la députée de Saint-François, le décalage s'explique par le retard qui a été pris à l'étude des dossiers.

Pour les deux universités, ces sommes sont les bienvenues, puisque les besoins d'entretien sont importants.

Selon Hélène St-Amand, l'institution anglophone est en mode «rattrapage», d'autant plus que ses bâtiments datent de la fin des années 1800.

Sur le campus lennoxvillois, les besoins en rénovation se chiffrant autour de 30 millions \$.

Selon les dernières données disponibles, datant de 2009, l'entretien différé accumulé à l'UdeS se chiffraient à 80 millions \$.

LE SOLEIL : Tour de force d'un budget équilibré à l'Université Laval - Mis à jour le jeudi 08 avril 2011 à 05h00

<p>Daphnée Dion-Viens, Le Soleil (Québec) Encore une fois cette année, l'Université Laval a réussi à présenter un budget équilibré, véritable «tour de force» rendu possible grâce à des compressions de 4,8 millions \$, une augmentation des frais aux étudiants et... une dose d'optimisme.</p> <p>La présentation d'un budget équilibré pour l'année 2011-2012 a été qualifiée «d'exploit» par le recteur, Denis Brière. Cette prouesse administrative, réalisée grâce à une augmentation du nombre d'étudiants au cours des dernières années, a toutefois un prix : les facultés subiront encore une fois cette année des coupes qui correspondent à une diminution de 1,3 % de leurs budgets.</p> <p>«On arrive à la fin de notre capacité à faire des compressions. Ça devient un exercice extrêmement difficile», a affirmé hier Josée Germain,</p>	<p>vice-rectrice à l'administration et aux finances à l'Université Laval.</p> <p>L'administration universitaire a opté pour les compressions plutôt que le déficit pour «rester maître» de ses choix budgétaires, explique Mme Germain, évitant ainsi que le ministère de l'Éducation impose un plan de redressement qui limiterait la marge de manoeuvre de l'institution.</p> <p>Hypothèse</p> <p>Pour se maintenir en équilibre budgétaire, l'Université Laval mise aussi sur une «hypothèse». En 2010 et en 2011, le gouvernement Charest a permis aux universités de payer seulement 20 % des sommes requises pour combler les déficits des régimes de retraite. L'administration universitaire espère que ce processus d'allègement sera reconduit en 2012 et a conçu son budget en fonction de ce scénario.</p> <p>Or, si le gouvernement Charest refuse de prolonger le délai de grâce, l'Université Laval devra</p>	<p>déboursier 6 millions \$ de plus d'ici avril 2012, ce qui risquerait de faire basculer l'établissement en déficit. «Ça aurait un impact assez important, c'est pourquoi nous croyons essentiel d'obtenir cette prolongation», affirme Mme Germain. Il a été impossible hier de connaître la position du ministère de l'Éducation à ce sujet.</p> <p>Frais aux étudiants</p> <p>Ce budget prévoit par ailleurs une augmentation de 25 \$ des frais institutionnels obligatoires, mieux connus sous le nom de «frais afférents». Il s'agit de l'augmentation maximale permise par le gouvernement, qui portera le total de cette facture à près de 550 \$ pour un an d'études à temps plein, une somme qui s'ajoute aux droits de scolarité.</p> <p>La CADEUL, qui représente les étudiants du premier cycle, a tenu à dénoncer cette hausse, «qui s'ajoute à la facture étudiante», a indiqué son nouveau président, Sébastien Harvey.</p>
---	---	---

LE SOLEIL : Pétition en ligne pour «sauver la démocratie» - Jeudi 07 avril 2011

<p>Daphnée Dion-Viens</p> <p>L'avenir du mode de fonctionnement de l'Université Laval continue de soulever de vives inquiétudes sur le campus. Une pétition en ligne, qui compte pour l'instant plus d'une centaine de signatures, vient d'être lancée afin de «sauver la démocratie à l'Université Laval».</p> <p>La pétition a été mise en ligne par la Coalition pour la sauvegarde de la démocratie à l'Université Laval. Il a toutefois été impossible hier de parler à un de ses représentants.</p> <p>«Nous avons appris récemment par les médias que le conseil d'administration travaille en secret depuis plus d'un an sur une réforme majeure des institutions de l'Université Laval. La réforme proposée aurait pour effet de concentrer la gouvernance dans les seules mains du conseil</p>	<p>d'administration et de la direction. La direction de l'Université Laval n'a reçu aucun mandat de la part de notre communauté pour amorcer une telle centralisation des pouvoirs», peut-on lire dans le préambule de la pétition, qui réclame l'abandon de ce projet dont Le Soleil faisait état la semaine dernière.</p> <p>Le conseil d'administration étudiera à la mi-avril les recommandations d'un comité sur la gouvernance qui propose entre autres que le conseil universitaire relève désormais du conseil d'administration, ce qui donnerait à ce dernier tous les pouvoirs.</p> <p>Le premier signataire de la pétition, le professeur de marketing Benny Rigaux-Bricmont, n'est pas impliqué dans la Coalition. Membre du conseil</p>	<p>universitaire depuis cinq ans, il s'est toutefois exprimé de la signer.</p> <p>« Je suis un peu interloqué qu'on apprenne par les journaux ce qui se passe », affirme celui qui considère que le mode de gouvernance actuel fonctionne très bien. «Il faut que ce soit des doyens, des professeurs, des chargés de cours et des étudiants qui continuent de se prononcer sur les affaires académiques [au conseil universitaire] plutôt que des gestionnaires», ajoute-t-il.</p> <p>La semaine dernière, John Porter, président du conseil d'administration de l'Université Laval, a affirmé au Soleil que la communauté universitaire sera appelée à se prononcer «en temps et lieu», soulignant qu'aucune décision n'avait encore été prise par le conseil d'administration.</p>
--	--	--

RADIO-CANADA : Abitibi-Témiscamingue : L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue lance une formation en santé - Mise à jour le mercredi 6 avril 2011 à 16 h 21

<p>L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) lance un microprogramme de deuxième cycle touchant la santé publique et communautaire dans les pays en voie de développement.</p> <p>Cette formation à distance permet d'explorer le domaine de la santé internationale avec des spécialistes qui ont de l'expérience concrète sur le terrain.</p> <p>Une vingtaine de professionnels provenant de l'Afrique, de l'Europe et du Moyen-Orient partici-</p>	<p>pent à l'enseignement des trois cours offerts dans le cadre du microprogramme.</p> <p>L'instigateur du projet, le professeur de l'UQAT Mario Brûlé, a recruté les participants à la formation. « Ce sont 25 personnes qui connaissent le terrain et connaissent les patients et la pathologie dont ils nous parlent », dit-il.</p> <p>La formation vise, entre autres, à comprendre la diversité des pathologies dans les pays en voie de développement ou à réfléchir sur les retom-</p>	<p>bées mondiales des grandes maladies infectieuses.</p> <p>La directrice de l'Unité d'enseignement et de la recherche en science de la santé à l'UQAT, Lyne Fecteau, croit qu'une formation en français était nécessaire. « Même les gens qui travaillent déjà en santé mondiale ou en humanitaire ont besoin de ce type de formation là, ils n'en ont pas tout le temps », souligne-t-elle.</p> <p>L'UQAT souhaite attirer une certaine d'étudiants par année avec son nouveau programme.</p>
---	--	---

THE GAZETTE: Students fight McGill language course changes – Wednesday, April 06, 2011

<p>"Little more than a day after Beauvais launched his protest, 300 students signed." "I see the cuts to foreign language instruction as hurting McGill's reputation." Student Michael Beauvais</p> <p>Peggy Curran</p> <p>As Michael Beauvais was scanning McGill's course catalogue last week deciding what courses to take next year, he made a troubling discovery. "The classes I needed to complete my Russian translation program were no longer being offered," said Beauvais, who is winding up the second year of a joint honours in Russian and Italian studies. "I find it absolutely disturbing that the administration can just pull funding away and force students to change their programs." Beauvais has switched out of Russian for an urban studies program, but he hasn't given up the fight.</p>	<p>On Monday, he launched a petition protesting McGill's plan to consolidate four language departments – Italian, German, Italian and Russian/Slavic – into a single discipline, while restricting access to those courses to students enrolled in language study programs.</p> <p>Little more than a day after Beauvais launched his online protest, 300 students had signed the petition, which calls on principal Heather Munroe-Blum and provost Anthony Masi to rethink cuts to foreign language courses.</p> <p>"The university's recent austerity cuts, we believe, are significantly hurting McGill University's image as a world-leading university in a multicultural country and a bilingual city."</p> <p>Suzanne Morton, associate dean of arts, said plans to reorganize the German, Hispanic, Italian and Russian/ Slavic programs into a single department of languages, literature and culture are</p>	<p>still in the works, but should be approved by the university's governors later this spring.</p> <p>Morton says the measures have the unanimous support of McGill's faculty council and most students in the programs are happy with the changes. For one thing, she said, under the new structure, fewer language courses will be taught by graduate students and more by lecturers, who won wage increases in recent contract negotiations. Cost saving was also a factor, although the arts faculty is still hoping to secure funds to hire more teachers.</p> <p>She said McGill had to do something about the Russian program, which has two fulltime tenured professors, but where enrolment in advanced level courses has plummeted in recent years.</p> <p>Morton said many students are eager to take beginner language courses, particularly in Italian and Spanish, but demand tends to trail off in advanced courses. Tenured faculty teach litera-</p>
--	---	---

<p>ture courses, while language classes are left to lecturers and graduate students. But Morton admitted she was surprised Monday to hardly a sign that there is a lack of interest for language studies. He can't help thinking about a video McGill put out last fall in which the principal hailed unpaid efforts by alumni, now working at the McKinsey management consulting firm, who helped McGill craft what it is calling its Strategic Reframing Initiative – efforts to set priorities, allocate resources and stay ahead of the pack at a time</p>	<p>when cash is tight and the competition for students, discover admission to Spanish language courses has now been restricted to students signed up for Hispanic studies programs. If spaces are available after early registration is over, priority will be given to students in international development, Latin American and Caribbean studies and international management before other students are allowed to sign up. Beauvais said there was more demand than places in his intermediate Russian class this year and he was told the beginners' course next</p>	<p>summer is already full, faculty and research money is fierce. "Well, I see the cuts to foreign language instruction as hurting McGill's reputation," said Beauvais, who plans to send his petition to Munroe-Blum and Masi early next week. "McGill touts its image as a diverse institution with a 20-per-cent international student body, all located within the multicultural global citywanna-be of Montréal, yet it certainly does not put its money where its mouth is."</p>
--	---	---

LE SOLEIL : «Le salut est dans le mouvement» - Jeudi 31 mars 2011

<p>La communauté universitaire sera appelée à se prononcer en temps et lieu Daphnée Dion-Viens Le président du conseil d'administration de l'Université Laval, John Porter, promet de piloter la refonte des structures de l'Université en toute transparence. La communauté universitaire sera appelée à se prononcer en temps et lieu, affirme celui qui croit que «le salut est dans le mouvement». Le conseil d'administration de l'Université Laval a reçu, en début d'année, le rapport final d'un comité chargé de faire évoluer le mode de gouvernance de l'institution, rapportait Le Soleil hier.</p>	<p>Une des recommandations de ce rapport, qui vise à donner tous les pouvoirs au conseil d'administration au détriment du conseil universitaire, suscite déjà une levée de boucliers sur le campus. Or, M. Porter insiste pour dire que rien n'est décidé, puisque le C. A. n'a pas encore pris position sur le contenu du document. Il est donc trop tôt pour expliquer ce qui a mené le comité sur la gouvernance à faire de telles recommandations, dit-il, puisqu'on ne peut présumer de ce qui sera retenu par les membres du conseil. John Porter promet toutefois que la communauté universitaire sera consultée. «Il n'y a pas</p>	<p>d'agenda caché. Je veux aller vers une mise en oeuvre fondée sur le consensus le plus large possible», a-t-il indiqué hier. Lors de sa première déclaration publique comme président du C. A., en février, M. Porter a affirmé que le «statu quo constitue un danger», une affirmation qui en a fait sourciller plus d'un. Il explique qu'il ne faut pas y voir une critique du mode de fonctionnement de l'Université, mais plutôt un principe général qui pousse les organisations à se renouveler. Les membres du C. A. se pencheront sur les recommandations de ce rapport lors d'une réunion extraordinaire à la mi-avril.</p>
--	--	--

RADIO-CANADA – EST DU QUÉBEC : L'UQAR à l'heure de la biomasse - Mise à jour le mercredi 30 mars 2011 à 14 h 15

<p>L'Université du Québec à Rimouski envisage d'utiliser la biomasse forestière pour chauffer ses installations L'UQAR a commandé une étude de faisabilité pour étudier la possibilité de remplacer son vieux système de chauffage au mazout domestique par un système alimenté par la biomasse forestière. En plus de servir de débouché aux résidus des entreprises forestières de la région, le projet</p>	<p>viendrait réduire l'empreinte écologique de l'université. Le projet a été soumis par des étudiants membres de la Table de concertation en développement durable. Les associations écologistes étudiantes de l'UQAR promettent d'ailleurs de voir à la réalisation du projet. L'utilisation de la biomasse forestière comme moyen de chauffage est en plein développement</p>	<p>au Bas-St-Laurent. Selon Denis Pinault de la conférence régionale des élus, les études sur des projets comme celui de l'hôpital d'Amqui ont permis à la région de développer son expertise. «On a commencé à développer la filière de manière stratégique et donc ça marche», précise M. Pinault.</p>
---	---	--

LE SOLEIL : À quand tous les pouvoirs au C. A.? – Mercredi 30 mars 2011

<p>L'Université Laval est-elle à l'aube de grands chambardements dans son fonctionnement? Un rapport sur la gouvernance présentement à l'étude propose de donner tous les pouvoirs au conseil d'administration, une formule qui est loin de faire l'unanimité au sein de la communauté universitaire. Daphnée Dion-Viens Le conseil d'administration de l'Université Laval a reçu, en début d'année, le rapport final d'un comité chargé de faire évoluer le mode de gouvernance de l'institution. Les membres du C. A. n'ont pas encore pris officiellement position sur le document, que l'administration refuse pour l'instant de rendre disponible. Mais selon les informations obtenues par Le Soleil, le comité propose notamment que le conseil universitaire relève désormais du conseil d'administration, ce qui donnerait tous les pouvoirs à ce dernier. Si elle est adoptée, la proposition risque toutefois de provoquer toute une levée de boucliers sur le campus. Depuis le début des années 90, l'Université Laval est dirigée par un conseil d'administration, mais toutes les questions académiques relèvent exclusivement du conseil universitaire, composé en quasi-totalité de membres de la communauté, dont plusieurs doyens, professeurs, chargés de cours et étudiants.</p>	<p>Pour plusieurs membres de la communauté universitaire, une telle proposition représenterait une concentration des pouvoirs inacceptable, qui pourrait nuire à la mission même de l'université. «On ne voudrait pas que le conseil d'administration décide de fermer un programme parce qu'il coûte trop cher. On veut protéger la liberté universitaire», affirme l'un d'entre eux, qui a refusé d'être identifié. Une position partagée par le Syndicat des professeurs de l'Université Laval. «On tient au fonctionnement actuel du conseil universitaire, qui est indépendant», affirme son président, Yves Lacouture. Même son de cloche de la part du président du Syndicat des chargés de cours, Puma Freytag, qui se montre toutefois réticent à commenter le dossier sans avoir le rapport en main. «On veut que l'académique garde son autonomie. L'administratif doit être au service de l'académique et non l'inverse», affirme-t-il. Dans les rangs des étudiants, on s'oppose aussi vigoureusement à cette proposition. «On n'est pas du tout d'accord avec ça. On voit toute l'importance du conseil universitaire, qui a sa place pour gérer les questions académiques et de recherche», affirme la présidente sortante de la CADEUL, Barbara Poirier. MANQUE DE TRANSPARENCE Sur le campus, des voix s'élèvent aussi pour déplorer le manque de transparence de</p>	<p>l'administration dans ce dossier. Le Soleil a d'ailleurs tenté d'obtenir le rapport du comité de gouvernance par l'intermédiaire d'une demande d'accès à l'information, ce qui lui a été refusé. La directrice des communications, Hélène Côté, s'est contentée d'affirmer hier qu'il s'agit «d'un document de travail en évolution» et qu'il serait «prématuré d'en commenter le contenu à ce stade-ci tant qu'une décision ne sera pas prise». Il a par ailleurs été impossible hier de discuter avec le président du conseil d'administration de l'Université Laval, John Porter. Dans sa première déclaration publique, à la mi-février, M. Porter avait notamment mentionné que dans le dossier de la gouvernance, il était convaincu que l'Université avait «le devoir d'agir et d'avancer dans un contexte où le statu quo constitue un danger». «Je suis un partisan du mouvement et du changement lorsque nécessaire», avait-il ajouté. Or, plusieurs membres de la communauté universitaire se demandent à quel «danger» M. Porter faisait ici référence. En cas de différend entre le conseil d'administration et le conseil universitaire, la Charte de l'Université prévoit la création d'un comité chargé de régler le litige, ce qui n'aurait jamais été nécessaire jusqu'à maintenant.</p>
--	---	---

LE NOUVELLISTE : Trois ans plus tard et... toujours seul en classe – Lundi 21 mars 2011

<p>Isabelle Légaré, Le Nouvelliste (Trois-Rivières) Comme il s'y attendait, Vincent Marcotte se retrouvera fin seul, dans quelques semaines, à figurer sur la photo de sa promotion. Le jeune homme de 20 ans s'apprête à complé-</p>	<p>ter sa formation en technologies des pâtes et papiers. Depuis trois ans, il a été l'unique étudiant dans la classe. Aujourd'hui, Vincent se dit fin prêt pour le</p>	<p>marché du travail qui, espère-t-il, lui ouvrira toutes grandes ses portes. Ce n'est pas aujourd'hui qu'il va commencer à s'en faire avec cette crise dans l'industrie pape-</p>
---	---	--

tière qui a débuté bien avant son admission au programme, en septembre 2008.



Photo: Stéphane Lessard
Étudiant au Cégep de Trois-Rivières, Vincent Marcotte a suivi la quasi totalité de ses cours de concentration au Centre intégré en pâtes et papiers (CIPP) situé sur le campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

«Je suis optimiste. À Trois-Rivières, c'est le papier journal qui marchait gros dans le temps, mais le papier journal a pris un méchant coup, ça ne remontera pas. On est rendu là avec Internet. Mais tout ce qui est papier hygiénique, cartons et papier d'emballage, ça ne peut faire qu'augmenter. Il y a des investissements qui se font. Il faut

juste se retrouver dans une usine comme ça, qui n'est pas à risque», analyse le jeune homme qui travaille présentement à temps partiel au sein de l'entreprise Cascades, à Kingsey Falls.

Ouvert à toute bonne offre d'emploi, Vincent Marcotte ne cache pas cependant qu'il songe également à poursuivre ses études à l'université, en génie chimique. Les prochaines semaines seront déterminantes.

En attendant, il se contente de sourire lorsqu'on lui parle de ce bal des finissants qui peut difficilement s'organiser lorsqu'on est le seul étudiant de sa cohorte.

«Je vais sûrement inviter quelques profs à aller prendre une bière», laisse entendre Vincent qui dit avoir développé une belle complicité avec certains d'entre eux, dont Jean-Patrice Lamothe et Mustapha Lounas.

«On se parlait parfois de ce qu'on vivait en dehors de l'école. J'ai appris à connaître les trois enfants de Mustapha qui me parlait aussi de ses problèmes de char!», raconte en riant l'étudiant qui a pu compter sur des enseignants compréhensifs, heureux de transmettre leurs connaissances au seul étudiant présent en face d'eux.

«C'est sûr que je devais être plus concentré. Je ne me serais pas vu en train de dormir dans un cours», souligne Vincent qui a apprécié de son

côté que ses professeurs fassent preuve d'une bonne humeur constante, mais qu'ils répondent instantanément, surtout, à chacune de ses questions.

Certains jours par contre, Vincent aurait bien aimé se retrouver avec d'autres étudiants, notamment lorsque les travaux exigeaient de manipuler des équipements en équipe. Des techniciens du Centre intégré en pâtes et papiers lui ont alors prêté main-forte.

Le garçon de 20 ans originaire de Gentilly a réussi à maintenir une moyenne de 80 % tout au long de sa formation, avec une pointe de 90 % depuis les deux dernières sessions.

«Ça a passé vite», répond Vincent lorsqu'on lui demande de résumer ses trois années à bénéficiaire de cours privés. Jamais il n'a été tenté d'abandonner, faute de pouvoir compter sur des compagnons de classe pour rester motivé.

Fier, malgré tout, d'être le seul finissant de sa cohorte, Vincent Marcotte reconnaît que cette particularité se glisse bien dans les lettres de présentation qu'il a adressées à d'éventuels employeurs. Au dire du finissant, ils sont curieux d'en apprendre davantage sur ce candidat qui sait s'adapter à toutes les situations.

LE DEVOIR : En bref - De McGill à Concordia - Samedi 19 mars 2011

Le Devoir

Le nouveau Comité d'examen de la gouvernance de l'Université Concordia sera présidé par Bernard Shapiro, un ancien recteur de l'Université McGill.

M. Shapiro sera secondé de l'ancien doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval André C. Côté et de Glen A. Jones, de l'Institut d'études

pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto. Le Comité aura à faire part de ses conclusions, dans les 60 jours suivant sa première séance, sur la composition, le mandat et les processus de sélection des différents organismes de direction, comme le sénat et le conseil d'administration. Il a été mis sur pied à la suite de nombreuses irrégularités de gestion à l'Uni-

versité, notamment celle de son personnel. Rappelons qu'en décembre dernier, l'ancienne rectrice, Judith Woodworth, avait confié qu'elle n'avait pas démissionné mais qu'elle avait plutôt été congédiée. Elle a néanmoins bénéficié d'une indemnité de départ de 703 000 \$.

THE GAZETTE : Former McGill principal to head Concordia review : Committee created after angry fallout arising from Woodworth dismissal - Saturday, March 19, 2011

Peggy Curran

Concordia University has turned to an old friend from its rival up the street to help it diagnose what's wrong with the way it governs itself.

Bernard Shapiro, the former principal of McGill University, has agreed to head up the external governance review committee set up to help Concordia rebuild after the angry fallout arising from the dismissal of president Judith Woodworth.

Shapiro, 75, who served as Canada's first ethics commissioner after stepping down as McGill's principal in 2004, will chair the three-member committee. The other members will be André C. Côté, former dean of law and secretary-general of Université Laval, and Glen A. Jones, associate

dean academic and Ontario Research Chair on post-secondary education policy and measurement at the Ontario Institute for Studies in Education.

The committee was created last month in the wake of discontent stemming from the way Woodworth was let go just days before the Christmas break.

The second Concordia president in a row to leave midway through their five-year term, Woodworth received a severance package equal to two years' salary, or \$703,500.

But even before her departure, there was frustration among Concordia academics, troubled by the string of departures by high-level administrators and concerned their voices were largely

being ignored by the executive committee of the board of governors, most of whom are external members drawn from the business community.

Shapiro's committee will report to Concordia president Fred Lowy within 60 days of their first meeting. Their final report will be made public.

"These distinguished individuals possess a wealth of knowledge and experience in the administration of universities and related governance issues," said Lowy, a psychiatrist and former Concordia president who was lured out of retirement to take charge until a permanent replacement is found.

"I invite all members of Concordia to take an opportunity to make written submissions to the committee."

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : 62 M\$ en parachutes dorés : 1 300 employés du réseau universitaire ont eu droit à des indemnités de départ, entre 2008 et 2010 - Jeudi 17 mars 2011

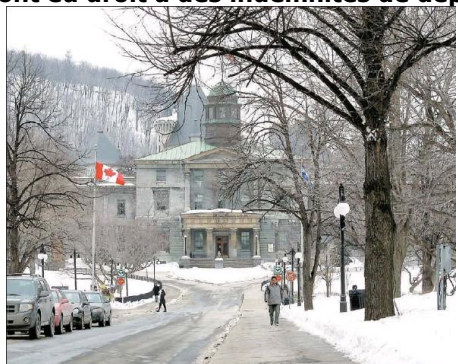


PHOTO D'ARCHIVES

✓ Même si elle n'a pas de programme d'indemnités de départ systématiques,

l'Université McGill a tout de même versé 13,9 M\$ à 89 profs âgés de 65 ans et plus qui ont accepté une « prime de retraite anticipée », en 2010, indique le secrétaire général de l'institution, Stephen Stropole, dans une lettre qu'il a fait parvenir au Journal.

Serge Ménard, avec la collaboration de Serge Laplante, notre chercheur à l'Assemblée nationale

Au moment où Québec se prépare à augmenter les frais de scolarité des étudiants, les universités versent de véritables ponts d'or à leurs employés lorsqu'ils quittent volontairement leur poste.

Entre 2008 et 2010, 1 295 professeurs, chargés de cours, cadres, employés professionnels et de soutien oeuvrant dans 15 universités se sont partagé pas moins de 62,1 M\$ en « indemnités

de départ » de toutes sortes, selon des données obtenues par le Journal.

La vaste majorité de ces primes ont été distribuées aux employés qui ont volontairement pris leur retraite, sous la forme d'une « allocation » pouvant atteindre une année de salaire.

Une faible portion du total — 2,4M\$ — a été versée en guise de « prime de séparation » à des employés qui n'avaient pas atteint l'âge de la retraite.

Finances publiques précaires

C'est un prof d'université retraité qui a mis le Journal sur cette piste, à la suite d'un reportage révélant que des hauts dirigeants du réseau universitaire avaient eux aussi touché de généreuses indemnités de départ, l'an dernier.

Ce professeur, qui a requis l'anonymat, jugeait « inacceptable » que la quasitotalité des employés des universités aient droit à des parachutes

dorés, au moment où les finances publiques sont dans un état précaire et alors que le gouvernement se prépare à hausser les frais de scolarité. Ces « allocations de retraite », qui sont aujourd'hui prévues dans presque toutes les conventions collectives du réseau universitaire, visaient à l'origine à favoriser un « renouvellement » du corps professoral, a-t-on expliqué au Journal. Ces dispositions sont graduellement apparues dans les contrats de travail des autres employés et se sont étendues dans la vaste majorité des institutions. Aujourd'hui, de plus en plus d'observateurs critiquent cette pratique.

En janvier dernier, la Ligue des contribuables estimait notamment que ces primes constituent un mode de rémunération « absurde », qui est pratiquement « inexistant » dans le secteur privé. Pour attirer les meilleurs ? De toutes les institutions qui ont fourni des données au Journal, c'est l'Université Laval qui a déclaré les indemnités de départ les plus élevées. Entre 2008 et 2010, l'institution de la Vieille Capitale a versé quelque 21,4 M\$ à plus de 700 employés. « Ce sont parmi nos grosses années, pour les retraites », fait valoir Danielle Malenfant, directrice adjointe de la rémunération et des avantages sociaux.

Ces « indemnités de départ à la retraite » existent dans toutes les composantes de l'Université du Québec, a indiqué la porte-parole de l'institution, Valérie Reuillard. « Elles font partie de la rémunération globale des employés », dit-elle. Pour toucher ces primes, les nouveaux retraités doivent généralement compter dix années d'ancienneté et avoir atteint l'âge de 55 ans, souligne la porte-parole. « Nous, on veut toujours avoir les meilleures personnes aux meilleurs endroits. Pour y arriver, il faut inévitablement offrir certains avantages », croit Jean Wauthier, de l'Université du Québec à Chicoutimi.

LE DEVOIR : Éditorial : MBA à McGill - Pas de quoi frémir..., par Marie-Andrée Chouinard – Mercredi 16 mars 2011

La pénalité imposée par Québec à l'Université McGill, pour un MBA autofinancé de 30 000 \$ qui contrevient aux règles budgétaires, a force de symbole, mais il y a fort à parier qu'elle ne fasse pas vraiment tiquer l'université insoumise. Que sont 2 millions en punition si McGill continue d'augmenter de plusieurs milliers de dollars les droits de son MBA privé, et ce, en toute légalité? Un inconfort budgétaire temporaire. Une égratignure sur un ego gonflé. Mais rien d'une correction aux effets dissuasifs. Cette affaire, qui a duré beaucoup trop longtemps, permet surtout de conclure à l'impuissance d'un gouvernement par rapport aux ambitions d'une université. Certains n'auront vu dans la fronde de McGill que l'audace nécessaire pour sortir de la mêlée. Nous y percevons surtout l'expression d'un sans-gêne menant à bafouer les règles édictées, sans même tenir le débat. Le gouvernement a été placé devant le fait accompli et tente du mieux qu'il peut de sévir. Sa marge est toute mince.

La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, justifie la pénalité de 2 millions de dollars destinée à McGill en invoquant la question de principe. Le principe de l'accessibilité aux études, bafoué par l'université avec ce MBA multipliant par 15 les droits permis par Québec pour une formation du genre. Le ministère a calculé la pénalité en prenant en considération le nombre d'inscrits l'an dernier et cette année et le montant de la subvention généralement accordée pour un étudiant à la maîtrise en administration des affaires. Cela tient presque du bricolage... Advenant que McGill continue d'en faire à sa tête, on se demande combien de temps une telle équation tiendra la route. C'est d'ailleurs dans la suite des choses que l'on pourra mesurer l'impact réel de l'annonce formulée cette semaine. L'Université McGill affirme vouloir s'ajuster aux règles du gouvernement, non pas en retournant à des droits de quelque 2000 \$ par année, mais en conformant plutôt son MBA à la définition du ministère d'un pro-

gramme spécialisé, pour lequel l'autofinancement est permis. Qu'il ne s'agisse pas là d'une façade destinée à étouffer les critiques. L'avenir nous dira aussi si cette « première », bien que publiquement réprimandée, inspirera d'autres dirigeants d'université, qui pourront arguer, comme l'a fait McGill d'ailleurs, le manque de moyens, l'érosion de la qualité d'une formation et l'importance de demeurer compétitifs pour privatiser quelques-unes de leurs branches. On pourra également tâter de la force des arguments de Québec lorsqu'on verra — peut-être même demain, lors du budget? — jusqu'où il est prêt à aller dans son intention de permettre une hausse modulée des droits de scolarité en fonction du coût de la formation ou des revenus escomptés de l'étudiant une fois sur le marché du travail. S'il donnait le feu vert à cette modulation, d'ailleurs réclamée à grands cris par McGill, le gouvernement perdrait une bonne dose de cohésion.

LA PRESSE : MBA: McGill n'entend pas plier face au Ministère – Mercredi 16 mars 2011



Photo: André Pichette, Archives La Presse
La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp.
Louise Leduc, La Presse

L'Université McGill persiste et signe. Elle n'entend aucunement plier devant le ministère de l'Éducation qui lui a imposé une pénalité de 2 millions en réponse à son MBA à 29 500\$. Au contraire, l'Université se dit « déçue et perplexe » devant la réaction du gouvernement. « Par ce geste arbitraire, discrétionnaire et sans précédent, le gouvernement priorise l'exercice de son autorité plutôt que la qualité et la performance d'un programme d'études », a déploré l'Université par voie de communiqué. L'Université McGill fait observer que son taux d'inscription s'est maintenu et elle vante le succès engendré par son nouveau programme, qui a bondi en 2011 du 95e rang au 57e rang du classement du *Financial Times*. Au demeurant,

peut-on lire, « le programme est le seul au Québec à se classer parmi les 100 meilleurs au monde, toujours selon le *Financial Times* ». En entrevue, Pierre Moreau, responsable de la planification stratégique et du développement de politiques à la direction de l'Université McGill, a dit que la pénalité du gouvernement du Québec allait faire en sorte que le programme serait déficitaire, et que ce déficit devrait être absorbé d'une façon ou d'une autre. Il n'a pas précisé de quel ordre serait ce déficit et il a été impossible de le calculer étant donné le nombre imprécis d'étudiants qui nous a été soumis.

LE SOLEIL : Un salaire gelé «à son niveau de 2009», dit le recteur de l'Université Laval – Mercredi 16 mars 2011



Photothèque Le Soleil, Jocelyn Bernier
Lundi, le recteur Denis Brière a envoyé un courriel à tous les étudiants et employés de l'Université Laval.
Daphnée Dion-Viens, Le Soleil

(Québec) Le recteur de l'Université Laval, Denis Brière, a senti le besoin de s'adresser à l'ensemble de la communauté universitaire pour faire une « mise au point » concernant sa rémunération. En fin de journée lundi, le recteur a envoyé un courriel à tous les étudiants et employés de l'Université Laval, dans lequel il affirme que son salaire « est gelé depuis juin 2009 ». La semaine dernière, *Le Journal de Québec* révélait que le recteur Brière avait obtenu une augmentation de salaire de 100 000 \$ en un an, puisque la première hausse de près de 40 000 \$, consentie en juin 2009, avait été suivie par une autre augmentation de 60 000 \$ en avril 2010, portant maintenant son salaire à 330 000 \$.

Dans sa missive, M. Brière rappelle que ce sont les membres du comité des conditions d'emploi des membres de la direction, qui relève du conseil d'administration, qui ont déterminé ses conditions salariales en fonction de la rémunération des autres universités québécoises comparables en juin 2009. Son salaire a par la suite été réajusté à la hausse en avril 2010 « car les données à partir desquelles la rémunération avait alors été établie étaient erronées », peut-on lire. Or, cette « correction » est rétroactive à juin 2009, ce qui permet au recteur Brière d'affirmer que le conseil d'administration a décidé de « geler le salaire du recteur à 330 000 \$ à son niveau de 2009, ce qui, dans le contexte d'alors, était cohérent avec le gel salarial demandé aux pro-

fesseurs». Le salaire de M. Brière reste de 7,8 % inférieur à la moyenne salariale des dirigeants des universités québécoises comparables, ajoute-t-on.

Le Syndicat des professeurs de l'Université Laval a vivement dénoncé cette décision vendredi dans nos pages, rappelant que lors du renouvellement de leur convention collective, les professeurs ont dû accepter un gel salarial en raison des conditions financières précaires avec lesquelles l'Université doit jongler.

Liste d'envoi d'urgence

L'Université Laval a par ailleurs utilisé sa liste d'envoi d'urgence pour faire parvenir la mise au point du recteur Brière à l'ensemble de la communauté universitaire, ce qui en a fait sourciller plus d'un sur le campus.

«C'est la seule liste d'envoi qui nous permet de rejoindre tout le monde en même temps», a expliqué la directrice des communications, Hélène Côté.

Le recteur Brière a une fois de plus décliné hier les demandes d'entrevues du *Soleil* à ce sujet. En fin de journée, en marge de son passage en

commission parlementaire, M. Brière s'est contenté d'affirmer que tout avait été dit dans la missive envoyée à la communauté universitaire, qu'il a tenu à signer parce qu'il a été «personnellement visé» par les récents articles publiés.

Il n'a pas non plus voulu réagir aux commentaires de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, qui a affirmé vendredi que cette augmentation de salaire était une décision «surprenante et malavisée», considérant les difficultés financières du réseau universitaire auxquelles n'échappent pas l'Université Laval.

THE GAZETTE: A slap on the wrist for colouring outside the lines, By PEGGY CURRAN, Gazette Universities Reporter Wednesday, March 16, 2011

MONTREAL - Looks to me like McGill won this MBA case, give or take \$2 million.

There has been much huffing and puffing out of Quebec City since Montreal's answer to the Ivy League announced plans to start charging Ivy League fees for a snazzy, new and improved Master of Business Administration.

Former education minister Michelle Courchesne said it would not be tolerated.

Her replacement, Line Beauchamp, was not amused, but like Courchesne before her, dithered instead of putting her foot down.

And Heather Munroe-Blum, McGill's principal, didn't flinch.

On Monday, nearly two years after McGill hiked tuition for its MBA program by \$25,000, the Liberal government, tottering in the opinion polls and under pressure from the opposition for just about everything, said it would fine McGill \$2 million.

Blame McGill, tax McGill for making the country's future bank presidents and corporate magnates pay for the privilege of earning more than most of us will ever dream of, and maybe no one will notice that neither you nor previous governments have had the political spine to boost the average student's tuition to anything near what their parents paid in 1975.

The \$2-million fine, according to Beauchamp aide Dave Leclerc, is based on the number of full- and part-time students enrolled in the course multiplied by the \$10,993 the university gets from Quebec for every student.

On Tuesday afternoon, Munroe-Blum said she was "very, very disappointed" with Quebec's

decision to punish McGill for taking the lead in introducing "a self-funded model" that has allowed the university to upgrade the elite business course and stop subsidizing it off the backs of undergraduate students.

Even in an overall operating budget of nearly \$1 billion, Munroe-Blum said, "\$2 million is a lot of money." She points out that McGill has the largest real estate holdings on the island. It welcomes 50,000 students, professors and staff onto its campuses every day, and pumps an estimated \$5.5 billion into the Quebec economy every year.

Yet it is underfunded by \$100 million compared with universities in other parts of Canada, and by \$250 million compared with large publicly funded American universities such as Wisconsin, Michigan and North Carolina with which it competes for students and top-flight faculty.

Besides, she said, at \$29,500, the McGill MBA is still a deal compared with what it regards as its key rival. Queen's University charges \$40,000 for the MBA it offers.

All of which is true. But McGill had to know it couldn't arbitrarily go ahead with restructuring the tuition model without Quebec's stamp of approval, no matter how long it and most other post-secondary institutions in the provinces have been waiting for successive governments to act. Quebec had to look like it was doing something.

So what did it do? Even Munroe-Blum admits that had the initiative been a failure, the government's arbitrary "elective action" would take on a different dimension.

Since McGill moved to the self-funded model, the McGill MBA has climbed nearly 40 places in the Financial Times rankings, the only Quebec school in the Top 100 business schools in the world.

Enrolment is stable and recruitment is in full swing, with McGill providing roughly \$12,000 in financial aid to help students cover tuition costs.

Meanwhile, the principal said those McGill graduates are being rewarded with the best job placement rates and highest starting salaries in the country.

When McGill first announced the switch, the dean of the business school calculated it was costing the university about \$22,000 to train an MBA, with much of that money being pinched from fees paid by its undergraduates. Tuition now costs \$29,500, but McGill intends to tack on another \$3,000 next year. Munroe-Blum said more incremental increases are in the works until fees for McGill's master's program are in line with national average.

Take off \$10,000 per student, and by my admittedly non-MBA-trained reckoning, McGill will clear about \$22,000, without having to dip into money earmarked for undergraduates.

It's not ideal, and it may not be fair. But it's not calamitous.

Quebec didn't order McGill to shut the MBA program down. It gave it a slap on the wrist for colouring outside the lines.

Meanwhile, McGill forges ahead, doing what it believes is in the best interests of its students, the university, and Quebec.

RUEFRONTENAC.COM: Droits de scolarité: McGill maintient le cap malgré Québec - Mise à jour le Mardi, 15 mars 2011 17:55

David Patry-Cloutier

L'Université McGill s'attendait à recevoir des félicitations du gouvernement du Québec pour les « succès fulgurants » de son MBA, dont les droits de scolarité atteignent près de 30 000 \$ par année, et se dit « perplexe et déçue » d'avoir plutôt récolté une amende de plus de 2 M\$.

La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, a sanctionné lundi l'Université McGill pour non-respect des règles budgétaires et du principe d'accessibilité aux études supérieures. Au lendemain de cette annonce, l'institution s'est vivement défendue. « Par ce geste arbitraire, discrétionnaire et sans précédent, le gouvernement priorise l'exercice de son autorité plutôt que la qualité et la performance d'un programme d'études », indique son communiqué.

Le MBA continuera

À Rue Frontenac, le directeur général de la planification et de l'analyse institutionnelle et conseiller principal en élaboration de politiques pour l'Université McGill, Pierre Moreau, a affirmé que son employeur n'entend pas se conformer aux règles du ministère de l'Éducation sur les droits de scolarité.

« Notre intention est de continuer. On n'a pas le choix. Le programme a été mis en place et il a d'énormes besoins », dit-il.

La formation d'un étudiant coûterait 22 000 \$ par année. Avec les subventions gouvernementales habituelles et les droits de scolarité autorisés, l'université affirme qu'elle essuierait un manque à gagner de 10 000 \$ par étudiant. C'est pourquoi elle a décidé de renoncer aux subventions gouvernementales et d'imposer des droits de scolarité de 29 500 \$ par année. La différence sert, indique-t-il, à financer des bourses d'études.

Programme autofinancé

Selon Pierre Moreau, l'institution a le droit d'imposer des droits de scolarité plus élevés puisqu'il s'agirait d'un programme autofinancé. « C'est une question de vocabulaire du ministère de l'Éducation, affirme-t-il. On ne reçoit pas de subvention du gouvernement pour les étudiants qui sont inscrits. En contrepartie, l'université peut normalement charger les droits de scolarité qu'elle souhaite. »

Celui-ci indique que l'Université McGill donne conjointement avec les HEC un programme de MBA exécutif autofinancé, dont les droits de

scolarité s'élevaient à près de 60 000 \$ par année « avec l'accord du ministère ».

Le gouvernement, de son côté, estime que le MBA à 30 000 \$ instauré par McGill constitue en fait un programme régulier qui doit se soumettre aux règles du ministère.

« Le profil des étudiants qu'on recrute est très différent, souligne Pierre Moreau. Ils n'arrivent pas d'un BAC, ils doivent avoir passé par le marché du travail. D'ailleurs, pour la plupart d'entre eux, les droits de scolarité sont assumés par leur employeur, et leur salaire moyen, pendant leurs études, est de l'ordre de 57 000 \$. »

L'institution estime que le gouvernement économise 1,2 M\$ par an grâce à ce programme autofinancé.

Un programme à succès

Pour sa défense, l'université anglophone met aussi de l'avant l'excellence de son programme, qui a passé du 95^e au 57^e rang au classement du *Financial Times*. Les diplômés du programme figureraient aussi par « le meilleur taux de placement et les plus hauts salaires d'entrée en fonction au Canada ». Pierre Moreau a toutefois reconnu qu'il s'agissait de simples prédictions,

parce que le programme n'a pas encore diplômé ses premiers étudiants.

Selon les chiffres du ministère, 57 étudiants suivent présentement le MBA à 29 500 \$ à l'Université McGill. Cela équivaut, *grosso modo*, à

des entrées d'argent d'un peu plus de 1,6 M\$, alors que la pénalité imposée par la ministre de l'Éducation s'élève à plus de 2 M\$.

LE DEVOIR : 1ère page : MBA à 30 000 \$ - Québec punit McGill : La ministre Beauchamp réduit de deux millions la subvention de l'Université - Mardi 15 mars 2011



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir
Line Beauchamp

Lisa-Marie Gervais

Parce que l'Université McGill enfreint les règles budgétaires en offrant un MBA à 30 000 \$, Québec a finalement décidé de sévir en amputant sa subvention de deux millions de dollars. La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, dit avoir ainsi puni l'Université parce que cette dernière contrevient non seulement aux règles budgétaires en vigueur, mais également au principe d'accessibilité aux études. «La décision a été prise sur la base du principe que nous voulons protéger l'accessibilité des études au Québec. Nous avons fait le calcul à partir du nombre d'étudiants, déterminé en fonction des chiffres des dernières années, qui n'ont pas pu s'inscrire parce que le MBA était à 30 000 \$», a expliqué la ministre.

Plus précisément, McGill verra sa subvention amputée de 2 011 719 \$ pour l'année 2010-2011. Sans fournir les détails de son calcul, le ministère a évalué que ce montant aurait été

celui que l'Université se serait vu accorder pour un an pour former 200 étudiants qui auraient pu s'inscrire dans le programme ordinaire si les droits de scolarité permis (environ 1700 \$) avaient été maintenus. La pénalité comprend aussi le montant de la subvention gouvernementale par personne pour les 57 étudiants inscrits au MBA depuis l'automne dernier.

Cet ajustement à la baisse sera appliqué jusqu'à ce que la situation soit régularisée, mais à condition que cette réduction de la subvention n'ait pas d'effet sur la qualité des services offerts aux étudiants, a fait savoir la ministre Beauchamp. Si Québec retire 2 millions à l'Université McGill et que celle-ci engrange près de 1,7 million (en exigeant environ 30 000 \$ de ses 57 étudiants inscrits), est-ce à dire que le budget de l'Université est dans le rouge de 300 000 \$? Suffirait-il à McGill de hausser ses droits de scolarité pour combler ce déficit ? L'Université McGill n'a pas voulu faire connaître ses intentions hier et a indiqué qu'elle réagirait aujourd'hui à cette décision. Sur le site Internet de McGill, le MBA pour l'année 2011-2012 est déjà annoncé à 32 500 \$.

Quant à la ministre, elle avait déjà expliqué, en entrevue au Devoir, que McGill avait la possibilité de fixer à sa guise le montant des droits de scolarité de son MBA, pourvu que celui-ci devienne un vrai programme spécialisé «qui se différencie nettement de ce que doit être un MBA régulier». «[L'Université] aurait alors la capacité d'imposer des droits de scolarité, car elle aurait une clientèle spécifique, dans une cohorte spécifique», avait expliqué Mme Beauchamp, en citant l'exemple du E-MBA (executive MBA), que McGill offre conjointement avec HEC Montréal.

«Il était temps»

Selon le président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Louis-Philippe Savoie, la pénalité s'est trop fait attendre. «Il était temps. Ça fait un an et demi que l'annonce a été faite, a-t-il souligné. Cela dit, il va falloir voir si la pénalité imposée va faire reculer McGill. Actuellement, ça ne semble pas être le cas.»

M. Savoie demeure très sceptique à l'égard des intentions du gouvernement du Québec. «Si l'Université ne rentre pas dans le rang et n'agit pas comme toutes les universités québécoises, le gouvernement du Québec doit être conséquent et appliquer une pénalité supplémentaire à McGill, a-t-il soutenu. Ce que le gouvernement veut faire, ce n'est pas faire reculer McGill, mais faire une opération de relations publiques. La meilleure preuve, c'est que le programme est maintenant déréglé.»

À l'heure actuelle, le MBA de McGill est effectivement reconnu comme étant «autofinancé» par l'Aide financière aux études (AFE). C'est d'ailleurs en vertu de ce prétexte que le président de l'Association des étudiants au MBA de McGill, Pat Tenneriello, s'est finalement vu refuser le droit d'avoir des bourses. L'AFE lui a plutôt donné accès à des prêts, mais d'une valeur moindre que celle promise au départ. Une vingtaine d'étudiants du programme se sont trouvés dans la même situation.

Aux yeux du gouvernement, le programme est considéré comme étant «en faute». Les étudiants devaient aussi le savoir. «Il est impossible pour le gouvernement de reconnaître comme régulier un programme où l'on paie 30 000 \$ en droits de scolarité. [...] Lorsqu'un étudiant s'inscrit, très clairement, il sait qu'il s'inscrit à un programme à 30 000 \$», a conclu la ministre Beauchamp.

LA PRESSE : L'Université McGill punie pour son MBA à 30 000\$ - Le ministère de l'Éducation réduira de 2 millions ses subventions à l'institution - Mardi 15 mars 2011



Photo: André Pichette, La Presse
L'Université McGill pourra vraisemblablement se consoler de sa pénalité un peu plus tard cette semaine puisque tout indique que le budget provincial de jeudi haussera sensiblement les droits de scolarité

Louise Leduc, La Presse

L'Université McGill vient d'être punie pour son MBA à 30 000\$. Le ministère de l'Éducation réduira ses subventions de 2 millions de dollars. Pour le ministère de l'Éducation, la décision d'offrir un MBA aussi coûteux contrevient non seulement aux règles budgétaires en vigueur, mais aussi au principe d'accessibilité.

La réduction de 2 millions correspond au financement normalement accordé pour la formation

de 200 étudiants inscrits au programme pendant un an. À cette somme s'ajoute la subvention pour les 57 étudiants inscrits à l'automne 2010. «Cet ajustement à la baisse sera appliqué jusqu'à ce que la situation ait été régularisée, a déclaré Line Beauchamp, ministre de l'Éducation. Toutefois, je ne saurais accepter que cette réduction de la subvention ait un effet sur la qualité des services offerts aux étudiants.»

Louis-Philippe Savoie, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec, n'est pas impressionné par la «punition» imposée à McGill. «D'abord, il était plus que temps que ça vienne. La ministre a mis un an et demi à punir McGill.

Ensuite, quelles sont les prochaines étapes ? Il faut que l'Université McGill cesse de faire cavalier seul et de jouer au ministère de l'Éducation. (...) La ministre de l'Éducation, ce n'est pas Heather Munroe-Blum (principale de l'Université McGill). À un moment donné, si McGill ne recule pas, il va falloir que le gouvernement du Québec rajuste le tir. Ce n'est pas vrai que le gouvernement doit accepter de se faire mener par un département d'université.»

D'autres universités - HEC Montréal et l'Université Laval - offrent aussi des programmes qui

coûtent une dizaine de milliers de dollars, mais la FEUQ n'y voit pas de problème: ces programmes ne sont pas généraux comme le MBA, mais s'adressent à une clientèle particulière. À l'inverse, «le MBA de McGill, c'est comme si on déréglait un programme de sciences politiques», a dit M. Savoie.

Il y a quelques semaines, des étudiants au MBA de l'Université McGill s'étaient plaints de ce que leurs prêts et bourses avaient été réduits sous prétexte que le programme était désormais autofinancé.

L'Université McGill, qui n'a jamais voulu reculer depuis le début de cette affaire, pourra vraisemblablement se consoler de sa pénalité un peu plus tard cette semaine puisque tout indique que le budget provincial de jeudi haussera sensiblement les droits de scolarité. Cela garnira ses coffres, au même titre que ceux des autres universités.

Lundi, cependant, l'Université McGill n'a pas voulu commenter la pénalité qui lui a été infligée par Québec, préférant réserver ses commentaires pour aujourd'hui.

LE SOLEIL : Déficit dans les universités: tolérance zéro, prône l'ENAP - Mardi 15 mars 2011



Photothèque Le Soleil, Erick Labbé
Le directeur général de l'ENAP, Marcel Proulx, tirera sa révérence en juin.

Daphnée Dion-Viens, Le Soleil (Québec) Même si elles sont sous-financées, les universités québécoises ne devraient pas avoir le droit d'accumuler les déficits, affirme Marcel Proulx, directeur général de l'École nationale d'administration publique (ENAP). En entrevue au *Soleil*, M. Proulx a affirmé que le gouvernement aurait intérêt à serrer la vis aux universités québécoises, dont les déficits accumulés s'élevaient à 450 millions \$ au 31 mai 2009. «La rigueur devrait être obligatoire. On devrait trouver une façon pour que les universités vivent avec leurs moyens», affirme Marcel Proulx, ajoutant qu'il faudrait «sans doute» en arriver à

une loi ou à une réglementation interdisant les déficits dans le réseau universitaire sur une période de cinq ans. «Un coup dur peut arriver une année, si par exemple la clientèle étudiante baisse de 10 %. Il y a des années où nous aussi, on a eu sacrément peur d'être dans le rouge. Mais sur une période de cinq ans, une université ne devrait pas cumuler de déficit», a-t-il précisé. L'ENAP est l'une des rares universités qui n'a pas collectionné les budgets déficitaires au fil des ans. Selon les données de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, seulement 4 des 20 établissements universitaires québécois n'ont pas de déficit accumulé. Sans vouloir donner de «leçons de gestion», le directeur de l'ENAP déplore néanmoins que certains dirigeants universitaires aient utilisé les déficits comme un «outil de développement», leur permettant de poursuivre leurs investissements malgré une santé financière chancelante. M. Proulx raconte même que l'ancien recteur de l'UQAM, Roch Denis, lui a déjà confié qu'il avait la «responsabilité» de faire les dépenses considérées comme nécessaires au bon fonctionnement de son université si la subvention gouvernementale n'était pas jugée à la hauteur. «On a vu le résultat», lance M. Proulx. Roch Denis a démissionné en décembre 2006 à la suite de deux

scandales immobiliers qui ont entraîné des dépassements de coûts de plus de 400 millions \$. Marcel Proulx voit dans la situation actuelle «une sorte d'irresponsabilité» rendue possible grâce à la «complicité» du gouvernement. «On a laissé faire. Le gouvernement a toujours eu les moyens de dire non», laisse-t-il tomber. **Développer grâce aux déficits** Le directeur de l'ENAP, à l'étroit dans ses locaux du quartier Saint-Roch, préférerait de loin que le ministère de l'Éducation récompense les établissements qui se serrent la ceinture pour présenter un budget équilibré. Présentement, ce sont les universités déficitaires qui sortent gagnantes, puisqu'elles peuvent ainsi poursuivre leur développement, précise-t-il. Depuis au moins deux ans, l'École nationale d'administration publique réclame un financement supplémentaire qui lui permettrait de louer ou de construire de nouveau locaux. En 10 ans, le nombre d'étudiants inscrits à temps plein à l'ENAP a doublé, et M. Proulx estime que l'établissement pourrait répéter cet exploit au cours de la prochaine décennie, à condition d'avoir l'espace nécessaire à son expansion. À la barre de l'École nationale d'administration publique depuis déjà 10 ans, Marcel Proulx tirera sa révérence en juin. Le nom de son successeur devrait être connu au cours des prochaines semaines.

LE DEVOIR : Une carte Opus à bas prix à l'UdeM – Mardi 15 mars 2011

Jeanne Corriveau Une entente de partenariat conclue entre la Société de transport de Montréal (STM) et l'Université de Montréal (UdeM) permettra à tous les étudiants à temps plein de profiter de tarifs préférentiels dans le réseau de transport en commun. L'adhésion au programme sera toutefois obligatoire, car la STM veut s'assurer de rentrer dans ses frais. À compter du 1er septembre 2011, les étudiants de l'UdeM paieront 154 \$ par session, soit 38,50 \$ par mois, pour leur carte autobus-métro (CAM). Pour les étudiants de moins de 25 ans qui bénéficient déjà d'un tarif réduit à 41 \$, le rabais se limitera à 5 %, alors que pour ceux âgés de 25 ans et plus, la réduction atteindra 50 %. Les étudiants à temps plein de l'UdeM — il y en aurait 20 000 environ — devront payer leur CAM par bloc de quatre mois, et ce coût fera partie de

leurs frais afférents. Pour l'instant, le programme CAMPUS — une combinaison de «CAM» et «Opus» — est un projet-pilote qui s'échelonnara sur deux sessions, mais il pourrait devenir permanent. C'est du moins ce que souhaite le secrétaire de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'UdeM (FAECUM), Marc-André Ross. La communauté étudiante réclame depuis des années des tarifs préférentiels, a-t-il rappelé hier. Lors d'un référendum sur le projet, 80 % des répondants s'y sont montrés favorables, et les associations étudiantes membres de la FAECUM ont unanimement appuyé l'initiative, a-t-il précisé. Quel avantage ce programme aura-t-il pour un étudiant habitant à une distance de marche de l'université? «Il y a des étudiants qui ont fait le choix d'habiter proche du campus, mais on croit

que ces étudiants-là devront un jour ou l'autre se rendre au centre-ville, que ce soit pour aller au cinéma ou faire une autre activité, fait valoir M. Ross. Dans le fond, cette cotisation-là équivaut à six allers-retours que les étudiants paieraient normalement.» Pour le président du conseil d'administration de la STM, Michel Labrecque, il importait de rendre le programme obligatoire de manière à ce que sa mise en place se fasse à coûts nuls pour la société de transport. Pour sa part, l'UdeM versera à la STM 77 000 \$ par session pour le projet. La STM a par ailleurs entrepris des discussions avec d'autres universités montréalaises, mais l'intérêt varie d'une institution à l'autre. «Avec Polytechnique et Concordia, ça avance bien, mais avec les autres, on est loin d'une entente», a dit M. Labrecque.

THE GAZETTE: Minister hits McGill with \$2M penalty for MBA fees : Program enrolment dropped 65% since last year – Tuesday, March 15, 2011



Photograph by: Gordon Beck, Gazette file photo
Roddick Gates, the entrance to McGill University. McGill will lose \$2 million from its 2010-11 operating grant of about \$330 million because of its decision to hike MBA tuitions tenfold. By KEVIN DOUGHERTY, Gazette Quebec Bureau QUEBEC - McGill University kept silent Monday after Quebec Education Minister Line Beauchamp imposed a penalty of more than \$2 million on McGill for hiking the tuition of its MBA program to \$29,500 a year, more than 10 times the

\$2,067.90 other Quebec universities charge for a masters of business administration. McGill will lose \$2,011,719 from its 2010-11 operating grant of about \$330 million, on an annual budget of close to \$1 billion, said Dave Leclerc, spokesman for Beauchamp. Leclerc said the amount was calculated by adding the 135 students in McGill's MBA program last year plus the 48 enrolled this year and multiplying the total by the \$10,993 per capita grant. McGill previously charged Quebec students \$2,067.90 a year for its MBA program, \$5,667.60 for students from other provinces and \$25,272 for foreign students in its MBA program. Leclerc said the drop in enrolment in McGill's MBA program this year indicates students decided to pursue MBA studies elsewhere, rather than pay McGill's higher tuition. "It's about access," Leclerc said, adding that if McGill continues to charge the differential fees for its MBA program, the education department will continue to penalize the university.

But he also indicated McGill could find a way around the provincial policy by setting up programs not offered by other Quebec universities. McGill already has three such programs. It charges \$16,778.70 tuition for its Master of Manufacturing Management program, \$50,000 for its International Master's Program for Practising Managers, and \$45,000 for its International Master's Program for Practising Managers - Health Sector. Leclerc said these programs are deemed "self-financing," and Quebec does not object. McGill has made the case that its MBA program is wellrecognized and, compared with similar programs in the United States, is still a bargain at \$29,500 a year. McGill has been trimming its expenses, seeking private endowments and, like other Quebec universities, has been calling for five annual \$500-a-year tuition increases starting in 2012. Finance Minister Raymond Bachand has said he will set higher tuition fees in his budget on Thursday.

University tuition fees in Quebec are the lowest in Canada. Beauchamp is the second Quebec education minister to call on McGill to roll back its \$29,500 a year MBA tuition fees.

Michelle Courchesne, education minister before the August cabinet shuffle, said she would not allow McGill to charge more than the standard fees.

Officials at McGill would not comment on the issue on Monday.

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Université de Montréal : La carte CAM obligatoire pour les étudiants – Mardi 15 mars 2011

Agence QMI | Dès l'automne prochain, les 20 000 étudiants à temps plein de l'Université de Montréal (UdeM) qui habitent sur l'île de Montréal devront tous se procurer une passe mensuelle de transport en commun, et ce, qu'ils le veulent ou non.

Après trois ans de négociations politiques et financières, la Société de transport de Montréal (STM) a annoncé hier la conclusion d'une entente en ce sens avec l'institution d'enseignement et son association étudiante.

En vertu du nouveau programme CAMPUS, 154 \$ seront ajoutés à la facture qu'envoie déjà l'UdeM aux étudiants pour les frais de scolarité, à chaque début de session.

Quatre mois illimité

En retour, les étudiants recevront un titre de transport illimité, utilisable pendant quatre mois dans tout le réseau d'autobus et de métro de la STM.

Pour les 86 % d'entre eux qui achetaient déjà un titre CAM, il s'agit d'une bonne affaire, car ils

économiseront 5% par rapport aux 41 \$ qu'ils paient actuellement chaque mois.

Ceux qui ont plus de 25 ans, qui n'avaient auparavant pas droit au tarif réduit, ont le rabais le plus avantageux, correspondant à une économie de 137 \$ par trimestre.

Mais pour près de 3 000 étudiants qui n'achetaient pas de CAM, par exemple ceux qui habitent le quartier ou viennent à l'université en automobile, cela représente une dépense supplémentaire et obligatoire de 308 \$ par année.

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Québec coupe 2M\$ à McGill – Mardi 15 mars 2011



PHOTO D'ARCHIVES

√ L'Université McGill offre un nouveau programme de maîtrise en administration des affaires (MBA).

Agence QMI | Le ministère de l'Éducation va réduire de 2 millions \$ sa subvention annuelle à l'Université McGill. En cause : un nouveau programme offert par l'établissement, dont les frais de scolarité s'élevaient à près de 30 000 \$.

La ministre Line Beauchamp a fait connaître sa décision par voie de communiqué, hier après-midi.

Depuis l'automne dernier, l'Université McGill offre un nouveau programme de maîtrise en administration des affaires (MBA), spécialisé en mana-

gement, dont les frais de scolarité s'élevaient à 29 500 \$.

Un coût supérieur aux normes

Selon le ministère, ce cours contrevient aux règles budgétaires en vigueur, ainsi qu'au « principe d'accessibilité », puisque son coût est supérieur aux normes gouvernementales. « Cette réduction correspond au financement qui aurait été accordé pour une année de formation de 200 étudiants qui auraient pu s'inscrire dans le programme régulier si l'accessibilité avait été maintenue. À cette somme, s'ajoute le montant de la subvention pour les 57 étudiants inscrits à l'automne 2010 », peut-on lire dans le communiqué du ministère.

RUEFRONTENAC.COM : MBA à 30 000 \$ - Québec met McGill au pas - Mise à jour le Lundi, 14 mars 2011 18:38

David Patry-Cloutier

Le gouvernement du Québec a finalement sévi contre l'Université McGill, qui hérite d'une pénalité de plus de 2 millions de dollars pour avoir fait bondir unilatéralement les droits de scolarité de ses étudiants au MBA.

La subvention à l'Université McGill pour l'année 2010-2011 sera réduite de 2 011 719 \$, a annoncé lundi la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp. Il s'agit d'une mesure de représailles après que l'institution eut porté ses droits de scolarité à 29 500 \$ par année pour les étudiants de son MBA.

McGill allait ainsi à l'encontre des directives du ministère concernant les montants pouvant être

exigés des étudiants pour leurs études universitaires.

« Cette décision contrevient non seulement aux règles budgétaires en vigueur, mais également au principe d'accessibilité puisque les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants doivent acquitter des droits de scolarité supérieurs à ceux déterminés par le gouvernement », a indiqué le gouvernement du Québec.

Le montant d'un peu plus de deux millions de dollars correspond au montant de la subvention à laquelle l'université aurait eu droit si elle avait accueilli 200 étudiants au MBA, comme cela aurait été possible si elle n'avait pas augmenté ses frais de scolarité. À cela s'ajoute la subven-

tion aux 57 étudiants qui se sont inscrits au programme tout en payant les 29 500 \$ exigés par l'institution.

« Cet ajustement à la baisse sera appliqué jusqu'à ce que la situation soit régularisée. Toutefois, je ne saurais accepter que cette réduction de la subvention ait un effet sur la qualité des services offerts aux étudiantes et étudiants », a indiqué la ministre Beauchamp.

De son côté, la direction de l'Université McGill a fait savoir qu'elle ne commenterait pas la décision avant mardi.

À lire aussi : [La FEUQ presse la ministre de l'Éducation de mettre McGill au pas.](#)

LA PRESSE : Nouveau titre de transport exclusif à l'Université de Montréal – Lundi 14 mars 2011



Photo: Martin Tremblay, Archives La Presse

Le titre sera obligatoire pour les étudiants montréalais qui fréquenteront l'Université de Montréal au cours des sessions de l'automne et de l'hiver prochains, à titre de projet-pilote.

Bruno Bisson, La Presse

À compter de l'automne prochain, les étudiants inscrits à l'Université de Montréal seront systématiquement abonnés aux services de métro et d'autobus de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, qu'ils les utilisent ou non.

La STM, l'Université de Montréal (UdeM) et la Fédération des associations étudiantes de l'Université (FAECUM) ont annoncé lundi la création du titre de transport CAMPUS, exclusif à l'UdeM, en vertu d'une entente tripartite qu'elles ont mis trois ans à négocier. Le titre sera obligatoire pour les étudiants qui fréquenteront l'UdeM aux trimestres de l'automne et de l'hiver prochains, à titre de projet-pilote.

Seuls les étudiants qui habitent à Montréal sont touchés par cette entente puisque les titres de transport de la STM ne peuvent pas être utilisés dans les villes de banlieue.

Le coût de 154\$ du titre CAMPUS sera ajouté à la facture des frais afférents au moment de l'inscription. Le titre sera valable pour les quatre mois du semestre universitaire.

Pour les étudiants de 25 ans et moins, le titre CAMPUS représentera une économie de 10\$ en quatre mois par rapport au coût du titre mensuel à tarif réduit, qui coûte 41\$ en ce moment. Il représentera toutefois une aubaine considérable pour les étudiants de plus de 25 ans, qui n'ont pas droit au tarif réduit de la STM même s'ils sont étudiants à temps plein. Environ 25% des

étudiants de l'Université de Montréal paient le plein tarif de 72,75\$ par mois. La carte CAMPUS représentera pour eux une économie de 137\$, ou un rabais de 47%, par rapport au coût de quatre titres mensuels à plein tarif.

Par contre, pour les étudiants qui n'utilisent pas les transports en commun (un étudiant sur sept), le titre CAMPUS risque d'être perçu comme une augmentation déguisée du coût d'inscription.

Poursuite judiciaire à Ottawa

Cette particularité du titre CAMPUS est similaire à celle du titre U-PASS, créé par les universités d'Ottawa et de Carleton avec la société de transports OC Transpo.

Depuis sa création, il y a un an, le caractère obligatoire de l'adhésion suscite des critiques de la part de nombreux étudiants. Certains d'entre eux ont d'ailleurs intenté une poursuite judiciaire contre leur association étudiante, en janvier dernier.

À Montréal, les étudiants qui vivent dans des secteurs où les services de transports en commun sont moins fréquents ou moins rapides qu'ailleurs de même que les milliers d'étudiants

qui vivent près du campus risquent également de protester. Mais selon le secrétaire général de la FAECUM, Marc-André Ross, ces étudiants bénéficieront tout de même d'une réduction à l'achat des titres de transport. La dépense mensuelle équivaudra à un peu plus de six allers-retours au tarif de base

de la STM, et ils pourront se déplacer partout où ils le souhaitent à Montréal. M. Ross a indiqué lundi que les comités de direction des associations étudiantes avaient approuvé à l'unanimité le projet-pilote. Dans un référendum organisé par la FAECUM, les étudiants ont donné leur accord à la création du titre CAM-PUS dans une proportion de 80%. Le taux de

participation à ce référendum a toutefois été de seulement 20%. Pour sa part, le président de la STM, Michel Labrecque, s'est réjoui de cette entente, qui ne coûtera rien à la société de transports et qui permettra de fidéliser une clientèle qui dispose, en règle générale, de très bons services de transports collectifs.

LE DROIT : L'UQO célèbre son trentième anniversaire - Le recteur Jean Vaillancourt dévoile un livre retraçant l'histoire de son université - Vendredi 11 mars 2011



Patrick Woodbury, LeDroit

Le recteur de l'UQO Jean Vaillancourt reconnaît volontiers que beaucoup de chemin reste à faire pour se doter de tout ce qui ferait de son université un lieu de savoir à la hauteur de ses ambitions.

Philippe Orfali, Le Droit

L'Université du Québec en Outaouais (UQO) a donné le coup d'envoi aux célébrations de son trentième anniversaire, hier, en procédant au lancement d'un livre relatant certains jalons de son histoire.

Il y a trente ans, jour pour jour, hier, l'Université du Québec en Outaouais (UQAH) obtenait ses lettres patentes du gouvernement du Québec. En

2002, à la suite de la fusion municipale, l'établissement a adopté son nom actuel.

La maison d'enseignement compte aujourd'hui près de 6000 étudiants répartis sur ses campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, dans les Laurentides.

Le chemin a souvent été semé d'embûches pour les pionniers de la maison d'enseignement, quelquefois considérée comme le parent pauvre du réseau des Universités du Québec (UQ).

C'est ce long parcours que raconte Bâtisseurs d'avenir, Histoire d'une université qui voit grand, explique le recteur de l'UQO, Jean Vaillancourt.

« L'ouvrage offre un regard sur le passé de l'UQO par l'entremise de témoignages, comme celui du premier recteur Jean R. Messier », dit-il.

Bien du chemin a été parcouru depuis 30 ans, comme l'a souligné la ministre de l'Éducation Line Beauchamp dans un vidéo présentée hier. Mais Jean Vaillancourt est le premier à reconnaître que beaucoup reste à faire pour doter l'établissement régional de toutes les composantes qui feraient de l'UQO un lieu de savoir à la hauteur de ses ambitions.

« Le grand rêve, c'est la réalisation d'un quartier universitaire, ici, sur le boulevard Alexandre-Taché, qui réunirait l'UQO, l'École nationale d'administration publique, mais aussi un campus

Santé de l'Université McGill. Nous sommes fiers d'avoir développé de nombreux programmes uniques au Québec et dans la région, notamment en foresterie. Nous allons poursuivre dans cette voie. »

Le lancement du livre n'est que le premier volet des célébrations. Samedi, un gala à guichet fermé à la Maison du citoyen lancera véritablement l'année de festivités, notamment grâce à des performances musicales de Martin Giroux et du groupe rock Les Anarchitectes. « Les bénévoles et les diplômés de l'UQO seront à l'honneur », ajoute M. Vaillancourt.

Tout au long de l'année, conférences et présentations en tout genre souligneront les trente dernières années. En juin, ceux qui ont collaboré à la fondation de l'UQAH seront honorés au cours d'une cérémonie spéciale.

En septembre, en plus d'une rentrée scolaire marquée par le 30e, diplômés et membres de la communauté universitaire seront conviés à de grandes retrouvailles, au pavillon Alexandre-Taché. « On finira l'année avec la fête de Noël », dit le recteur.

Le livre Bâtisseurs d'avenir est disponible à la librairie de l'UQO.

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Hausse de 100000\$ pour le recteur : L'Université Laval a obtenu de se soustraire de l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire - Vendredi 11 mars 2011

RÉGYS CARON, Agence QMI

QUÉBEC | Le salaire du recteur de l'Université Laval, Denis Brière, a bondi de 100 000 \$ entre 2009 et 2010 pour atteindre 330 000 \$ par année.

M. Brière s'est vu accorder deux augmentations salariales en 12 mois. Une première bonification de traitement lui fut accordée à hauteur de 39 579 \$, soit 17 %, en avril 2009, portant son salaire à 270 000 \$. Puis l'an dernier, dans une résolution adoptée le 21 avril 2010, le conseil d'administration de l'Université Laval a consenti la seconde augmentation de salaire au recteur, cette fois de 60 000 \$.

Trois semaines auparavant, le ministre des Finances, Raymond Bachand, avait déposé son budget pour l'année 20102011 imposant d'importantes restrictions, dont un plafonnement à 0,5 % des augmentations de salaires du per-

sonnel de direction des organismes gouvernementaux, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

En un an, le salaire du recteur de l'Université Laval a donc été majoré de 99 579 \$, une augmentation de 43,2 %, en pleine période de restriction budgétaire où les recteurs prient le gouvernement Charest de maintenir et même de majorer l'indexation des droits de scolarité chargés aux étudiants.

« Rattrapage »

« Il y avait un rattrapage à faire pour rejoindre la moyenne salariale des autres grandes universités au Québec dont fait partie l'Université Laval avec ses 45 000 étudiants », a commenté la directrice des communications Hélène Côté. Il n'a pas été possible de parler au recteur de l'Université Laval Denis Brière, ce dernier n'étant pas disponible.

L'Université Laval a tout de même senti le besoin de demander au ministère de l'Éducation de la soustraire totalement à l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire. La chose fut faite quelques semaines après avoir majoré le salaire du recteur, en vertu d'une résolution adoptée par le conseil d'administration le 7 juillet 2010.

Le ministère de l'Éducation a confirmé avoir reçu cette requête de l'U.L. et y avoir opposé un refus. D'autres universités québécoises ont demandé à être exemptées de la Loi 100 et ont reçu la même réponse, a confirmé l'attaché de presse de la ministre Line Beauchamp.

Cependant, puisque la décision prise en avril 2010 par l'Université Laval d'augmenter le salaire du recteur était rétroactive à 2009, la hausse est légitime a confirmé, hier, le cabinet de la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp.

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : McGill figure parmi les meilleures universités du monde - Vendredi 11 mars 2011

TORONTO | (Agence QMI) L'Université McGill, à Montréal, figure au 29e rang des 100 facultés qui ont la meilleure réputation au monde, selon une enquête.

Au total, quatre universités canadiennes figurent dans ce palmarès.

L'Université de Toronto arrive en première position des universités du pays, avec la 17e place. L'Université McGill arrive en 2e position (29e), devant l'Université de Colombie-Britannique (31e) et l'Université de Waterloo (91e).

Cette liste, publiée hier, se base sur une enquête menée sur 13 388 écoles dans 131 pays. Les

résultats sont fonction du nombre de fois où le répondant a cité une université comme étant « la meilleure » dans son champ d'expertise.

Dale Kirby, un expert des questions d'éducation postsecondaire à l'Université Memorial, à Saint-Jean (Terre-Neuve-et-Labrador), indique qu'il est important de se rappeler que ce classement représente les opinions d'un groupe spécifique de personnes, et que leurs opinions ne reflètent pas nécessairement la vérité.

« Si nous identifions la meilleure équipe de hockey canadienne selon le nombre de partisans qu'elle a, les Maple Leafs de Toronto formeraient

le meilleur club. Et, ils ne forment pas la meilleure équipe », a illustré M. Kirby.

« Ce classement n'est basé que sur la réputation. Il n'est que subjectif », a ajouté Dale Kirby.

C'est l'Université Harvard, aux États-Unis, qui a décroché le plus d'avis favorables de la part des répondants, suivie par le Massachusetts Institute of Technology, l'Université de Cambridge, en Grande-Bretagne, et par l'Université Berkeley, en Californie.



THE GAZETTE : UdeM strikes student transit pass deal : All full-time students will pay \$154 per semester for unlimited bus and métro travel – Friday, March 11, 2011

ANDY RIGA GAZETTE TRANSPORTATION REPORTER

After years of negotiations, the Université de Montréal has reached an agreement with the STM that will put a reduced fare transit pass in the hands of all full-time students – regardless of their age or whether or not they take public transit. Transportation reporter Andy Riga explains how it will work. **SUBSIDIZED U-PASS A FIRST IN QUEBEC** All full-time Université de Montréal students will soon start paying a fee every semester that would cover a subsidized public-transit pass – a first in Quebec. Under the so-called U-Pass system, already in place in some other cities, all students must pay the fee, even if they don't take transit. The big winners at the U de M are expected to be students who are more than 25 years old. They are currently ineligible for reduced Société de transport de Montréal fares. Officials from the STM and the university's administration and student federation will announce details of the pilot project Monday, an STM spokesperson said. The U-Pass is expected to be in place by the fall and will affect about 20,000 students. Université de Montréal students approved the U-Pass in a 2007 referendum but the system was reportedly delayed by technical problems and funding issues.

Quartier Libre, a U de M student newspaper, this week reported the STM and the university will subsidize the pilot project. The paper said students will pay \$154 per semester for unlimited bus and métro travel for four months. That means they'll get transit access for \$38.50 per month. Full-time Montreal university students who are 25 and under are already eligible for discounted fares. They pay \$41 for a monthly pass instead of the regular rate of \$72.75. They can also buy a four-month pass for \$155, which reduces the monthly rate to \$38.75. If U de M students do indeed end up paying \$154 for four months, savings for students 25 and under will be minimal: \$1 per semester. On the other hand, those more than 25 will get a significant discount: \$137 per semester. Desea Trujillo, a 40-year-old Concordia student campaigning to get the STM to offer discounts to all students, said the current system is unfair and the U-Pass should be offered across Montreal. The STM says it has discussed the U-Pass concept with other universities. At Concordia University, the sticking point has been the fact that about half the student population is more than 25 years old, said Allison Reid of Allégo, a Concordia body that encourages students to walk, bike and use public transit.

Because students older than 25 are not currently eligible for reduced rates, it would cost more to subsidize the U-Pass at a university such as Concordia, she noted. Concordia hopes to be part of the next phase of U-Pass, perhaps as early as January 2012, Reid said. Sixty per cent of Concordia students buy monthly STM passes, Reid said. The U-Pass would encourage more people to take transit, she said. And those who take the bus and métro as students are more likely to become lifelong transit users, she added. First, though, students would have to vote on the measure in a referendum. "With a universal program like this, there will always be people who aren't happy, but that's why you have a referendum – to see what the majority thinks," Reid said. In some cities, the U-Pass has proven controversial. Carleton University and the University of Ottawa launched a pilot U-Pass program last fall after it was approved in referendums. Students pay \$145 per semester for unlimited transit. The city of Ottawa is spending \$2.5 million to subsidize the first year of the program. In December, nine University of Ottawa students filed a lawsuit against their student union, arguing those who do not use transit should not be forced to take part.

CYBERPRESSE : Plusieurs universités s'attaquent aux fêtes d'étudiants - Publié le dimanche 06 mars 2011 à 17h15 | Mis à jour le dimanche 06 mars 2011 à 17h15



Photo: AFP

Alexandra Posadzki, La Presse Canadienne, Toronto
L'alcool bon marché et les chambres bondées de résidences d'étudiants pourraient être chose du passé pour certains étudiants de niveau universitaire du pays, alors que plusieurs établissements canadiens multiplient les efforts pour empêcher les soirées un peu trop arrosées. Des responsables de l'Université Ryerson, à Toronto, ont indiqué avoir pris des mesures

disciplinaires après qu'une fête donnée dans une résidence se fut soldée par une facture de nettoyage de 4000 \$.
Certains étudiants de l'Université de Toronto n'ont plus eu accès à la salle de détente de leur résidence pendant plusieurs semaines, après que des fêtards eurent fracassé des fenêtres et défoncé la porte d'une salle de bains.
À l'Université Carleton, à Ottawa, les responsables ont pris le contrôle de la semaine d'initiation, l'automne dernier, les choses ayant été trop loin lors des festivités des années précédentes.
Par ailleurs, l'association des étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique a annulé une soirée hebdomadaire lors de laquelle de la bière était vendue à petit prix, après que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) eut été appelée à faire enquête sur de la consommation d'alcool par des mineurs.
Le responsable du logement des étudiants à Ryerson, Chad Nuttall, a indiqué que l'université pourrait retirer certains privilèges aux étudiants

occupant l'étage ou des dommages ont été causés, ou encore leur faire payer la facture.
Des étudiants ont saccagé le sixième étage d'une résidence, le 2 février, après que des responsables eurent mis fin à une fête, a indiqué M. Nuttall.
Une grosse partie de la facture de 4000 \$ a servi à nettoyer des tapis tachés de vomissures et à balayer le verre brisé.
Si personne ne se déclare responsable des dégâts, les occupants de l'étage pourraient tous devoir payer la facture, a affirmé M. Nuttall.
Adam Vaughan, conseiller municipal à Toronto, souhaite que des règlements plus stricts soient imposés à plusieurs confréries d'étudiants de l'Université de Toronto, qui, a-t-il dit, terrorisent les voisins avec leurs soirées un peu trop animées.
L'Université Queen's à Kingston, en Ontario, a annulé la fête annuelle marquant le début de l'année universitaire jusqu'en 2014 pour des raisons de sécurité, les autorités craignant des dérapages.

LE NOUVELLISTE : Les étudiants employés de l'UQTR se syndicalisent – Jeudi 03 mars 2011

Mathieu Lamothe, Le Nouvelliste
(Trois-Rivières) Les étudiants employés de l'Université du Québec à Trois-Rivières ont récemment décidé d'imiter leurs confrères de plusieurs autres universités québécoises en votant en faveur de la syndicalisation.
Les quelque 500 étudiants qui oeuvrent comme auxiliaires de recherche et d'enseignement ainsi que dans les services auxiliaires de l'université ont appuyé à près de 80 % la démarche de syndicalisation.
En s'affiliant à l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC), qui représente déjà plus de 20 000 personnes oeuvrant dans le secteur universitaire au Québec, les étudiants employés de la maison d'enseignement trifluvienne espèrent

avoir le pouvoir rattraper leurs confrères des autres universités québécoises au niveau salarial.
«Les conditions salariales pour les étudiants employés ont été maintenues très basses pendant plusieurs années, mais il y a comme eu une étincelle en 2004 lorsque les étudiants employés de l'UQAM ont décidé de se syndiquer. Ça a fait bouler de neige par la suite. Maintenant, il reste seulement trois universités, soit Bishop, l'Université du Québec à Rimouski et celle en Abitibi-Témiscamingue qui ne sont pas syndiquées», explique Jérôme Messier, conseiller syndical à l'AFPC.
Ce dernier souligne que les étudiants employés espèrent que la convention collective qu'ils négocieront prochainement avec la direction de l'université leur permettra d'améliorer leurs conditions en ce qui concerne les conditions de travail en général.
«Une convention collective amènera des normes claires pour la gestion du travail. Pour l'instant, il n'y a pas de règles formelles. Ce sont les professeurs qui sont les superviseurs immédiats des étudiants qui gèrent ça selon leur bon vouloir. Les universités n'avaient pas pris leurs responsabilités pour établir des politiques. Ça créait donc des zones floues. Il y avait notamment pas de description des tâches que pouvaient effectuer les étudiants», précise M. Messier.

Le Nouvelliste

LE DEVOIR : Québec sévit contre McGill - La pénalité sera connue «d'ici peu» - Mercredi 02 mars 2011

<p>Lisa-Marie Gervais Pressée de fournir les détails sur la pénalité qu'elle imposera à McGill, la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, a simplement dit qu'elle fera connaître «d'ici peu» le montant qu'elle retranchera de l'enveloppe budgétaire. Le Devoir révélait hier que le gouvernement avait toujours l'intention de sévir à l'endroit de l'Université McGill, qui offre actuellement un programme de MBA au coût de 29 500 \$. La</p>	<p>ministre avait pris une «mesure exceptionnelle» et demandé au mois de novembre dernier la liste des étudiants inscrits au MBA. «Il fallait tenir compte des étudiants étrangers, des étudiants canadiens, et les analyses sont pratiquement terminées. D'ici peu, je serai en mesure de vous donner les chiffres de la pénalité imposée [à McGill]», a indiqué Mme Beauchamp, en marge d'un forum sur l'entrepreneuriat, à Québec.</p>	<p>Le président de l'Association des étudiants au MBA de l'Université McGill, Pat Tenneriello, déplore que la ministre ne fasse toujours rien pour les étudiants québécois inscrits au programme qui ont vu leur aide financière être diminuée sous prétexte que le programme a désormais le statut d'«autofinancé». Depuis le 12 octobre, l'aide financière est un prêt de 7600 \$, alors qu'avant cette date, les montants étaient de 3240 \$ en prêt et 6395 \$ en bourse.</p>
---	---	---

CYBERPRESSE : L'Université McGill sera sanctionnée pour son MBA à 29 500 \$ - Publié le mardi 1^{er} mars 2011 à 10h13 | Mis à jour le mardi 1^{er} mars 2011 à 14h37

<p>Martin Ouellet, La Presse Canadienne, Montreal Après plusieurs mois de tiraillements, le gouvernement Charest s'apprête finalement à sévir contre l'Université McGill. En dépit d'avertissements répétés, l'institution d'enseignement supérieur contrevient ouvertement aux règles budgétaires depuis septembre 2010 en offrant un programme de MBA au coût de 29 500 \$. Or, le montant qui devrait normalement être facturé aux étudiants est de 1673 \$. À bout de patience, la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, a posé un geste inhabituel l'automne dernier en exigeant que l'Université McGill lui remette la liste des étudiants inscrits à son programme de MBA. La pénalité financière sera fixée en fonction du nombre d'étudiants en formation, a indiqué la</p>	<p>ministre, promettant de préciser sous peu l'ampleur de la sanction. «Nous avons eu la liste des inscriptions avant Noël, je dirais vers le mois de novembre. Il fallait tenir compte des étudiants étrangers, des étudiants canadiens et les analyses sont pratiquement terminées. D'ici peu, je serai en mesure de vous donner les chiffres de la pénalité imposée (à McGill)», a dit Mme Beauchamp, en marge d'un forum sur l'entrepreneuriat à Québec. Un profond différend oppose le gouvernement du Québec à l'Université McGill au sujet des droits de scolarité. McGill justifie l'augmentation massive des droits de son programme de MBA en invoquant la qualité de la formation et la nécessité de mettre à niveau l'institution avec celles du reste du Canada et d'ailleurs en Amérique.</p>	<p>Au printemps 2010, la ministre de l'Éducation d'alors, Michelle Courchesne, avait sommé l'institution de renoncer à hausser le coût de son programme sous peine de se faire couper les vivres. Malgré cela, l'université a maintenu le cap et est en contravention avec les règles budgétaires depuis cinq mois. McGill pourra néanmoins profiter d'une échappatoire si elle se retrouve le dos au mur. Elle pourrait notamment s'inspirer de ce qui se fait aux HEC et changer le statut de son MBA - appliquer la formation aux cadres, par exemple - de façon à se libérer de la contrainte des droits réguliers.</p>
---	---	---

MÉTRO : Québec sanctionnera McGill pour son MBA - Mercredi 02 mars 2011

<p>QUÉBEC - Après plusieurs mois de tiraillements, le gouvernement Charest s'apprête finalement à sévir contre l'Université McGill. En dépit d'avertissements répétés, l'institution d'enseignement supérieur contrevient ouvertement aux règles budgétaires depuis septembre 2010 en offrant un programme de MBA au coût de 29 500 \$. Or, le montant qui devrait normalement être facturé aux étudiants est de 1673 \$. À bout de patience, la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, a posé un geste inhabituel l'automne dernier en exigeant que l'Université McGill lui remette la liste des étudiants inscrits à son programme de MBA. La pénalité financière sera fixée en fonction du nombre d'étudiants en formation, a indiqué la</p>	<p>ministre, promettant de préciser sous peu l'ampleur de la sanction. «Nous avons eu la liste des inscriptions avant Noël, je dirais vers le mois de novembre. Il fallait tenir compte des étudiants étrangers, des étudiants canadiens et les analyses sont pratiquement terminées. D'ici peu, je serai en mesure de vous donner les chiffres de la pénalité imposée (à McGill)», a dit Mme Beauchamp, en marge d'un forum sur l'entrepreneuriat à Québec. Un profond différend oppose le gouvernement du Québec à l'Université McGill au sujet des droits de scolarité. McGill justifie l'augmentation massive des droits de son programme de MBA en invoquant la qualité de la formation et la nécessité de mettre</p>	<p>à niveau l'institution avec celles du reste du Canada et d'ailleurs en Amérique. Au printemps 2010, la ministre de l'Éducation d'alors, Michelle Courchesne, avait sommé l'institution de renoncer à hausser le coût de son programme sous peine de se faire couper les vivres. Malgré cela, l'université a maintenu le cap et est en contravention avec les règles budgétaires depuis cinq mois. McGill pourra néanmoins profiter d'une échappatoire si elle se retrouve le dos au mur. Elle pourrait notamment s'inspirer de ce qui se fait aux HEC et changer le statut de son MBA - appliquer la formation aux cadres, par exemple - de façon à se libérer de la contrainte des droits réguliers.</p>
---	--	--

RADIO-CANADA : Université McGill : Québec pénalisera McGill pour ses frais de scolarité élevés au MBA - Mise à jour le mardi 1 mars 2011 à 7 h 20

<p>Québec s'est finalement décidé à sanctionner l'Université McGill qui offre depuis septembre dernier un programme de MBA aux frais de scolarités excédant les normes provinciales. La ministre de l'Éducation a confirmé au quotidien <i>Le Devoir</i> que l'université montréalaise de langue anglaise sera pénalisée financièrement pour son programme de deuxième cycle pour lequel elle exige 29 500 dollars par étudiants. Pour Line Beauchamp, il est inacceptable qu'un MBA régulier soit jumelé à de tels droits de scolarité. « J'ai réitéré à l'Université McGill qu'au Québec, une université ne peut pas, dans le cadre de ses programmes réguliers, décider unilatéralement</p>	<p>de la question des droits de scolarité », a fait valoir la ministre, qui précisera ultérieurement les sanctions imposées. L'ancienne titulaire du portefeuille de l'Éducation, l'actuelle présidente du Conseil du trésor, envisageait de récupérer à même l'enveloppe globale de financement de McGill les montants perçus en trop auprès des étudiants du MBA, au regard des 1673 dollars exigés en droit de scolarités pour les programmes réguliers. Il est cependant possible d'imposer au Québec des droits de scolarité plus élevés pour un programme s'adressant à une clientèle précise, comme le fait HEC-Montréal avec son Executive-</p>	<p>MBA destinée aux cadres issus du milieu des affaires. Mais, précise la ministre Beauchamp, il doit s'agir d'un « programme spécialisé qui se différencie nettement de ce que doit être un MBA régulier », ce qui n'est pas le cas, précise-t-elle, pour le MBA offert par McGill. McGill n'a pas laissé entendre pour l'instant qu'elle songeait à emprunter cette voie. L'association des étudiants de deuxième et troisième cycles estime que Québec a trop tardé à agir. Elle soutient que si les coûts élevés risquent de priver certains d'un accès au programme, ceux qui sont déjà inscrits sont satisfaits.</p>
--	---	--

LE DEVOIR : 1ère page : Beauchamp sévira contre l'Université McGill : La ministre de l'Éducation confirme que son MBA à 29 500 \$ lui vaudra des pénalités financières - Mardi 1er mars 2011

<p>Lisa-Marie Gervais La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, a confirmé son intention de sanctionner financièrement l'Université McGill qui, depuis septembre dernier, enfreint les règles budgétaires en offrant un programme de MBA au coût de 29 500 \$. «On n'a pas changé de cap. Pour nous, ce n'est pas acceptable qu'un MBA régulier se voie avec de</p>	<p>«tels droits de scolarité», a soutenu la ministre au Devoir lors d'un entretien vendredi dernier. Elle a indiqué qu'il y aurait bel et bien des «conséquences financières» pour l'institution sans toutefois préciser les modalités de la pénalité. «Je vais faire une communication publique claire avec tous les montants. On pourra donner les</p>	<p>précisions à ce moment-là», a dit la titulaire du ministère de l'Éducation (MELS). Il y a environ un an, <i>Le Devoir</i> avait appris que Michelle Courchesne, la ministre de l'Éducation d'alors, voulait pénaliser McGill d'un montant total d'environ 28 000 \$, soit le montant qu'un étudiant devrait normalement payer (1673 \$) soustrait du montant de 29 500 \$ qu'exige ac-</p>
---	--	---



tuellement McGill pour son programme de MBA. La somme devait être prise à même l'enveloppe de financement global de l'Université.



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir
Line Beauchamp a affirmé qu'il y avait «une profonde mésentente entre le ministère et l'Université McGill».

Line Beauchamp a affirmé qu'il y avait «une profonde mésentente entre le ministère et l'Université McGill». «J'ai réitéré à l'Université McGill qu'au Québec, une université ne peut pas, dans le cadre de ses programmes réguliers, décider unilatéralement de la question des droits de scolarité. Il y a là plusieurs enjeux. Il y en a un de principes sur le fonctionnement de notre réseau universitaire et il y a un enjeu d'accessibilité des études universitaires», a insisté la ministre.

Les règles budgétaires établies par le MELS n'ont pas force de loi, mais elles doivent être respec-

tées sous peine de sanction. «Toute dérogation à ces décisions peut entraîner un ajustement de la subvention», peut-on lire dans la section Respect de la politique relative aux droits de scolarité.

Changement de statut du MBA

L'une des façons, pour McGill, de contourner le problème et de pouvoir hausser les droits de scolarité comme bon lui semble, serait de changer son MBA de statut.

L'Université McGill peut décider d'avoir un MBA spécialisé, comme ça existe ailleurs, elle peut avoir un E-MBA [executive MBA], comme c'est déjà le cas avec les HEC. Dans ce contexte-là, [l'Université] peut développer un programme spécialisé qui se différencie nettement de ce que doit être un MBA régulier et elle aurait alors la capacité d'imposer des droits de scolarité, car elle aurait une clientèle spécifique, dans une cohorte spécifique», a expliqué Mme Beauchamp. L'Université McGill, qui n'a toutefois pas voulu se prononcer sur ses intentions, pourrait très bien entreprendre un tel changement, en toute légalité. McGill pourrait par exemple décider de destiner son MBA à des cadres déjà dans le milieu des affaires. Car on ne peut pas obliger une université à enseigner un type de programme en particulier, rappelle la ministre. Quoi qu'il en soit, elle est d'avis que la situation actuelle est inacceptable. «Le programme qui s'enseigne à l'Université McGill actuellement est un programme qui se compare à des MBA réguliers offerts ailleurs. Cette situation n'est pas acceptable», a souligné Line Beauchamp. «Peut-être que l'Université McGill a espéré que le débat sur les droits de

scolarité ferait école, mais ce n'est pas le cas. Et il y aura des conséquences.»

«Il est déjà trop tard»

L'Association des étudiants de deuxième et troisième cycles de l'Université McGill estime que le gouvernement du Québec a mis trop de temps à agir et qu'il est désormais déjà trop tard. «Le gouvernement dit maintenant qu'il va faire quelque chose, mais c'est un peu trop tard à moins d'avoir [une pénalité] substantielle», a noté Ryan Hughes, vice-président aux affaires externes de l'Association en indiquant toutefois que plusieurs étudiants sont satisfaits de la qualité du programme, rehaussée depuis que le nouveau tarif est entré en vigueur.

M. Hughes craint que McGill ne privatise son programme de MBA ne le rendant plus accessible à tous les types d'étudiants. «La porte est déjà ouverte et elle l'a été depuis un an, sans que le gouvernement y fasse quelque chose», a-t-il avancé. Selon lui, si McGill est autorisée à augmenter ses droits de scolarité et à changer de statut, d'autres universités l'imiteront. «McGill est la meilleure université au Canada et est vue comme étant à l'avant-garde. Bien d'autres universités pourraient la suivre.»

Au début du mois, [Le Devoir](#) révélait qu'une vingtaine d'étudiants québécois inscrits au programme de MBA de McGill s'étaient vu réduire la part de prêts et bourses à laquelle ils avaient droit sous prétexte que le MBA était devenu «autofinancé».

LE DROIT : Éditorial : Décision courageuse dans le cas du U-Pass, par Pierre Jury – Dimanche 26 février 2011

Le transport en commun mérite des gestes de cran parfois impopulaires. C'est pour ça que la passe universelle de transport en commun à Ottawa, la U-Pass, continue de faire du bruit, un an après l'entrée en vigueur de ce programme pilote.

En comparaison, l'offre équivalente du côté de l'Outaouais, la Cam-Puce, n'a provoqué aucune vague et continue sur son erre d'aller.

Les deux coûtent à peu près la même chose : 145 \$ par session à Ottawa, 118 ou 120 \$ en Outaouais.

Mais celle à Ottawa est obligatoire, celle de la Société de transport de l'Outaouais est facultative.

Lorsque les universités d'Ottawa et Carleton ont créé la U-Pass avec OC Transpo et la Ville d'Ottawa, plusieurs étudiants ont protesté contre son aspect obligatoire. Leurs arguments étaient de deux ordres, principalement : ils habitent dans des secteurs mal ou non desservis par OC Trans-

po, ou ils habitent à courte distance de l'un ou l'autre campus et prétendent ne faire aucun usage d'une passe d'autobus. Pour eux, c'était l'équivalent d'une hausse des frais de scolarité.

La U-Pass a refait parler d'elle, cette semaine, alors que le conseil municipal d'Ottawa a étudié la mise en place d'une nouvelle grille tarifaire pour les usagers d'OC Transpo. La U-Pass coûte 3 millions \$ aux contribuables et le conseil a exempté la U-Pass des hausses de tarifs de 2,5 % qu'il impose aux autres usagers. Les élus prendront une décision finale dans un mois et les augmentations seront en vigueur dès juillet.

(À l'inverse, la Cam-Puce est facturée aux étudiants usagers et aux institutions post-secondaires participantes, l'Université du Québec en Outaouais et le Cégep de l'Outaouais.)

Les étudiants d'Ottawa doivent réaliser que tous les contribuables paient pour une série de services gouvernementaux qu'ils n'utilisent pas nécessairement. Mais ces services relèvent d'un

certain bien commun qui contribue au bien-être collectif : bibliothèques, piscines et patageoires, patinoires, garderies, centres communautaires, etc. Le citoyen en défraye les coûts, parfois très importants, qu'il les utilise ou non. À lui de décider.

À Ottawa, les partenaires du monde de l'éducation et du transport en commun ont posé un geste courageux pour l'environnement et la qualité de vie urbaine. En forçant tous les universitaires à acquérir une passe de transport, ils ont décidé de donner un grand coup pour changer les mentalités. Dorénavant, les étudiants seraient munis d'un titre semestriel de transport en commun : à terme, cela devrait les décourager de prendre l'automobile, d'encombrer les routes du centre-ville où sont installées les universités d'Ottawa et Carleton. Dans trois, cinq ou 10 ans, nous devrions constater que cette initiative a eu un effet dissuasif sur la circulation.

LA TRIBUNE : Le manque de fonds affecte la recherche à l'UdeS – Vendredi 25 février 2011



Archives La Tribune, Jocelyn Riendeau Isabelle Pion, La Tribune

(SHERBROOKE) La diminution du financement dans le domaine de la recherche se fait sentir à l'Université de Sherbrooke. Faute de subvention, le laboratoire de génomique fonctionnelle de l'institution a perdu bon nombre de ses employés depuis environ deux ans. Des quelque 25 qu'ils étaient, ils ne sont plus que 14 actuellement, et environ quatre autres devraient quitter après le 31 mars.

Le laboratoire de génomique fonctionnelle a été inauguré en grande pompe en 2006, après l'obtention d'importantes subventions provenant de Génome Québec.

Son principal client est Génome Canada, qui est maintenant «beaucoup plus pauvre qu'il ne l'était» au dire du professeur et partenaire du laboratoire Jean-Pierre Perreault.

«Il y en a beaucoup moins dans l'enveloppe, et il y a beaucoup de programmes de Génome Canada qui n'ont pas été renouvelés.» À propos du nombre de spécialistes qu'employait le laboratoire, M. Perreault nuance en rappelant que l'on comptait des stagiaires. Reste que les temps sont difficiles pour la recherche.

LE DROIT : L'U-Pass est reconduit au même prix pour une année – Jeudi 24 février 2011

François Pierre Dufault, Le Droit
Le laissez-passer universitaire d'OC Transpo a échappé à la guillotine, hier, et sera reconduit pour une autre année au même prix.

L'an prochain, les étudiants inscrits à temps plein à l'Université d'Ottawa et à l'Université Carleton

continueront à payer 145 \$ par session d'études, à même leurs droits de scolarité, pour avoir accès à tous les circuits d'autobus de la société de transport de la Ville d'Ottawa.

Pour chaque étudiant, l'U-Pass représente une économie de près de 500 \$ par session.



Patrick Woodbury, Archives LeDroit

Hier, même l'augmentation de 3,63 \$ par session qui était prévue dans l'ébauche budgétaire d'OC Transpo n'a pas tenu la route devant la commission du transport en commun de la Ville d'Ottawa. Le plus grand nombre d'étudiants attendus sur le campus des deux universités ottaviennes, l'an prochain, serait apparemment suffisant pour amortir l'inflation sur les coûts du service.

Il en coûtera 3 millions \$ à OC Transpo pour offrir un tel rabais tout au long de l'année scolaire 2011-2012. Amortir cette somme n'aurait été possible que si la société de transport avait décidé d'augmenter les tarifs de l'U-Pass à 175 \$ par session. Il aurait alors fallu que cette augmentation soit entérinée par les étudiants des deux universités, par voie de référendum. Or, la Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa (FÉUO) soutient qu'OC Transpo ne l'a pas informée à temps d'une possible hausse du prix de l'U-Pass pour qu'une question référendaire soit ajoutée aux bulletins de vote, en prévision de l'élection du prochain conseil étudiant. Le scrutin a eu lieu la semaine dernière. « Nos règlements nous obligent à soumettre toute question référendaire, au plus tard, au mois de décembre », a rappelé Sarah Jayne King, la vice-présidente aux finances de la FÉUO. Hier, des élus membres de la commission du transport en commun ont suggéré de tout sim-

plement mettre la hache dans l'U-Pass, qui en est toujours à l'étape de projet pilote.

Le conseiller Stephen Blais, par exemple, ne voyait pas pourquoi la Ville d'Ottawa accorderait un rabais qui lui impose une pression budgétaire de 3 millions \$, alors que tout le reste de la population est appelé à se serrer la ceinture.

« On demande à ma grand-mère de payer 1 \$ de plus pour son laissez-passer mensuel d'autobus, mais les étudiants ne paieront même pas 3,63 \$ de plus par session. C'est le prix d'un café. J'ai vraiment un problème avec ça », a fait valoir l'élu de Cumberland. Aux yeux de M. Blais, par ailleurs, l'U-Pass est totalement inutile pour les étudiants des zones rurales qu'OC Transpo ne dessert pas.

Si la nouvelle grille tarifaire d'OC Transpo reçoit l'approbation du conseil municipal, le 23 mars, les prix augmenteront en moyenne de 2,5 % à compter du 1er juillet.

LA PRESSE : UQAM : Un déficit moindre, mais un tableau plus sombre – Jeudi 10 février 2011

LOUISE LEDUC

L'UQAM a conclu l'année 2009-2010 avec un déficit de 13,6 millions de dollars, 3 millions de moins que ce qu'elle avait prévu. Sur papier, cependant, en raison des normes comptables généralement reconnues que les universités sont obligées de mettre en application pour la première fois, le tableau se fait plus noir: le déficit

accumulé de l'UQAM passe de 72,9 millions qu'il était au 31 mai à 150 millions.

Jusqu'ici, la comptabilité des universités s'écrivait selon des règles comptables mises en place par le ministère de l'Éducation. Cette année, l'obligation de produire des chiffres conformes aux normes comptables généralement reconnues fait plus mal paraître les universités que jamais. Désormais, toute université doit tenir compte des

avantages sociaux futurs (vacances, régimes de retraite, congés de maladie, etc.) comme si elle devait fermer ses portes à la fin de l'exercice financier.

Ainsi, à l'Université Laval, la comptabilité nouvellement utilisée fait en sorte que le déficit accumulé, qui était de 90 millions il y a quelques mois, s'établit maintenant à 306 millions.

LE DEVOIR : Une étudiante de l'Université de Montréal se dit victime de discrimination linguistique - Vendredi 04 février 2011

Lisa-Marie Gervais

Une étudiante de l'Université de Montréal estime être victime de discrimination linguistique parce qu'elle a dû abandonner un cours d'anthropologie des religions qui lui imposait trop de lectures obligatoires en anglais.

Inscrite depuis septembre dernier à une mineure en sciences des religions, Marie-Noëlle Tremblay a réalisé dès le premier cours d'anthropologie des religions que celui-ci exigeait une trop grande compréhension de l'anglais, 80 % des lectures obligatoires étant dans cette langue. «Je comprends l'anglais, mais là, les lectures sont trop spécialisées. Je ne peux pas me permettre d'avoir de moins bonnes notes à cause de ça», a dit la jeune étudiante. «Est-ce que ça veut dire que les études supérieures ne sont accessibles

qu'à une élite bilingue au Québec?» s'est-elle demandé à voix haute.

La plupart des ouvrages suggérés dans le cours ne sont pas traduits en français. «Je comprends qu'il n'y a pas beaucoup de traductions disponibles, mais c'est un minimum de trouver des documents en français, surtout au premier cycle», a dit la jeune étudiante en faisant allusion à la Politique linguistique de l'Université. L'article 8.3 stipule que «tout particulièrement au premier cycle, l'Université favorise la production de manuels en français ou la traduction de la documentation d'usage courant».

Selon Pascale Décarie, l'ombudsman de l'Université de Montréal, la Politique linguistique mentionne également qu'il faut privilégier les plus hauts standards de qualité. «Et si les meilleurs

ouvrages se trouvent en langue anglaise et qu'il n'y a pas d'équivalent, je suppose que l'université est en droit de rendre disponible les ouvrages qu'il y a sur le marché», a-t-elle souligné en rappelant qu'il revient au secrétariat général d'appliquer la Politique linguistique.

La secrétaire générale de l'Association des étudiants en anthropologie de l'Université de Montréal, Marianne Amar, reconnaît que beaucoup de lectures sont en anglais dans ce domaine d'études. «Ça arrive souvent que plusieurs profs aient l'anglais comme première langue ou ont fait des études en anglais. Souvent, leurs références vont être dans cette langue», note-t-elle en soulignant que l'Association a une représentante départementale pour s'occuper de trouver des solutions lorsqu'une plainte survient.

LE DEVOIR : En bref – McGill : Aide financière: une attitude «hypocrite» - Jeudi 03 février 2011

Le Devoir

Les deux grosses fédérations étudiantes, collégiale et universitaire, ont dénoncé l'attitude «hypocrite» dont fait preuve le gouvernement Charest en abolissant les bourses des étudiants qui effectuent un MBA à l'Université McGill.

Les étudiants réagissaient à un article du Devoir publié hier révélant que certains étudiants ad-

missibles au programme d'aide financière inscrits au MBA à 30 000 \$ de McGill avaient vu disparaître le montant de la bourse auquel ils ont droit au profit d'un prêt, moindre. «En permettant l'existence d'un MBA à 30 000 \$, le gouvernement est en train d'approuver la création d'un système universitaire à deux vitesses. Et comme nous le voyons maintenant, l'aide financière aux études devient elle aussi un système à deux vitesses où certains programmes seront couverts

totalement et d'autres non. Dans les deux cas, c'est inacceptable», a fait savoir par voie de communiqué Louis-Philippe Savoie, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). Il craint que d'autres programmes, parce qu'ils exigent des droits de scolarité élevés, soient exclus de la liste de l'aide financière aux études.

LA PRESSE : L'Université de Montréal retrouve l'équilibre budgétaire – Jeudi 03 février 2011

LOUISE LEDUC

L'Université de Montréal a retrouvé l'équilibre budgétaire cette année, une année plus tôt que prévu.

C'est ce qu'a révélé la direction hier, expliquant que l'atteinte de cet équilibre budgétaire – alors qu'un déficit de 4 millions avait été anticipé – a été rendu possible par une hausse imprévue du nombre d'étudiants pour l'année en cours.

La direction soutient dans un communiqué qu'elle n'entend pas compter que sur une hausse de clientèle pour boucler ses futurs budgets, mais qu'elle projette de contrôler encore davantage ses dépenses. À cette fin, l'Université de Montréal entend notamment jouer cela serré au chapitre des remplacements et des embauches. Une fois l'équilibre budgétaire assuré, l'Université

entend s'attaquer au déficit de fonctionnement

accumulé avec pour objectif d'en rembourser la moitié d'ici 20 ans. En ce qui a trait à l'autre moitié, la direction a déjà demandé au gouvernement de la combler, estimant que de nombreux facteurs indépendants de sa volonté sont à la source du déficit.

L'Université de Montréal a, de toutes les universités québécoises, le plus élevé déficit accumulé. Il dépasse les 139 millions.

LE NOUVELLISTE : L'UQTR décerne ses toutes premières chaires - Publié le 03 février 2011 à 09h16 | Mis à jour à 09h18



Photo: Ève Guillemette

Dans l'ordre habituel, Lucie Guillemette, vice-rectrice aux études de cycles supérieurs et à la recherche ainsi que les professeurs Mathieu Piché (Chiropratique), Raphaël Proulx (Chimie-Biologie) et Étienne St-Jean (Sciences de la gestion).

Brigitte Trahan, Le Nouvelliste

(Trois-Rivières) L'Université du Québec à Trois-Rivières a annoncé, hier, l'octroi de ses toutes premières chaires de recherche institutionnelles. Il s'agit pour l'instant de trois chaires totalisant 120 000 \$ par année, soit 40 000 \$ par chaire, sur une période de cinq ans.

«Deux autres concours viendront compléter la mise en place du programme qui donnera lieu à la création de neuf chaires d'ici 2013», a précisé

la vice-rectrice aux études de cycles supérieurs et à la recherche, Lucie Guillemette.

Les chaires de recherche ont été attribuées par voie de concours.

La première est décernée au professeur Mathieu Piché, au département de chiropratique. Docteur en sciences neurologiques, il est notamment associé au Centre de recherche du Tokyo Metropolitan Institute of Gerontology.

Le professeur Piché s'intéresse tout particulièrement aux mécanismes du système nerveux impliqués dans la modulation endogène de la douleur dans l'espoir de permettre le développement de traitements mieux ciblés.

L'approche développée par le professeur Piché privilégie notamment l'utilisation de l'imagerie par résonance magnétique.

Une autre chaire de recherche a été décernée au professeur Raphaël Proulx du département de Chimie-Biologie. Ce dernier se distingue par son intérêt envers les réactions des écosystèmes riverains aux changements climatiques. Sa chaire aura pour mandat de créer un réseau appelé «Surveillance automatisée de la végétation et des écosystèmes riverains», dont l'acronyme est (SAUVER).

Ceci permettra de constituer une importante base de données afin de mieux comprendre les écosystèmes en vue d'en faire une gestion plus éclairée et efficace.

Le réseau SAUVER constituera aussi une plateforme de recherche multidisciplinaire et permettra de générer des collaborations scientifiques ici et à l'étranger. Le réseau devrait en effet faciliter l'accès aux grands réseaux de suivi dynamique actuellement déployés en Europe et aux États-Unis.

Enfin, la troisième des premières chaires institutionnelles décernées par l'UQTR va au professeur Étienne St-Jean du département des Sciences de la gestion.

Expert reconnu dans le domaine de l'entrepreneuriat et des PME, le titulaire se penchera sur le thème de la carrière entrepreneuriale. Il s'intéressera donc au cheminement de carrière des personnes qui deviennent entrepreneurs. Comme il le fait remarquer lui-même, pas moins de deux entreprises sur trois ferment après cinq ans.

La chaire veut donc s'intéresser aux outils et moyens qui permettraient non seulement un bon démarrage d'entreprise, mais aussi de retenir les nouveaux entrepreneurs dans leur choix de carrière.

La vice-rectrice Guillemette a souligné la qualité des candidatures soumises pour l'octroi des chaires de recherche.

«Je peux affirmer sans nul doute que si nous avions disposé de 10 chaires, pour le concours 2011, nous aurions trouvé facilement à les combler», dit-elle.

LE NOUVELLISTE : Nouvelle hausse du nombre d'étudiants à l'UQTR – Mercredi 26 janvier 2011

Brigitte Trahan, Le Nouvelliste

(Trois-Rivières) Une nouvelle hausse du nombre d'étudiants a été enregistrée à l'UQTR pour le trimestre d'hiver. Pas moins de 11 186 étudiants se sont en effet inscrits, ce qui représente une croissance de 4,9 % par rapport à la même période l'an passé.

C'est du côté des étudiants à temps partiel que l'on observe la plus importante croissance, soit 10,1 % tandis que du côté des étudiants à plein temps, on observe une augmentation de 2,7 %.

L'UQTR jouit d'ailleurs d'une hausse dans tous ses cycles d'études. Cela est particulièrement notable du côté du 2e cycle où les inscriptions ont augmenté de 11,3 %. Cette performance est

fort bien accueillie par l'UQTR puisqu'elle récompense des efforts de plusieurs années à ce chapitre.

Au premier cycle, on compte 9489 étudiants soit une augmentation de 4,1 % alors qu'au 3e cycle on compte 464 inscriptions soit 3,8 %.

Cela confirme, analyse l'UQTR, une tendance à la hausse de la proportion d'étudiants inscrits aux cycles supérieurs. Le pourcentage de ce groupe par rapport à la population étudiante totale était de 13,3 % en 2005 alors qu'il représente maintenant 15 %.

On remarque aussi, cette session, une augmentation du nombre d'inscriptions dans les do-

maines suivants: arts, chimie-biologie, philosophie, sciences comptables, sciences de l'éducation et sciences de la gestion. Selon le registraire, Normand Shaffer, «la bonne performance du secteur des arts s'explique surtout par la venue du nouveau certificat en interprétation théâtrale.»

Enfin, même le nombre d'étudiants étrangers connaît une croissance de 3,6 % par rapport à l'hiver dernier et ce malgré le resserrement par l'UQTR, des exigences de maîtrise du français. La France demeure le pays de provenance le plus important.

LA PRESSE : McGill accusée de commettre des « actions disgracieuses » : Syndicalisation des chargés de cours – Vendredi 21 janvier 2011

LOUISE LEDUC

Vingt-cinq professeurs de l'Université McGill dénoncent les « actions disgracieuses » de la direction, qui fait obstacle, selon eux, à la campagne de syndicalisation des chargés de cours.

Dans une lettre d'appui, signée notamment par l'avocat Julius Grey et l'épidémiologiste Abby Lippman, ils soutiennent que les agissements de l'administration « portent atteinte à la liberté d'expression de tous les membres de la communauté universitaire ».

Il revient aux chargés de cours – des professeurs surnuméraires payés à forfait pour le trimestre – de juger de la pertinence de se syndiquer, peut-être encore lire dans la lettre, et ils devraient pouvoir exercer ce choix « sans intimidation ou harcèlement » de la part de la direction.

Voilà un an que la campagne de syndicalisation des chargés de cours a été lancée à l'Université

McGill. L'un de ceux qui la mènent, Mijel Rozworski, accuse la direction d'avoir enlevé certaines affiches et de tout faire pour empêcher la syndicalisation. « L'Université se vante sans cesse d'avoir très peu de chargés de cours (et de miser sur l'embauche de professeurs), mais quand il s'agit de déterminer devant la Commission des relations du travail combien de signataires il nous faut pour avoir le droit de tenir un vote, là, elle prétend qu'elle en a 1500 », déplore M. Rozworski.

Par écrit, Anthony C. Masi, vice-principal de l'Université McGill, reconnaît que l'Université ne peut interférer dans le processus de syndicalisation, mais il précise que la pose d'affiches doit se faire dans le respect des normes établies, après avoir obtenu des autorisations.

Par ailleurs, insiste M. Masi, « l'Université McGill respecte la liberté d'expression et le droit de se

syndiquer. La loi québécoise du travail établit cependant des limites à cette liberté d'expression. Par exemple, les syndicats n'ont pas le droit de solliciter les employés pendant leurs heures de travail. »

Peu importe l'issue de cette bataille, Mijel Rozworski estime, lui, que les chargés de cours en sortent déjà gagnants. « Pour nous convaincre de l'inutilité de nous syndiquer, l'Université a jugé bon de nous accorder une hausse de salaire en janvier et promet que ce salaire atteindra 7200\$ en janvier. C'est ça de pris, mais ce n'est pas suffisant: nos conditions de travail demeurent inférieures à celles des chargés de cours qui sont syndiqués. »

La CSN, à laquelle entendent s'affilier ceux qui mènent la bataille à l'Université McGill, compte déjà quelque 8000 chargés de cours dans ses rangs, un peu partout au Québec.

MÉTRO : Montréal : 2700 livres contrefaits saisis à Montréal – Vendredi 21 janvier 2011

MONTRÉAL - La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a saisi des milliers de livres universitaires contrefaits dans le cadre de quatre perquisitions menées ces dernières semaines dans des commerces de photocopie de Montréal.

Treize personnes ont été arrêtées. Des accusations en vertu de la Loi sur le droit d'auteur devraient être déposées.

L'opération visait à mettre fin aux activités de groupes qui œuvraient dans la distribution et la vente illégale de livres universitaires photocopiés.

Au total, ce sont quelque 2700 livres et recueils contrefaits qui ont été saisis. Leur valeur est estimée à près de 540 000 \$. Ils pouvaient être vendus en moyenne au quart du prix courant.

La GRC avait ouvert son enquête à la suite de nombreuses plaintes reçues de commerces légitimes dans le domaine de la presse universitaire. Les enquêteurs ont pu constater qu'il s'agissait d'une pratique bien organisée touchant l'ensemble des universités de la région de Montréal.

Les commerces perquisitionnés œuvraient depuis plusieurs années. Certains d'entre eux utilisaient

une façade légitime pour s'adonner à de la photocopie illégale. D'autres louaient des locaux à proximité des universités pour la période de la rentrée, ou s'affichaient par diverses publicités.

RADIO-CANADA / MONTRÉAL : Contrefaçon : Saisie de livres universitaires contrefaits - Mise à jour le jeudi 20 janvier 2011 à 18 h 46

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a saisi des milliers de livres universitaires contrefaits dans le cadre de quatre perquisitions menées ces dernières semaines dans des commerces de photocopie de Montréal. Treize personnes ont été arrêtées. Des accusations en vertu de la Loi sur le droit d'auteur devraient être déposées. L'opération visait à mettre fin aux activités de groupes qui oeuvraient dans la distribution et la

vente illégale de livres universitaires photocopiés. Au total, ce sont quelque 2700 livres et recueils contrefaits qui ont été saisis. Leur valeur est estimée à près de 540 000 \$. Ils pouvaient être vendus en moyenne au quart du prix courant. La GRC avait ouvert son enquête à la suite de nombreuses plaintes reçues de commerces légitimes dans le domaine de la presse universitaire. Les enquêteurs ont pu constater qu'il s'agissait d'une pratique bien organisée touchant

l'ensemble des universités de la région de Montréal. Les commerces perquisitionnés oeuvraient depuis plusieurs années. Certains d'entre eux utilisaient une façade légitime pour s'adonner à de la photocopie illégale. D'autres louaient des locaux à proximité des universités pour la période de la rentrée, ou s'affichaient par diverses publicités. *La Presse Canadienne*

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Il empochera 171 000\$: Un autre dirigeant universitaire quitte son poste avec un parachute doré - Mercredi 19 janvier 2011



PHOTO UQTR

✓ *Le recteur de l'UQTR, Ghislain Bourque, ne prendra pas sa retraite avec les poches vides.* Après plusieurs dirigeants du réseau universitaire, c'est au tour du recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) de quitter son poste avec un parachute doré, a appris le Journal. Le recteur de l'UQTR, Ghislain Bourque, a annoncé lundi qu'il prendra sa retraite le 1er août prochain. En plus de toucher ses prestations normales de retraite, le recteur recevra alors une indemnité de départ de 171 768 \$ équivalant à une année de salaire, a confirmé hier la directrice des communications de l'UQTR, Guylaine Beaudoin. «Dans le fond, c'est une prime de séparation. Tous les salariés de l'Université du Québec ont

droit à cette indemnité », souligne la porte-parole. **Absurde et indécent** Vendredi, le Journal révélait que sept hauts salariés du réseau universitaire ont reçu de tels parachutes dorés, l'an dernier. Ces hauts fonctionnaires ont tous reçu une « prime » en quittant volontairement leur poste. Ces « indemnités de départ », qui variaient entre 100 000\$ et 288 000\$ par individu en 2009-2010, représentent généralement une année de salaire. Les révélations du Journal avaient fait bondir la Ligue des contribuables, vendredi dernier. La directrice générale de l'organisme, Claire Joly, avait jugé « absurde » cette pratique de rémunération et avait dit croire qu'elle n'était pas répandue dans le secteur privé. La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) avait aussi dénoncé cette pratique, en estimant qu'elle frôlait « l'indécence », au moment où les recteurs d'université se plaignent d'un sous-financement et réclament un dégel des droits de scolarité. **Départ surprenant** En Mauricie, le départ à la retraite de Ghislain Bourque en a surpris plus d'un.

En février 2010, il avait accepté d'être reconduit à la tête de l'UQTR pour un autre mandat de cinq ans. Dans une déclaration officielle, le recteur a dit quitter son poste « pour des raisons toutes personnelles. » Il en a profité pour souligner la bonne performance financière de l'Université, qui est semblait-il parvenue à « résorber complètement » le déficit de 24,5M\$ qu'elle avait accumulé. ✓ L'Université du Québec à Trois-Rivières compte quelque 11 000 étudiants, en plus d'embaucher 900 professeurs et chargés de cours. ✓ En 2008-2009, l'UQTR recevait des subventions totales de 73 M\$ et percevait quelque 14 M\$ en droits de scolarité, dans les poches de ses étudiants. ✓ Depuis quelques semaines, le monde universitaire québécois est secoué par plusieurs départs qui engendrent des coûts importants pour les contribuables. ✓ À l'Université Concordia, au centre-ville de Montréal, la rectrice Judith Woodsworth a été congédiée peu avant les Fêtes. Ce bris de contrat a entraîné de frais de plus de 700 000\$. Trois ans et demi plus tôt, la même institution avait dû verser une indemnité de 1,3 M\$ à au recteur Claude Lajeunesse, à qui elle avait aussi montré la porte.

LE NOUVELLISTE : Ghislain Bourque quitte l'UQTR pour la retraite - Mardi 18 janvier 2011



Photo:Stéphane Lessard
Ghislain Bourque laisse son poste en plein milieu d'un nouveau mandat.

Brigitte Trahan, Le Nouvelliste (Trois-Rivières) Le recteur de l'UQTR, Ghislain Bourque, a pris beaucoup de monde par surprise, hier, en annonçant son départ à la retraite alors qu'il avait accepté de renouveler son mandat, le printemps dernier. «J'avais signifié au comité que je n'irais pas jusqu'au bout du mandat de renouvellement» obtenu pour 5 ans, a-t-il dit. «Il était clair que je ne me rendrais pas à cinq ans de services supplémentaires.» Après avoir annoncé la nouvelle au personnel et aux cadres, hier, le recteur a rencontré la presse en fin d'après-midi pour faire l'annonce de son départ qui se fera le 1er août, après 35 ans de services à l'UQTR, dont six ans à titre de recteur.

Ghislain Bourque a expliqué d'entrée de jeu qu'il quitte pour des raisons personnelles «associées à la famille, à l'âge et à la disponibilité de penser aussi de temps en temps de façon un petit peu plus relâchée.» Toutefois, avant de partir, dit-il, «je voulais mener à terme un certain nombre de dossiers qui avaient été mis en place peu de temps auparavant. Je pense à la campagne de financement, je pense au plan stratégique ainsi qu'à la restructuration académique.» La restructuration académique, dit-il, «n'a pas porté les fruits qu'on espérait. C'est une déception, mais un rendez-vous manqué un peu. D'ici quelques années, c'est un dossier qui va refaire surface. C'est une question de capacité portante. Nous avons embauché quelque 120 personnes de plus, c'est-à-dire une entreprise d'assez grosse taille qui s'est greffée à l'Université depuis cinq ans. Le modèle d'organisation doit évoluer avec ça», plaide-t-il. Cet élément est d'ailleurs une des rares ombres qu'il peint dans le tableau de son mandat. Le recteur estime qu'il quitte l'Université «en ayant l'impression que le moment est propice parce que l'UQTR semble bien positionnée sur l'échiquier des universités au Québec, bien positionnée parce que les clientèles sont au rendez-vous, parce que son cadre financier est optimal,

que sa carte de programmes s'est bien développée, de même que ses pôles de recherche», dit-il. «La campagne de financement va très bien, même chose pour le plan stratégique qui est appliqué présentement», résume le recteur. Ce dernier s'est montré aussi satisfait du redressement financier important qui a été opéré sous son mandat «grâce à l'implication de toute une communauté», précise-t-il. Rappelons qu'un déficit accumulé de 24,5 millions \$ a été résorbé. Depuis les années 2000, plus de 50 % du personnel a été remplacé par de la relève, de même que 50 % des cadres depuis trois ans. Le recteur ajoute qu'il souhaitait prendre sa retraite «dans un moment où l'université allait bien. La prendre dans la tourmente, ça peut vouloir dire inévitablement, dans certains cas, une reprise difficile pour les successeurs», a fait valoir M. Bourque. La présidente du conseil d'administration, Michèle Laroche, accueille la décision de M. Bourque «avec déception et avec tristesse». Le processus de remplacement du recteur est la responsabilité de l'Assemblée des gouverneurs. Un comité de sélection a été mis en place afin de choisir, dès la fin du mois de mai, une nouvelle

personne pour occuper le poste laissé vacant par M. Bourque.

RADIO-CANADA : Mauricie : UQTR - Le recteur quitte ses fonctions - Mise à jour le lundi 17 janvier 2011 à 18 h 34

Le recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR), Ghislain Bourque, a pris tout le monde par surprise, lundi après-midi, en annonçant qu'il quitterait ses fonctions à partir du 1er août prochain.

Près de 400 étudiants et membres du personnel étaient réunis à l'atrium pour entendre l'annonce du recteur.

« C'est avec une déception, vous comprendrez, que le conseil d'administration a été saisi de la décision de M. Bourque », a réagi Michèle La-

roche, présidente du conseil d'administration de l'UQTR.

M. Bourque dit quitter son poste pour des raisons personnelles. « L'an passé, j'avais signifié au comité que je n'irais pas jusqu'au bout du mandat de renouvellement, mais la règle du jeu, c'est qu'il faut postuler pour un renouvellement de cinq ans, mais il était clair que je ne me rendrais pas à cinq ans de services supplémentaires », a-t-il indiqué.

Ce dernier se dit fier que le nombre d'étudiants soit passé de 9700 à 12 300 en six ans et que le déficit accumulé, qui était de 25 millions de dollars en 2004, ait été complètement effacé.

M. Bourque est néanmoins déçu de ne pas avoir pu mener à bien son projet de restructuration. Ce dernier prévoyait la mise sur pied de facultés, projet auquel s'opposaient les professeurs et les étudiants.

THE GAZETTE: Stop fighting lecturers' union drive, Julius Grey, other profs, urge McGill – Saturday, January 15, 2011

PEGGY CURRAN

Twenty-five McGill professors have thrown their support behind course lecturers seeking union accreditation, calling on the university to halt what they call "disgraceful efforts to disrupt and silence the campaign."

Law professor Julius Grey, epidemiologist Abby Lippman and English professor Derek Nystrom are among the tenured and tenure-track faculty members critical of McGill's actions to thwart the bid by the Association of Graduate Students at McGill (AGSEM) to organize course lecturers which they say "threaten the free speech of all members of the university community."

McGill is the only university in Quebec where lecturers, who teach many of the compulsory and general undergraduate courses, are not unionized.

Despite a significant wage hike in October, and others slated for this year and next, the AGSEM says lecturers at McGill earn about 25 per cent less than their counterparts at other universities in the province.

According to the CS-affiliated union, the minimum contract for a McGill lecturer is \$6,000 per course, compared with \$7,770 at Concordia, \$7,737 at Université de Montréal and \$8,577 at Université du Québec à Abitibi-Témiscamingue.

In their letter, faculty members call the university's attempt to shut down the campaign last September by removing union posters "nothing short of shameful ...

"This is not simply an example of thuggish intimidation tactics (although it is very much that as well). It is an attack on the very idea of the university itself, as a place dedicated and committed to the free exchange of ideas—including ideas about how the labour of the university should be organized and represented."

The faculty members say it is not up to them and the university administration to decide whether lecturers should join a union, but the lecturers themselves.

"We simply ask that they be able to make this decision without intimidation or harassment, and

with every avenue of information freely available to them. This is how democracy works."

In a written statement, Provost Anthony Masi said McGill "respects free expression and the right of employees to unionize if they so choose. Quebec labour law itself establishes limits on freedom of speech and expression.

"Unions are not allowed to solicit employees during hours of work. And employers have the right to ensure total respect of the workplace as private property."

Nor can the university "communicate to employees during a union drive in any way to persuade them to vote one way or the other."

As for the posters, Masi said McGill has rules regarding the placement of posters of any kind on campus.

"Those posters on public boards that were placed without the required date stamps from the various building directors ... were removed. Since then, posters that have been appropriately marked have remained on bulletin boards, untouched."

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Encore des parachutes dorés – Vendredi 14 janvier 2011



PHOTO AGENCE QMI

EXCLUSIF ✓ C'est l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), dont le siège social est situé à Québec, qui a versé l'an dernier l'indemnité de départ la plus généreuse à un de ses dirigeants.

SÉBASTIEN MÉNARD sebastien.menard@journalmtl.com

Pratique «absurde» Alors qu'elles réclament le dégel des frais de scolarité, les universités québécoises ont versé de véritables parachutes dorés à sept dirigeants qui ont choisi de prendre leur retraite, l'an dernier, une situation « absurde » qu'on ne verrait pas dans le secteur privé, affirme la Ligue des contribuables.

Parmi ces hauts fonctionnaires, c'est l'ex-secrétaire générale de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), Michèle Gauthier, qui a pris sa retraite avec l'indemnité de départ la plus élevée, a appris le Journal.

En additionnant toutes les sommes qui lui ont été versées, Mme Gauthier a touché plus de 288 000 \$ lorsqu'elle a volontairement quitté son poste, en décembre 2009, six ans après être arrivée à l'INRS. Ce montant s'ajoute aux prestations de retraite qu'elle reçoit depuis, a reconnu une porte-parole de l'établissement, Julie Martineau. Outre l'indemnité quasi-automatique d'une année de salaire versée aux dirigeants du réseau de l'Université du Québec, Michèle Gauthier a eu droit à un montant forfaitaire d'environ 67 000 \$ pour bonifier son régime de retraite et à une compensation de quelque 59 000 \$ reliée à l'interruption hâtive de son contrat.

La fonctionnaire était censée demeurer en poste jusqu'en 2013, mais elle a accepté de quitter ses fonctions trois ans plus tôt, à la suite d'une entente intervenue avec l'INRS au terme d'un congé de maladie.

« On a quand même fait une économie, plaide Julie Martineau. Le solde du contrat était de 32 mois, ce qui représente 432 000 \$, et nous avons racheté ça pour 59 000 \$ », fait-elle valoir.

L'ex-directeur des bibliothèques de l'Université Concordia, William Curran, a lui aussi reçu un parachute doré, en quittant son poste. En deux ans, l'institution lui a versé une prime de départ totalisant 222 000 \$. Un peu moins de la moitié de cette somme, équivalant à 18 mois de salaire, lui a été payée en 2009-2010.

Le fonctionnaire avait droit à cette « indemnité de départ » en « conformité avec les politiques » de Concordia, affirme-t-on.

D'autres employés en bénéficient

Cinq autres dirigeants du réseau de l'Université du Québec, ainsi que des universités McGill et de Sherbrooke, ont reçu une « prime de séparation » équivalente à une année de salaire, l'an dernier, en prenant leur retraite (voir encadré).

Cet avantage était soit prévu au « Protocole des cadres supérieurs » ou à un « règlement » interne, ont expliqué différents porte-parole.

« Au départ, l'idée était de favoriser le renouvellement du corps professoral, pour s'assurer d'avoir des professeurs très à date au niveau des connaissances, indique le secrétaire général de l'Université du Québec à Rimouski, Alain Caron. C'était un incitatif à prendre la retraite », souligne-t-il.

« L'exemple vient d'en haut »

Au moment où le réseau universitaire se dit sous-financé et réclame le dégel des frais de scolarité, ces indemnités de départ constituent une « pratique de rémunération absurde », dénonce la directrice générale de la Ligue des contribuables, Claire Joly.

« C'est un avantage social qui ne devrait pas exister », tranche-t-elle.

Mme Joly affirme que de telles primes de départ sont pratiquement inexistantes dans le secteur privé.

« Quand les gens démissionnent de leur plein gré, ils ne devraient pas avoir de compensation, dit-elle. Mais l'exemple vient d'en haut, lance Claire Joly. Quand les députés démissionnent volontairement, ils ont droit à une prime de départ. »

Avec la collaboration de Serge Laplante, notre chercheur à l'Assemblée nationale.

LE DEVOIR: Libre opinion - Financement des universités: la «règle de trois» qui tue..., par Jean Goulet - Sherbrooke - Lundi 10 janvier 2011

On a beaucoup parlé récemment de la question du sous-financement des universités, l'accent étant surtout mis sur la part qui devrait revenir aux étudiants, les premiers bénéficiaires de leur formation. On a bien sûr fait état du manque à gagner global des universités, en le chiffrant en fonction de différentes comparaisons. Au-delà de ces deux façons de voir le financement (le montant global investi et la contribution individuelle), il y a une autre embûche, dont on ne parle jamais, et qui est aussi pernicieuse: la façon dont ce montant est réparti entre les différentes unités pour accomplir leur mission.

On pourrait croire que c'est un problème technique, qu'il faut laisser aux techniciens. C'est ce qu'on a fait depuis dix ans, avec des résultats désastreux. On en a peu parlé dans les discussions de l'automne dernier. On a seulement mentionné que les étudiants devraient contribuer plus aux «programmes qui coûtent plus cher», pensant qu'on avait réglé ainsi de façon simple une question complexe.

Si un programme coûte cher, est-ce qu'il donne automatiquement accès par la suite à un emploi particulièrement rémunérateur? Non! Il faut se méfier de ces simplifications. Au contraire, certaines des formations les plus rémunératrices se situent en administration, là où la formation est réputée la moins chère. De plus, une formation peut être plus coûteuse parce que peu d'étudiants la choisissent. Faut-il alors les pénaliser de ce choix, souvent névralgique pour la société?

Montant global

Comment le financement global est-il redistribué entre les universités, et comment est-il par la suite distribué entre les unités? Les recteurs ne sont intéressés que par le montant global. Même si la formule qui le leur attribue n'est basée sur

aucune analyse sérieuse des besoins, ils s'en arrangent. C'est le déficit ou le surplus global qui les intéresse. Notons au passage qu'on n'a jamais parlé du financement des coûts directs de la recherche, simplement parce qu'elle n'est pas financée! En effet, on ne calcule que les coûts de la formation, espérant que la recherche y trouvera son compte au total. On annonce à grands coups de conférences de presse des subventions pour mener des projets de recherche, mais ces subventions ne couvrent jamais les coûts les plus importants de la recherche, soit le salaire des professeurs qui la font!

Mais les unités de l'institution, celles qui ultimement doivent faire le travail et remplir la mission, peuvent être très fragilisées par un mode de distribution déficient. Le système qu'a adopté le ministère de l'Éducation a maintenant 10 ans. Il a été concocté par le ministre de l'époque, François Legault, et on n'a fait que le modifier depuis ce temps. Il y a trois prémisses à ce système.

Premièrement, on ne doit pas tenir compte de la recherche, elle se financera à même les subventions pour l'enseignement. Deuxièmement, à partir du principe qu'il en coûte deux fois plus cher de former 100 000 étudiants que 50 000, on finance la formation de 15 étudiants deux fois moins que celle de 30, qui pourtant a exactement le même coût (à la limite, c'est seulement le premier étudiant du programme qui coûte quelque chose!). C'est la tyrannie de la «règle de trois», le summum de la capacité de modélisation mathématique des technocrates du ministère.

La troisième prémisses est que le financement d'une discipline donnée doit être basé sur la moyenne des dépenses effectuées dans le passé pour cette discipline. Ainsi, si le coût moyen pour

former 100 chimistes à l'université A est de 20 000 \$ et celui des 25 chimistes à l'université B est de 25 000 \$, à cause, par exemple, des frais fixes inhérents à tout programme, lors de la prochaine révision des «clarders», comme on les appelle dans le jargon, on donnera à l'université A 100 000 \$ de plus, qu'on prendra à l'université B, pour «équilibrer» les coûts, même si A n'en a pas besoin et que ce montant est vital pour B.

Bien sûr, le ministère surveille tout de même l'application de sa formule. Il s'est assuré de définancer l'informatique dans toutes les universités, entre autres en ne prenant pas en compte les coûts à Trois-Rivières, qui n'étaient pas dans la moyenne voulue, et en gelant ses calculs au moment où il y avait trois fois plus d'étudiants que maintenant dans cette discipline, amenant tous les départements d'informatique du Québec au bord de la faillite. C'est une volonté très claire dans les documents du ministère.

On se retrouve avec une anomalie: il en coûte deux fois plus cher pour former un ingénieur en informatique qu'un informaticien, alors que ces deux formations sont à peu près équivalentes. Par contre, pour les disciplines qui n'existent que dans une seule université, c'est le «bar ouvert», puisque toute hausse des coûts se reflète automatiquement dans le budget suivant, ce qui fait qu'une formation en foresterie est maintenant plus financée que celle en médecine!

Quand on se sera entendus sur le financement global qu'il est pertinent d'investir dans nos universités, et sur la part qu'il revient de faire payer par les étudiants, pourrions-nous essayer de redistribuer cet argent de manière plus intelligente?

LA PRESSE: Quelques vérités méconnues sur les études doctorales - Samedi et dimanche 08 et 09 janvier 2011

RUDY LE COURS

La majorité des détenteurs de doctorat qui s'exilent aux États-Unis après l'obtention de leur diplôme prévoient revenir travailler au Canada. Deux ans après leur collation de grade, un sur quatre est déjà de retour.

L'analyse [Espérances et résultats sur le marché travail des titulaires de doctorat des universités canadiennes](#) de Louise Desjardins et Darren King de Statistique Canada, fait aussi ressortir que ce n'est pas le salaire qui attire avant tout ces chercheurs de l'autre côté de la frontière. C'est plutôt la perspective d'y réaliser des études postdoctorales dans des centres de recherche mieux équipés.

Cinq ans après leurs doctorats, la totalité des diplômés en génie s'attendent à être de retour au Canada. Toutes disciplines confondues, la moyenne dépasse les 80%.

En comparant ces informations à celles d'une autre enquête, les auteurs ont pu résoudre une vieille énigme statistique: pourquoi l'écart de revenu entre les détenteurs d'une maîtrise et d'un doctorat est si faible, après deux ans, alors que l'effort consenti par l'individu et l'État pour former le second est bien plus grand? « On s'est rendu compte que les gens qui font un postdoctorat gagnent en moyenne 18 000\$ de moins que ceux qui retournent directement sur le marché du travail » (54 000\$ comparativement à 72 000\$), précisent en entrevue Mme Desjardins. Le revenu médian

des deux catégories de diplômés se situe pourtant à 65 000\$.

Or, l'attrait d'études ou de stages postdoctoraux est grand. Environ deux diplômés sur cinq y aspirent. Ils sont surtout concentrés en sciences de la vie où l'écart de revenu est très élevé, en informatique, en mathématique et en sciences physiques.

Ils choisissent un exil en Californie, au Massachusetts ou dans l'État de New York.

Sans trop vouloir s'avancer, Mme Desjardins évoque la possibilité que l'écart de revenu entre maîtrise et doctorat se creuse à mesure que leurs détenteurs cheminent dans leur vie professionnelle.

Les travaux des auteurs sont basés sur les 42 000 nouveaux détenteurs de doctorats canadiens de 2005, interrogés en 2007. (Les données jusqu'en 2008 indiquent que le nombre de diplômés décrochés est toujours à la hausse, mais la proportion de docteurs - toutes disciplines confondues - restant inférieure à 1% de la population active.)

Les auteurs montrent que les disciplines choisies par les doctorants varient selon le sexe et le pays d'origine.

Les femmes sont de plus en plus nombreuses dans cet aréopage savant: 46% en 2005, comparativement à 35% en 1995. Elles optent surtout pour la psychologie, les sciences sociales, l'enseignement, les sciences de la santé et les sciences humaines.

En revanche, on compte beaucoup plus d'hommes en génie, en informatique, en mathématique et en sciences physiques.

Près de la moitié des doctorats décernés en 2005 sont allés à des gens dont l'anglais est la langue maternelle, un sur cinq à des francophones. Le troisième groupe linguistique appartient aux langues chinoises avec 8% des diplômés.

Les allophones sont concentrés dans des disciplines précises: « Près des deux tiers des diplômés de génie et près de quatre diplômés sur dix en informatique, mathématiques et sciences physiques avaient une langue non officielle comme langue maternelle », écrivent les auteurs. La grande majorité d'entre eux étaient naturalisés ou immigrants reçus en 2007.

Les auteurs font aussi ressortir que bon nombre de ces grands diplômés sont considérés comme surqualifiés, la surqualification étant « la sous-utilisation du capital humain par l'économie ». Ils détiennent un emploi pour lequel leur niveau d'instruction n'était pas requis. C'est particulièrement vrai en génie et en éducation, où la proportion atteint 40%.

L'étude révèle enfin que 7% des diplômés de 2005 chômaient en 2007. Le taux grimpe à 8% en génie et à 16% pour les docteurs en sciences humaines. Il n'était en revanche que de 3% chez les spécialistes en éducation, une sphère où on recherche généralement un doctorat alors qu'on occupe déjà un emploi.

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT: Trois professeurs émérites critiqués par les étudiants - Jeudi 06 janvier 2010



Agence QMI | Une lettre ouverte publiée hier dans *Le Devoir* et signée par trois professeurs émérites sur le sous-financement des universités québécoises a soulevé la colère de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ). Robert Lacroix, Claude Montmarquette et Alain Caillé ont dressé dans leur lettre un portrait alarmant de la situation, particulièrement en ce qui concerne le financement en recherche, et ont demandé le dégel immédiat des droits de scolarité.

« C'est le même vieux disque que M. Lacroix et ses acolytes s'entêtent à nous répéter en espérant nous convaincre que la seule solution au problème de financement des universités, c'est pelletter le fardeau du financement universitaire

sur le dos des étudiants. », a déclaré par voie de communiqué Louis-Philippe Savoie, président de la FEUQ.

Pas aux étudiants de payer
La FEUQ déplore que Robert Lacroix — l'ancien recteur de l'Université de Montréal — et ses confrères présentent comme solution première au sous-financement des universités, une hausse radicale des frais de scolarité. Elle déclare que les étudiants ne devraient pas subir les contre-coups d'un manque d'appui financier en recherche qui relève en grande partie du secteur privé et des fonds subventionnaires.

« Déjà, les recteurs détournent une partie de la subvention de fonctionnement des universités vers les immobilisations. Est-ce qu'ils vont dé-

tourner l'argent devant servir à l'enseignement vers les laboratoires de recherches ? Les universités devront avant toute chose démontrer qu'elles utilisent l'argent public aux fins prévues et non pour entrer dans une concurrence malsaine », a poursuivi M. Savoie.

Des chiffres contestés
Finalement, la FEUQ remet en question les chiffres sur lesquels s'appuient les signataires de la lettre ouverte. Elle estime qu'ils ont sciemment omis de tenir compte des réinvestissements tant gouvernementaux qu'étudiants dans les universités à partir de l'année 2007-2008.

MÉTRO : Les universités montréalaises seraient désavantagées Jeudi 06 janvier 2010

Les universités montréalaises seraient désavantagées

► Trois professeurs affirment que leur sous-financement chronique nuit à leur position concurrentielle au Canada

FINANCEMENT. Trois professeurs affirment dans une lettre ouverte que les universités basées à Montréal souffrent depuis près de 20 ans d'un sous-financement chronique qui mine leur position concurrentielle au Canada.

Dans une lettre publiée hier dans *Le Devoir*, les professeurs Claude Montmarquette et Alain Caillé, de même que leur confrère et ex-recteur de l'Université de Montréal Robert Lacroix, estiment que le sous-financement net des universités québécoises par rapport à la moyenne canadienne s'élève à 620 M\$, ce qui entraîne un manque à gagner de près de 400 M\$ dans les universités montréalaises.

Les signataires croient que le refinancement des universités doit se faire maintenant et s'échelonner sur trois ans, au maximum. Selon eux, le gel des droits de scolarité a fait décrocher le Québec du modèle nord-américain, avec les conséquences désastreuses que l'on tente de cacher.

Ils proposent de déréglémenter les droits de scolarité, de les ramener d'ici trois à cinq ans à la moyenne canadienne, avec les mesures appropriées pour favoriser l'accès à la formation, et de laisser les universités déterminer elles-mêmes leurs droits de scolarité à l'intérieur de balises établies par le gouvernement.

À leur avis, il est impossible dans le contexte de sous-financement que les universités montréalaises conservent leur position concurrentielle et attirent les meilleurs étudiants internationaux et les chercheurs les plus innovateurs et les plus performants.

Les trois professeurs croient que si les universités québécoises étaient financées comme celles du reste du Canada, on trouverait dans nos deux grandes universités de recherche montréalaises de 1 200 à 1 500 professeurs de plus qui y feraient des travaux.

LA PRESSE CANADIENNE

55,5 %

Deux des 13 grandes universités de recherche du Canada sont localisées à Montréal. Elles affichent 55,5 % des dépenses de recherche universitaire québécoises et octroient près de 45 % des doctorats qui sont décernés dans la province.

Le Festin Fête après Fêtes

Le Festin comprend un succulent quart cuisse avec frites, boisson gazeuse ou café à volonté et un bon morceau de tarte au sucre

Réactions

► « C'est le même vieux disque que Robert Lacroix et ses acolytes s'entêtent à nous répéter en espérant nous convaincre que la seule solution, c'est de pelletter le fardeau du financement universitaire sur le dos des étudiants. » Louis-Philippe Savoie, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)

► « L'accroci intellectuel utilisé pour demander la déréglémentation relève de la haute voltige. Ce que ces messieurs proposent, c'est de remonter 45 ans dans le passé, alors que seulement les fils provenant de familles aisées pouvaient espérer faire des études universitaires. » Marc-André Ross, secrétaire général de la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal

24 HEURES : Des professeurs émérites s'en prennent au sous-financement des universités – Jeudi 06 janvier 2011

Agence QMI
Trois professeurs émérites de l'Université de Montréal dressent un portrait alarmant du sous-financement des universités québécoises et demandent le dégel des droits de scolarité dans une lettre ouverte publiée dans « *Le Devoir* » mercredi.

Robert Lacroix, Claude Montmarquette et Alain Caillé estiment que le sous-financement des universités québécoises par rapport à la moyenne canadienne s'élève maintenant à 620 millions \$ et que, dans ce contexte, il leur est impossible de conserver leur position concurrentielle nationale.

« Nous devons cesser de dire que Montréal est une ville de savoir. Elle l'est de moins en moins, car ses gros moteurs de l'avancement des connaissances et de l'innovation roulent de plus en plus au ralenti par manque de carburant », déclarent-ils.

La situation est d'autant plus alarmante dans les institutions montréalaises, particulièrement à l'Université de Montréal et à l'Université McGill, qui selon eux, « effectuent à elles seules 55,5 % des dépenses de recherche universitaire réalisées par année au Québec et octroient 44,7 % des doctorats qui y sont décernés ».

Comparaison avec Toronto
Pour illustrer leur propos, les auteurs de la lettre ont comparé le financement de ces deux institutions montréalaises avec celui de l'Université de Toronto, sur deux périodes de trois ans consécutives.

Selon les trois professeurs, durant les années de 2001 à 2003 (inclusivement), les fonds obtenus par l'Université de Montréal représentaient 77,3 % de ceux obtenus sur la même période par l'Université de Toronto et 64,2 % pour l'Université McGill. Pour la période de 2006 à 2008, ils estiment que les deux institutions montréalaises

ont subi une baisse de près de 30 % par rapport à la première période analysée.

« Toutefois, si les universités québécoises étaient financées au niveau de celles du reste du Canada, on pourrait avoir dans nos deux grandes universités de recherche montréalaises de 1200 à 1500 professeurs de plus qui y feraient de la recherche », expliquent-ils.

Pour MM. Lacroix, Montmarquette et Caillé, la cause de la « maladie » est connue depuis longtemps : le gel des droits de scolarité.

« Il faut donc déréglémenter les droits de scolarité, les ramener sur de trois à cinq ans à la moyenne canadienne, avec les mesures appropriées pour favoriser encore davantage l'accès à la formation universitaire et laisser les universités déterminer elles-mêmes leurs droits de scolarité à l'intérieur des balises larges du gouvernement », concluent-ils.

RADIO-CANADA : Montréal : Financement des universités : Montréal est désavantagée, selon trois professeurs - Mise à jour le mercredi 5 janvier 2011 à 8 h 57

Trois professeurs de l'Université de Montréal (UdM) exigent, dans une lettre ouverte parue dans *Le Devoir*, un meilleur financement des universités montréalaises, estimant que celles-ci sont les grandes perdantes.

Claude Montmarquette, Alain Caillé et Robert Lacroix parlent d'un phénomène chronique qui dure depuis 20 ans. Ils soulignent que le sous-financement net des universités québécoises par rapport à la moyenne canadienne s'élève à 620 millions de dollars. Il en résulte, selon eux, un manque à gagner de près de 400 millions dans les universités montréalaises.

Les trois professeurs notent que, par exemple, les fonds de recherche obtenus par l'Université de Toronto sont beaucoup plus importants que ceux octroyés à l'Université de Montréal et McGill, considérées parmi les 13 grandes universités de recherche au Canada.

Difficile donc, prédisent les signataires, pour les universités montréalaises de conserver leur

position concurrentielle et d'attirer davantage d'étudiants internationaux et de chercheurs.

D'après les projections des trois professeurs, 1200 à 1500 professeurs de plus feraient de la recherche à l'UdM et McGill si ces universités étaient financées au niveau de celles du reste du Canada.

Nous devons cesser de dire que Montréal est une ville de savoir. Elle l'est de moins en moins, car ses gros moteurs de l'avancement des connaissances et de l'innovation roulent de plus en plus au ralenti par manque de carburant.
— Extrait de la lettre ouverte de Claude Montmarquette, Alain Caillé et Robert Lacroix

Déréglementer les droits de scolarité

Pour les signataires de la lettre ouverte, la solution existe, puisque le remède est connu : « Il faut donc déréglementer les droits de scolarité, les ramener sur de trois à cinq ans à la moyenne canadienne, avec les mesures appropriées pour

favoriser encore davantage l'accès à la formation universitaire et laisser les universités déterminer elles-mêmes leurs droits de scolarité à l'intérieur des balises larges du gouvernement ».

C'est le gel des droits de scolarité qui a fait décrocher le Québec du modèle nord-américain, avec les conséquences désastreuses que l'on tente de cacher.
— Extrait de la lettre ouverte de Claude Montmarquette, Alain Caillé et Robert Lacroix

D'après les trois professeurs, près de 64 % de l'activité universitaire du Québec et 80 % des étudiants internationaux sont concentrés à Montréal. L'UdM et McGill, parmi les 13 grandes universités de recherche du Canada, se partagent 55,5 % des dépenses de recherche universitaire réalisées au Québec et octroient près de 45 % des doctorats qui y sont décernés.

LE DEVOIR: Idées : Sous-financement des universités - Montréal, la grande perdante, par Robert Lacroix, Claude Montmarquette et Alain Caillé - Professeurs émérites de l'Université de Montréal - Mercredi 5 janvier 2011

Montréal regroupant quatre grandes universités et trois grandes écoles, on y trouve 63,8 % de l'activité universitaire du Québec, 79,7 % des étudiants internationaux et 67,3 % des dépenses de recherche universitaire y sont réalisées. Qui plus est, 2 des 13 grandes universités de recherche du Canada y sont localisées, à savoir l'Université McGill et l'Université de Montréal. Ces deux universités effectuent à elles seules 55,5 % des dépenses de recherche universitaire réalisées année après année au Québec et octroient 44,7 % des doctorats qui y sont décernés. Comme le sous-financement net des universités québécoises par rapport à la moyenne canadienne s'élève maintenant à 620 millions de dollars, c'est un manque à gagner de près de 400 millions que vivent annuellement les universités montréalaises.

Il est impossible dans ce contexte de sous-financement important et chronique (il dure depuis près de vingt ans) que les universités montréalaises conservent leur position concurrentielle nationale et internationale et attirent leur large part des meilleurs étudiants internationaux et des chercheurs les plus innovateurs et les plus performants. Nous devons cesser de dire que Montréal est une ville de savoir. Elle l'est de moins en moins, car ses gros moteurs de l'avancement des connaissances et de l'innovation roulent de plus en plus au ralenti par manque de carburant.

Position relative en chute

L'évolution de la position relative des universités McGill et de Montréal au sein des grandes universités de recherche du Canada illustre à la

perfection ce qui précède. En effet, un indicateur de l'impact de ce sous-financement sur la recherche est l'évolution des fonds de recherche dans ces deux grandes universités de recherche du Québec. Comme nous l'avons déjà dit, ces dernières obtiennent plus de 50 % des fonds de recherche universitaire du Québec.

En prenant des moyennes de deux blocs de trois ans de 2001 à 2003 et 2006 à 2008 des fonds de recherche obtenus par nos deux universités montréalaises et en comparant ces résultats avec ceux obtenus par l'Université de Toronto, que trouvons-nous? Les fonds moyens obtenus pour le premier bloc de trois ans représentaient 77,3 % de ceux obtenus sur la même période par l'Université de Toronto pour l'Université de Montréal et 64,2 % pour McGill.

Qu'est-il arrivé du deuxième bloc d'années? Les fonds obtenus par l'Université de Montréal ne représentent plus que 54,2 % de ceux de l'Université de Toronto (une baisse de 30 %), et ceux de McGill ne s'élèvent qu'à 48,4 % de ceux de l'université ontarienne (une baisse de 25 %). On ne constate pas le même phénomène par rapport à l'Université de Toronto pour d'autres grandes universités de recherche canadiennes. C'est ainsi que UBC et McMaster ont amélioré leur position relative par rapport à l'Université de Toronto, alors que l'Université d'Alberta et Western maintenaient la leur.

Grande perdante

Évidemment, d'autres facteurs que le sous-financement des universités québécoises ont pu jouer dans leur déclassement relatif eu égard à la recherche universitaire. Toutefois, si les uni-

versités québécoises étaient financées au niveau de celles du reste du Canada, on pourrait avoir dans nos deux grandes universités de recherche montréalaises de 1200 à 1500 professeurs de plus qui y feraient de la recherche avec les équipes qu'ils auraient constituées; ils auraient obtenu des fonds de recherche pour soutenir leurs activités. L'impact du sous-financement des universités québécoises sur la recherche universitaire est indéniable et les conséquences pour le développement de «Montréal ville de savoir» et la croissance de l'économie du Québec ne feront que s'accroître.

Montréal s'avère la grande perdante du sous-financement qui touche également les autres universités québécoises, chacune ayant aussi des niches d'excellence à maintenir.

Il faut cesser de tergiverser sur les modalités que prendra le refinancement des universités. Il doit se faire maintenant et s'échelonner sur la période la plus courte possible, à savoir trois ans au maximum. Le remède est connu depuis longtemps puisque l'on connaît parfaitement la cause de la maladie. C'est le gel des droits de scolarité qui a fait décrocher le Québec du modèle nord-américain, avec les conséquences désastreuses que l'on tente de cacher.

Il faut donc déréglementer les droits de scolarité, les ramener sur de trois à cinq ans à la moyenne canadienne, avec les mesures appropriées pour favoriser encore davantage l'accès à la formation universitaire et laisser les universités déterminer elles-mêmes leurs droits de scolarité à l'intérieur des balises larges du gouvernement.

THE GAZETTE: Concordia begins process of weaning itself from bottled water : Altering fountains, then vending machines – Thursday, April 07, 2011

Peggy Curran the GaZette

Water relief. Concordia University says it's almost ready to kick the bottle – the plastic kind. After months of consultations and pressure from student groups, Concordia says it will begin the process of revamping more than half of its 235 water fountains to accommodate refillable water bottles.

When the first phase of that overhaul is completed, probably by the end of the next school year, Concordia will stop stocking bottled water in vending machines on its Loyola and Sir George Williams campuses.

"This is great news," said Laura Beach, the anthropology and geography major who spearheaded the TapThirst campaign last fall urging Concordia to pull the plug on plastic water bottles.

When Concordia renegotiated its new five-year contract with Pepsi, it included a clause stipulating it could opt to restrict sale of bottled water. Over the course of the winter, officials met with students and others in the university community to see how to tackle the water issue.

"This is not only about bottled water, but is consistent with the university's values of promot-

ing responsible sustainability practices," says Roger Côté, acting vicepresident (services). "It's the next step in Concordia's ongoing commitment to enhancing the quality of life of the community in which we live."

Beach, who was recently chosen to represent undergraduate students on Concordia's board of governors, said she hopes this decision will lead to a broader rethinking of the way the university decides what foods and beverages are available on campus.

"It's certainly a big step in the right direction," said Lex Gill, who won last week's Concordia

Student Union election and will take over as CSU president next month.

"From a cultural perspective, I think we also need to reach out to ordinary students – beyond those who are immediately concerned with sus-

tainability and ecological justice – and start portraying bottled water as exactly what it is: expensive, wasteful, and dirty ... so drink tap!"

24 HEURES : Concordia: des cadres gâtés, des travailleurs boudés – Mercredi 06 avril 2011



Photo: Luc Cinq-Mars

Ces manifestations ont pour but de faire plier la direction pour qu'elle accepte de procéder au rattrapage salarial.

Jean-Marc Gilbert

Fatigués de voir les négociations faire du sur-place, une soixantaine d'employés de l'Université Concordia, sans convention collective depuis trois ans, manifestent depuis quelques semaines leur mécontentement envers la direction de l'Université.

Ces manifestations, qui se tiennent du lundi au vendredi entre 12h et 12h30, ont pour but de faire plier la direction pour qu'elle accepte de procéder au rattrapage salarial des électriciens, plombiers et autres techniciens membres du syndicat de Métallos (section locale 9835).

« Nous avons comparé nos salaires à ceux des autres universités et nous gagnons trois à quatre dollars de moins de l'heure », dénonce Joe Luciano, délégué syndical, présent lors de la manifestation de mardi.

« Les recteurs ont d'énormes primes de départ, les cadres se votent des augmentations importantes et après on nous dit ne pas avoir d'argent pour nous. Nous ne croyons pas à ça », ajoute-t-il.

Mandat de grève

Déterminés à se battre jusqu'au bout, les syndiqués ont voté, jeudi, à 100 % en faveur d'un mandat de grève, « une première dans l'histoire de l'Université », selon le syndicat.

Prêts à accentuer les moyens de pression avant de mettre ce mandat de grève à exécution, les syndiqués ne veulent par contre pas que les étudiants payent le prix pour un conflit qui ne les regarde en rien.

Du côté de la direction, on se refuse à tout commentaire puisque les négociations sont toujours en cours.

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Des dépenses « hallucinantes » et « exagérées » : L'institution est gouvernée par un v.-p. de Power Corporation, souligne le PQ – Samedi 19 mars 2011

SÉBASTIEN MÉNARD

Les dépenses « hallucinantes » et « déraisonnables » révélées à l'université Concordia ne sont pas étrangères au fait que l'institution est gouvernée par un vice-président de Power Corporation, croit la députée péquiste Marie Malavoy. À l'Assemblée nationale, cette semaine, la députée de Taillon a talonné la ministre de l'Éducation au sujet de la gestion des fonds publics dans cette institution anglophone du centre-ville de Montréal.

Il y a trois mois, l'ex-rectrice de Concordia, Judith Woodsworth, avait touché une « indemnité de départ » de 700 000 \$ après avoir été congédiée. Son prédécesseur, Claude Lajeunesse, avait eu droit à un parachute doré 1,3 M\$ après s'être lui aussi fait montrer la porte. Et ce n'est pas tout.

Concordia a accepté d'acheter le condo appartenant à son recteur intérimaire, Frederick Lowy,

afin de « l'accommoder. » Il s'apprêtait à vendre l'unité pour en acheter une autre quand l'Université l'a appelé en renfort. L'appartement est évalué à plus de 1 million \$.

Surenchère entre les universités

Marie Malavoy a questionné la ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, au sujet de ces dépenses « exagérées ».

« La solution que le gouvernement m'envoie à la figure, c'est un projet de loi sur la gouvernance des universités, a expliqué la députée, en entrevue au Journal. Un des problèmes de cette idée de gouvernance, c'est qu'on veut faire rentrer dans les conseils d'administration une majorité de gens de l'extérieur, puisés souvent dans le milieu des affaires. Ce que ça instaure, c'est une idée de surenchère entre les universités », analyse-t-elle.

Le C. A. de Concordia est présidé par Peter Kruyt, qui est vice-président chez Power Corpo-

ration, souligne Marie Malavoy. « Concordia est un très bon exemple. Ça fait deux fois que des recteurs sont remerciés par le conseil d'administration. Et, comme par hasard, la personne qui fait ça est un vice-président de Power Corporation qui a – j'ai tendance à le croire – une façon de voir la gestion des universités avec des règles du jeu inspirées d'un monde des affaires très concurrentiel. »

La députée de Taillon est tout aussi outrée du salaire consenti au doyen de la faculté de médecine de McGill. « Je ne doute aucunement de sa compétence, mais il gagne un demi-million de dollars par année », lance Mme Malavoy.

« Qu'il y ait un minimum de frais de représentation, bien sûr, dit-elle. Mais là, on est dans la démesure. »

JOURNAL DE MONTRÉAL EN EX-LOCKOUT : On achète le condo du recteur : Lowy continue de vivre dans son condo évalué à 1 M\$, tout en recevant une allocation de 3000\$ par mois – Vendredi 04 mars 2011



PHOTO MARTIN CHEVALIER

√ C'est dans cet édifice de l'avenue du Docteur-Penfield, au centre-ville de Montréal, qu'est situé le condo dont l'Université Concordia se portera acquéreuse.

Sébastien Ménard

Le nouveau recteur de l'Université Concordia, Frederick Lowy, a fait une bonne affaire en acceptant ce poste, le mois dernier. Dans un geste exceptionnel, l'institution a décidé d'acheter son condo, évalué à plus d'un million de dollars, au centre-ville de Montréal... tout en lui versant une allocation de 3000 \$ par mois pour qu'il continue d'y vivre.

Voilà l'élément le plus surprenant dans le contrat du nouveau patron de Concordia, qui a été signé le 2 février dernier.

Celui qui a succédé à Judith Woodsworth, congédiée dans des circonstances nébuleuses peu avant Noël, était sur le point de vendre son condo de l'avenue du Docteur-Penfield, lorsque Concordia l'a appelé à la rescousse, au début de 2011.

« Quand le Dr Lowy a été approché pour le poste de recteur sur une base intérimaire, il était en voie de s'installer à l'extérieur de la province. Il s'était déjà engagé légalement à acheter un nouveau condo et était sur le point de mettre le sien en vente. Il a besoin du fruit de la vente de son condo pour pouvoir acheter l'autre », a expliqué la porte-parole de Concordia, Fiona Downey.

« Puisque son engagement envers l'Université aurait nécessité qu'il reporte la vente, l'Université achètera le condo du Dr Lowy au juste prix du marché, et le Dr Lowy paiera un loyer au juste prix du marché », assure Mme Downey.

36 000 \$ en allocation de logement

En réalité, ce loyer ne coûtera pas grand-chose à Frederick Lowy.

Son contrat prévoit en effet le versement d'une « allocation de logement » de 3 000 \$ par mois, soit 36 000 \$ par année.

Cette somme, qui s'ajoute à son salaire annuel de 350 000 \$, vise à reconnaître que le condo servira à la fois de « résidence » pour le recteur, en plus d'être utilisé pour la tenue « d'événements reliés à l'Université », explique Fiona Downey.

La même clause figurait dans le contrat de l'ex-rectrice Judith Woodsworth, ce qui ne l'avait pas empêchée de faire payer par l'institution plus de 19 000 \$ en frais divers pour des réceptions organisées chez elle.

Concordia ne dit pas tout

Même si les contribuables deviendront en quelque sorte propriétaires du condo, l'Université refuse de dévoiler quoi que ce soit au sujet de l'immeuble.

Impossible de connaître le prix de la vente, ni la valeur du condo sur le marché, selon les évaluateurs mandatés par l'institution. Silence aussi quant au loyer que paiera M. Lowy. « L'Université n'a pas encore acheté la propriété et ne rendra publique aucune autre information à ce sujet », indique Fiona Downey.

Concordia confirme que le condo est situé au 1 515 de l'avenue du Docteur-Penfield, non loin de son campus principal. Selon le registre foncier de

la Ville de Montréal, l'appartement est évalué à 1,027 M \$.

L'institution anglophone, qui est subventionnée par l'État à hauteur de 222 M \$ par an, assure que l'achat de ce condo n'aura aucun impact négatif pour les contribuables. « Le prix d'achat du condo et les intérêts que l'Université paiera pour financer cette acquisition seront largement compensés par le loyer mensuel que paiera le Dr Lowy et par le produit de la vente du condo, à la fin du mandat du recteur », soutient Mme Downey.

✓ Le mandat du recteur intérimaire devrait se terminer dans 18 mois. Psychiatre de formation, Frederick Lowy avait déjà dirigé Concordia de 1995 à 2005.

Les grandes lignes de son contrat
Salaire annuel: 350000 \$

3000\$ Allocation par de logement: mois 1 Allocation 200 \$ par pour mois l'automobile: (n'inclut pas l'essence)
Allocation de développement professionnelle: 5000\$
25 jours de vacances par année, en plus des congés légaux et des vacances de l'Université affaires
Autorisé à voyager en classe pour des vols de plus de trois heures.
Les dépenses de sa conjointe peuvent être remboursées quand sa présence est requise.
Achat de son condo du centre-ville par l'Université
Peut devenir membre de deux clubs privés

Son contrat devrait prendre fin le 1er août 2012 au plus tard.

Plus de transparence

Même si Concordia ne divulgue pas toutes les informations au sujet de cette transaction, son nouveau recteur a décidé, de son propre chef, de rendre public son contrat sur le site Web de l'institution.

«Au moment de son entrée en fonction, le recteur Lowy a demandé que son contrat soit rendu public. Il a fait cette demande dans un souci de transparence, et en suivant l'exemple d'autres recteurs d'université », indique la porte-parole de Concordia, Fiona Downey.

THE GAZETTE: Concordia loses dean : Head of business school heading to Vermont – Friday, March 04, 2011

PEGGY CURRAN UNIVERSITY AFFAIRS REPORTER

After a winter of havoc and uproar over the abrupt departure of its president, Concordia University is about to lose another key administrator.

Sanjay Sharma, dean of the John Molson School of Business, will be heading down the highway this summer to take up a new job as dean of business at the University of Vermont in Burlington.

He'll be accompanied by his wife, Pramodita Sharma, a management professor at JMSB who has accepted UVM's Sanders Professorship.

"It's bittersweet, because we've achieved so much here, but we are excited," said Sanjay Sharma, who came to Concordia in August 2007 from Wilfrid Laurier University and presided over the opening of the new JMSB complex on Guy St. "You can't time these opportunities."

Sharma said he began talking with UVM in November and made his decision official this week.

He said he sees no connection between his departure and the abrupt dismissal of president Judith Woodsworth in late December, who had been criticized in part for failure to retain several senior administrators.

"I don't think she was aware of this," said Sharma, who said he's confident JMSB will weather the current turbulence.

"The school is in such good shape, I am sure they will be able to hire an excellent leader who can take it to the next level," Sharma said. "I don't have any concerns the school will suffer, because the core is so strong."

Fred Lowy, who was pulled out of retirement to serve as Concordia's president after Woodsworth in late December, put a brave face on another opening in senior ranks at a time of unrest and upheaval.

"Dr. Sharma has been a dynamic force for distinction at Concordia, and it is no surprise that his expertise, strategic focus and contributions to our university would be appreciated beyond our community," Lowy said. "We are grateful for his leadership at JMSB, which produced tangible results that will benefit the Faculty and Concordia for years to come."

Concordia provost, David Graham, praised Sharma's skills. "JMSB has made great strides under his leadership and is now well positioned to build on its recent successes."

Graham said the university will begin the search for a new dean within the coming weeks.

Concordia is still on the hunt for a president and vice-presidents for services and advancement and alumni relations.

THE GAZETTE: Tensions still high at Concordia over former president's firing – Friday, February 18, 2011

PEGGY CURRAN

Jean Freed says anyone on Concordia's Board of Governors who didn't know Judith Woodsworth was about to be fired wasn't paying attention.

It's nearly two months now since the university parted company with its president midway through her five-year mandate, setting off a tidal wave of accusations and recriminations among faculty, staff, students and alumni.

As the governing board met for its first full-fledged session since then, the board's full-time faculty representatives and a few dozen observers were still seething – about the way Woodsworth's dismissal was handled, and what they see as the high-handed, unresponsive conduct of chairman Peter Kruyt (who was not present), and the board's executive.

It was all too much for Freed, a part-time professor who sits on the board with the right to speak but not vote.

"Every board member in this room knew what was going on before Dec. 23," Freed said. "We were all told in advance what was happening, why it was happening."

"We may not have had that discussion at the board, but that discussion took place ... So don't lay this at the door of senior representatives at the board, because they were not the only people involved."

"I am not best friends with, I don't sit on the 'star chamber,' if we want to use that term. I don't have any of those privileges, and yet I was consulted. I am very tired of people pretending they didn't know, people pretending they weren't involved, did not participate."

"There's a difference between being consulted and having input," replied Peter Stoett, chair of the political science department, a view echoed by other full-time professors who have been calling for Kruyt to resign, and an independent investigation of governance issues at Concordia.

Fred Lowy, the former rector and president who was lured back to help heal the rift, said board chair Kruyt has become a symbolic scapegoat for people who feel angry, frustrated and even victimized in Concordia's current turbulent atmosphere.

"We do have a problem here," Lowy said. "We must fix it. We don't want to be one of these institutions that periodically shoots itself in the foot, just because that's the tradition."

"As far as universities are concerned, they function best when disputes are resolved in a collegial, collaborative, manner."

Today, the university senate will consider a motion, endorsed by the board, to set up a committee of experts from outside the university

to examine governance issues and make recommendations.

In keeping with the mood at Concordia these days, the motion passed only after animated parsing of sentences in keeping with the struggle taking place between internal and external factions on the board.

Education professor Arpi Hamalian, who sat on the senate for 30 years before joining the board three years ago, pushed for changes to reflect the position taken by the academic committee in the wake of Woodsworth's abrupt dismissal.

"If we are going to stay with what we have here, we are clearly telling Senate that you can pass all the votes you want into eternity, we are not going to change our ways."

"Most departments in university have passed motions of non-confidence in the executive committee, the chair, and the vice-chairs," said finance professor Lawrence Kryzanowski. "I think it would be extremely difficult for us to give a blank cheque to the executive committee to negotiate on our part."

One of the board's external members, Charles Cavell, saw the debate from a different angle. "We talk about governance. Or are we talking about power?"

THE GAZETTE: Opinion: Concordia students demand their say, by MATTHEW BRETT, IRMAK BAHAR, ROBERT SONIN, GEORGE ALEXANDAR and RODDY DOUCET – Saturday, February 12, 2011

Largely neglected after the forced resignation of Concordia University president Judith Woodsworth and facing the possibility of exponential tuition-fee hikes, hundreds of Concordia students and faculty members will hold a day of action on Monday.

The inept handling of senior personnel decisions, under the guidance of university chairman Peter Kruyt and the executive committee, will cost the university millions of dollars. In spite of a call for his resignation by the university senate, our institution's highest academic body, the chair-

man refuses to step down and let the healing process begin.

But for many of us, the forced and secretive departure of president Woodsworth comes as no surprise. This academic year alone, we have



witnessed a series of events that would not be tolerated elsewhere. Inter national students were treated with utter disrespect early this year. Without prior notice, many students saw their tuition rise by as much as \$6,000. It was upsetting to see international students plead for fair and equal treatment. Our growing body of international students was exploited, plain and simple. Then our former university president joined a chorus of leaders calling for Quebec tuition to increase by \$500 per year over three years. The Charest Liberals will make their decision on the exact annual increase this March. Here, one point must be made absolutely clear: The notion that Quebec is a nanny state for students is fundamentally wrong. Tuition fees in Quebec are slightly above the average of 34 developed countries, according to

a recent report by the Organization for Economic Co-Operation and Development. And if these proposed increases go forward, about 50,000 Quebec students would be deterred from attending university, according to a study commissioned by the Ministry of Education. In purely economic terms, denying citizens the right to higher education is clearly unsound. Citizens with higher education usually pay more in income taxes and social contributions. In essence, supporters of increased tuition in Quebec are denying their province economic and social advancement. What do we want our province to look like? Do we care if 50,000 citizens are denied a post-secondary education? Debate has been very shallow thus far, and student views are not treated with the respect they deserve.

This Monday, hundreds of Concordia students will celebrate Valentine's Day by echoing the views of our professors and friends: We strongly urge Peter Kruyt to step down immediately. Fundamental reform to our university's governing structure is necessary, and students must have a strong and meaningful representation during this reform. On Monday, we will also have no love for Premier Jean Charest and opposition leader Pauline Marois. As the federal and provincial austerity budgets loom, the student voice must be at the forefront of debate over education. We have been cheated too much already. Enough is enough. Matthew Brett, Irmak Bahar, Robert Sonin, George Alexander and Roddy Doucet are co-organizers of Concordia University's Day of Action.

THE GAZETTE: Can Lowy cure Concordia? by PEGGY CURRAN – Saturday, February 05, 2011

"Donors have slammed their cheque-books. The mood is toxic."

The psychiatrist is in. Two days into his official return to Concordia University, and Fred Lowy is already comforting the afflicted and preparing to make a diagnosis. Whether the condition is curable remains to be seen. "It is clear that there is a worrisome degree of turbulence at the moment," Concordia's interim president said in an open letter to members of the university community on Groundhog Day, his first day back in the office he held for a decade. Let's see: Faculty members feel aggrieved. Donors have slammed their chequebooks. The mood is toxic, with lingering questions surrounding the departure not only of president Judith Woodsworth, but her predecessor Claude Lajeunesse, vice-president Kathy Assayag and others. Meanwhile, the university has just inked another settlement of unspecified grandeur, this time with two internal auditors whose firing in 2009 led to a very public airing of senior administrators' expense and travel perks. "Misunderstanding and mistrust are evident," Lowy said. "Questions about a perceived lack of transparency and governance issues must be taken seriously and addressed promptly." But how? It's increasingly evident that neither faculty, staff, alumni nor those students who

actually pay attention to the university's interne-cine politics will be fobbed off with platitudes or promises that a big change is a-comin' one of these days. Lowy, 77, has signed up for a 12-to 18-month stint. He has already begun meeting with small groups within the university to get a better handle on the problems that bubbled to the surface after the departure of former president Woodsworth just before the Christmas break. In a nod to calls for openness and accountability, he has offered to make the terms of his own contract public once it's presented to the board of governors later this month. Yesterday, the six fulltime faculty representatives on the board wrote to Lowy to commend him on the decision to make his employment contract public – and appeal for a thorough investigation. "We believe it is imperative that in order to ensure fairness, transparency, and collegial legitimacy, a new and independent committee is struck to evaluate the serious problems pertaining to governance and to make recommendations," said the letter, signed by Shimon Amir, Tien Bui, Arpi Hamalian, Lawrence Kryzanowski, Johanne Sloan and Peter Stoett. The six have said there was no formal meeting or vote prior to the board's decision to dismiss Woodsworth and that those who were consulted said it was a bad idea.

Last month, Concordia's senate, the university's highest academic body, passed a unanimous motion calling for board chair Peter Kruyt to resign and a revamping of the way external board members are selected. Twenty-eight departments, two faculty councils, 25 chairs in the Faculty of Arts and Science and a council representing eight unions and faculty associations have taken a stand, with positions ranging from non-confidence votes to a call for the resignation of Kruyt and other members of the executive. The Graduate Students' Association has called a study day Feb. 14 to protest governance concerns and proposed tuition hikes leading up to the board meeting Feb. 17. Most of the board's external members have already had their terms extended well beyond the maximum period and are slated to step down in June. Despite the outcry from within, they may opt to stay on until then to save face and to avert any risk that Quebec may still consider placing the university under trusteeship. But if Lowy is serious about restoring trust and reversing the "demoralizing state of affairs," he will have to show he is willing to stand up to the board, tell external members to stand down, and insist on a forensic audit of everything that has gone wrong since the day he left in 2005.

LE DEVOIR : MBA à 30 000\$: des étudiants font les frais des disputes entre McGill et Québec : Le nouveau statut du programme a entraîné une diminution de l'aide financière – Mercredi 02 février 2011

Lisa-Marie Gervais
Des étudiants québécois inscrits au programme de MBA de McGill estiment faire les frais de la mésentente entre Québec et l'Université McGill. Environ la moitié des 20 étudiants Québécois ou résidents du Québec de ce programme se sont vus réduire la part de prêts et bourses à laquelle ils ont droit. La raison? Le nouveau modèle autofinancé du MBA, à 29 500 \$ par année, a été changé de statut par le ministère de l'Éducation (MELS), ce qui a entraîné une diminution de l'aide financière aux étudiants. Pat Tenneriello, un nouvel étudiant au MBA, s'était d'abord fait promettre une aide de 9000 \$, dont 6000 \$ en bourse et 3000 \$ en prêt. En octobre dernier, il a reçu une lettre lui disant qu'il n'avait désormais droit à qu'à un montant de 7600 \$ en prêts — constatant que la portion bourse avait été supprimée. «Coupez-leur le financement si vous voulez, mais ne pénalisez pas les étudiants», a dit Pat Tenneriello, comme s'il s'adressait au gouvernement. «J'habite au Québec, je suis étudiant, et ce devrait être mon droit de choisir où je veux aller étudier pour avoir la meilleure éducation pos-

sible. Je devrais être traité comme n'importe quel autre étudiant qui demande des prêts et bourses», a-t-il ajouté.



Photo : Jacques Grenier - Le Devoir
Depuis septembre, les droits de scolarité du MBA de McGill s'élèvent à 29 500 \$ par année, alors qu'ils étaient fixés à 1700 \$ l'année précédente. M. Tenneriello, qui est aussi président de l'Association des étudiants au MBA, défend ainsi son choix d'avoir choisi d'aller à McGill où le programme coûte nettement plus cher qu'ailleurs, plutôt qu'à l'École des hautes études commerciales (HEC) ou à l'Université Concordia, par

exemple. Selon lui, le MBA de McGill a 29 500 \$ est de grande qualité. Dans le dernier classement du Financial Times publié lundi, McGill est passée de la 95e position à la 57e, soit le gain le plus important qu'une école ait pu faire depuis l'an dernier.
Revoir le calcul
Depuis septembre, les droits de scolarité du MBA de McGill s'élèvent à 29 500 \$ par année, alors qu'ils étaient fixés à 1700 \$ l'année précédente. En 2011-2012, ils augmenteront encore de 3000 \$. «Ce qui serait "fair", ce serait que le gouvernement du Québec continue de baser son calcul de prêts et bourses sur le montant d'avant, le 1700 \$», a-t-il indiqué. M. Tenneriello a dû se résoudre à demander un prêt au Mouvement Desjardins, qui a une entente pour offrir des prêts étudiants à un taux d'intérêt plutôt faible, soit 0,5 % au-dessus du taux préférentiel. Il calcule qu'il aura 80 000 \$ de dettes à la fin de ses études de deux ans. Selon lui, ceux qui choisiraient une carrière dans le domaine de la responsabilité sociale en entreprise ne gagneront pas des salaires aussi impor-

tants que ceux en finance et mettraient plus de temps à rembourser leur dette. C'est en mai dernier que le MELS a modifié sa politique de reconnaissance des programmes pour l'attribution de l'aide financière. «L'autre	ministre a pris position, elle était contre et voulait couper le financement à l'Université. Mais la nouvelle ministre, on ne sait pas encore ce qu'elle veut faire et c'est aux étudiants qu'elle coupe le financement», a souligné M. Tenneriello.	Le ministère de l'Éducation et le cabinet de la ministre Line Beauchamp n'ont pas répondu aux questions du Devoir.
---	--	--

THE GAZETTE: Concordia reaches settlement with fired auditors – Wednesday, February 02, 2011

PEGGY CURRAN THE GAZETTE Concordia University has reached a settlement with Ted Nowak and Saad Zubair, the internal auditors whose dismissal played a role in the dismissal of president Judith Woodsworth in December. In a written statement, the university depicts Nowak and Zubair as honest, loyal employees they would happily take back into the university. Nowak and Zubair were fired in September 2009 for allegedly approving their own charges for	\$250 in restaurant meals and then concealing it from Woodsworth. They took the case to a Quebec labour tribunal claiming wrongful dismissal. In testimony last fall, their lawyers said the men had been let go for something which Woodsworth and other senior administrators had also done. The case had been scheduled to resume Jan. 13, but was repeatedly postponed. In the statement, Concordia said it had resolved "all outstanding issues concerning its relationship" with Zubair and Nowak and cites "their	many years of honest, loyal and dedicated service." "They have worked diligently to help the University be a responsible steward of public funds while playing a key role in the oversight of the financial controls of major real estate projects that have come in on time and on budget." Both men were invited to return to Concordia but chose to "exercise their retirement options" but remain available "to advise and serve the University."
--	---	---

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Un autre contrat qui soulève des questions : L'ex-rectrice a signé une « demande d'achat » un an avant d'aller aux JO – Lundi 31 janvier 2011

SÉBASTIEN MÉNARD Le Journal de Montréal Un an avant d'être invitée aux Jeux olympiques de Vancouver aux frais de Bell Canada, l'ex-rectrice de l'Université Concordia a autorisé une « demande d'achat » pour l'exécution de travaux évalués à plus de 1 M\$ auprès du géant des télécommunications. Le document, dont le Journal a obtenu copie, concerne « l'acquisition, la configuration et l'installation des équipements de réseau et de téléphonie pour le nouveau bâtiment John Molson School of Business de l'Université Concordia ». Cette « demande d'achat », datée du 7 janvier 2009, fait état de travaux alors évalués à 1467886 \$. L'Université Concordia a officiellement accordé le contrat à Bell Canada quatre mois plus tard à la suite d'un appel d'offres. Le « bon de commande » envoyé à l'entreprise, qui porte le même numéro que la « demande d'achat » signée par Mme Woodsworth, indique que l'Université a finalement payé 821 654 \$ pour ces travaux.	Des sources du Journal sont étonnées de voir apparaître la signature de l'ex-rectrice sur un document concernant un contrat accordé à Bell Canada. Étonnant Il y a quelques semaines, Concordia avait assuré que Judith Woodsworth n'avait été mêlée ni de près ni de loin à l'octroi d'un autre contrat conclu avec le géant des télécommunications, cette fois en septembre 2009. Bell Canada avait alors décroché un contrat d'environ 900000 \$ pour la mise à jour du système téléphonique. L'Université avait dû faire cette précision après avoir reconnu que Judith Woodsworth et son mari avaient assisté aux Jeux olympiques de Vancouver aux frais de Bell Canada, en février 2010. Selon nos sources, ce séjour a coûté environ 30 000 \$ au géant des télécoms. Code d'éthique respecté L'entreprise n'a jamais donné suite aux demandes d'entrevue du Journal à ce sujet. La signature de l'ex-rectrice ne signifie pas qu'elle a été impliquée dans les négociations	ayant mené à l'octroi d'un contrat à Bell Canada, insiste la porte-parole de Concordia, Christine Mota. « La rectrice doit contresigner toutes les demandes d'achat dépassant un certain montant, à la suite des recommandations d'un comité de sélection et du vicerecteur aux Services », fait-elle valoir. La porte-parole explique ne pas avoir consulté les documents auxquels le Journal fait référence, car ils sont « archivés ». Mais, « en présumant que la signature de [l'ex-rectrice] y figure », elle assure que celle-ci n'a joué aucun rôle dans le choix de Bell Canada. Christine Mota réitère que les agissements de l'ex-rectrice sont sans reproche et qu'elle a respecté le code d'éthique. Judith Woodsworth a été congédiée, peu avant Noël, dans des circonstances qui demeurent nébuleuses. Elle a alors obtenu une indemnité de départ de 700 000 \$.
---	---	---

LA PRESSE: Le président du CA prié de partir – Samedi 22 janvier 2011

LOUISE LEDUC Par une motion votée à l'unanimité, les membres de la plus haute instance représentative de l'Université Concordia ont réclamé la démission de Peter Kruyt, président du conseil d'administration, dans la foulée des départs inexplicables et à mi-mandat des deux derniers recteurs. Contrairement à ce qui avait été initialement annoncé, M. Kruyt ne s'est pas présenté à la réunion de ce qui est appelé « le sénat ». Il a plutôt laissé au recteur par intérim, Frederick Lowy, dont la nomination avait été officialisée le matin, le soin d'écouter les récriminations d'étudiants et de professeurs réclamant d'une seule voix des explications et une gestion plus transparente. En matinée, M. Kruyt, qui est viceprésident de Power Corporation, était cependant présent à la conférence de presse tenue pour présenter M. Lowy. M. Lowy, âgé de 77 ans, est bien connu à	l'Université Concordia pour en avoir été le recteur de 1995 à 2005. Se disant lié par une entente de confidentialité, M. Kruyt n'a pas expliqué le départ de la rectrice Judith Woodsworth, partie à mi-mandat avec une prime de départ de 703 500\$, son prédécesseur Claude Lajeunesse étant lui aussi parti avant l'heure avec une prime de départ de 1,3 million. M. Kruyt a cependant souligné son intention « de traiter la question de la gouvernance avec aplomb et dans un esprit de communication ouverte », insistant à plusieurs reprises sur l'importance d'un meilleur dialogue entre le conseil d'administration et la communauté universitaire. Si Mme Woodsworth y consentait, serait-il disposé à expliquer les raisons de son congédiement? À cela, M. Kruyt a répondu que la question était hypothétique, mais il n'a pas fermé la porte. Le recteur par intérim, M. Lowy, s'est dit conscient de l'existence « d'un gros problème » à l'Université Concordia, et s'est montré déterminé	à travailler dans le respect de chacun. Il a ajouté que dans les 10 années pendant lesquelles il avait été recteur, il s'était bien entendu avec chacun, ce qu'a confirmé M. Kruyt, décrivant le recteur par intérim comme quelqu'un de rassembleur. En après-midi, au « sénat », les étudiants et les professeurs ont parlé de leur colère et de l'effet démoralisateur qu'avaient sur eux les récents départs inexplicables à l'Université Concordia. Leurs frustration a été amplifiée par le fait qu'aucun membre du conseil d'administration n'était présent à la réunion. « Pas un seul des membres n'avait le temps d'être ici, manifestement. Le conseil d'administration nous ignore, s'est plaint Christopher Ross, professeur de marketing. Il serait bon qu'il se souvienne que l'université, ce ne sont pas des édifices, ce sont des gens. » « Par son absence, M. Kruyt démontre son manque d'intérêt », a tranché Erik Chevrier, un représentant étudiant.
--	--	---

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT: Dr Lowy nommé recteur intérimaire Samedi 22 janvier 2011

MÉLANIE COLLEU Agence QMI En nommant le docteur Frederick H. Lowy nouveau recteur de l'université Concordia pour une période intérimaire, le Conseil d'administration de l'Université a reconnu qu'il ferait preuve de davantage de transparence dans sa composition et a promis qu'il resterait à l'écoute des revendications des professeurs et étudiants.	Pour le Dr Fred Lowy, la tâche n'est pas des plus faciles. Nommé à l'unanimité par le Conseil d'administration de l'Université pour une période de 12 à 18 mois, il tentera de réinstaurer une relation de confiance entre le corps professoral, les étudiants et le Conseil d'administration, alors que les polémiques autour d'une mauvaise gestion assombrissent depuis quelques semaines la	réputation de l'Université anglophone la plus fréquentée au Québec avec plus de 40 000 étudiants. Le 22 décembre dernier, l'Université Concordia a annoncé la démission « pour des raisons personnelles » de la rectrice Judith Woodsworth, deux ans et demi après qu'elle soit entrée en fonctions. De son côté, elle a confié à une journaliste
---	---	--



de CTV avoir appris que le Conseil d'administration ne lui faisait plus confiance.



PHOTO JOEL LEMAY, AGENCE QMI

✓ Le recteur par intérim de l'Université Concordia, le Dr Frederick H. Lowy, promet d'être plus près de la communauté universitaire.

Démission? Congédiement? Quoi qu'il en soit, en ce moment, Concordia ne fait pas preuve de stabilité en enregistrant « le remerciement de deux recteurs en trois ans et demi », estime Mike Gasher, professeur de journalisme à

l'Université, dans une lettre ouverte adressée à Peter Kruyt, le président du Conseil d'administration.

M. Kruyt a déclaré, hier matin, lors de la conférence de presse annonçant la nomination du Dr Fred Lowy, qu'il était « essentiel de traiter les questions de gouvernance avec aplomb ». Il a assuré qu'il tiendrait compte des revendications de la communauté universitaire.

« Nous allons travailler ensemble, avec diligence, pour trouver de nouvelles approches au défi auquel nous sommes confrontés », a-t-il annoncé en confiant qu'il y aurait peut-être des changements à faire concernant la composition du Conseil et le processus de nomination du recteur.

Plus de transparence

Peter Kruyt a répété qu'il ne se prononcerait pas sur le départ de Judith Woodworth en évoquant un contrat de confidentialité. « Je ne suis pas en mesure de parler des circonstances de ce départ. Maintenant, on va travailler pour s'assurer que l'avenir soit prometteur. »

Reste que la communauté de l'Université Concordia veut savoir ce qui s'est passé et demande plus de transparence, notamment sur les raisons du départ de Judith Woodworth.

Hier après-midi, une réunion extraordinaire a été organisée entre le Sénat de l'Université, composé majoritairement de professeurs et d'étudiants, et les membres du Conseil d'administration.

« L'Université est instable, on doit faire quelque chose. On se pose beaucoup de questions, mais on n'a pas de réponses. On veut savoir ce qui s'est passé, on a besoin de comprendre pour avancer », a déclaré un professeur.

Interrogé à la fin de ce rassemblement, le Dr Fred Lowy a confié qu'il sentait que les membres du Sénat étaient « blessés moralement ». Sa première mission sera de réparer ce qui a été brisé. « Je veux rétablir des relations saines entre le Conseil et les gens qui travaillent ici », a-t-il poursuivi.

THE GAZETTE: Concordia's good day gone bad – Saturday, January 22, 2011

"One by one, professors and students expressed indignation and bewilderment."

PEGGY CURRAN on a university divided
As fury built over the hasty departure of Concordia University president Judith Woodworth, Peter Kruyt considered stepping down as chair of the board of governors.

"The thought came to my mind," Kruyt said yesterday. "But I'm not one to walk away from a challenge, from a problem." Kruyt may want to think again. Yesterday, Concordia's senate, the university's highest academic body, voted unanimously in favour of a motion calling on Kruyt to stand down.

One by one, professors and students expressed indignation and bewilderment at the way the board behaved, the silence surrounding Woodworth's dismissal and the string of unexplained departure of other key administrators, managers and staff in the past few years.

"Having the senior administration of the university decapitated is extremely unstable," said William Lynch, chair of electrical and computer engineering.



ALLEN MCINNIS THE GAZETTE

Board chairperson Peter Kruyt (left) and chancellor L. Jacques Ménard (centre) congratulate Fred Lowy as Lowy is introduced to reporters as interim president of Concordia University yesterday.

Later, the university's senate unanimously passed a motion asking for Kruyt to resign.

"I cannot exaggerate the level of demoralization," said Brad Nelson, chair of classics, modern languages and linguistics.

"We have these contracts that trump common sense and common decency," said graduate student Robert Sonin.

This was supposed to be a good day for Concordia, a fresh start as the board approved Fred Lowy as interim president and introduced L. Jacques Ménard as the university's new chancellor.

Lowy, 77, was rector then president of Concordia from 1995 to 2005.

A psychiatrist with a well-earned reputation as a bridge-builder, Lowy was in England when he got the call to do some crisis intervention. His mandate, expected to last a year to 18 months, will be to focus on strategy, finance, governance, talent and culture. Repairing rifts between the board and the rest of the university is Job 1.

At the morning news conference with Kruyt, and again when he met with the senate, Lowy said "the morale of this place is key" but pleaded for a little time to get up to speed on what's wrong and how to fix it.

He also put in a good word for members of the board, volunteers who "give of their efforts, time and money. ... Without the support of a strong board, a university doesn't progress."

At senate, however, faculty members told Lowy it is Concordia's strong board, heavy with business executives, that created the current crisis with those sweet corporate contracts, secret severance packages and stonewalling.

Lynch said much of the anger stems from the deceptive pre-Christmas announcement claiming Woodworth was leaving for personal reasons, when in fact she'd been asked to leave and was receiving \$703,500.

"Something seems to me to be very wrong," Lynch said. "We have had two presidents leave, as near as I can piece together right now, because they had problems getting along with the board of governors, or the board of governors had problems getting along with them. We can't afford to have this happen a third time."

Gordon Leonard, a part-time professor in the John Molson School of Business, said high levels

of attrition generally indicate management problems. He asked why no one is willing to say what happened to senior administrators such as Kathy Assayag, vice-president of advancement.

"Did she resign? We don't know. Is she getting a salary, is she on sabbatical, is she coming back?" asked Leonard, who teaches a course in executive communication.

"People out there are confused. ... It seems to me we have lost our direction. We've lost our mission. Who are we? Are we just a corporate entity? We are more than this."

"We have a president who left for personal reasons and yet it is reported that she received a fairly large severance payment," said William Sims, chair of the economics department. "That doesn't seem reasonable to a lot of people."

Speaking to reporters yesterday morning, Kruyt refused to discuss the reasons for or circumstances leading to Woodworth's departure, except to say that the timing, three days before Christmas, wasn't ideal. "Things don't always happen according to an ordained plan."

He conceded the hoopla arising from the Woodworth affair has been damaging to the university's reputation. "It doesn't help but it's not a fatal flaw."

Kruyt said the terms of several board members had been extended beyond the limit while Concordia awaited passage of provincial legislation that was to have reduced the size of the board. That legislation is currently in limbo. Kruyt expects a number of those people will retire from the board this spring, but defends efforts to retain top people.

"If we had Einstein on the board, I don't think we would kick him off in 10 years.

"I'm not saying we have Einstein, but we do have people who are very capable. ... When they leave, we like to keep them engaged in other ways."

Sonin, a philosophy student and member of Free Education Montreal, challenges the idea that board members have been acting in Concordia's best interests.

"Volunteers act with a sense of service. The board members are acting like owners."

THE GAZETTE: Concordia needs to be more open – Thursday, January 20, 2011

"The time for secret settlements and sweeping problems under the rug is over."

PEGGY CURRAN

"My name is Edgar. I am contacting you to bring to your attention a terrible situation at Concordia University."

So began the first of the damning email messages about Concordia president Judith Woodworth,

sent two months and a day before Concordia announced that she would be "stepping down for personal reasons."

It's a safe bet that Edgar is not this Deep Throat's real name.



<p>What is it? Can't say. Reporters don't make a habit of rattling out their sources. Besides, Edgar was never available to meet or talk on the phone, claiming fears of retribution. "It is VERY RISKY for people to ask questions or talk," was the reply to requests for specifics.</p> <p>Were Edgar's motives pure or self-serving, Machiavellian or inspired by the simple desire to find the truth? I still don't know whose agenda this mysterious correspondent (he, she, they?) was serving by emailing cryptic, critical, attacks on Woodsworth and her entourage in the weeks before the university's board of governors pushed yet another Concordia president out into the snow with two years' salary.</p> <p>In one of his rare public statements since Woodsworth's departure Dec. 22, board chairman Peter Kruyt dismissed all suggestions of wrongdoing or misuse of funds by either Woodsworth or her husband, former journalism professor Lindsay Crysler, as "untrue and unfair" and "irresponsible speculation."</p> <p>Neither Kruyt nor anyone else at Concordia has been able to explain why Woodsworth was fired,</p>	<p>or why Kathy Assayag, the vice-president of alumni and advancement, left late on a Friday afternoon in early September, also purportedly for "personal reasons."</p> <p>Maria Peluso, president of Concordia's part-time faculty association and a fierce critic of the university's corporate structure, is among those who say the reasons Woodsworth was sacked are unimportant.</p> <p>For her, what matters now is that the power wielded by the board of governors be diluted and that web of vice-presidents far removed from the academic concerns of faculty and students unraveled.</p> <p>Yet Peluso speaks of a "chronic pattern" of departures from Concordia. Over the last decade, Peluso estimates Concordia has shelled out "a conservative" \$10 million in severance payments, early retirement packages and other forms of contractual obligations to dozens of senior administrators, middle managers and staff who were either fired, pushed or made so miserable they were paid to stay home.</p>	<p>If that is so, surely there needs to be a reckoning, a public accounting of the circumstances under which so many people came and went, what they did to upset their colleagues or the board, and who signed the cheques that sealed their silence?</p> <p>A month before she lost her job, Woodsworth was called to testify at a Quebec labour tribunal investigating claims of unfair dismissal by Concordia of two internal auditors.</p> <p>Ted Nowak and Saad Zubair were fired in September 2009 for allegedly approving their own charges for \$250 in restaurant meals and then concealing it from Woodsworth.</p> <p>The case had been scheduled to resume last Thursday.</p> <p>Since then, the hearing has been postponed, feeding suspicions Concordia is quietly moving to shut down another potentially embarrassing situation.</p> <p>Has the board learned nothing from the Woodsworth fiasco?</p> <p>The time for secret settlements and sweeping problems under the rug is over.</p>
--	---	---

LE DEVOIR : En bref - L. Jacques Ménard chancelier de Concordia – Mercredi 19 janvier 2011

<p>Le Devoir</p> <p>L'homme d'affaires L. Jacques Ménard a été nommé chancelier de l'Université Concordia, a annoncé le président du conseil d'administration de l'établissement, Peter Kruyt.</p>	<p>La décision a été prise il y a plus d'un mois par le C.A. de l'université, mais n'a été rendue publique qu'hier en raison, selon plusieurs, de la commotion suscitée par le départ de la rectrice Judy Woodsworth. Le président du C.A. de BMO Nes-</p>	<p>bitt Burns et président de BMO Groupe financier au Québec était chancelier délégué de l'Université Concordia depuis 2009.</p>
---	--	--

LE DEVOIR : Recteur intérimaire de Concordia - Le comité exécutif suggère l'ex-recteur Lowy – Mardi 18 janvier 2011

<p>Marco Bélair-Cirino</p> <p>S'il n'en tenait qu'à son comité exécutif, l'Université Concordia appellerait sans tarder en renfort l'ex-recteur Frederick H. Lowy afin de diriger l'institution universitaire plongée dans une période de turbulence.</p> <p>Le comité exécutif a fait savoir hier qu'il suggérerait au conseil d'administration la candidature du Dr Frederick H. Lowy au poste de recteur intérimaire, et ce, après avoir passé en revue 21 curriculum vitae.</p> <p>«Nous sommes prêts à soumettre le nom de M. Lowy au conseil [d'administration] pour qu'il en approuve la nomination en tant que recteur intérimaire aussitôt que possible», a affirmé le président du conseil d'administration, Peter Kruyt, par voie de communiqué.</p>	<p>M. Lowy pourrait assumer ses fonctions avant la fin de janvier — soit plus d'un mois après le brusque départ de l'ex-rectrice Judith Woodsworth, — si le conseil d'administration donne le feu vert à sa nomination.</p> <p>En marge de la rencontre du comité exécutif, plus de 200 professeurs ont réclamé le départ de la plupart des membres de cette instance. «La demande [vise] le président, Peter Kruyt, et quatre vice-présidents, James Cherry, Brian Edwards, Annie Tobias et Jonathan Wener», a expliqué au Devoir la présidente du syndicat, Lucie Lequin. «Nous ne savons pas exactement ce qui s'est passé [notamment concernant le départ de l'ancienne rectrice Judith Woodsworth avec une indemnité de départ de 70 000 \$]. La rumeur qui court indique que c'est un petit</p>	<p>groupe qui prend les décisions. Comme ces gens-là constituent le comité exécutif, nous supposons donc qu'ils font partie de ce groupe-là. Peut-être à tort. S'ils ne veulent pas quitter leur poste, je pense qu'ils devront apporter certaines explications.»</p> <p>Les professeurs réclament également que les membres externes «représentent davantage la diversité de la communauté montréalaise» et que le nombre de professeurs à temps plein au conseil d'administration soit maintenu à six. «On demande même de l'augmenter», a dit Mme Lequin. Enfin, les professeurs insistent sur la mise sur pied d'un comité afin d'étudier la gouvernance de l'Université.</p>
--	---	---

LA PRESSE : Portes tournantes à l'Université Concordia : Un ancien recteur reprend du service – Mardi 18 janvier 2011

<p>Lucie Lequin, présidente du syndicat des professeurs, juge troublant le départ successif de Mme Woodsworth et de M. Lajeunesse, départs « qui s'ajoutent à ceux de cinq vice-recteurs depuis cinq ans »</p> <p>LOUISE LEDUC</p> <p>Frederick H. Lowy, ancien recteur de l'Université Concordia, reprend du service. Il retrouve son poste de recteur de façon intérimaire après le départ précipité des deux derniers recteurs, partis en plein milieu de mandat et avec des indemnités de départ totalisant plus de 2 millions de dollars.</p> <p>L'annonce a été faite par écrit hier par le président du conseil d'administration, Peter Kruyt, dont la tête – et celle des quatre vice-présidents – a été réclamée par le syndicat des professeurs de l'Université Concordia quelques heures plus tôt.</p> <p>Dans sa lettre, M. Kruyt explique avoir demandé au conseil d'administration de suggérer 21 noms de candidats possibles à l'intérim. M. Lowy a finalement été retenu et sa candidature doit</p>	<p>maintenant être avalisée par l'ensemble du conseil d'administration. Son entrée en fonction est prévue avant la fin de janvier.</p> <p>M. Lowy aura pour mission de mobiliser « les énergies pour renforcer les relations entre le Conseil et l'administration supérieure et la communauté de Concordia, et fera des recommandations au Conseil en ce sens. En effet, il apparaît clairement qu'il y a des efforts à faire à cet égard par suite des récents événements », écrit M. Kruyt qui refuse de parler aux médias depuis le début de cette crise.</p> <p>M. Lowy est psychiatre de formation. Avant de faire le saut à l'Université Concordia en 1995, il a notamment été doyen de la faculté de médecine de l'Université de Toronto.</p> <p>Un départ qui choque</p> <p>Judith Woodsworth, qui était rectrice de l'Université Concordia depuis seulement deux ans, est partie tout juste avant Noël avec une indemnité de départ de 703 500 \$. Son départ, d'abord justifié par des « raisons personnelles », s'est vite révélé être causé par une divergence</p>	<p>de vision, l'exrectrice et le conseil d'administration n'ayant pas vu d'un même oeil l'avenir de l'Université Concordia. C'est du moins ce qui ressortait d'une autre lettre écrite de la main de M. Kruyt.</p> <p>Le départ de Mme Woodsworth a suivi celui de son prédécesseur Claude Lajeunesse, lui aussi parti en plein milieu de son mandat de recteur. M. Lajeunesse avait pour sa part touché une indemnité de départ de 1,3 million.</p> <p>En matinée hier, le syndicat des professeurs a réclamé la démission de l'exécutif du conseil d'administration. Lucie Lequin, présidente du syndicat, juge troublant le départ successif de Mme Woodsworth et de M. Lajeunesse, départs « qui s'ajoutent à ceux de cinq vice-recteurs depuis cinq ans ».</p> <p>Le syndicat des professeurs réclame des explications, qui tardent à venir.</p> <p>Mme Woodsworth n'a pas davantage accordé d'entrevues depuis son départ.</p>
--	--	--

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Concordia : Controverses : Un recteur intérimaire appelé en renfort - Mardi 18 janvier 2011

SÉBASTIEN MÉNARD

Plongée dans la controverse depuis plusieurs semaines, l'Université Concordia appelle en renfort un ancien recteur pour diriger l'institution de façon intérimaire.

Le Dr Frederick H. Lowy, un psychiatre qui a déjà occupé ce siège pendant dix ans, devrait être nommé recteur intérimaire avant la fin janvier.

« Nous sommes prêts à soumettre le nom de M. Lowy au Conseil pour qu'il en approuve la nomination en tant que recteur intérimaire aussitôt que possible », a expliqué hier le président du c.a., Peter Kruyt, dans une déclaration écrite.

« M. Lowy mobilisera les énergies pour renforcer les relations entre le Conseil et l'administration

supérieure et la communauté de Concordia, et fera des recommandations en ce sens. Il apparaît qu'il y a des efforts à faire à cet égard par suite des récents événements », ajoute le vice-président de Power Corporation.

Congédiement

L'université est plongée dans la controverse depuis le congédiement de son ex-rectrice, Judith Woodsworth, avant Noël. Le bris de son contrat a coûté quelque 700 000 \$ aux contribuables.

L'an dernier, Mme Woodsworth est allée aux Olympiques de Vancouver aux frais de Bell Canada, un fournisseur de Concordia, et a conduit une voiture louée auprès d'un concessionnaire

dirigé par un membre du c.a. de l'Université. Ces deux situations, révélées par le Journal, ne sont aucunement liées à son départ, affirme l'institution.

Judith Woodsworth s'était aussi retrouvée sur la sellette, en novembre, alors qu'elle témoignait devant la Commission des relations du travail contre deux exvérificateurs qu'elle avait congédiés. Au cours des derniers jours, Concordia a entrepris des discussions visant à réintégrer les deux employés dans leurs anciennes fonctions.

THE GAZETTE : Discontent boils at Concordia : Board under fire as ex-rector enters fray - Tuesday, January 18, 2011

PEGGY CURRAN

Sociology professor Daniel Dagenais calls the crisis at Concordia "a coup d'état."

Geologist Judith Patterson worries about "systemic rot" that will fester unless the university clears the air with an external inquiry.

Religion professor Michael Oppenheim speaks of a clash of cultures between academics and board executives schooled in the secrecy and protocol of the corporate world.

Yesterday, Concordia scrambled to mend rifts and resentments arising from the abrupt dismissal of president Judith Woodsworth before Christmas.

In a letter sent to members of the university community, board chairman Peter Kruyt confirmed Concordia is looking to Fred Lowy, who was Concordia's rector, then president, from 1995 to 2005, to serve as interim president until a new leader is recruited.

If approved by the full board, Lowy could take office by the end of the month. Kruyt said one of Lowy's first tasks will be to strengthen the board's relationship with senior administration, faculty, students and staff. "Clearly, there is some work to be done in this areas as a result of recent events."

No argument there. However, faculty, students and staff suggest the first step to healing must begin by cleaning house at the board of governors.

Full-time professors attended a special strategy meeting yesterday, adding their voices to those

of more than 200 teachers, eight university departments, departmental chairs and student groups that have called on Kruyt and other senior members of the board to resign. Faculty members also summoned the university senate, which governs academic decisions and is scheduled to meet this Friday, to set up a special committee to review the way the university is governed and make recommendations.

"We have to send the board of governors a clear message that they have to be more careful ... and they can no longer count on the passivity of Concordia University," said Lucie Léquin, president of the Concordia University Faculty Association.

Dagenais said Concordians cannot afford to waste any more time speculating on the elusive reasons why Claude Lajeunesse, Judith Woodsworth and other senior administrators left in mid-contract, often with substantial severance packages.

Instead, he said the focus must be on what those serial departures say about who is calling the shots. "What are they telling us with all these dismissals? They are telling us: 'We hold the power here.'"

For Oppenheim, "the firing of two presidents is a symptom of something wider, a pattern which rejects or doesn't understand how an academic institution is run. An academic institution is run on co-operation, collaboration and consensus. That is not how the board has run the university."

"We are doing something quite different from the corporate model," Patterson said. "Everything we do is open. Everything we do is transparent. We have to collect data, analysis, subject to peer review and open to scrutiny. This is how a university works. The corporate world is completely different. There you sign confidentiality agreements. You don't talk about it. I think a fundamental problem we have here is that the university is being run by the board of governors that have a completely different mindset to what a university is all about."

Patterson arrived at Concordia in the early 1990s, shortly before Valery Fabrikant opened fire in the Henry F. Hall building in August 1992, a calamity that left four professors dead, a secretary injured and sent the university into a state of shock, confusion and fingerpointing.

"Although these are different circumstances, fortunately there has been no violence, I see the university in the same state of upheaval," said Patterson, who argues in favour of an independent inquiry to understand what went wrong and learn from past mistakes.

"There is some systemic rot. Two presidents in three years? I have no confidence that after an interim president we wouldn't be back to business as usual. And I really think we need an external look at what is going on here. Because there is something fundamentally, deeply flawed."

THE GLOBE AND MAIL : È Former president may take up reins again at Concordia - Published Monday, January 17, 2011 11:20PM EST

More related to this story

- [Letters regarding Concordia Board of Governors' transparency concerns](#)
- [Concordia board of governors under fire from faculty after president's departure](#)
- [Departure of Concordia president creates confusion across campus](#)

JAMES BRADSHAW

Concordia University is close to naming Frederick Lowy as interim president.

A statement from board chair Peter Kruyt said the board's executive committee chose Dr. Lowy from among 21 names. Mr. Kruyt has already had "constructive discussions" about Dr. Lowy

with governors from inside the university, and the full board will vote on Dr. Lowy's confirmation as soon as possible.

Dr. Lowy is Austrian-born and in his late 70s, with a background in psychiatry, and served as Concordia's president from 1995 to 2005.

Concordia has been gripped by inner turmoil since the sudden departure of Judith Woodsworth just before Christmas, the second president to leave in little more than three years. She officially resigned, but later said she was encouraged to step down.

Large groups of faculty members have since mobilized against the board, voting non-

confidence in its authority, decrying a perceived lack of transparency and accountability and, at times, calling for governors to resign.

Mr. Kruyt said strengthening "the Board's working relationship with the Senior Administration and the Concordia community" would be one of Dr. Lowy's priorities, acknowledging "there is some work to be done in this area as a result of recent events."

Lucie Lequin, president of the Concordia University Faculty Association, called Dr. Lowy an "an excellent president" who was well-liked by faculty and staff.

LE DEVOIR : Que se passe-t-il à Concordia? Un coup d'État!, par Daniel Dagenais - Professeur agrégé au Département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Concordia - Lundi 17 janvier 2011

Nous en serons peut-être encore à tergiverser, dans trois ans, à propos des véritables raisons qui ont mené au renvoi de la présidente de l'Université Concordia, Mme Judith Woodsworth, de la même manière que nous faisons encore des

conjectures sur les raisons du renvoi de son prédécesseur, M. Claude Lajeunesse, en 2007. Une chose est claire, cependant: à l'occasion de ces congédiements illégitimes se produit une

véritable prise de pouvoir managériale au sein de l'Université.

Traditionnellement, les conseils d'administration de nos universités représentaient une sorte de caution morale et juridique de celles-ci. Y sié-



geaient des gens dont les compétences (juridiques, administratives, comptables, etc.) permettaient de déléster des professeurs, tout préoccupés par l'enseignement, de la lourdeur de pareilles tâches bureaucratiques qui échappaient à la plupart d'entre eux (il faut dire que les temps ont changé). Souvent issus de «leur» université, ces alumni considéraient comme un honneur le fait de siéger au conseil d'administration de celle-ci et de rendre ce qu'ils avaient reçu, utilisant leur visibilité, entre autres choses, pour attirer des donateurs.

Au cours des cinq dernières années, deux présidents, coup sur coup, et cinq vice-présidents se sont vus conduits à quitter leur fonction. Réalisez-vous l'importance de cette lutte de pouvoir? Ce qui se produit à Concordia est ni plus ni moins une prise de pouvoir par le conseil d'administration (et ses alliés) qui s'immisce dans le micro-management de l'Université, transformant ainsi recteurs, doyens et professeurs en «employés» du conseil d'administration! L'exécutif du conseil d'administration de l'Université Concordia se soucie d'ailleurs peu de légitimité, de processus de décisions en bonne et due forme, de théories, de justification, de mots, même.

Leurs mots sont des décisions. Ils parlent par leurs actions. Ils disent très ouvertement, et très clairement, depuis cinq ans, en montrant la sortie à un nombre impressionnant de personnes occupant les plus hautes fonctions de l'Université: c'est nous qui avons le pouvoir. Est-ce assez clair? Les «raisons» sont secondaires. Ou plutôt: leurs raisons consistent dans les conséquences de leurs actions. Ils prennent le pouvoir.

Décisions arbitraires

C'est peu dire, d'ailleurs, que les processus qui ont mené à ces décisions manquent de transparence. Le communiqué diffusé par le président du conseil d'administration, à la veille de Noël, tente, dans le plus pur style orwellien, d'offrir un substitut à la réalité. Non seulement tout est-il faux, dans ce communiqué, mais tout est su comme faux et, manifestement, le signataire, Peter Kruyt, ne se préoccupe pas du tout de ce

que cette novlangue puisse présider aux rationalisations en vigueur dans une institution vouée au savoir et à la vérité!

Opérant un renversement du pouvoir à l'Université, la faisant encore plus basculer du professeur vers le «managérial», cette décision a en outre été prise dans la plus parfaite illégitimité: les raisons de cette décision, à l'initiative d'une petite clique n'ayant même pas cru bon de consulter tous les membres du conseil d'administration, qui n'a jamais voté là-dessus, ont été enfermées à jamais dans le secret d'une entente privée entre l'ancienne présidente et l'exécutif du conseil d'administration! Décisions arbitraires, manque de transparence, parachutes dorés, novlangue, tout cela n'est rien d'autre que l'introduction à l'Université des pratiques de gouvernance dont le gouvernement du Québec souhaite, en passant, l'extension à toutes les universités par l'entremise de la loi 38. Bel avenir en perspective.

La lutte de classes qu'exprime le renvoi de la présidente de Concordia se joue sur un arrière-plan qu'il faut au moins évoquer. C'est la mission de l'Université qui est en jeu. Si la fonction managériale devient si importante, c'est que, d'institutions vouées à la synthèse et à la transmission du savoir, les universités sont en voie de devenir des organisations, chacune étant tournée sur elle-même et en concurrence avec les autres dans une lutte, largement fantasmée, pour occuper la place de choix dans l'économie du savoir.

Assaut managérial

Concurrence entre universités, importance de la recherche aux dépens de l'enseignement et des études avancées aux dépens des études de premier cycle, explosion des salaires des hauts cadres et stars de la recherche que l'on veut attirer, imposition d'indicateurs de performance, redéfinition du savoir du point de vue de son utilité et de ses capacités innovatrices, voilà autant d'aspects de la transformation de l'université autour desquels une lutte de classes se joue.

Ce qui se passe à Concordia n'est pas «concordien». Et s'il y a quelque chose de concordien en la matière, c'est la facilité avec laquelle ces managers (faut-il rappeler que le président du conseil d'administration de Concordia qui a présidé, c'est le cas de le dire, à toutes ces malversations, est Peter Kruyt, et est vice-président de Power Corporation?) parviennent à prendre le contrôle d'une université toute jeune, sans grande tradition interne pour résister à pareil assaut managérial.

Il faut souhaiter que la communauté universitaire de Concordia, une université dont les origines populaires sont encore vivaces (l'Université Sir George Williams dont Concordia est issue, fut fondée par le YMCA et offrait à l'origine des cours du soir aux adultes de milieu populaire) réagisse avec force à ce coup. Je ne vois pas d'autre issue que d'exiger la démission du président du conseil d'administration de l'Université. Je dirais même qu'il est impérieux d'obtenir une victoire là-dessus afin de rétablir la balance du pouvoir à l'Université.

Combat pour l'Université

Deux mots, en terminant, sur les personnes qui ont été plus ou moins forcées de partir depuis ces cinq dernières années. Il est tout simplement scandaleux que la lumière n'ait pas encore été faite là-dessus. Il semble que certaines personnes du moins aient fait le choix de partir pour une autre université précisément en réaction à la prise de contrôle managériale. Comment faire la lumière là-dessus? Enquête publique? Journalistique?

Enfin, et en ce qui a trait cette fois aux deux présidents que l'exécutif du conseil d'administration de Concordia a «jetés», on peut au moins dire ceci. Ces personnes auraient pu décider de se battre pour elles-mêmes et d'avoir gain de cause, contre l'arrogance et le mépris. Comme elles auraient pu décider aussi que le combat pour leur poste était en fait un combat pour l'Université, fût-ce l'Université Concordia. Il est clair qu'aucune d'elles n'a fait ce choix.

JOURNAL DE MONTREAL EN LOCK-OUT : Concordia discute avec ses deux ex-vérificateurs – Samedi 15 janvier 2011



PHOTO D'ARCHIVES

√ Saad Zubair, qui était l'adjoint du vérificateur interne, a lui aussi été congédié par l'ex-rectrice de Concordia, Judith Woodsworth, en septembre 2009

SÉBASTIEN MÉNARD Le Journal de Montréal L'Université Concordia a repris des discussions avec ses deux anciens vérificateurs qui avaient été congédiés dans des circonstances nébuleuses par l'ex-rectrice Judith Woodsworth, l'an dernier. Selon nos sources, l'institution envisagerait de réintégrer les deux hommes dans leurs anciennes fonctions.

En septembre 2009, le vérificateur interne Ted Nowak et son adjoint, Saad Zubair, avaient été

congédiés par la rectrice de Concordia, Judith Woodsworth. Les deux hommes ont contesté leur renvoi devant la Commission des relations du travail (CRT), qui a commencé à entendre l'affaire il y a quelques mois.

Lors d'une audience, Mme Woodsworth avait reconnu que les contribuables payaient pour les frais de voyage de son mari, lorsqu'il l'accompagnait à l'étranger. L'ex-rectrice avait aussi avoué qu'il lui était arrivé d'approuver des remboursements de repas réclamés par ses subalternes, alors qu'elle était présente à leurs côtés. Or, c'est ce qu'elle reprochait aux deux vérificateurs pour justifier leur congédiement.

L'ex-vice-rectrice Kathy Assayag était venue ajouter à la controverse, en affirmant que Judith Woodsworth avait songé à éliminer les postes de vérificateurs et à sous-traiter leur travail, plusieurs mois avant de les mettre à la porte.

Judith Woodsworth a été virée, il y a quelques semaines, après avoir «perdu la confiance» du C.A. Récemment, le Journal a révélé que l'exrectrice s'était rendue aux Olympiques de Vancouver aux frais de Bell Canada, un impor-

tant fournisseur. Cela n'aurait cependant «rien à voir» avec son congédiement, assure-t-on.

Négociations depuis quelques jours

L'Université Concordia et ses deux ex-vérificateurs étaient censés se retrouver devant la CRT, cette semaine, pour la suite des procédures. Mais l'audience prévue jeudi a été remise au lendemain, avant d'être annulée.

Concordia discuterait avec ses ex-vérificateurs en vue de les réembaucher, indiquent nos sources. Les parties négocieraient de façon intensive depuis quelques jours. C'est d'ailleurs ce qui aurait provoqué le report et l'annulation des audiences prévues cette semaine devant la CRT.

La porte-parole de Concordia, Christine Mota, n'a pas nié les informations du Journal. «Je ne suis au courant d'aucune négociation, a-t-elle toutefois précisé. Et, même si je l'étais, il serait inapproprié pour moi de commenter, étant donné que l'affaire est toujours devant le tribunal.»

La procureure de l'Université, Me Magali Cournoyer-Proulx, a fait répondre au Journal d'adresser ses questions à Concordia.

Quant à l'avocat de MM. Zubair et Nowak, Me Rolland Forget, il n'a pas répondu à nos demandes d'entrevue.

LE DEVOIR : Concordia a choisi son prochain candidat au rectorat – Vendredi 14 janvier 2011

Kathleen Lévesque

Les membres du comité exécutif de l'Université Concordia ont choisi cette semaine le candidat

qui prendra la relève de façon intérimaire de la rectrice Judith Woodsworth, a appris Le Devoir.

La proposition sera soumise aux professeurs, étudiants et autres employés de l'université qui siègent au conseil d'administration dès lundi

<p>matin en vue de la tenue d'une assemblée extraordinaire, dans les jours suivants, du Board of Governors. Le nom du candidat n'avait pas filtré hier; une liste de 18 personnes aurait été analysée.</p> <p>Cette nouvelle personne au rectorat aura fort à faire d'ici le remplacement permanent, qui pourrait ne se faire que d'ici 12 à 18 mois, pour redresser une situation qui crée beaucoup de mécontentement à Concordia.</p>	<p>Le départ de la rectrice Woodsworth a été annoncé le 22 décembre dernier par voie de communiqué de presse. Concordia l'a présenté comme une démission alors que la principale intéressée a confié au réseau CTV avoir été congédiée. Le lien de confiance entre la rectrice et certains membres du conseil d'administration était brisé, selon elle.</p> <p>Amine Dabchy, membre étudiant du conseil d'administration, a confirmé, dans une lettre transmise hier, que Mme Woodsworth avait</p>	<p>perdu la confiance des administrateurs à cause de son manque de leadership. La rectrice aurait eu un style de gestion créant des tensions et des divisions au sein de la communauté universitaire. Il estime que plusieurs congédiements parmi les hauts dirigeants de Concordia depuis deux ans lui seraient imputables.</p> <p>Mme Woodsworth a bénéficié d'une prime de départ de 703 000 \$. Son prédécesseur, Claude Lajeunesse, avait également quitté à mi-mandat avec une indemnité de 1,3 million.</p>
---	--	--

LA PRESSE : Forum : Un abus de pouvoir : Le départ de deux recteurs et cinq vice-recteurs en six ans porte à croire que le CA s'est érigé en tribunal occulte, par Mike Gasher, professeur agrégé au département de journalisme, Université Concordia, lettre cosignée par 284 collègues de l'université et adressée à Peter Kruyt, Président du CA – Jeudi 13 janvier 2011

<p>Dans le contexte du congédiement arbitraire et inexplicable de la rectrice de l'Université Concordia, Judith Woodsworth, nous exigeons un examen public de la gouvernance de notre institution, particulièrement en regard de sa constitution et des pouvoirs alloués à son conseil d'administration.</p> <p>À la suite d'une série de départs et de congédiements au sein de la haute direction - notons le remerciement de deux recteurs en trois ans et demi, ainsi que la démission de cinq vice-recteurs en six ans - le CA semble être érigé en tribunal occulte qui, selon ses propres diktats, n'est imputable de rien et n'a de comptes à rendre à personne. Il s'agit d'un abus de pouvoir.</p> <p>Pour illustrer le style cavalier de gestion du conseil, rappelons que le point de presse annonçant le départ de Mme Woodsworth fut publié le 22 décembre, à la veille de la fermeture de l'université pour les Fêtes. De plus, on a voulu induire la communauté en erreur en stipulant que la rectrice se retirait «pour des raisons personnelles».</p>	<p>Or, nous savons aujourd'hui que cette démission fut effectuée sous la contrainte du CA. Ces départs et démissions coûtent cher, alors que le personnel et les étudiants de l'université se font dire constamment qu'il n'y a pas assez d'argent. Ces événements nuisent à la réputation de Concordia, tant au sein du milieu universitaire que dans le regard du public, réputation que nous devrions au contraire nous affairer à bâtir. Cela nuit également aux possibilités de recrutement dans l'avenir.</p> <p>En effet, qui voudra se joindre à la haute direction de Concordia en sachant qu'on peut se faire couper l'herbe sous le pied, à tout moment et sans explication? De plus, ces décisions risquent d'insuffler un cynisme malsain au personnel de première ligne de l'université - les enseignants, les employés de soutien et les étudiants - ceux-là mêmes qui par leur dévouement et leur travail font la fierté de notre institution.</p> <p>Cette vague de démissions et de congédiements relègue à l'arrière-plan l'ensemble de ce qui va bien à Concordia, voire cache tout à fait notre succès. Le conseil d'administration est la plus</p>	<p>haute instance officielle de l'Université Concordia, du fait qu'il est responsable du cadre juridique et administratif régissant l'institution. Vingt-trois des 40 membres du conseil représentent soi-disant la «collectivité», alors que dans les faits, ils sont issus en grande majorité du milieu des affaires. Lors de sa prochaine réunion prévue en février prochain, le conseil prévoit réduire le nombre de professeurs qui y sont représentés - soit de six sièges, à trois. Cinq membres externes constituent le puissant comité exécutif, et siègent au comité de recrutement et salaires de la haute administration, ce qui représente une clique d'élite au sein du conseil d'administration.</p> <p>À titre de première foulée d'un processus d'examen public, nous demandons au conseil d'administration de publier sa vision claire de l'avenir de l'Université Concordia, ainsi que la justification de ses actions - y compris ses récentes décisions affectant le personnel administratif - qui réaliseront cette vision.</p> <p>* Cette lettre est adressée à Peter Kruyt, président du conseil d'administration de l'institution.</p>
---	--	---

THE GLOBE AND MAIL : Concordia board of governors under fire from faculty after president's departure - Published Thursday, Jan. 13, 2011 9:41PM EST

<p>More related to this story</p> <ul style="list-style-type: none"> Verbatim Letters regarding Concordia Board of Governors' transparency concerns Departure of Concordia president creates confusion across campus <p>JAMES BRADSHAW</p> <p>At least eight academic departments at Concordia University have passed damning motions against the school's board of governors, some explicitly expressing a loss of confidence in its ability to govern.</p> <p>The motions make demands ranging from a review of the board's structure and actions to the resignation of governors. They are the strongest reactions yet to president Judith Woodsworth's abrupt and mysterious departure last month, which created a storm of speculation about troubled relations in the school's highest ranks.</p> <p>The faculty members argue a lack of transparency and accountability from the board is battering the university's reputation, and even some board members seem unsure how the school lost its second president in slightly more than three years.</p> <p>Concordia's board differs from those at most other prominent Canadian universities by size: It has 40 members, while others typically have between 20 and 25.</p> <p>Seven years ago, nearby McGill University decided to trim its 45-member board of governors to 25. Emeritus chair Robert Rabinovitch said McGill's senior officials worried the board's unwieldy size was stunting debate at meetings, and he wanted "to be able to have real conversations at the board, real discussions."</p> <p>"When you have a board of that size what happens is a sub-board, an inner group, develops - rarely officially. That's where the real decisions are taken, rather than [with] the board," he said. Scrutiny of the way Concordia's board makes its decisions intensified last week when Dr. Woodsworth said she was asked to step down as president, contradicting an official statement that she had resigned "for personal reasons," which the university released just before closing for Christmas holidays.</p> <p>A Jan. 12 open letter written by the six faculty members on Concordia's board expresses confusion at how Dr. Woodsworth's departure was decided, and support for the community's numerous calls "for greater transparency and accountability from the board of governors."</p> <p>"No formal meeting of the board of governors was called, and neither was any formal vote taken in this regard. Those of us who were informally consulted made it very clear that we believed that president Woodsworth should complete her term," the letter reads.</p> <p>The six governors sought "clarification about the process" from board chair Peter Kruyt, who replied in writing on Thursday.</p> <p>"We highly value your input on important issues put before the board. That is why we consulted with you in December during deliberations about</p>	<p>the need for the right leadership at this time for a university that is as dynamic as Concordia," writes Mr. Kruyt.</p> <p>His letter also says he recalls those discussions being "very positive and productive," though they did not yield unanimity.</p> <p>Mr. Kruyt declined to be interviewed, but said in an earlier statement that Concordia is on "solid footing." None of the six board members replied to interview requests.</p> <p>In the coming months, Concordia's board is expected to vote on a proposal to trim its own membership to 25, resulting from a year-long, board-led review. The idea was spurred in 2009 by Quebec's Bill 38, which would have standardized the makeup of university boards but was later abandoned.</p> <p>A report on the review says a smaller board "is a more appropriate venue for effective debate and engagement in discussion," and suggests streamlining a "somewhat dated" committee structure.</p> <p>It also encourages a balancing of the presidential search committee that tapped Dr. Woodsworth after her predecessor, Claude Lajeunesse, was pushed out in 2007. The committee is dominated by board members from inside Concordia, while the full board has a majority of external appointees. But a faculty collective agreement blocks such a change until 2012.</p>	<p>the need for the right leadership at this time for a university that is as dynamic as Concordia," writes Mr. Kruyt.</p> <p>His letter also says he recalls those discussions being "very positive and productive," though they did not yield unanimity.</p> <p>Mr. Kruyt declined to be interviewed, but said in an earlier statement that Concordia is on "solid footing." None of the six board members replied to interview requests.</p> <p>In the coming months, Concordia's board is expected to vote on a proposal to trim its own membership to 25, resulting from a year-long, board-led review. The idea was spurred in 2009 by Quebec's Bill 38, which would have standardized the makeup of university boards but was later abandoned.</p> <p>A report on the review says a smaller board "is a more appropriate venue for effective debate and engagement in discussion," and suggests streamlining a "somewhat dated" committee structure.</p> <p>It also encourages a balancing of the presidential search committee that tapped Dr. Woodsworth after her predecessor, Claude Lajeunesse, was pushed out in 2007. The committee is dominated by board members from inside Concordia, while the full board has a majority of external appointees. But a faculty collective agreement blocks such a change until 2012.</p>
--	--	--

LE DEVOIR : Les professeurs de Concordia dénoncent une gestion «corporate» - Mercredi 12 janvier 2011

<p>Kathleen Lévesque</p>	<p>L'Association des professeurs de l'Université Concordia hausse le ton. Le syndicat réclame que</p>	<p>le conseil d'administration recentre ses efforts sur la mission scolaire.</p>
--------------------------	---	--

«La gestion corporatiste s'est peu à peu infiltrée dans la gestion universitaire, l'a détournée quelque peu, voire l'a détournée. [...] Nous devons reprendre le contrôle de notre université», estime la présidente de l'Associatin, Lucie Lequin. Selon cette dernière, «un petit groupe» de membres du conseil d'administration et de la Fondation de l'Université ont la mainmise sur la gestion quotidienne de l'établissement. «C'est un pouvoir occulte qui n'est pas de bon augure», a affirmé hier au Devoir Mme Lequin.

La démission forcée de la rectrice Judith Woodsworth et de son prédécesseur, Claude Lajeunesse, n'est qu'une illustration de la guerre de pouvoir qui se joue au sein de la communauté universitaire. «Le rôle du conseil d'administration n'est pas de servir d'écran à une décision que l'on soupçonne avoir été prise par quelques-uns», ajoute Mme Lequin. Le projet de loi 38 sur la gouvernance dans les universités risque d'accroître le problème, juge Lucie Lequin. Selon elle, les membres du conseil d'administration provenant de l'extérieur de la

communauté, qui représentent déjà un bloc soudé lors des réunions, pourraient ainsi se voir attribuer une plus grande légitimité d'action. Le syndicat, qui représente quelque 1000 professeurs permanents de Concordia, a convoqué ses membres lundi prochain pour discuter de la situation. Le président du conseil d'administration, Peter Kruyt, a demandé à rencontrer le syndicat d'ici là.

LA PRESSE : Une divergence de vues serait à l'origine du départ de la rectrice – Mercredi 12 janvier 2011



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, ARCHIVES LA PRESSE

Judith Woodsworth a quitté son poste de rectrice de l'Université Concordia deux ans seulement après son entrée en fonction.

LOUISE LEDUC

C'est bien une divergence de vues au sujet de la vocation de l'Université Concordia et non « les raisons personnelles » initialement évoquées qui expliquent le départ de la rectrice Judith Woodsworth deux ans seulement après son entrée en fonction et ce, avec une prime de départ de 703 500\$.

Cela ressort clairement dans un « message à la communauté de Concordia » écrit par Peter Kruyt, président du conseil d'administration de l'Université Concordia et vice-président de Power Corporation.

Concordia aspire « à se classer parmi les meilleures universités généralistes du Canada d'ici dix ans et à s'imposer comme premier choix pour les étudiants et les professeurs d'ici et de

l'étranger dans les domaines ciblés qui font sa réputation. C'est donc dans ce contexte et à la suite de discussions avec les membres du conseil d'administration que Mme Woodsworth a décidé de démissionner. »

Un peu plus tôt dans son message, M. Kruyt a aussi évoqué que Concordia cherche à trouver son équilibre « entre sa tradition d'établissement accueillant et engagé et notre mission d'excellence en enseignement, en recherche (...) »

Qu'est-ce que cela signifie ? Que l'Université Concordia entend resserrer ses critères d'admission? Est-elle prête à limiter le nombre d'inscrits dans certains départements ciblés pour en rehausser la réputation et attirer plus d'étudiants étrangers?

Il n'a toujours pas été possible de parler à Peter Kruyt, qui n'accorde aucune entrevue.

Chose certaine, Mme Woodsworth n'est pas partie parce qu'elle a enfreint des règles éthiques, insiste M. Kruyt dans sa lettre. « Certains ont avancé que le départ de Mme Woodsworth serait lié à une mauvaise utilisation des fonds par elle ou son mari. Ce sont des calomnies et des affirmations injustes et irresponsables. En outre, tout conflit d'intérêts potentiel a été porté à l'attention du conseil d'administration, conformément à nos règlements. »

M. Kruyt fait ici référence à des informations du Journal de Montréal confirmées par le service de

communications de l'Université Concordia selon lesquelles Mme Woodsworth et son mari sont allés aux Jeux olympiques de Vancouver, toutes dépenses payées par Bell. Sept mois plus tard, Bell, qui était déjà fournisseur de services à l'Université Concordia, décrochait un autre contrat de 900 000\$.

Selon le service de communications de l'Université Concordia, Mme Woodsworth s'était au préalable retirée de toute discussion future concernant Bell. Au surplus, sa voiture de fonction a été louée auprès d'une entreprise appartenant à un autre membre du conseil d'administration, Norman E. Hébert, sans que la chose ne soit dévoilée au président du comité d'éthique du conseil d'administration. Christine Mota, porte-parole de l'Université, a admis que c'était là une erreur. Il n'est pas possible de joindre Mme Woodsworth. Chez elle, on nous a indiqué qu'elle était en vacances à l'extérieur du pays.

Son départ suit celui de son prédécesseur Claude Lajeunesse qui, lui aussi, était parti en plein milieu de son mandat de recteur, celui-ci avec une prime de départ de 1,3 million.

Line Beauchamp, ministre de l'Éducation, a souligné qu'il s'agit d'une question de régie interne de l'université, mais a néanmoins pris contact avec l'université récemment pour y voir plus clair.

THE GAZETTE: Concordia staff demands governance review, by Peggy Curran – Wednesday, January 12, 2011

"It's time the board's executive turned over the reins and stepped down."

Peter Kruyt didn't know what hit him. The embattled chair of Concordia's board of governors paid an impromptu visit to the university's senate steering committee yesterday, part of the campaign to smooth ruffled feathers over the dismissal of president Judith Woodsworth and move on.

Instead, Kruyt got an Arctic blast from faculty members who see Woodsworth's firing as a symptom of a chronic ailment, one that won't be fixed until the university's administrative structure is overhauled and the high-powered members of the board's executive who have been calling the shots move on.

Two hundred and twentyfive Concordia professors, lecturers, librarians and staff have signed an open letter demanding a thorough, public, review of the way the university is governed.

"In light of a series of dismissals and departures from the university's senior administrative ranks – specifically, the firing of two university presidents in three and a half years and the resignation of five vice-presidents in six years – the board appears to have assumed the role of a modern-day star chamber, acting according to its own dictates, accountable and answerable to no one. It is an abuse of power," says journalism professor Mike Gasher, who wrote the letter that was circulated to faculty and staff for approval.

"These decisions run the risk of rendering cynical and jaded the university's frontline workers – staff, students and faculty members alike – who work in so many ways to make this institution one we can be proud of."

On Monday, the department of sociology and anthropology passed a non-confidence motion, demanding the entire board resign and asking for a full review of the board's mandate and an independent audit of all extra payments made to senior administrators, past and present.

It's the first volley in a fullcourt press by faculty, staff and students aimed at dethroning the board, and particularly the elite group of external members who make up the board's executive. Full-time faculty have called an emergency strategy meeting next Monday. Concordia's unions are preparing a joint statement urging the board's outside members to resign, but also seeking an end to the university's corporate-style structure.

"They are going to have to resign," says Maria Peluso, the outspoken president of the part-time faculty association. "Nothing else will do."

Quebec Education Minister Line Beauchamp has expressed concern and is said to be watching the situation at Concordia closely.

Over the last few days, the board summoned a public relations consultant to help with damage control, soliciting letters of support and sending Kruyt out in an effort to quell the mutiny.

It doesn't seem to be working. If anything, Kruyt's open letter to the Concordia community, in which he praised the "generous volunteers" who sit on the board but failed to shed much light on the reasons why Woodsworth was let go, has fuelled the flames.

"Peter Kruyt, in using typically opaque PR rhetoric, continues to deceive the public," says Katherine Waters, a retired English professor and a former member of Concordia's senate and board of governors.

"In listing the board's five constituencies, he disingenuously places its external members last, when in fact they now represent almost two-thirds of the board and the entire membership of its most powerful committees, the nominating and senior salaries committees."

Others cite eerie similarities between Kruyt's message to Concordia's community this week and the one he made in October 2007 after Claude Lajeunesse left the president's office less than halfway into his five-year mandate.

Then, as now, Kruyt said the board had acted "in the best interests of the university" without saying how or why. He promised open dialogue and broad input in the selection of an interim president.

But few at Concordia appear to believe rapport is possible, as long as this board, these board members and this structure, remains in place, pulling strings and meting out dollops of information on a need-to-know basis.

It's time the board's executive turned over the reins and stepped down before the mutiny gets worse and Quebec orders them out.

THE GAZETTE : Letter : Concordia chair should resign, by Katherine Young Waters, Associate professor emeritus, Concordia University – Wednesday, January 12, 2011

Re: "Concordia pledges to move forward" (Opinion, Jan. 11).
Concordia board chair Peter Kruyt, in using typically opaque PR rhetoric, continues to deceive the public. In listing the board's five constituencies he disingenuously places its external members last, when in fact they now represent almost two-thirds of the board and the entire membership of its most powerful committees, the nominating and senior salaries committees, from which former internal university members have been eliminated.

He gives no reason for forcing the resignation of the university president, other than implying, without evidence, that she failed to advance Concordia. Nor does he explain the procedures used to accomplish this other than "following discussions with members of the board." Which members?
In his full text, Kruyt invites comments on such issues as governance. The board might begin by reducing considerably its swollen external membership and including more than the present solitary member with direct connection to educa-

tion. It might abandon the corporate model which, among other academically odd features, now has five vice-chairs with no portfolios whatsoever.
Finally, if he believes it "essential that we have the right leadership," Kruyt, ultimately responsible for the evasions and actions that have damaged Concordia, should resign.
Katherine Young Waters Associate professor emeritus Concordia University, Montreal

RADIO-CANADA : Montréal : Université Concordia : Des explications réclamées après le départ de la rectrice - Mise à jour le mardi 11 janvier 2011 à 17 h 51

À la suite du départ en décembre dernier de la rectrice Judith Woodsworth, la communauté universitaire de Concordia réclame plus de transparence dans la gestion de l'institution.
Le 22 décembre dernier, l'université de Concordia a annoncé la démission de la rectrice Judith Woodsworth, deux ans et demi seulement après son entrée en fonction. L'Université a évoqué des raisons personnelles sans fournir plus de détails, mais pour certains, cette démission s'apparente plus à un congédiement.
Selon les dernières révélations, Judith Woodsworth et son mari auraient en effet assisté aux Jeux olympiques de Vancouver aux frais de Bell Canada neuf mois avant que l'Université accorde à l'entreprise un contrat de téléphonie de près d'un million de dollars.
La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) demande aujourd'hui des explications sur

ce départ. La FEUQ souhaite notamment avoir des détails concernant les généreuses indemnités de départ allouées aux deux derniers recteurs.
« On vient de donner 700 000 dollars à une rectrice qui n'effectue pas son mandat [jusqu'à son terme] et c'est la deuxième fois en trois ans que cela arrive à l'Université Concordia », s'inquiète Louis-Philippe Savoie, président de la FEUQ.
Plus de transparence
Le syndicat des professeurs de l'université Concordia blâme lui aussi l'exécutif du conseil d'administration pour son style de « gestion occulte ».
« Pour y avoir siégé moi-même, les séances du conseil d'administration sont peu révélatrices de ce qui se passe dans les coulisses », dénonce Lucie Lequin, présidente du syndicat des professeurs.

Selon l'enseignante, il y a un problème avec les gens qui nomment les membres du conseil : « Ce comité est contrôlé par les membres les plus influents qui siègent déjà au conseil, et ils ont tendance à nommer des gens de leur circuit d'affaires, de leur cercle d'activité au sein de la communauté de Montréal ».
Dans un communiqué publié lundi, Peter Kruyt, le président du conseil d'administration a réfuté ces attaques : « Certains ont spéculé que le départ de Mme Woodsworth serait lié à une mauvaise utilisation des fonds par elle ou son mari. Ce sont des calomnies et des affirmations injustes et irresponsables ».
Le président du conseil a précisé que l'Université était cette semaine en période de recrutement. Un recteur par intérim pourrait être nommé avant la fin du mois de janvier.
D'après un reportage de Marc Verreault.

LE DEVOIR : Libre opinion - L'appétit insatiable des recteurs, par Louis-Philippe Savoie, Président de la Fédération étudiante universitaire du Québec, et Heather Lucas, Présidente de la Concordia Student Union – Mardi 11 janvier 2011

Les circonstances des plus nébuleuses entourant la démission de Mme Judith Woodsworth du rectorat de l'Université Concordia et l'octroi d'une indemnité de départ équivalant à deux années de salaire inquiètent. Elles soulèvent de nombreuses questions sur la qualité de la gouvernance des hautes administrations de nos universités, financées par les citoyens et les étudiants, ne l'oublions pas, et les règles éthiques qui y sont en vigueur.
Le cas de Mme Woodsworth n'est en fait que la partie visible de l'iceberg d'un phénomène plus inquiétant : la dérive de nos universités, où règne de plus en plus une concurrence malsaine entre les établissements. Au lieu d'avoir une vision d'ensemble, coordonnée par le gouvernement, les universités se sont lancées à la course à la « clientèle » et se sont improvisées comme promoteurs immobiliers, ce qui les incite à dépenser des millions en recrutement international et en publicité. Le cas du MBA à 30 000 \$ de l'Université McGill est un exemple parmi tant d'autres de cette nouvelle tendance. Lorsque plusieurs recteurs et hauts administrateurs universitaires sont payés plus cher que le premier ministre du Québec, il n'est pas étonnant que le système universitaire soit en difficulté!
Ces événements s'inscrivent aussi dans un contexte plus large où les demandes de financement de la part de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) atteignent les 620 millions de dollars. La seule solution pour le gouvernement et les recteurs réside dans la poche des étudiants, c'est-à-dire en augmentant et en modulant de manière radicale les droits de scolarité. Or, quand on

analyse la demande des recteurs, il est facile de réaliser leur mauvaise foi. Ils ont omis quatre années de dégel des droits de scolarité (220 millions de dollars récurrents à eux seuls) ainsi que plusieurs investissements provinciaux comme fédéraux dans leurs calculs. Devant les millions de dollars gaspillés en indemnités de départ, en concurrence inutile entre les universités et en immeubles dont l'utilité est parfois à remettre en question, on doit se demander sur quelle planète vivent les recteurs et le gouvernement!
Le gouvernement a déposé, il y a plus d'un an et demi, un projet de loi sur la gouvernance universitaire. Si l'intention du gouvernement est d'encadrer les dépenses exagérées des universités, les solutions envisagées ratent la cible et ne feraient qu'accentuer la dérive de nos universités. Il faudra plus qu'un comité d'éthique ou de gouvernance pour éviter les dérapages. De tels comités existent à Concordia, et cela n'a pas empêché les cas de Mme Woodsworth et de cinq de ses collègues de la haute direction. La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) et la Concordia Student Union proposent la mise en place de mesures qui permettront d'éviter les dérapages que nous connaissons et de s'assurer que les Québécois en ont pour leur argent.
Premièrement, la mise en place d'un mode de gouvernance où la majorité des administrateurs proviendrait de la communauté universitaire et où les mots d'ordre seraient transparence et collégialité. Souvenons-nous que, dans le dérapage immobilier de l'UQAM, ce sont les étudiants et les employés de l'université qui ont tiré la sonnette d'alarme les premiers.

Deuxièmement, le vérificateur général du Québec devrait avoir le mandat d'enquête sur la gestion des fonds publics par les universités de manière périodique, comme la plupart des institutions publiques. Le Vérificateur général a maintes fois démontré sa compétence pour détecter les problèmes de gestion de nombreuses institutions publiques. Si les administrations universitaires relevaient de son champ de compétence, les Québécois disposeraient enfin de réponses claires et nettes sur la gestion des fonds publics.
Enfin, le gouvernement devrait mettre en place une commission d'évaluation des universités du Québec qui aurait pour mandat de s'assurer que le développement du réseau universitaire du Québec se fasse dans la coopération, et non dans un climat de concurrence malsain. Cette commission indépendante permettrait de préserver l'autonomie universitaire tout en maintenant une saine utilisation des fonds publics. Il n'y a rien d'exceptionnel dans un tel modèle : le Conseil des universités a joué un rôle similaire jusqu'au milieu des années 1990.
Ce n'est qu'avec la mise en place de ses mesures que nous pourrions éviter les dérives de notre système universitaire en assurant son développement harmonieux. Malheureusement, ce gouvernement semble beaucoup plus proche des intérêts d'une poignée de recteurs réunis au sein de la CREPUQ que de l'avenir collectif des Québécois. Si le gouvernement est véritablement en mode solution, et s'il veut que les Québécois en aient pour leur argent, il est temps qu'il se lance dans une vraie réflexion d'envergure sur l'avenir de nos universités : des états généraux sur l'uni-



LE DEVOIR : Idées : Message à la communauté de Concordia, par Peter Kruyt - Président du conseil d'administration de l'Université Concordia - Mardi 11 janvier 2011

On a récemment reproché au conseil d'administration de Concordia de ne pas sembler désireux de commenter la démission de Mme Judith Woodsworth en tant que rectrice de l'Université. Il m'apparaît donc important de préciser le contexte de son départ.

J'aimerais d'abord souligner que le conseil d'administration est composé de 42 personnes et qu'il réunit étudiants, diplômés, professeurs, membres du personnel et représentants de la communauté externe. Le conseil s'est engagé à agir en tout temps dans l'intérêt de l'Université, et ce, dans un esprit d'ouverture envers la communauté.

Les membres du conseil ont toujours pris au sérieux leur responsabilité à Concordia. Forts de leur engagement envers l'Université et la communauté, ces bénévoles siègent au conseil en raison de leur expérience professionnelle et de leur capacité à assurer un leadership et à appuyer la direction. C'est d'ailleurs leur souci d'agir dans l'intérêt de Concordia qui les a guidés au cours des dernières semaines.

Nonobstant notre adhésion au principe de transparence, une bonne gouvernance nécessite, entre autres choses, que le conseil respecte les ententes de confidentialité dans la conduite des affaires de l'Université. Le communiqué publié par Concordia le 22 décembre dernier a été approuvé à la fois par Concordia et par Mme Woodsworth. Par conséquent, les deux parties sont limitées dans ce que chacune peut déclarer publiquement. Je crois également au droit de toute personne au respect de sa vie privée.

Positionnement de Concordia

En ce qui concerne la question plus vaste du positionnement actuel de Concordia, il est indéniable que notre établissement, lequel fait partie intrinsèque de la trame culturelle de Montréal, est un bel exemple de réussite.

En effet, Concordia continue d'enregistrer un nombre record de demandes d'inscription de la part d'étudiants de haut calibre. De plus, nous avons renouvelé le corps professoral et avons recruté et retenu des professeurs et des chercheurs réputés dans leur discipline respective. D'ici peu, nous aurons terminé les travaux de construction réalisés dans le cadre du Programme d'infrastructure du savoir parrainé par les gouvernements fédéral et provincial. Ces projets totalisant 80 millions de dollars créeront

de nouvelles occasions pour les chercheurs et les étudiants dans des domaines allant de la génomique à l'énergie solaire, en passant par les sciences de l'exercice.

Mais surtout, Concordia dispose de solides assises financières. Nous prenons très au sérieux notre rôle d'administrateur des deniers publics. Ainsi, nous avons travaillé avec diligence à équilibrer le budget et à réduire la dette accumulée, tout en pilotant des projets immobiliers majeurs que nous avons réussi à réaliser en respectant les échéanciers et les budgets. D'ailleurs, le déficit accumulé de Concordia compte parmi les plus faibles de toutes les universités québécoises.

Déterminés à bâtir sur ces bases solides, nous avons adopté un cadre stratégique qui poursuit des objectifs à la fois ambitieux tout en demeurant réalisables. En nous concentrant sur les forces de Concordia, nous visons à trouver un équilibre entre notre tradition d'établissement accueillant et engagé et notre mission d'excellence en enseignement, en recherche, en créativité et en partenariat avec la communauté. Concordia aspire ainsi à se classer parmi les meilleures universités généralistes du Canada d'ici dix ans et à s'imposer comme premier choix pour les étudiants et les professeurs d'ici et de l'étranger dans les domaines ciblés qui font sa réputation.

Calomnies

C'est donc dans ce contexte et à la suite de discussions en décembre avec les membres du conseil que Mme Woodsworth a décidé de démissionner.

Certains ont avancé que le départ de Mme Woodsworth serait lié à une mauvaise utilisation des fonds par elle ou son mari. Ce sont des calomnies et des affirmations injustes et irresponsables. En outre, tout conflit d'intérêts potentiel a été porté à l'attention du conseil d'administration, conformément à nos règlements. Au contraire, j'ajouterais même que, dans les dépenses que j'ai approuvées, Mme Woodsworth a fait preuve de conservatisme et de prudence.

Il est compréhensible que la communauté de Concordia s'interroge sur les récents événements et leurs possibles répercussions sur notre établissement. J'ai plusieurs raisons d'être optimiste quant à l'avenir de Concordia. Tout d'abord, les activités d'enseignement, de recherche et de

service à la communauté se poursuivent sans changement ni interruption durant cette période de transition.

De plus, le conseil fait entièrement confiance à l'équipe de direction solidement en place ainsi qu'au corps professoral dont l'excellence a d'ores et déjà fait de Concordia l'un des premiers choix pour les étudiants et les professeurs.

Questions de gouvernance

Nous nous sommes engagés à aller de l'avant et à tirer parti de nos forces. Dans un marché qui se livre une concurrence féroce pour attirer les étudiants, recruter les professeurs et les administrateurs ainsi que pour financer la recherche, il est essentiel de pouvoir compter sur la bonne équipe de direction.

J'ajouterais que nous étudions depuis 18 mois les questions de gouvernance, lesquelles demeurent une priorité constante pour le Conseil.

Cette semaine, le comité exécutif du Conseil passera en revue les candidats pour le poste de recteur ou de rectrice intérimaire, puis formulera une recommandation à l'ensemble du Conseil. Nous avons comme objectif que la personne choisie entre en fonction avant la fin du mois. Nous recherchons une ou un dirigeant qui saura mobiliser tous les membres de la communauté de Concordia afin de susciter l'enthousiasme et l'engagement nécessaires pour réaliser nos aspirations communes. Le recteur ou la rectrice intérimaire aura clairement pour mandat de poursuivre la mise en oeuvre de notre cadre stratégique, en plus de réaliser des objectifs concrets au cours d'un mandat qui pourrait durer entre 12 et 18 mois.

En temps opportun, le conseil mettra également sur pied un comité de sélection qui établira tout d'abord le profil de notre prochain chef d'établissement. Durant ce processus, nous ferons appel à la participation active de tous les membres de la communauté de Concordia.

Entre-temps, je suis disposé à engager un dialogue constructif et je vous invite à me faire part de vos commentaires ou interrogations. Avec votre aide et votre soutien, Concordia poursuivra ses efforts afin de se classer parmi les universités généralistes les plus dynamiques du Canada tout en contribuant à l'avancement de la société et en demeurant un lieu d'étude, d'enseignement et de travail incomparable.

LE DEVOIR : Concordia tente de calmer le jeu - Mardi 11 janvier 2011

Kathleen Levesque

Devant la tourmente qui secoue l'Université Concordia, le président du conseil d'administration a tenté hier de calmer les esprits sans toutefois apporter de précisions sur le départ prématuré de la rectrice.

Dans un message envoyé en soirée à la communauté de Concordia et publié aujourd'hui dans Le Devoir en page A 7, Peter Kruyt dit adhérer au principe de transparence, mais souligne également la nécessité de respecter la «confidentialité dans la conduite des affaires de l'Université».

Ainsi, M. Kruyt n'explique pas ce qu'il estime être la démission de la rectrice Judith Woodsworth, alors que la principale intéressée parle d'un congédiement. Il assure toutefois que l'Université prend au sérieux son rôle d'administrateur des deniers publics et que «Concordia dispose de solides assises financières».

M. Kruyt explique même que Concordia aspire à se hisser parmi les meilleures universités généralistes du Canada d'ici dix ans. «C'est donc dans

ce contexte et à la suite de discussions en décembre avec les membres du Conseil que Mme Woodsworth a décidé de démissionner», affirme-t-il.

De son côté, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) estime, dans un texte publié aujourd'hui dans Le Devoir en page A 6, que la situation soulève des questions sur l'éthique ainsi que sur la qualité de la gouvernance au sein de Concordia et, plus largement, dans les autres universités. «Le cas de Mme Woodsworth n'est en fait que la partie visible de l'iceberg d'un phénomène plus inquiétant: la dérive de nos universités où règne de plus en plus une concurrence malsaine entre les établissements.»

La FEUQ propose différentes mesures, dont un mandat d'enquête permanent au Vérificateur général du Québec. «Si les administrations universitaires relevaient de son champ de compétence, les Québécois disposeraient enfin de réponses claires et nettes sur la gestion des fonds publics», souligne l'organisation étudiante.

Frais et dépenses

Par ailleurs, l'Université a confirmé les révélations du Journal de Montréal selon lesquelles Mme Woodsworth bénéficiait d'une allocation automobile qui lui a permis de louer une voiture d'un concessionnaire siégeant au conseil d'administration. «Il n'y a pas de conflit d'intérêts», a affirmé la porte-parole de Concordia, Christine Mota.

Cette dernière a également reconnu que l'ancienne rectrice a voyagé aux frais de Bell pour assister aux Jeux olympiques de Vancouver. Bell a obtenu un important contrat de 900 000 \$ dans les mois suivants. «Mme Woodsworth n'a pas été impliquée dans l'octroi de ce contrat», a précisé Mme Mota.

Quant aux dépenses de Bram Freedman, le recteur suppléant, pour l'achat d'un ordinateur et d'un téléphone à la maison, Mme Mota a assuré que «M. Freedman en a besoin pour ses fonctions puisqu'il travaille souvent chez lui en soirée et au cours des week-ends», a-t-elle dit.



JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Tourmente à l'Université Concordia : La ministre est «préoccupée» - Mardi 11 janvier 2011

SÉBASTIEN MÉNARD, Le Journal de Montréal
 La ministre de l'Éducation Line Beauchamp est « préoccupée » par les multiples allégations touchant la direction de l'Université Concordia et sa gestion des fonds publics.
 « La situation nous interpelle, et on l'a fait savoir à la haute direction de Concordia », a indiqué, hier, Dave Leclerc, attaché de presse de Line Beauchamp.
 Aux JO aux frais de Bell
 L'institution du boulevard de Maisonneuve, qui reçoit 222 M\$ de subventions par an, est dans la tourmente depuis plusieurs mois, à la suite du départ de nombreux hauts dirigeants et du congédiement inattendu de la rectrice Judith Woodsworth, peu avant Noël.
 Hier, encore, le Journal levait le voile sur certaines dépenses plutôt étonnantes effectuées par des dirigeants de l'Université et sur de potentiels conflits d'intérêts.

L'institution a confirmé que l'ex-rectrice et son mari avaient assisté aux Jeux olympiques de Vancouver aux frais de Bell Canada, en février dernier, neuf mois avant que l'entreprise décroche un contrat de 900 000 \$ pour la mise à jour du système téléphonique de l'Université. La porte-parole de Concordia assure toutefois que les règles d'éthique ont été respectées et que Mme Woodsworth n'a participé d'aucune façon au choix de Bell pour ce contrat.
 Le Journal a aussi révélé que l'ex-rectrice louait sa voiture de fonction, une Audi A4, auprès d'un concessionnaire dirigé par un membre du conseil d'administration, l'an dernier, sans que cette situation soit divulguée. Concordia soutient qu'il s'agit d'une erreur et a affirmé avoir pris des mesures pour ne pas qu'elle se répète.
 Par ailleurs, le Journal a levé le voile sur un programme de « développement professionnel » qui permet à 51 cadres de l'Université de s'offrir

des ordinateurs et, même, des téléphones pour la maison. En tout, ce sont 150 000 \$ que les contribuables mettent à leur disposition, cette année, pour acquérir de tels biens, qui doivent cependant avoir « un lien » avec le travail.
 Le c.a. doit être « vigilant »
 Toutes ces révélations « préoccupent » la ministre de l'Éducation, indique son attaché de presse. « Le cabinet a été et est en contact avec la haute direction de Concordia, dit Dave Leclerc. Il y a eu quelques appels de faits. »
 « La ministre s'attend à ce qu'un c.a. comme celui de Concordia prenne ses responsabilités et soit vigilant avec les dépenses qui sont faites avec de l'argent public », insiste M. Leclerc.
 Bell Canada n'a pas rappelé le Journal au sujet du voyage qu'il a payé à l'ex-rectrice, aux Jeux olympiques de Vancouver.

THE GAZETTE: Opinion: Concordia pledges to move forward : PRESIDENT'S RESIGNATION came amid discussions about how to build on current strengths and successes, by PETER KRUYT, chair of the board of governors of Concordia University - Tuesday, January 11, 2011



JOHN MAHONEY GAZETTE FILE PHOTO
 Concordia's new engineering and visual arts building: major recent projects have come in on time and budget, the board's chair notes.

Concordia's Board of Governors has been criticized for not being more forthcoming about Judith Woodsworth's resignation as university president. I would like to put her departure in context.
 Let me emphasize that the 42-member board of governors, composed of students, staff, faculty, alumni and external members, has always been committed to acting in the best interests of Concordia in a spirit of openness toward our community.
 The board members take seriously their responsibilities. They are generous volunteers who are on the board because of their professional attributes and experience in providing and supporting leadership and because of their commitment to the university and their community.
 Notwithstanding our support of transparency, good governance requires that the board respect confidentiality agreements in conducting the business of the University. Concordia's statement on Dec. 22 was approved by the university and Woodsworth, so both are limited in what they can say publicly.

On the wider issue of where Concordia stands today, there is little question that our university, which is such an important part of the fabric of Montreal, is a success story.
 High-quality student applications remain at record levels. In recent years, Concordia has renewed its faculty – recruiting and retaining leaders in their fields who are known for their teaching and research abilities. It will soon complete its Knowledge Infrastructure Program building projects awarded by the federal and Quebec governments – an \$80-million initiative that will usher in new opportunities for researchers and students in areas ranging from genomics to solar energy and exercise science.
 Most importantly, Concordia is on solid financial footing. We have worked diligently to balance our budget and to reduce debt, while overseeing major real-estate projects that have come in on time and on budget. In fact, Concordia has one of the lowest accumulated deficits of any Quebec university.
 We are determined to build on this solid foundation and have established ambitious yet attainable goals. Our commitment is to focus on Concordia's strengths, striking a balance between our tradition as a welcoming and engaged university, and our mission of building on excellence in education, research, creative activity and community partnerships. We aim to rank among Canada's top comprehensive universities within the next decade and to be a first-choice university for students and faculty in Canada and internationally in defined fields, or "signature areas."
 It was in this context and following discussions with members of the board during December that Woodsworth made the decision to resign.
 Some have suggested that Woodsworth's departure is related to the misuse of funds on her part or by her husband. This is simply untrue and is unfair and irresponsible speculation. Moreover, any potential conflicts of interest were brought to the attention of the board in accordance with our

rules and regulations. If anything, in her expenses approved by me, Woodsworth erred on the side of conservatism and prudence.
 It is understandable that the Concordia community might have concerns about recent events and their potential impact on the university. I am optimistic about Concordia for several reasons. The teaching, research and community-service activities of the university continue uninterrupted and unaffected during this transition phase. The board has full confidence in our strong senior management team and in our faculty, whose excellence has already taken us far in making Concordia a top choice for students and faculty.
 We are committed to building on our strengths. In an extremely competitive market for students, professors, administrators and funding, it is essential that we have the right leadership.
 We have been reviewing governance issues over the last 18 months and this remains an ongoing priority of the board.
 The executive committee of the board will be reviewing candidates for interim president this week and will be subsequently making a recommendation to the full board. Our goal is to have the chosen individual in place before the end of this month. We are looking for a leader who has the capacity to reach out to all members of the Concordia community and build enthusiasm and commitment toward the attainment of our common goals. The interim president will have a clear mandate to pursue the implementation of our Strategic Framework and will have concrete objectives for his or her anticipated 12-to 18-month tenure.
 The board will also be setting up a selection committee for the new president in due course. One of its first tasks will be to determine the profile of our next leader. In so doing, we will be proactively seeking the input of all members of the Concordia community. Peter Kruyt is.

THE GAZETTE: Search on for new president, PEGGY CURRAN – Tuesday, January 11, 2011

So what was the big hurry? It will take at least a year, more likely 18 months, for Concordia University to find a new president.
 That's assuming anyone in the academic world still wants to chance their luck at a university where the board of governors makes a habit of pulling the rug out of the president's office.

Judith Woodsworth was midway through her five-year term as president. She's 62. When the time came to renew her contract, there would have been no shame in seeking younger blood.
 Instead, Concordia's board of governors opted for self-mutilation, embarrassing Woodsworth,

confusing students and faculty, and infuriating alumni, donors and Quebec taxpayers. Why?
 "In an extremely competitive market for students, professors, administrators and funding, it is essential that we have the right leadership in place," board chairman Peter Kruyt says in an open letter to the Concordia community.

As Concordia looks for Woodsworth's successor, Kruyt says the board will be "proactively seeking the input of all members of the Concordia community" and is "open to engaging in a constructive dialogue." Yet he and other members of the board continue to speak only through prepared statements. Kruyt dismissed as "irresponsible speculation" suggestions of wrongdoing or misuse of funds by Woodsworth or her husband, former Concordia journalism professor Lindsay Crysler, who joined her on alumni and recruiting trips as well as a trip to the winter Olympics in Vancouver, paid for by Bell Canada. "This is simply untrue and is unfair," Kruyt says. "Any potential conflicts of interest were brought

to the attention of the Board in accordance with our rules and regulations. If anything, in her expenses approved by me, Dr. Woodsworth erred on the side of conservatism and prudence." "We aim to rank among Canada's top comprehensive universities within the next decade and to be a first choice university for students and faculty in Canada and internationally in defined fields, Kruyt says. "It was in this context and following discussions with members of the Board during the month of December that Dr. Woodsworth made the decision to resign. "We are looking for a leader who has the capacity to reach out to all members of the Concordia community and build enthusiasm and commit-

ment toward the attainment of our common goals." The subtext here is that Woodsworth did not have what the board - or at least members of the elite inner circle who make the real decision - thought it would take to help Concordia climb into the big leagues, whether that meant recruiting students or raising cash. Yet the board's decision to send Woodsworth off with the murkiest of explanations and a \$703,500 parting gift is likely to be just as damaging to Concordia's morale and its ability to attract students, professors and benefactors.

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : On fournit même le téléphone de la maison : D'étonnantes allocations de «développement professionnel» à Concordia – Lundi 10 janvier 2010

SÉBASTIEN MÉNARD Le Journal de Montréal De hauts dirigeants de l'Université Concordia peuvent s'acheter des ordinateurs et même des téléphones pour la maison, grâce à une somme de 150 000 \$ par année que les contribuables mettent à leur disposition pour du « développement professionnel. » Le Journal a découvert cette pratique en examinant des demandes de remboursement soumises en 2010 par le recteur suppléant de Concordia, Bram Freedman. Ces documents, mis en preuve devant la Commission des relations du travail (CRT) l'automne dernier, ont de quoi étonner. Alors qu'il gagnait 204 000 \$ par an, entre décembre 2009 et janvier 2010, M. Freedman s'est acheté un ordinateur portable, ainsi qu'un téléphone pour sa résidence de Westmount. Ces achats, qui ont coûté 1 490 \$ en tout, ont été remboursés à Bram Freedman en avril 2010. La réclamation qu'il a alors soumise révèle que les contribuables ont aussi défrayé 225 \$ pour son accès Internet résidentiel. Pour la maison

En septembre dernier, Bram Freedman a témoigné devant la CRT à la suite d'une plainte pour congédiement illégal logée par deux anciens vérificateurs, qui avaient été virés par l'ex-rectrice de Concordia, Judith Woodsworth. Questionné quant à ces remboursements, M. Freedman, un avocat, a affirmé que tous ces frais avaient été remboursés à même son allocation de « développement professionnel » de 5 000 \$ par an. Il a déclaré que ces biens étaient utilisés à la «maison» et qu'ils étaient devenus sa « propriété personnelle », même si ce sont les contribuables qui les avaient payés. Le haut dirigeant a laissé entendre qu'aucune politique n'encadrerait le versement de cette allocation ou les achats qu'elle pouvait servir à effectuer, mais il a précisé que ceux-ci devaient « être reliés au travail, d'une certaine manière. » Bientôt une politique ? Le Journal a appris que 51 cadres de Concordia se partagent 150 000 \$ pour de telles allocations de « développement professionnel », cette année. Ces sommes, qui varient entre 1 500 \$ et 5

000 \$ par individu, sont « souvent utilisées pour acheter [...] des abonnements à des journaux, des accès à Internet, des ordinateurs et des périphériques pour usage à la maison », indique la porte-parole de l'Université, Christine Mota, dans un courriel. «M. Freedman est à l'aise avec le fait que l'ordinateur et le téléphone ont été payés avec son allocation de développement professionnel, puisqu'ils lui servent souvent pour le travail », plaide-t-elle. La porte-parole n'a pas précisé si les hauts dirigeants payaient de l'impôt sur les achats qu'ils effectuaient, mais elle a assuré que «toutes les règles fiscales appropriées» étaient suivies. Christine Mota a révélé qu'une politique régissant ces allocations pourrait faire son apparition à Concordia. « L'Université se fie au jugement de l'individu qui fait la réclamation et de son supérieur pour déterminer si une dépense est appropriée. Toutefois, une politique formelle est quelque chose que nous étudions », précise-t-elle.

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Voyage aux frais de Bell : L'entreprise a invité la rectrice aux JO de Vancouver avant d'obtenir un lucratif contrat – Lundi 10 janvier 2010



PHOTO D'ARCHIVES

La cérémonie de clôture des Jeux olympiques de Vancouver. L'ex-rectrice de Concordia, Judith Woodsworth, et son mari, Lindsay Crysler, ont assisté aux Jeux aux frais de Bell Canada, a reconnu l'institution.

Sébastien Ménard Sept mois avant de se voir attribuer un contrat de 900 000 \$ par l'Université Concordia, Bell Canada a invité l'ex-rectrice de l'institution, Judith Woodsworth, et son conjoint à assister aux Jeux olympiques de Vancouver toutes dépenses payées. Selon nos sources, ce périple pourrait avoir coûté jusqu'à 30 000 \$ à l'entreprise de télécommuni-

tions. L'Université Concordia dit n'avoir aucune information au sujet des coûts de ce voyage, mais la porte-parole, Christine Mota, confirme qu'il a eu lieu et que c'est Bell qui a payé. « Mme Woodsworth et son mari ont assisté aux Jeux olympiques en tant qu'invités de Bell Canada, un fournisseur de services de l'Université », indique Christine Mota. L'ex-rectrice, qui a été virée peu avant Noël, participait à ce voyage pour faire la « promotion de l'Université à l'échelle nationale et pour créer d'importants liens et contacts », précise la porte-parole. **Code d'éthique respecté** Christine Mota assure que cette situation n'a rien de voir avec le départ de Judith Woodsworth, qui a officiellement démissionné « pour des raisons personnelles ». La porte-parole s'empresse d'ajouter que les règles prévues au Code d'éthique des membres du conseil d'administration ont été suivies. Le président du C.A., Peter Kruyt, vice-président chez Power Corporation, avait d'ailleurs été avisé de ce voyage par lettre et en avait informé les administrateurs, fait valoir Christine Mota. « Dans sa lettre, Mme Woodsworth a confirmé qu'elle n'avait pas participé aux négociations per-

mettant à [Bell Canada] de devenir un fournisseur et s'est engagée à ne pas participer à quelque décision ou discussion future concernant ce fournisseur », plaide-t-elle. Mais alors, qu'espérait Bell Canada en payant ce voyage ? Le Journal a tenté de le savoir, mais la porte-parole du géant des télécoms, Jacqueline Michelis, n'était pas en mesure de répondre, ce week-end. **Analyse rigoureuse** Bell Canada est déjà un important fournisseur de Concordia, et ce, depuis plusieurs années. L'entreprise fournit notamment des services d'appels interurbains, des lignes de télécopieurs et des « services d'entretien ». Sept mois après avoir invité l'ex-rectrice et son conjoint aux Jeux olympiques de Vancouver, Bell Canada a décroché un autre contrat, cette fois d'un montant de 900 000 \$, pour la « mise à jour du système téléphonique » de Concordia. Christine Mota affirme que ce contrat a été accordé à la suite d'une analyse « rigoureuse » de toutes les soumissions par un comité de sélection et que Mme Woodsworth n'a joué « aucun rôle » dans ce choix.

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Controverse autour d'une Audi A4 : Un conflit d'intérêts n'avait pas été déclaré – Lundi 10 janvier 2010

SÉBASTIEN MÉNARD Le Journal de Montréal L'ex-rectrice de Concordia, Judith Woodsworth louait sa chic voiture de fonction auprès d'un concessionnaire appartenant à un membre du conseil

d'administration de l'Université, l'an dernier, sans que ce conflit d'intérêts soit divulgué. En août 2010, Mme Woodsworth a conclu une entente de location à long terme d'une Audi A4.

Le véhicule, que les contribuables paient 690 \$ par mois, selon nos sources, a été loué auprès du concessionnaire Park Avenue Audi de Brossard.



Or, cette entreprise est dirigée par un membre conseil d'administration de Concordia, Norman Hébert.

Des mesures ont été prises

La porte-parole de Concordia, Christine Mota assure que « les règles internes de l'Université n'interdisent pas cette pratique, étant donné le montant relativement faible qui est impliqué. »

La location de cette voiture est censée coûter 128 \$ à l'institution pour la durée du contrat, indique un document obtenu par le Journal.

« Mais il est vrai que cette situation aurait dû être déclarée au président du comité d'éthique du conseil d'administration, ce qui n'a pas été fait », convient Mme Mota.

L'Université estime qu'il s'agit là d'une erreur, assure qu'elle « a pris des mesures pour que cela ne se répète pas. »

Concordia soutient que cette situation n'est pas reliée au départ précipité de Judith Woodsworth, il y a deux mois dernier. Elle est actuellement remplacée par Bram Freedman, qui agit à titre de recteur suppléant. Un recteur intérimaire doit être nommé

prochainement. Financée par les contribuables à hauteur de 222 M\$ chaque année, l'Université Concordia est dans la tourmente depuis le départ nébuleux de sa rectrice. En trois ans et demi, l'institution a distribué près de 2 M\$ en primes de départ aux deux recteurs qu'elle a virés. Préoccupé, le ministère de l'Éducation a affirmé suivre la situation de près, il y a quelques jours. Au cours des dernières années, les contribuables ont aussi payé pour les frais de voyage du mari de l'ancienne rectrice, a révélé le Journal, il y a quelques semaines.

LE DEVOIR : Éditorial : Université Concordia - Coûteux et douteux, par Marie-Andrée Chouinard – Samedi et dimanche 08 et 09 janvier 2010

Deux millions de dollars. C'est le total des montants versés en guise d'indemnité de départ aux deux derniers recteurs de l'Université Concordia, salaires non calculés! À Claude Lajeunesse, le conseil d'administration a montré la porte en 2007, en plein cœur de son mandat. La principale Judith Woodsworth vient de subir exactement le même sort: l'université invoque des «raisons personnelles» pour expliquer son retrait à mi-mandat. Madame soutient plutôt qu'on lui a demandé de se retirer.

Cette crise de leadership — une autre! — coûte démesurément cher, et en plus, on ne sait pas trop pourquoi on paie. La tourmente écorche une fois de plus la gouvernance des universités, déjà mise à mal par des scandales d'autre nature, notamment immobilière, ceux-là aussi renvoyés dans la cour des contribuables. Ils paient une somme démesurée pour éponger les querelles internes à l'université.

Aux deux millions versés aux recteurs déçus s'ajoutent des montants inconnus offerts à au moins cinq membres de la haute direction qui ont aussi quitté le navire Concordia dans des circonstances énigmatiques. Des sources à l'université parlent d'un climat «pourri». Des gens ont peur de parler — peut-être même les deux principaux intéressés, dont on a payé beaucoup trop cher un apparent silence...

Concordia offre des miettes en guise d'explications. Le président du conseil d'administration, Peter Kruyt, se tient coi. C'est une fermeture inacceptable. La reddition de comptes dont se vantent les directions universitaires, qui rechignent à la seule idée d'un contrôle plus imposant dans la gestion de leurs affaires, ne doit pas faire l'objet seulement de beaux discours.

Fort heureusement, comme Le Devoir l'évoque aujourd'hui, le cabinet de la ministre de l'Éducation Line Beauchamp étire le bras jusqu'à Con-

cordia pour savoir de quoi au juste il en retourne. Il s'agit d'un pas politique élémentaire. Il faut connaître la suite.

Ce geste politique s'accorde parfaitement avec la volonté de la prédécesseure de Mme Beauchamp, Michelle Courchesne, d'encadrer davantage les universités — et les collèges d'ailleurs. Les projets de loi 38 et 44, qui militaient en faveur d'une gouvernance plus serrée des établissements d'enseignement supérieur, dans la foulée du fiasco UQAM notamment, sont malheureusement en urgence, et on ne sait pas ce que l'avenir leur réserve.

La déconvenue de Concordia, qui ne sent pas très bon, doit convaincre les parlementaires de la nécessité de ces projets de loi, qui prévoyaient la mise en place d'un comité d'éthique et de gouvernance dans chacune des universités et la révision de la composition des conseils d'administration. Il est urgent qu'on s'y replonge.

LE DEVOIR : 1ère page : L'Université Concordia dans le collimateur de Québec : Le ministère s'interroge sur les départs de deux recteurs et de cinq hauts dirigeants depuis deux ans – Samedi et dimanche 08 et 09 janvier 2011



Photo : Archives Le Devoir
Judith Woodsworth

Kathleen Lévesque

Québec questionne l'Université Concordia sur ce qui semble être un problème de portes tournantes qui a entraîné, depuis deux ans, les départs successifs de deux recteurs et de nombreux cadres, administrateurs et professeurs. Le dossier a coûté plus de deux millions de dollars en fonds publics.

Comme l'a confirmé hier au Devoir le cabinet de la ministre de l'Éducation, l'entourage de Line Beauchamp a contacté cette semaine la haute direction de l'Université Concordia. Bien qu'il s'agisse d'un dossier de «régie interne» à l'université, la ministre s'interroge sur la situation réelle au sein de l'établissement. C'est d'autant plus vrai que d'importantes indemnités de départ ont été versées. Pour les deux recteurs, la dépense de fonds publics s'élève à plus de deux millions de dollars, sans compter les primes payées aux autres personnes visées.

L'intervention ministérielle vient donner une nouvelle coloration au dossier. À Concordia, on tentait toutefois hier de minimiser la situation, et

ce, bien qu'en coulisse, certaines personnes proches de la tourmente parlaient de décisions financières douteuses au sein de l'université ainsi que de tiraillements sur la gouvernance de l'établissement. «Le climat est très malsain», a précisé une source qui a requis l'anonymat par crainte de représailles.

La porte-parole de l'Université Concordia, Christine Mota, a cherché à se montrer rassurante. Selon elle, la ministre voulait des clarifications sur les motifs du départ de la rectrice Judith Woodsworth. «Il n'y a pas d'inquiétude, mais la ministre va regarder de près ce qui va se dérouler dans les prochains jours et les prochaines semaines. Et s'il faut parler avec la ministre, on va le faire certainement», a-t-elle ajouté.

Le 22 décembre dernier, le conseil d'administration de Concordia annonçait le départ pour «des raisons personnelles» de la rectrice Judith Woodsworth. Cette dernière a affirmé plus tôt cette semaine, sur les ondes de CTV, qu'il s'agissait plutôt d'un congédiement. Mme Woodsworth a expliqué que certains membres du conseil d'administration avaient perdu confiance en elle. Aucune précision n'a été apportée. Mme Woodsworth n'a pu être jointe hier.

Le président du conseil d'administration, Peter Kruyt, vice-président de Power Corporation, a souligné dans un communiqué de presse, diffusé en décembre, le «leadership» et les «réalisations» ainsi que l'«engagement» de la rectrice. M. Kruyt a refusé hier la demande d'entrevue du Devoir.

Mme Woodsworth a reçu une indemnité de départ de 703 000 \$, soit l'équivalent de deux années de salaire, comme le prévoit son contrat. Son prédécesseur, Claude Lajeunesse, avait également quitté ses fonctions en 2007 avec une indemnité, cette fois de 1,3 million. M. Kruyt avait alors publiquement salué l'engagement de

M. Lajeunesse à l'égard de la communauté universitaire. Hier, la porte-parole de Concordia a toutefois précisé qu'il y avait mésentente entre les parties, ce qui avait forcé M. Lajeunesse à quitter l'établissement.

En plus de ces départs dans un contexte nébuleux, de hauts dirigeants (au moins cinq personnes), des administrateurs et des professeurs ont quitté leurs fonctions depuis deux ans. L'université précise qu'il s'agit, pour la plupart d'entre eux, de départs à la retraite ou d'une réorientation de carrière. «Dans une université, ce n'est vraiment pas exceptionnel. Il y a toujours beaucoup de mouvements», a assuré Christine Mota. Selon les informations recueillies par Le Devoir, certaines démissions n'étaient pas volontaires.

Dans l'immédiat, c'est le secrétaire général et vice-président des affaires externes de l'université, Bram Freedman, qui a pris la relève de Mme Woodsworth. M. Freedman siège également au conseil d'administration de la Fondation de Concordia, entièrement dédiée au développement de l'université, de la recherche et à l'accès aux études supérieures.

Au cours des prochaines semaines, Concordia devra confier le rectorat de façon intérimaire à une personne. En parallèle, le conseil d'administration enclenchera le processus de recrutement d'un nouveau recteur permanent. Ces démarches pourraient s'étendre sur plus d'une année, a expliqué Mme Mota.

L'Université Concordia est en situation déficitaire depuis quelques années. Pour l'année 2008-2009 (les derniers résultats disponibles), le déficit accumulé s'élève à 9 millions de dollars. Le rapport annuel pour 2009-2010 est présentement en préparation. Selon Mme Mota, il devrait démontrer que Concordia est parmi les universités avec le plus bas déficit financier.

Avec la collaboration de Lisa-Marie Gervais

LA PRESSE : Recteurs à Concordia: trois petits tours et puis s'en vont... avec leurs primes – Vendredi 07 janvier 2011



Photo: Martin Chamberland, La Presse
Le départ de la dernière rectrice, Judith Woodsworth, a été annoncé sans tambour ni trompette, le 22 décembre, seulement deux ans et demi après son entrée en poste.

Louise Leduc, La Presse
L'Université Concordia se cherche de nouveau un recteur. Les deux derniers ont quitté leurs fonctions au bout de deux ans, et ce, avec des primes de départ totalisant 1,7 million. Le départ de la dernière rectrice, Judith Woodsworth, a été annoncé sans tambour ni trompette, le 22 décembre, seulement deux ans et demi après son entrée en poste.

Le communiqué évoque «des raisons personnelles», sans préciser davantage de quel type il s'agit.

On y cite le président du conseil d'administration, Peter Kruyt, qui se dit «profondément reconnaissant envers Judith» et qui vante «son leadership, ses réalisations et son engagement depuis deux ans et demi».

M. Kruyt a souligné de la même manière le départ de Claude Lajeunesse, en 2007. Il l'a remercié chaleureusement par communiqué, en vantant aussi ses «réalisations» et «son leadership et son engagement au cours des deux dernières années».

Le départ de ces deux recteurs s'ajoute à celui de quatre autres cadres de l'Université Concordia.

Au service des communications de l'Université, hier, on n'a offert aucun commentaire. Christine Mota, porte-parole, a cependant confirmé que Mme Woodsworth a reçu à son départ une prime de 703 500\$ et son prédécesseur, une prime d'environ 1 million.

Dans le journal The Gazette d'hier, l'affaire a été largement commentée.

Donald L. Boisvert, professeur au département de religion de l'Université Concordia écrit notamment, dans une lettre ouverte, qu'il y a beaucoup trop de non-dits et il fustige les

membres du conseil d'administration qui, à son avis, sont totalement déconnectés de l'Université.

Plus encore, il avance que le départ de Mme Woodsworth relève d'une «vendetta personnelle» de certains membres du conseil d'administration. Pour lui, de deux choses l'une: «Soit le conseil d'administration fait de mauvais choix quand il nomme ses recteurs - et est ainsi directement responsable de ce qui arrive - soit il agit de mauvaise foi en n'appuyant pas leurs hauts administrateurs une fois qu'ils ont été nommés.» «Cela fait déjà plusieurs décennies que le conseil d'administration admet des gens qui ont peu de loyauté envers l'Université Concordia, qui la connaissent mal et qui ne connaissent pas davantage le rôle et la valeur sociale des universités en général».

Le président du conseil d'administration, Peter Kruyt, n'a pas répondu à notre demande d'entrevue.

L'Université se retrouve donc de nouveau en mode recrutement. Un recteur par intérim sera nommé d'ici une ou deux semaines, tandis que la nomination d'un nouveau recteur pourrait prendre de six mois à un an, selon la porte-parole Christine Mota.

Le salaire de recteur à Concordia est de 350 000\$.

THE GLOBE AND MAIL : Departure of Concordia president creates confusion across campus – Friday, January 07, 2011

JAMES BRADSHAW

Judith Woodsworth's sudden Christmastime departure from Concordia University's presidency has laid bare a history of tension and instability in the institution's upper ranks, which faculty members fear will drive away future leaders and donors.

Insiders had hoped a culture of conflict between senior administrators and long-serving board members was put to rest when Prof. Woodsworth was hired, but many now believe more transparent governance may be the only way to begin restoring Concordia's name.

Faculty members say the board has been too casual about hiring and firing, saddling the school with expensive severance packages that divert funds from academics.

There is confusion across campus about Prof. Woodsworth's departure, and at the board's silence in its wake, raising questions about the role of the board and its executive in her departure.

"I meet people in the elevator, in the hallway, on the sidewalk, and everybody has questions, and no one has answers," said Lucie Lequin, president of the Concordia University Faculty Association.

Two distinct tales have emerged. A joint statement released on Dec. 22, just as Concordia shut down for the holidays, said Prof. Woodsworth was resigning for personal reasons, but she has since contended she was effectively fired.

"I would have been happy to continue as president, but some board members said that they had lost confidence and they felt I should step down," she said. "I was not given the reasons, so that's all I can tell you."

A Concordia spokeswoman said the university stands by its statement, which also says Prof. Woodsworth helped give Concordia an "enhanced reputation on the local, provincial, national and international scenes," and that because she resigned, the board held no vote. Board chair Peter Kruyt declined to be interviewed.

"There was no groundswell of opposition to her," said Enn Raudsepp, a recently retired Concordia professor and former vice-dean.

Yet present and past faculty say the board has long had stormy relations with administrators, creating a leadership carousel: Prof. Woodsworth is the second president shown the door mid-contract in little more than three years, after Claude Lajeunesse in 2007, and five vice-presidents have resigned in as many years. The advocacy group Free Education Montreal has highlighted the fact that half of Concordia's eight most senior administrators now carry "acting" or "interim" tags.

Prof. Woodsworth leaves the president's office less than halfway through her five-year term, meaning the university must pay out two more years of her contract, totalling some \$703,000. Dr. Lajeunesse was let go after just over two years after clashing with the board, collecting more than \$1-million in severance pay.

In contrast to Dr. Lajeunesse's no-nonsense manner, Prof. Woodsworth had a "nurturing, healing kind of style," said Prof. Raudsepp. Early on, she spoke of bringing the university together, which some took as a tacit commitment to improve relations with the board.

If Prof. Woodsworth was forced to step down, it is unclear who had the authority to tell her to do so. The executive is made up of external gover-

nors James Cherry, Brian Edwards, Annie Tobias, Jonathan Wener, and Mr. Kruyt, plus one faculty and one student member. The board's nominating committee, which decides who joins and is re-elected, consists of the same five external governors, plus a sixth, Baljit Singh Chadha.

That this inner circle makes many of the board's decisions is now "a shared impression" among Concordia's faculty, Prof. Lequin said.

Of 40 board members, the 23 representing the community at large are mostly corporate leaders. Those 23 votes make up a majority that is "enough to seal most decisions," Prof. Raudsepp said, leaving academic voices feeling squeezed out.

Some speculated that Prof. Woodsworth's expenses might have been a factor, citing travel claims for her husband, Lindsay Cryslar, a former Concordia professor, and a trip to the Vancouver Olympics as guests of a company that provides services to Concordia.

But Prof. Woodsworth dismissed the theories as "red herrings," saying she had board permission for the Olympic trip, that her contract allowed her husband to travel with her when useful, and that she was "much more frugal" than her predecessors.

Prof. Woodsworth expects to resume teaching in Concordia's French department after an administrative leave, but said "you never know what might come up."

Prof. Lequin said the school's growing reputation for administrative instability is its greatest concern.

"Who will dare apply for the position?" Prof. Lequin said. "It's a very sad way to begin a term."

THE GAZETTE : Opinion: The Concordia family deserves better from the board : Loss of second president in three years creates a bad image for university, by Donald L. Boisvert is a professor in Concordia's department of religion. He has also held senior administrative positions, most recently as the university's dean of students – Thursday, January 06, 2011





'Humiliation': in rapid succession, Concordia presidents Claude Lajeunesse and Judith Woodsworth were shown the door.

I have been at Concordia a very long time. I was a student at Loyola in the early 1970s. I have also been an employee for more than 30 years, in senior administrative positions and as a professor. I love the university. I have seen it go through some of its major crises and come out stronger. It has been my home, and I really don't like the way it has been mistreated by some of its boards of governors down through the years.

I understand fully that such boards hold corporate responsibility, and that they must play an important role of oversight. But I also believe that some of these boards have acted irresponsibly.

THE GAZETTE: Concordia's board has failed to provide a plausible explanation - Thursday, January 06, 2011

PEGGY CURRAN on shakeup of senior administration

It has everything to do with the people who run the place, from the top of the administrative pyramid, radiating out to the board of governors, whose members are drawn from within the university and the broader community.

It is the board - by several accounts, a small inner circle drawn mainly from the upper echelons of the business world - that makes the important decisions on hiring and firing at Concordia.

And yet no one on the board appears to feel the slightest obligation to provide a plausible explanation, either to the university's students, staff and faculty - or to the Quebec taxpayers who will end up footing the \$703,500 bill for yet another disastrous sendoff from the corner office.

Why, in the smooth lingo of the press release dispatched at 3 p.m. on Dec. 22, did Concordia president Judith Woodsworth step down midway through her five-year term?

The board's official line, repeated again yesterday through the intermediary of media officer Chris Mota, is that Woodsworth "resigned for personal reasons."

Others at Concordia offer a very different account of what transpired.

They say members of the board's elite executive committee evaluated Concordia president Judith Woodsworth's record at the halfway mark in her five-year contract and found it wanting. In November, while Woodsworth was in Quebec City on university business, they reportedly persuaded other members of the board to accept their decision to send the president packing - with a big cheque, a pre-Christmas flourish of shallow compliments and a lame offer that she's welcome to come back and teach.

In the words of one veteran professor and administrator, what happened was nothing short of "a palace coup." Others see Woodsworth's hasty farewell as the latest in a string of troubling, and largely unexplained, departures by senior administrators.

"Two presidents have stepped down within a 3½-year period and received enormous golden parachutes," Lucie Lequin, president of the Concordia

of their individual members, and with disregard for the greater good of the university. The Board of Governors might "be" Concordia in the strictly legal sense, but they do not own the soul of the university.

That soul belongs to us: the students, faculty and staff. We make Concordia what it is, despite what the board sometimes does.

Why has the university had to suffer the humiliation of seeing two of its presidents be asked to leave in the last three years? Quite apart from the competencies and qualities of the individuals concerned, this saps the university's morale. It is destabilizing. It also further jeopardizes our external reputation, to say nothing of the payouts required. Why do we keep giving the impression that we are unable to administer and govern ourselves properly?

Either the board has made bad appointments in the first instance - and is therefore directly responsible for what happens - or it acts in bad faith by not properly supporting senior administrators once they are named.

Clearly one of the ongoing problems has been the cleavage between internal and external members on the board. Another has been the sense of entitlement that certain external mem-

bers feel with regard to their role in the university, as though they have the right to meddle in our affairs indiscriminately and without good cause. This is related to the fact that some of these members have simply been on our board too long. They have formed a clique with a private-sector view of the university, and they believe presidents can be deposed at will, much as might be the case in a non-profitable subsidiary company they own. This goes against the sense of collegiality that has always characterized the university community.

It also goes against our long and short-term interests. For far too many decades, we have been appointing outside board members with too little knowledge about or loyalty toward Concordia, or even knowledge about the social value and role of universities in general.

We need to speak out more forcefully, because Concordia belongs to us. It is our home, our place of learning and employment, our family. If we don't, we might find ourselves with the ultimate demise and closure of our university.

We deserve more, and we deserve better. It is our Concordia, not theirs.

a lot of people uncomfortable. What happens now? Bram Freedman, Concordia's vice-president for external relations, is acting president until an interim president can be appointed.

How soon that will be is anyone's guess. This week, board members received a memo from the board's executive described as a final call for names of potential candidates to fill the position of interim president, which could last up to 18 months.

Names of about a dozen candidates inside and outside the university are already making the rounds. However, at least two senior administrators are reported to have turned down the job already. And the person best-equipped to do the job no longer works at Concordia. Michael Di Grappa, vice-president of services and the stabilizing figure who stepped up when Lajeunesse and Concordia parted company "by mutual agreement" in 2007, was headhunted away this fall to become vice-principal of finances at McGill.

As the university reopened for business for the new semester, expect to hear a war cry from the Henry F. Hall building all the way to Loyola, as faculty and students demand answers.

"What is it the board wants?" Peluso asked in her email. "They need to take responsibility for the administrative structure they created - one with six vice-presidents. No one can govern such a structure."

Speaking for full-time faculty, Lequin said it is time for the board executive to operate in an open and transparent way. "The departure of Dr. Woodsworth is not an isolated event. It is part of a pattern of the last few years and it is part of governance.



JOURNAL DE MONTRÉAL : Des étudiants saluent une promesse des conservateurs – Lundi 11 avril 2011

OTTAWA | L'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE) accueille favorablement les engagements en matière d'éducation présentés dans le programme électoral du Parti conservateur, mais continue d'exiger une stratégie nationale sur l'éducation postsecondaire.

Lancé la semaine dernière, le programme des conservateurs comporte les engagements répétés consistant à doubler le montant du revenu exonéré d'impôt des étudiants qui travaillent dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants et à élargir l'accès à l'éducation pour les étudiants à temps partiel.

Il contient également un engagement visant à réintroduire les modifications à la Loi sur le droit d'auteur.

« Les étudiants qui travaillent ont longtemps plaidé en faveur d'une augmentation de l'exonération d'impôt dans leur admissibilité à un prêt et nous sommes heureux que cette revendication figure dans la politique d'un parti », a déclaré Zach Dayler, directeur national de l'ACAE.

Accès à l'éducation

« Le fait de doubler le montant de l'exonération permettra aux étudiants d'avoir plus facilement accès à une éducation postsecondaire. »

Grâce à l'augmentation du montant de l'exonération d'impôt, les étudiants pourront travailler un plus grand nombre d'heures à temps partiel sans que leur prêt d'études existant soit diminué.

En vertu de la politique proposée, les étudiants à temps partiel pourront également profiter d'une meilleure admissibilité aux prêts d'études fédéraux.

« Cette mesure constitue un pas dans la bonne direction », a ajouté M. Dayler.

« Nous sommes ravis que l'éducation postsecondaire reçoive l'attention qu'elle mérite dans cette campagne, mais les partis politiques doivent encore faire des efforts. Nous leur demandons de s'engager à établir une stratégie nationale en matière d'éducation postsecondaire, comprenant notamment le versement aux provinces de transferts expressément destinés à l'éducation. »

« Nous voulons également voir davantage de mesures en faveur de l'amélioration de l'accès à l'éducation pour que tous les Canadiens soient en mesure de profiter de nos universités et de nos collèges de premier plan. »

Jouer un rôle plus actif

L'ACAE a récemment lancé une campagne nationale destinée à encourager les étudiants à jouer un rôle plus actif dans le processus politique.

La campagne, accessible sur le site www.studentsneedtovote.ca (en anglais), vise à diffuser de l'information capitale sur la politique des différents partis en matière d'éducation postsecondaire ainsi que des renseignements importants sur le rôle de l'électeur, le tout à l'intention des étudiants.

Ce site constitue également un guichet unique contenant le programme électoral de tous les partis. Il comporte aussi une section consacrée aux vidéos. Au fil de la campagne, les étudiants et autres internautes seront invités à y téléverser leurs propres vidéos sur l'importance du vote des jeunes, notamment celui des étudiants.

L'Alliance canadienne des associations étudiantes (ACAE) est un organisme étudiant national non partisan, sans but lucratif, composé de 26 associations étudiantes représentant plus de 320 000 étudiants de tout le pays.

LE SOLEIL : Sommet des Amériques : les recours collectifs enterrés – Jeudi 07 avril 2011

Richard Hénault

Les quatre requêtes pour exercer des recours collectifs reliés au Sommet des Amériques, tenu il y a 10 ans, sont bel et bien mortes de leur belle mort, hier. Faute de combattants du côté des requérants, la juge Dominique Bélanger, de la Cour supérieure, a en effet accueilli les requêtes pour rejet présentées par la Sûreté du Québec (SQ), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et la Ville de Québec.

D'entrée de jeu, Me Denis Poitras, l'avocat qui se retrouvait seul pour représenter des requérants absents, a déclaré à la juge Bélanger qu'il s'était entretenu avec deux personnes faisant partie des groupes constitués à l'époque, mais qu'aucune d'elles n'était désireuse de se présenter en cour pour s'opposer à la requête présentée par les trois parties qui auraient été visées par les recours collectifs. Les avocats de celles-ci ont pour leur part indiqué qu'ils n'avaient reçu aucune communication de qui que ce soit et qu'ils présentaient donc leurs requêtes. Comme ces parties étaient disposées à ne pas réclamer le remboursement des frais que ces procédures judiciaires leur ont occasionnés, la juge Bélanger a accueilli leurs requêtes sans frais.

Les quatre requêtes pour exercer des recours collectifs devaient regrouper un total de 20 000 personnes et réclamer des dommages totalisant 324 millions \$. Le mois dernier, une annonce parue dans les journaux avisait les personnes pouvant faire partie de l'un ou l'autre des quatre groupes de la présentation des requêtes par la SQ, la GRC et la Ville de Québec. Malgré cela, pas une seule personne ne s'est présentée hier au palais de justice de Québec.

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Opinion : Pourquoi pas nous ?, par NATHALIE ELGRABLY-LEVY, Économiste senior à l'institut économique de Montréal – Jeudi 17 mars 2011

À l'origine, les syndicats répondaient au besoin légitime des travailleurs d'unir leurs forces pour négocier avec leur employeur. Toutefois, depuis plusieurs décennies, ils ne se limitent plus à défendre les intérêts de leurs membres. Ils se sont autoproclamés « défenseurs de l'intérêt général » et s'efforcent d'influencer les décideurs publics. À la CSN, par exemple, les statuts indiquent que la centrale syndicale doit « promouvoir les intérêts professionnels, économiques, sociaux, moraux et politiques des travailleurs », exercer des actions de portée politique, et encourager ses membres à en faire autant.

Certaines de ces actions passent inaperçues aux yeux du grand public. C'est notamment le cas lorsque les syndicats déposent des mémoires auprès des ministères ou qu'ils appuient divers mouvements. D'autres actions sont plus spectaculaires. La manifestation de samedi dernier au centre-ville de Montréal en est un exemple alors que 50 000 personnes ont défilé à la demande de l'Alliance sociale pour dénoncer le prochain budget du ministre Raymond Bachand. Par leur omniprésence, les syndicats constituent incontestablement un groupe de pression puissant que non seulement les gouvernements ne peuvent ignorer, mais avec lesquels ils doivent souvent composer. Que les syndicats militent pour les causes de leurs choix, c'est leur droit le plus absolu, et personne ne le leur contestera. Au contraire, il s'agit là d'une liberté qu'il faut absolument protéger. En revanche, il importe de s'interroger sur la manière dont ils financent leurs actions politiques.

Au Québec, l'obtention d'un emploi est souvent conditionnelle à l'adhésion syndicale, tandis que la « formule Rand » force tous les travailleurs d'un milieu syndiqué à payer leur cotisation. Comme l'activité syndicale profite à tous les employés, il est logique que chacun d'eux assume sa juste part des coûts. Toutefois, les sommes défrayées par les travailleurs ne servent pas uniquement au processus de négociation ou à la constitution d'un fonds de grève. Le syndicat se sert d'une partie des cotisations pour financer ses multiples initiatives d'ordre politique. Ainsi, 1,3 million de travailleurs sont obligés de payer pour des interventions et pour la promotion d'une idéologie qu'ils n'approuvent pas nécessairement.

En l'occurrence, combien de Québécois ont été contraints de financer samedi dernier une manifestation contre l'équilibre budgétaire alors qu'ils y sont favorables ? Combien ont payé de leur poche la publication de documents de propagande syndicale alors qu'ils s'opposent à leur contenu ? Combien contribuent à la défense de l'avortement alors que c'est contraire à leurs principes ? Dans une société qui se veut juste et équitable, comment peut-on encore tolérer que des travailleurs soient contraints de financer des idées et des causes qu'ils condamnent ?

Comment peut-on rester impassible devant un tel mépris des libertés individuelles ? Dans les 47 pays membres du Conseil de l'Europe et dans 28 États américains, non seulement l'adhésion syndicale est-elle facultative, mais les travailleurs ne sont obligés de payer que la portion de la cotisation servant à financer la négociation collective. Ils sont entièrement libres de contribuer ou non aux activités politiques et idéologiques de leur syndicat.

Dans les 22 autres États ayant adopté le « droit au travail », toute cotisation obligatoire est interdite, quelle que soit sa finalité. Les centrales syndicales se plaisent à affirmer que le syndicalisme est un instrument de libération.

Vu leur mode de financement coercitif et antidémocratique, il s'apparente plutôt à un instrument d'asservissement ! N'est-il donc pas temps que le Québec modernise la « formule Rand » de manière à permettre aux travailleurs de décider s'ils souhaitent ou non financer les activités politiques de leurs syndicats ?

Si des millions de travailleurs dans le monde jouissent de cette liberté, s'ils peuvent exercer leur esprit critique en pleine légalité, pourquoi pas nous ?

LE SOLEIL : Sommet des Amériques : Les recours abandonnés – Mercredi 09 mars 2011



Quatre recours collectifs intentés dans les mois qui ont suivi le Sommet des Amériques seront abandonnés officiellement le 6 avril faute de combattants du côté des demandeurs. Les quatre recours collectifs totalisent des réclamations de millions \$

Guy Benjamin

«Les gens ne sont plus intéressés, ils sont passés à autre chose, ou n'ont plus la force de se battre», de dire Me Denis Poitras, qui s'est retrouvé seul pour défendre les quatre groupes de citoyens qui réclamaient des dédommagements à la Ville de Québec, au gouvernement du Québec et au fédéral à la suite du travail des policiers lors du célèbre rassemblement d'avril 2001. L'appui espéré d'assez d'avocats ne s'est pas concrétisé, admet Me Poitras.

Francine Duchesneau habite toujours le quartier Saint-Jean-Baptiste, qui se trouvait au cœur de l'action. Elle est la représentante des gens qui ont subi «un préjudice physique matériel ou moral» à la suite de l'utilisation des gaz lacrymo-

gènes par les policiers. «Je n'étais pas une manifestante, mais une résidente du quartier dont le logement a été envahi par les gaz.»

«J'avais l'impression que le quartier était en état de guerre», de dire la femme qui ne cache pas sa déception de devoir abandonner la lutte, mais qui reconnaît que son état de santé ne lui permet pas de continuer le combat. Mme Duchesneau précise que les compensations financières n'étaient pas sa préoccupation.

«Nous étions complètement prisonniers de nos gouvernements et de leurs policiers, de dire la femme. Je voulais que le gouvernement comprenne qu'on ne peut pas jouer ainsi avec la démocratie. Le recours collectif était un moyen de faire comprendre à ces gens-là qu'il y a une limite à ne pas respecter la démocratie.»

20 000 PERSONNES

Le recours soutenu par Mme Duchesneau aurait pu regrouper 20 000 personnes qui demandent un dédommagement de 200 millions \$. Les

quatre recours totalisent des réclamations de 324,4 millions \$.

Dans sa requête, Victor-Luc Chiasson-Label réclame 15,2 millions \$ au nom de 160 personnes «arrêtées ou détenues illégalement», peut-on lire dans la procédure. Pour sa part, Victorien Pilote représente 460 personnes «arrêtées et qui ont subi des conditions de détention illégales ou abusives», au nom de qui il réclame 9,2 millions \$. Le quatrième recours est celui de Karina Chagnon, dont la demande s'élève à 100 millions \$ au nom de 10 000 personnes «privées de leurs droits fondamentaux».

Dix ans plus tard, les recours n'ont franchi que des étapes préliminaires, n'atteignant même pas le stade de l'autorisation. Devant le désintéressement des requérants, le gouvernement fédéral demande de fermer les dossiers, d'expliquer Me Poitras. Ce qui sera fait le 6 avril au palais de justice de Québec, puisque les procédures judiciaires n'iront jamais plus loin.

CYBERPRESSE - LE SOLEIL : La géographie, espèce menacée – Publié le jeudi 03 février 2011 à 07h26 - Jeudi 03 février 2011

Ariane Lacoursière, La Presse

MONTRÉAL — Depuis l'avènement de la réforme de l'éducation, à la fin des années 90, les élèves des écoles québécoises suivent 50 heures de moins de cours de géographie au secondaire. Dans les cégeps, cette matière est de moins en moins populaire. Certains géographes déplorent cette situation et estiment qu'elle menace l'identité québécoise.

«La géographie est un vecteur de l'identité nationale et permet de donner un sens du territoire et de la nation. Éliminer cette matière des cursus scolaires est une erreur», croit André-Louis Sanguin, qui a enseigné la géographie à l'Université du Québec à Chicoutimi et à l'UQAM de 1970 à 1986. M. Sanguin a ensuite été engagé par l'Université Paris-Sorbonne. Il explique que, en France, la géographie est une matière obligatoire du primaire au secondaire. «Et c'est ainsi dans tous les pays de l'Union européenne. Pourquoi? Parce que la géographie permet de fortifier l'identité nationale», dit-il.

À la fin des années 90, les élèves québécois qui terminaient leur secondaire avaient suivi au moins 200 heures de cours de géographie. Ce chiffre est passé à 150 heures, et la demande pour ces cours ne cesse de diminuer au cégep.

Les géographes de la province sont si inquiets qu'ils tiendront une conférence intitulée Qu'advient-il de la géographie? en mai, à l'occasion du 79e congrès de l'Association francophone pour le savoir (Acfas). Jules Lamarre, coordonnateur de la Maison de la géographie de Montréal et l'un des instigateurs du colloque, estime que la géographie est «en crise».

Enseignante de géographie à la retraite, Suzanne Laurin est plus nuancée. Elle s'attriste de la diminution du nombre d'heures de géographie au secondaire. Mais selon elle, le contenu des cours est bien meilleur qu'avant. «C'est beaucoup plus mondialisé. Le programme n'est vraiment pas si mauvais», dit-elle.

COURS UNIVERS SOCIAL

Edmond Pauli, qui a enseigné durant toute sa carrière en quatrième et cinquième secondaire,

s'attriste pour sa part que l'enseignement de la géographie ait été intégré à celui de l'histoire. En effet, le cours Univers social fait une plus grande place à l'histoire.

Les élèves reçoivent au moins 500 heures de cours d'histoire durant leur secondaire. «C'est important de pouvoir comprendre des enjeux en fonction de réalités territoriales. On n'a qu'à penser à ce qui s'est passé en Haïti ou en Tunisie. Le territoire est un enjeu important, et la géographie est essentielle pour bien le comprendre», soutient M. Pauli.

Professeur de géographie au cégep Rosemont, Christian Sabourin a écrit son mémoire de maîtrise sur le déclin de la géographie au Québec. Des 11 cégeps qu'il a étudiés, 7 ont retiré le cours Espace québécois de leur cursus depuis quelques années. «On note la disparition constante des cours de géographie au cégep. Surtout ceux sur le Québec. C'est triste parce que les jeunes manquent des notions importantes pour la compréhension du territoire québécois», croit M. Sabourin.

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Paradis syndical, par ÉRIC DUHAIME, Agence QMI – Mardi 1er février 2011

Si les îles Caïmans peuvent s'enorgueillir d'être un paradis fiscal, le Québec doit confesser n'être qu'un vulgaire paradis syndical. C'est ce qui ressort d'une étude de l'Institut économique de Montréal publiée hier, Le modèle de syndicalisation québécois: une anomalie à corriger.

Le ciel pour les gros syndicats, l'enfer pour les petits travailleurs: Le Québec se distingue «comme l'un des endroits dans le monde industrialisé où la liberté de choix des travailleurs est la plus restreinte.»

Malgré cette situation peu enviable, nos élus entreprennent, ce matin en commission parlementaire à l'Assemblée nationale, un mandat d'initiative afin de renforcer certaines dispositions du Code du travail qui empêchent le recours à des travailleurs de remplacement pendant une grève ou un lock-out.

Ils recevront trois associations patronales, Québecor et sept syndicats, dont trois de la CSN. Deux fois plus de temps consacré aux syndicalistes qu'aux patrons? Belle démonstration d'objectivité!

UNIQUE AU MONDE

Avec la Colombie-Britannique, le Québec est le seul endroit en Amérique du Nord où une législa-

tion empêche l'embauche de travailleurs de remplacement en cas de conflit de travail.

Notre «société distincte» affirme aussi sa différence en étant un des rares États qui permettent d'accréditer un syndicat par simple signature de cartes, sans tenir de vote secret. On syndique les travailleurs, qu'ils le veulent ou non!

On oblige aussi une majorité d'employés des entreprises syndiquées à être membres du syndicat sans quoi ils perdent leur emploi.

Enfin, on exige le paiement d'onéreuses cotisations syndicales pour financer toutes sortes d'activités politiques auxquelles la majorité des travailleurs s'opposent.

AILLEURS

Bref, les travailleurs québécois sont les plus brimés du monde occidental en matière de liberté d'association. Les syndicats ne bénéficient d'autant de privilèges nulle part ailleurs.

Aux États-Unis, l'accréditation s'accompagne d'une obligation de tenir un scrutin secret. Vingt-deux États permettent une liberté totale de ne pas adhérer à un syndicat. Dans les 28 autres États, les travailleurs peuvent librement choisir de payer ou non la partie de leurs cotisations syndicales qui sert à financer des causes politiques.

Dans les 47 pays membres du Conseil de l'Europe, les travailleurs «n'ont aucune obligation d'adhérer à un syndicat ni de payer de cotisation syndicale à des fins autres que la négociation collective.»

En Australie, les employés ne sont pas contraints d'adhérer à un syndicat, ni de payer des cotisations.

LE COPINAGE

Les sondages démontrent qu'une forte majorité de Québécois s'opposent à nos lois beaucoup trop prosyndicales. Qu'à cela ne tienne, nos vaillants députés veulent accorder encore plus de petits privilèges aux copains syndicalistes en vue d'obtenir un petit appui aux prochaines élections.

Tant et aussi longtemps que nos élus s'intéresseront davantage au corporatisme syndical qu'au sort des travailleurs, le Québec continuera son lent déclin économique. Nous sommes les plus endettés, les plus taxés et ceux qui attirent le moins d'investissements privés PARCE QUE nous sommes les plus syndiqués du continent.

Nos députés devraient penser au Québec plutôt qu'aux Claudette de ce monde. Le paradis québécois cesserait ainsi d'être monopolisé par les centrales syndicales.



JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Chronique : Questions aux syndicats, par RICHARD MARTINEAU – Mardi 1er février 2011

Il n'y a plus de vache sacrée ou de modèle intouchable endant longtemps, au Québec, on ne parlait que du débat national. La seule question qu'on pouvait se permettre de poser était : « Es-tu pour le Oui ou pour le Non ? »

LE PRINTEMPS DES IDÉES

Pourtant, depuis quelque temps, le Québec vit ce qu'on pourrait appeler « un printemps des idées ». Nous sommes sortis de l'ère de glace constitutionnelle qui retenait nos esprits captifs et avons retrouvé le goût de débattre de plein de sujets.

Tout est sujet à critique, maintenant: la religion, l'État qui dépense mal notre argent, les entreprises qui ouvrent un compte aux îles Mouc-Mouc pour ne pas payer d'impôt, les corporations professionnelles qui pensent davantage à l'intérêt de leurs membres qu'à l'intérêt de l'ensemble des citoyens, les groupes de pression qui se cachent derrière une cause pour mener un combat idéologique, etc. Bref, il n'y a plus de vache sacrée ou de modèle intouchable. On peut tout remettre en question. Non seulement le peut-on, mais on le doit.

UN DOGMATISME ÉTOUFFANT

Idem pour les syndicats.

Terminée, l'époque où les gens ne critiquaient pas les « unions », de peur de passer pour des antisindicalistes.

Les syndicats (qui ne sont plus des David en chemises à carreaux, mais des Goliath en cravates qui gèrent des millions de dollars) devront, eux aussi, apprendre à s'autocritiquer, ou ils crouleront sous le poids de leur dogmatisme.

Hier, l'Institut économique de Montréal a publié [une étude extrêmement intéressante sur le modèle de syndicalisation québécoise](#).

Ce rapport pose d'excellentes questions sur certaines pratiques...

LA LIBERTÉ DE CHOISIR

1) Actuellement, un travailleur de la construction doit obligatoirement être membre d'un syndicat pour travailler sur un chantier. Pourquoi? Pourquoi un travailleur devrait-il être obligé d'appartenir à un syndicat pour gagner sa croûte?

2) Pourquoi la tenue d'un vote SECRET n'est-elle pas obligatoire pour faire entrer un syndicat dans une entreprise? De quoi avez-vous peur? Le scrutin secret, c'est la base de la démocratie, non?

3) Pourquoi les syndicats ne sont-ils pas tenus de rendre leurs chiffres publics? Qu'avez-vous à cacher?

4) Pourquoi les syndicats utilisent-ils une partie des cotisations qu'ils reçoivent pour appuyer des causes sociales et politiques? Les travailleurs

vous donnent de l'argent pour que vous leur négociiez de plus gros salaires et de meilleurs avantages, non pas pour que vous appuyiez le NPD ou Québec solidaire!

Si je veux appuyer Khadir et lui permettre de prendre une demi-journée de congé pour harceler et intimider un vendeur de souliers, j'enverrai un chèque à son parti ; nul besoin de passer par mon syndicat!

ON PEUT RÊVER

5) Consultez-vous vos membres avant de décider d'appuyer telle ou telle cause? Il me semble que c'est la moindre des choses ; après tout, c'est leur argent...

6) Pourquoi, dans un processus de syndicalisation, le syndicat peut-il expliquer son point de vue aux employés, mais non pas l'employeur?

7) Pourquoi un employé doit-il obligatoirement payer une cotisation à un syndicat, même s'il ne veut pas en devenir membre?

Avez-vous peur que, si les employés étaient libres de payer ou non, vos coffres se videraient? J'attends les réponses de Claudette Carbonneau, Réjean Parent et Michel Arsenault. Quoi ? On peut rêver, non?

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Le modèle québécois critiqué – Mardi 1er février 2011

MICHEL MUNGER, Agence QMI

L'Institut économique de Montréal (IEDM) juge que le modèle de syndicalisation au Québec est une « anomalie » par rapport à ce que l'on voit ailleurs dans le monde.

C'est ce qu'affirme Louis Fortin, conseiller en relations industrielles qui enseigne à l'Université McGill, et Michel Kelly-Gagnon, PDG de l'IEDM.

Le document, intitulé Le modèle de syndicalisation québécois : une anomalie à corriger, est rendu public alors que l'Assemblée nationale est invitée à faire une mise à jour du Code du travail.

Louis Fortin et Michel Kelly-Gagnon dénoncent trois points, le premier étant la nonobligation de tenir un scrutin secret sur la syndicalisation si plus de 50% des employés ont signé une carte d'adhésion.

Les deux auteurs déplorent aussi que l'adhésion soit obligatoire une fois que le syndicat est formé. Selon le ministère du Travail, l'adhésion était obligatoire pour 7219 des 8404 conventions collectives en vigueur en 2009, regroupant 73% des salariés.

La « formule Rand », qui oblige l'employeur à prélever les cotisations syndicales, est le troisième élément critiqué par l'IEDM. En Europe et aux États-Unis, la part des cotisations qui ne sert pas à négocier la convention collective est facultative, souligne l'organisme.

Selon l'IEDM, ces trois points suffisent à faire du Québec une juridiction bien plus généreuse à l'égard des syndicats que d'autres pays occidentaux. MM. Fortin et Kelly-Gagnon estiment que le droit de s'associer est indéniabla, mais qu'il faudrait qu'un droit de refus existe aussi.

« Il est pour le moins inquiétant qu'un travailleur qui n'a jamais eu l'occasion de se prononcer démocratiquement sur la création même du syndicat par le biais d'un scrutin secret se voit forcé de payer une cotisation syndicale et d'adhérer au syndicat sous peine de perdre son emploi », dit M. Fortin.

Michel Kelly-Gagnon croit que le financement intégral des activités syndicales par les cotisations mène à des dérapages. « Par exemple, la FTQ a choisi en 2003 de faire campagne ouvertement contre un parti politique provincial en

utilisant l'argent de ses membres, dont certains appuyaient fort probablement ce même parti. »

Vision réductrice

Réjean Parent, président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), ne partage pas ce point de vue. Il estime que les idées avancées par l'Institut manquent de profondeur et pourraient contribuer à affaiblir le système syndical.

« C'est carrément du lobby et une vision. J'y vois là la porte-étendard patronal. Ils peuvent avoir cette vision, mais quand on se compare avec l'Europe, il faut aller voir comment les gouvernements sont interventionnistes et ils financent les syndicats », a-t-il indiqué à Argent.

Selon M. Parent, c'est pour des raisons bien concrètes que le régime actuel a été créé. « Le fameux juge Rand a dit que la meilleure façon d'avoir des relations harmonieuses dans le milieu de travail, c'est l'obligation du syndicat de représenter tout le monde. Il y a une obligation de paiement au même titre que le syndicat a une obligation de protection. »

JOURNAL DE MONTRÉAL EN LOCK-OUT : Commentaires : Ces syndicats qui nous gouvernent, par DANIEL AUDET

Ces syndicats qui nous gouvernent 5 – Lundi 31 janvier 2011

Cinquante-cinq pour cent des dépenses de l'État québécois vont en masse salariale. Et le premier ministre n'a de cesse de nous répéter qu'on a fait mieux économiquement que dans le reste du monde industrialisé pendant la dernière crise.

UN SYNDICALISME IRRESPONSABLE

Par contre, la situation des finances publiques du Québec est catastrophique. D'ailleurs, le ministre des Finances lui-même l'a répété à satiété l'an dernier. Ceux qui contredisent cet état de fait sont dans le déni le plus total. La dette du Québec, sans sa part fédérale, est maintenant de 225 142 780 388 \$. Les responsables de cette situation intenable : les grandes centrales syndicales dans le secteur public québécois et des élus sans courage.

J'aimerais faire une importante distinction ici. Des gens ordinaires se lèvent tous les matins pour faire leur boulot honnêtement. Ils pensent à leur famille et à sa qualité de vie. Ils trouvent que leur revenu disponible est de plus en plus faible. Ils ne se demandent pas si leur centrale syndicale les représente bien ou non. Ou encore si ces organisations tiennent compte du bien commun ou non dans leurs revendications. La réalité est que la plupart des grandes organisations syndicales usurpent les cotisations – forcées – de leurs membres pour mettre de l'avant des programmes qui outrepassent leur mandat. Proposer de repousser l'atteinte de l'équilibre budgétaire au-delà de 2013-2014 et de geler les frais de scolarité est le meilleur exemple d'une odieuse irresponsabilité.

Le déclin de leur influence est marqué dans le secteur privé, alors ils se rabattent sur la fonction publique. Ce qui crée deux catégories bien distinctes de salariés. Avec un dollar au pair avec le greenback, plusieurs patrons du privé tiendront davantage à leur droit de gérance et feront tout pour éviter l'accréditation.

Ne parlons pas ici du problème du secteur de la construction, gangrené qu'il est par le crime organisé. Tout le monde reconnaît que les syndiqués « forcés » de ce secteur ne sont pas bien « représentés » par leur syndicat respectif, ils sont « intimidés » par des Rambo !

UN SYNDICALISME INNOVATEUR ?

Partout dans le monde occidental, les États surendettés font face aux mêmes défis, notamment le refus de toute réforme de la part des



<p>syndicats des fonctions publiques. Or, le gouvernement du Québec n'a pas reçu le message. Non seulement l'État a consenti des augmentations de salaire, de meilleures conditions, des clauses de « croissance économique » et d'inflation, mais il n'a pas obtenu quoi que ce soit en matière de productivité et d'amélioration. Le contraste est saisissant – surtout si l'on considère que le ministre des Finances nous classait cinquièmes des plus endettés au monde – entre les mesures prises par les différents gouvernements, surtout en Europe. Certains (dont l'Irlande, la Grèce et</p>	<p>l'Espagne) font des compressions sur les salaires de leurs employés. D'autres (les États-Unis et le Japon) les gèlent. Mais plus fondamental encore, pourra-t-on saisir l'occasion de redéfinir le gouvernement dans les années qui viennent ? La productivité a crû à un taux plus élevé dans le secteur privé que dans le secteur public. Dans le privé, l'absence de syndicats ou des syndicats plus pragmatiques a permis de nouveaux modèles d'affaires, de se livrer à de l'innovation, de mettre fin aux échecs et de se débarrasser des mauvais éléments, par</p>	<p>exemple. Nos syndicats seront-ils capables de faire preuve d'autant de pragmatisme ? Avec les leaders syndicaux que nous avons en ce moment, pas une chance ! Or c'est là que se trouve le vrai défi : comment fournir de meilleurs services aux citoyens au meilleur coût possible ? Oui, nos lois du travail et nos conventions collectives doivent être réformées, non pas dans le sens où on l'entend trop souvent dans la bouche de l'orthodoxie gauchiste du 20e siècle, mais bien dans celui de la flexibilité du troisième millénaire.</p>
--	--	---

Ces syndicats qui nous gouvernent 4 – Mercredi 26 janvier 2011

<p>Le copinage a toujours existé entre le Parti québécois et les grandes centrales syndicales. C'est encore vrai maintenant. Et depuis au moins 1985, il a été rendu nécessaire pour les libéraux aussi. Depuis 1976, le Parti québécois et le Parti libéral ont été au pouvoir 18 ans chacun. L'Action démocratique du Québec, à qui les syndicats n'ont jamais caché leur hostilité, n'a jamais été élue.</p> <p>LE VER DANS LA POMME ?</p> <p>Je vais démontrer par des exemples concrets l'immense pouvoir d'influence qu'ont les grandes organisations syndicales en termes des « gains » qu'ils ont obtenus depuis cinq décennies. Autant de gains qui ont miné la compétitivité du Québec sur le plan économique, en plus de créer des effets pervers sur l'éthique et la probité des processus. Je vais en faire une énumération non exhaustive, car le contraire pourrait faire l'objet d'une thèse de doctorat. Je vais m'en tenir aux 10 plus kafkaïens.</p> <p>1-La Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction. Cette loi prévoit notamment, pour les entreprises qui y sont assujetties, la syndicalisation obligatoire dans le secteur de la construction, le placement syndical de la main-d'œuvre et le mutisme des donneurs d'ouvrage lors du renouvellement des</p>	<p>conventions collectives même si c'est eux qui doivent payer au bout du compte. Comme principal donneur d'ouvrage, par le truchement de nos importantes sociétés d'État, c'est nous – vous et moi – qui payons plus cher.</p> <p>2-La Loi sur l'équité salariale la plus compliquée et contraignante au monde. Sauf des technocrates du gouvernement du Québec et quelques experts qui en vivent, très peu en comprennent réellement son fonctionnement. Personne à ce jour n'a été en mesure de démontrer quelque pourcentage de « discrimination salariale systémique ». Dix ans après son adoption (1997), on avait le choix d'y mettre fin ou de poursuivre. L'État a choisi de continuer le harcèlement des entreprises d'ici.</p> <p>3-La Commission de la santé et de la sécurité du travail. L'idée d'une telle commission est excellente. Si elle doit être paritaire – elle l'est – pourquoi doit-elle être financée exclusivement par les entreprises ? De plus, en théorie, tant les salariés que les employés peuvent faire l'objet de poursuites en vertu de la loi. Or, dans les faits, les salariés ne sont jamais ennuyés même s'ils se révèlent d'une négligence extrême. Les cas systémiques d'abus de différentes mesures prévues à la loi sont trop nombreux et connus pour être énumérés ici. Mais puisque ce sont les entreprises qui payent...</p>	<p>4-L'introduction de la formule Rand dans nos lois du travail.</p> <p>5-La création des fonds d'investissement de la FTQ et de la CSN. Qu'est-ce que cela a à voir avec la mission d'un syndicat de salariés ? Avec des règles de gouvernance laxistes à la clé qui ont donné lieu, notamment, à des scènes folkloriques peu glorieuses autour d'un yacht désormais célèbre.</p> <p>6-Les fusions/défusions municipales, dont on devait sortir enrichis par des économies d'échelle remarquables. Résultat : la fonction publique municipale la plus chère en Amérique du Nord ! La seule place au Québec où on a réussi à niveler par le haut !</p> <p>7-Le manque d'exigence de reddition de compte, de transparence et de représentativité formelle dans nos lois du travail en général. Il y a la FTQ, la CSN, la CSQ et la CSD. Mais il y a les TUA, le SCFP, les TUA, les Teamsters, etc. Qui répond de qui ?</p> <p>8-Les mesures antisalariées de remplacement dont on a parlé précédemment.</p> <p>9-Le couple « sécurité d'emploi » et « ancienneté » comme unique critère de promotion dans la fonction publique.</p> <p>10-La signature de cartes pour l'accréditation plutôt que le scrutin secret systématique.</p> <p>Lundi prochain : un syndicalisme innovateur ?</p>
---	--	--

Ces syndicats qui nous gouvernent 3 – Lundi 24 janvier 2011

<p>C'est l'homme d'État romain Cicéron qui popularisa l'expression « le nerf de la guerre », soit l'argent. En effet, dans tout conflit, la partie qui a le plus de ressources est en général la mieux placée pour gagner que la partie qui en manque. Au Québec, paradoxalement, les milieux d'affaires perdent la plupart du temps contre leurs adversaires syndicaux faute de moyens.</p> <p>SYNDICATS INC.</p> <p>On estime – chiffre conservateur – que les syndicats québécois reçoivent près de 800 millions \$ de financement par année. Chaque grande organisation syndicale dispose de services de relations publiques, de marketing et de communication dignes des plus grandes sociétés commerciales. À la différence près que les sociétés commerciales s'en servent pour promouvoir les services ou les biens qu'elles produisent, pas pour promouvoir une idéologie ou pour faire avancer un programme politique.</p> <p>Le Conseil du patronat du Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, les Manufacturiers et exportateurs du Québec et d'autres associations d'employeurs sont censés faire contrepoids, chacun à leur façon, à cette véritable machine à propagande presque milliardaire que constituent les organisations syndicales... Les associations patronales comptent essentiellement sur leurs adhérents pour y faire</p>	<p>face. Nos budgets réunis représentent au mieux 1 % du leur.</p> <p>La raison de cet immense déséquilibre en faveur des bureaucraties syndicales ? L'introduction dans la législation québécoise de la formule dite « Rand ». Cette formule, édictée par un ancien juge de la Cour suprême du Canada, Ivan Rand, permet à un syndicat qui représente les salariés compris dans une unité de négociation d'exiger que l'employeur prélève à la source les cotisations syndicales payables de manière obligatoire par l'ensemble des salariés membres de cette unité d'accréditation, même par ceux qui choisissent de ne pas faire partie du syndicat. Mais nulle part dans nos chartes on ne mentionne l'obligation de s'associer !</p> <p>La formule Rand conjuguée au système d'accréditation par signature de cartes fait en sorte que le Québec détient le record du taux de syndicalisation le plus élevé en Amérique du Nord.</p> <p>DES PRIVILÈGES MÉRITÉS ?</p> <p>Les organisations syndicales ne jouissent pas toutes de ces privilèges que leur confère la législation québécoise. Dans certains pays, comme la France, les forces, en termes financiers du moins, sont beaucoup plus équilibrées. D'autres généreux avantages sont consentis par l'État québécois aux organisations syndicales ou à leurs dirigeants. Ainsi, combien coûte aux contribuables québécois l'investissement dans le</p>	<p>Fonds de solidarité FTQ ou dans le Fondation CSN depuis des décennies ? Qui siège aux conseils d'administration de ces fonds d'investissement et à leurs différents comités ? Est-ce que les principes d'une saine gouvernance y sont appliqués ? Ne mélange-t-on pas les genres quand les leaders syndicaux se prennent pour des gens d'affaires, comme l'affirmait Yves Mercure, président sortant de la FTQ-Construction la semaine dernière ?</p> <p>Et pourquoi le président de la FTQ et la présidente de la CSN devaient-ils siéger au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec jusqu'à la crise des PCAA ? Avec, en prime pour la présidente de la CSN, un bulletin de présence peu reluisant à un comité essentiel au cours de cette année désastreuse ! Un poste pour le président du Conseil du patronat ? Il n'en a jamais été question.</p> <p>PLUS DE TRANSPARENCE, S.V.P. !</p> <p>Croyez-le ou non, les syndicats ne sont pas tenus de produire un rapport financier annuel. Selon l'article 47.1 de notre Code du travail, le membre d'un syndicat a le droit d'être informé des états financiers, mais pas le grand public. Pourtant, avec tout cet argent qu'il leur envoie, le public serait sans doute intéressé de connaître les salaires et autres avantages des dirigeants et combien est consacré à la recherche et aux communications, par exemple.</p>
--	--	--

Ces syndicats qui nous gouvernent 2 – Mercredi 19 janvier 2011

<p>Je vous écrivais lundi que la liberté d'association n'était l'apanage de personne. Même les em-</p>	<p>ployeurs ont le droit de s'associer! La Fédération des chambres de commerce du Québec a célébré</p>	<p>ses 100 ans en 2009. La même année, le Conseil du patronat du Québec soufflait 40 bougies. Il y</p>
--	--	--



a aussi les Manufacturiers et exportateurs du Québec et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. Une foule d'autres associations d'affaires ou d'entrepreneurs existent au Québec. Aucune n'a jamais eu le soutien de l'État comme l'ont eu la FTQ, la CSN, la CSQ, la CSD; pour ne nommer qu'elles. Surtout depuis la fin des années 1970.

L'ÉQUILIBRE ROMPU

À partir de 1977, le Code du travail du Québec se transforme par une série de mesures favorisant les salariés brisant ainsi l'équilibre relatif entre employeurs et employés. La plus radicale de ses mesures est certainement les dispositions antisalariées de remplacement, qui demeure 34 ans plus tard une curiosité légale au nord du Rio Grande (sauf une loi similaire adoptée en 1993 en Colombie Britannique).

Précisions linguistiques, si vous permettez. Le mot « gréviste » est presque bucolique, voire mythique, on l'a vu dans ma chronique de lundi. Les expressions « briseur de grève » ou encore pire, « scab », revêtent un sens on ne peut plus péjoratif (à noter qu'ils n'apparaissent ni l'un ni l'autre dans nos lois du travail, c'est un spin syndical tendancieux qui perpétue leur usage dans les médias). En outre, comment être un

briseur de grève durant un « lock-out » ? Et ce mot, anglais encore, sans doute pour faire sentir que les employeurs, associés à l'impérialisme anglosaxon, tyrannisent toujours les employés qui ne demandent pourtant qu'à travailler. Lui, ce mot, apparaît en toutes lettres dans nos lois. Dès lors, faire la grève est beaucoup plus noble que « commettre » un lock-out. Le mot « travailleur », monopolisé par les grandes organisations syndicales, est détourné de son sens véritable. Les étudiants travaillent, les bénévoles travaillent, les employeurs travaillent, les travailleurs autonomes travaillent et une majorité de salariés non syndiqués se lèvent chaque jour pour travailler. C'est la raison pour laquelle j'insiste sur le terme salarié ou employé.

MENTALITÉ ANTI EMPLOYEURS

Cet exercice de style peut vous paraître futile, mais dans les faits, il vient teinter une mentalité anti employeurs, anti entrepreneurs et anti création de richesse. D'ailleurs, cette mentalité se traduit dans toutes sortes de préjugés, des présomptions légales même, qui laissent entendre que les employeurs ne sont pas dignes de confiance.

Des exemples? Je reviens sur les dispositions antisalariées de remplacement. On justifie ces

mesures par des situations qui existaient dans les années 1970: violence et durée des conflits (Robin Hood, United Aircraft et La Presse, notamment, source l'Aut'Journal, 2002, entrevue avec Robert Burns). Non seulement le contexte a changé du tout au tout, mais les chiffres ne reflètent pas de différence ni sur la durée ni sur le nombre d'arrêts de travail entre le Québec et l'Ontario! J'ai les chiffres, mais il serait trop long de les fournir ici.

Qui plus est, pour paraphraser Me Jean-François Munn, si les salariés en arrêt de travail obligatoire (lock-out) reçoivent des fonds de grève, s'ils gagnent des revenus d'autres sources, s'ils concurrencent ouvertement leur employeur, s'ils appellent au boycott du produit de leur employeur, où est l'équilibre? Où est la légitimité de cette mesure? Surtout face à des PME.

Mais dans nos lois du travail, il y a de nombreuses anomalies – pas des modèles de démocratie par ailleurs – qui font présumer la mauvaise foi de l'employeur. Par exemple, l'accréditation par signature de cartes au lieu du scrutin secret systématique... Lundi prochain: Le nerf de la guerre!

Ces syndicats qui nous gouvernent 1 – Lundi 17 janvier 2011

Cette chronique est la première d'une série de cinq. Nul ne peut nier l'influence prépondérante que les grandes organisations syndicales du Québec exercent sur l'opinion publique et, par conséquent, sur les politiques publiques qui en découlent souvent. Mais d'où vient cet immense pouvoir des chefs syndicaux quand ils s'adressent aux médias ou aux élus? C'est ce que j'ai cherché à savoir.

LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION

La liberté d'association est une liberté fondamentale inscrite en toutes lettres dans la Charte canadienne des droits et libertés de 1982. Bien sûr, la liberté d'association n'a pas été créée par une disposition juridique, aussi importante soit-elle. Mais depuis 1982, cette liberté fondamentale « ne peut être restreinte que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique ». Je vous fais grâce de l'abondante jurisprudence qui est venue jalonner ce grand principe depuis. Mais bien que la Charte canadienne en excède plusieurs par la manière odieuse dont elle a été adoptée sans le consentement du Québec, dont je suis, très peu de nos citoyens iraient maintenant jusqu'à remettre en question la légitimité de cette liberté d'association.

Varia

RADIO-CANADA : Éducation : Le taux de diplomation plus élevé chez les immigrants - Mise à jour le mardi 25 janvier 2011 à 20h01

Les enfants d'immigrants qui sont arrivés au Canada avant d'atteindre l'adolescence ont un taux de diplomation universitaire plus élevé que leurs camarades de classe d'origine canadienne, révèle une étude de Statistique Canada.

La tendance est là. En fait, elle s'alourdit puisque l'écart entre les taux de diplomation des nouveaux arrivants des années 1980 et ceux des années 1960 s'est élargi.

Le document publié mardi s'appuie sur des données de six recensements canadiens effectués entre 1971 et 2006. Aux fins de l'étude, tout enfant né à l'étranger qui est arrivé au Canada à l'âge de 12 ans ou moins entrait dans la catégorie « enfant d'immigrant ».

Selon l'étude, les garçons qui sont arrivés dans les années 1980 ont obtenu un diplôme universitaire dans une proportion de 32 % entre 25 et

La liberté d'association ne concerne pas que les syndicats d'employés, tant s'en faut. Il peut s'agir de travailleurs bénévoles qui décident de s'associer sous une forme ou sous une autre dans le but de mieux organiser leurs activités. Ça peut aussi être un regroupement ponctuel de victimes qui veulent s'unir pour faire valoir leurs droits. Ou, encore, un club de bridge. La liberté d'association recoupe une infinité plus ou moins complexe de types d'activités. Elle présuppose même son corollaire : la liberté de ne pas s'associer avec qui que ce soit !

FAIRE LA GRÈVE

Ceux qui connaissent un peu l'histoire de la ville de Paris savent que l'expression « faire la grève » vient en fait d'un contresens historique. En effet, non loin de là où est située l'actuelle place de l'Hôtel de Ville existait une « grève » (c'est-à-dire une berge) en bordure de la Seine. Loin de faire la grève au sens moderne du terme, des employés non qualifiés s'y regroupaient pour se trouver un boulot pour la journée. C'est de là que viennent les expressions « être en grève », « faire la grève », « gréviste », etc. Admettons que c'est plus joli que being on strike !

Quoi qu'il en soit, il est admis aujourd'hui que la liberté d'association, en ce qui concerne les syndicats d'employés ou de salariés, comporte le

droit de faire la grève aux conditions juridiques énoncées au début. Pour les non-syndiqués, la Loi sur les normes minimales du travail s'assure de protéger les salariés.

Il faut dire, reconnaître et répéter que ce ne fut pas le cas tout le temps. Même les libertés de s'associer, de protester, de faire valoir ses droits et de faire la grève ont été niées pendant des années, pour ne pas dire des siècles. La situation actuelle est le résultat de luttes de classes, de combats épiques et d'énormes souffrances. Ce n'est qu'au 19e siècle que les mouvements syndicaux ont commencé à s'organiser réellement.

Au Québec, l'équilibre des forces entre employeurs et employés n'a pas été acquis avant les années 1960. Dans la fonction publique, l'arrivée de la sécurité d'emploi enchâssée dans de lourdes conventions collectives a laissé poindre le retour du balancier... Durant la décennie suivante, avec l'arrivée du Parti québécois au pouvoir et son fameux « préjugé favorable aux travailleurs », l'équilibre a été bel et bien rompu... dans l'autre sens. En toute honnêteté, il faut bien admettre que certains importants employeurs de l'époque avaient toujours une grossière mentalité du Far West ! Ils ont eu ce qu'ils méritaient.

34 ans. À peine 20 % des étudiants canadiens du groupe de référence ont réussi à décrocher un diplôme au cours de la même période.

Le taux de diplomation de ceux qui sont arrivés au pays dans les années 1960 est supérieur à celui des élèves canadiens, mais de 6 %. C'est donc dire que l'écart a doublé entre les années 1960 et 1980.

Les statistiques indiquent que la même tendance prévaut du côté féminin. Cependant, le pourcentage de femmes détenant un diplôme de l'université a augmenté de façon plus marquée que chez les hommes, et ce, autant chez les jeunes immigrantes que chez les étudiantes nées au pays.

Statistique Canada estime que l'écart grandissant entre les cohortes d'immigrants s'explique par le changement des pays d'origine des immi-

grants qui s'est opéré dans le temps. Une part plus importante d'enfants arrive avec des parents provenant de pays où les niveaux de scolarité sont plus élevés.

Dans les années 1960, les Européens comptaient pour 71,4 % de la population totale d'enfants immigrants. Leur nombre n'a cessé de chuter depuis, passant à 40,8 % dans les années 1970, puis à 28,6 % en 1980.

À l'inverse, la proportion de jeunes nouveaux arrivants provenant des pays asiatique n'a cessé de croître. En 1960, ils formaient 9,7 % de la population totale d'enfants immigrants. En 1980, ils étaient 42,2 %.

La Presse Canadienne

[audio-vidéo](#)

LA PRESSE : L'ÉCONOMIE QUI S'ÉCRIT : Un outil de référence incontournable : Le Québec amorce la nouvelle décennie avec autant d'atouts que de défis – Jeudi 13 janvier 2011



PHOTO PATRICK SANFAÇON, ARCHIVES LA PRESSE

Dans un vigoureux plaidoyer pour la recherche universitaire qu'il voit comme un moteur de la croissance économique, Robert Lacroix préconise une autonomie plus grande des universités et la diversification de leurs sources de financement qui inclut la déréglementation des droits de scolarité.

RUDY LE COURS

Au nombre des premiers, il a plus que retrouvé les emplois perdus durant la récession et renoué, bien que timidement, avec l'expansion économique.

Parmi les seconds, on note le déclin démographique, la difficulté à recruter et embaucher des immigrants pourtant compétents, une ponction fiscale et un service de la dette plus lourds que chez nos voisins alors qu'il lui faut retrouver l'équilibre budgétaire.

Il est évidemment question de ces enjeux et de bien d'autres encore dans Le Québec économique 2010 officiellement lancé aujourd'hui. L'ouvrage collectif sous la direction de Marcellin Joanis et Luc Godbout, dont une première mouture avait paru alors que le Québec était plongé en récession, brosse en 13 chapitres et 50 fiches thématiques un portrait sans fard du Québec socio-économique d'aujourd'hui.

Les travaux récents du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) qui coédite l'ouvrage sont synthétisés par leurs auteurs en articles regroupés autour de

quatre thèmes: le capital humain, le capital physique, le progrès technologique et le rôle de l'État dans la croissance économique.

D'entrée de jeu, la table est mise avec les projections économiques du ministère des Finances jusqu'en 2025. « Les améliorations prévues au regard du marché du travail et de la productivité ne compenseront qu'en partie les impacts du ralentissement de la croissance de la population et de son vieillissement », nous met-on en garde.

Le dernier chapitre, que signent Claude Castonguay et Mathieu Laberge, apporte une réponse partielle à cette problématique en incitant le Québec à se doter d'une politique de « vieillissement actif ». Après tout, n'est-ce pas ici que l'âge moyen de la retraite est parmi les plus bas: 59,5 ans chez les femmes et 59,9 ans chez les hommes, ce qui est moins que la moyenne canadienne et des pays de l'OCDE?

Le marché du travail fait l'objet d'autres analyses éclairantes. Celle de Brahim Bourdarbat et Maude Boulet met en lumière la sous-utilisation des compétences des immigrants, tandis que celle de Claude Montmarquette allume un feu jaune quant au danger d'un salaire minimum qui se rapproche trop du salaire médian de la cohorte des 15-24 ans. Pour freiner le décrochage scolaire, il préconise un salaire minimum plus faible pour les 15-19 ans, comme le fait l'Ontario.

On ne peut aborder l'école sans évoquer le financement des universités. Clément Lemelin analyse cet épineux dossier sous toutes ses coutures. Il tire plusieurs conclusions pertinentes qui risquent de faire l'unanimité... contre lui. Ainsi, tout en affirmant que les étudiants forment un groupe favorisé « tant par leur origine que par leur avenir », il préconise une modulation et une augmentation des droits de scolarité, « mais pas nécessairement » leur déréglementation.

Cette position nuancée va quelque peu à l'encontre de celle de Robert Lacroix. Dans un vigoureux plaidoyer pour la recherche universitaire qu'il voit comme un moteur de la croissance

économique, il préconise une autonomie plus grande des universités et la diversification de leurs sources de financement qui inclut la déréglementation des droits de scolarité.

De son côté, Luc Savard analyse les dépenses publiques en infrastructures susceptibles de stimuler l'investissement privé (universités, ports, voies de communication, hôpitaux) et celles qui risquent de le freiner (on pense à des installations olympiques...)

Justin Leroux décortique la tarification du réseau routier. Il fait ressortir que la taxe sur l'essence comporte deux objectifs: faire payer la pollution et l'usure du réseau. Ils devront être distingués à mesure que les voitures hybrides ou électriques gagneront en popularité. Si elles polluent moins, elles usent tout autant la chaussée et ce coût n'est pas pris en compte si on se contente de taxer le carburant.

L'ouvrage consacre aussi une monographie sur les biotechnologies et l'hécatombe que leur a fait subir la dernière récession.

On aurait pu souhaiter d'autres analyses sur les problématiques forestière et manufacturière. Ce sera peut-être le cas dans une prochaine édition.

L'ouvrage n'est pas muet pour autant sur cette dernière question. Parmi la cinquantaine de fiches thématiques qui constituent sa seconde partie, plusieurs tableaux synthèses apportent une foule de renseignements très utiles.

On y met aussi en exergue un trait marquant de chacune des régions administratives du Québec. Tous les tableaux renvoient au site lequebec-économique.cirano.qc.ca qui sera mis à jour régulièrement.

[Le Québec économique 2010 - Vers un plan de croissance pour le Québec](#). Collectif. Sous la direction de Marcellin Joanis et Luc Godbout. CIRANO et PUL. Québec. 421 pages.

Voir aussi la [chronique vidéo Le Québec économique 2010](#), une référence incontournable sur lapresseaffaires.com

THE GAZETTE : Facing the student-fare dilemma : SINGLE MOM wonders why she pays full price just because she's over 25 – Thursday, January 13, 2011

"It's age discrimination. All full-time students should also have access to the same reduced fares."

DESEA TRUJILLO



JOHN MAHONEY THE GAZETTE

Concordia University student Desea Trujillo outside the Guy-Concordia métro station. "When you're in school, financially, it's really, really hard – you're economically fragile," says the 40-year-old single mother whose children are 7 and 10. Trujillo is studying early childhood and elementary education.

ANDY RIGA GAZETTE TRANSPORTATION REPORTER

Desea Trujillo doesn't get it. Why must she – a 40-year-old single mother with two children who works part-time to support herself as a university student – pay full fare on public transit?

After all, fellow students who are 25 or younger are eligible for significant student discounts, even if they're living at home, with tuition paid by their parents.

Full-time students 25 or younger who live on Montreal Island pay \$41 for a monthly transit pass from the Société de transport de Montréal. The price for older full-time students: \$72.75.

"It's age discrimination," said Trujillo, who is studying early childhood and elementary education at Concordia University. "All full-time students should also have access to the same reduced fares."

Trujillo wrote to STM chairperson Michel Labrecque about the discrepancy this week. Support groups for students who are parents at Concordia and the Université du Québec à Montréal support her letterwriting campaign.

"When you're in school, financially, it's really, really hard – you're economically fragile," especially if you're a parent, said Trujillo, whose children are 7 and 10.

A recent study found 11 per cent of undergraduate students in Canada are parents. About 30 per cent of university students are over 25, Statistics Canada says.

In the 2001 municipal election, Gérald Tremblay promised discounted transit for all students. But in 2002, after Tremblay became mayor of Montreal, the discount was given only to those who are 18 to 25 (those under 18 already paid lower rates).

At the time, the city said students over 25 would eventually get the discount, too, but that never happened.

Marvin Rotrand, vicechairperson of the STM, said the age 25 cut-off was chosen in 2002 because "it takes in most full-time students at a cost that was affordable."

In 2010, the STM estimates, it cost \$22 million to subsidize 18-to-25-year-old students.

"Covering everyone is a question of dollars and cents," Rotrand said.

"This is a societal choice and the additional costs would have to be defrayed from somewhere."

It would cost about \$7 million to \$10 million per year to extend the discount to over-25s, the STM says.

Rotrand noted Montreal transit rates are low compared to other cities. In Toronto, post-secondary students pay \$99 for monthly passes; that's \$26.25 more than Montreal's regular, nondiscounted monthly fare. At some Canadian universities, so-called U-Pass (for universal transit pass) systems have been put in place. Student councils negotiated with local transit authorities to get discounted passes for all full-time students, no matter their age. Students pay a mandatory fee to their student association for an unlimited pass.

At the University of Victoria, for example, students pay \$69.25 for a four-month U-Pass. Normally, it costs \$320 for four months of transit. Carleton University and the University of Ottawa launched a pilot U-Pass program in the fall. Students pay \$145 per semester for unlimited transit; the city of Ottawa is spending \$2.5 million to subsidize the program. Students at the Université de Montréal voted for a U-Pass system in 2007. The university has said it hopes to have the system in place by this fall but a final deal has not been worked out yet.

Among points not finalized is who would subsidize the program, a spokesperson said. Rotrand said the STM is open to the U-Pass idea. "We want to increase (ridership) and create loyalty, so we want to reach out to students if we can," he said. But it would require the participation of the Montreal agglomeration council, the Quebec government and universities and student associations, Rotrand said.

LE SOLEIL : Le profil des tricheurs décrypté : Une étude associe des traits de personnalité psychopathe au plagiat scolaire – Jeudi 06 janvier 2011

Les gens dans le domaine croyaient que la personnalité n'avait rien à voir avec la tricherie. [...] Plusieurs seront surpris par la force des associations que nous avons trouvées

Delroy L. Paulhus, chercheur à l'Université de Colombie-Britannique

On peut prédire deux choses, aussi inexorables que la mort et les impôts, à propos du trimestre qui commence lundi prochain. La première est qu'il y aura des examens et des travaux à remettre. La seconde est que certains étudiants tenteront de prendre des raccourcis, en trichant d'une manière ou d'une autre. Comme au trimestre précédent. Et à l'autre d'avant aussi. Et ainsi de suite jusqu'à Charlemagne. Mais étonnamment, on en savait bien peu sur ces « esprits criminels » jusqu'à ce que trois psychologues de l'Université de Colombie-Britannique (UCB) parviennent récemment à les percer. Beaucoup d'efforts avaient été faits pour cerner la personnalité des tricheurs, mais ils n'avaient pas donné grand-chose à cause d'une mauvaise méthodologie, écrivent Kevin M. Williams, Craig Nathanson et Delroy L. Paulhus dans un article publié l'autome dernier dans le Journal of Experimental Psychology : Applied. Les principaux facteurs menant au plagiat qui avaient été identifiés auparavant étaient les difficultés scolaires, les mauvaises habitudes de travail et des « facteurs situationnels » — comme se rendre compte

que le professeur surveille mal ou pas du tout pendant un examen. **LA « TRIADE NOIRE »**
Dans un premier temps, les chercheurs ont donc demandé à 249 étudiants en psychologie à UCB s'ils avaient déjà triché à l'école, puis leur ont fait passer des tests visant à mesurer plusieurs traits de personnalité. Afin de s'assurer que cette méthode, basée sur l'autodéclaration, ne biaisait pas les résultats, ils ont ensuite répété grosso modo la même expérience avec 107 autres étudiants, mais en utilisant cette fois un logiciel antiplagiat, Turnitin, et de vrais travaux scolaires. Ils s'attendaient à voir une association avec ce que les psychologues appellent la « triade noire », c'est-à-dire le narcissisme, le machiavélisme et la psychopathie. Le premier trait, marqué par le fait d'être très centré sur soi et par un sentiment de supériorité, pouvait en principe pousser à la triche parce qu'il s'accompagne d'une attitude « tout m'est dû ». Le machiavélisme étant une propension au cynisme et à la manipulation, on s'attendait aussi à le voir associé au plagiat. Mais il est ressorti de l'étude que seule la psychopathie (marquée entre autres par l'insensibilité, l'instabilité et un penchant antisocial) s'est révélée nettement associée à la tricherie. Mais malgré tout, M. Paulhus s'est dit « peu surpris » par les résultats lors d'un entretien avec Le Soleil. « Je ne suis pas sûr au sujet des narcissiques, mais je crois qu'il y a des facteurs con-

tradictaires en ce qui les concerne. S'ils se croient supérieurs aux autres, ils peuvent se dire qu'ils n'ont justement pas besoin de tricher. Mais d'un autre côté, s'ils craignent un mauvais résultat, cela peut les inciter à tricher », dit le chercheur. De manière générale, ajoute-t-il, « il était important de publier cet article parce que les gens dans le domaine croyaient que la personnalité n'avait rien à voir avec la tricherie. Alors je crois que plusieurs seront surpris par la force des associations que nous avons trouvées ». Un autre ensemble de traits de personnalité, plus général et nommé Big Five (extraversion, agréabilité, ouverture, stabilité émotionnelle et caractère consciencieux), a été utilisé lors de ces expériences et a donné des résultats cohérents avec ceux de la triade noire. De son côté, si elle salue le travail de M. Paulhus et al., la chercheuse en éducation de la TELUQ Caroline Brassard rappelle tout de même que bien d'autres facteurs entrent en ligne de compte : d'une étude à l'autre, les deux tiers des étudiants admettent avoir déjà triché pendant leurs études, et nos sociétés ne sont pas — fort heureusement — composées aux deux tiers de psychopathes. « Quand on va interroger ceux qui trichent, on se rend souvent compte pour la plupart que ce sont des cas qui relèvent plus de l'ignorance [de la bonne façon de citer un auteur, par exemple] plutôt que de la tricherie consciente », dit-elle.

LE DEVOIR : «Le Québec, ce n'est pas un magasin» : Selon la CSQ, Québec a un devoir de justice sociale à l'égard des citoyens – Mardi 04 janvier 2011



Photo : Jacques Grenier - Le Devoir
Le président de la CSQ, Réjean Parent

La Presse canadienne
La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) entend revendiquer des mesures budgétaires plus équitables en ce début d'année. Alors qu'il dressait la liste des priorités pour 2011, le président du syndicat, Réjean Parent, a soutenu hier que le gouvernement avait un devoir de justice sociale à l'égard des citoyens. Cela doit se traduire notamment par une échelle d'imposition et des mesures fiscales équitables qui tiennent compte des revenus. «Le rêve de la CSQ, c'est de retrouver un rapport avec l'État qui en soit un de citoyens, puisque dans le moment, on est dans un rapport de contribuables. On place la personne comme un

consommateur de services gouvernementaux. Le Québec, ce n'est pas un magasin», a-t-il fait valoir. Faisant également le bilan de l'année 2010, M. Parent s'est réjoui que la centrale syndicale ait réussi à faire reculer le gouvernement sur le ticket modérateur en santé. Il espère qu'il reviendra aussi sur sa décision en ce qui a trait à la franchise pour la santé. La CSQ compte par ailleurs s'opposer cette année aux intrusions du privé dans le système public de santé. La centrale déplore que l'on tente de faire croire aux gens qu'il est normal de déboursier pour obtenir des soins de santé alors qu'ils paient déjà des impôts. «Cela n'a pas désengorgé les listes d'attente, cela a simplement fait en sorte qu'il y a désormais deux catégories de citoyens, ceux qui ont les moyens de payer et qui se font traiter rapidement et ceux qui n'ont pas les moyens», a illustré M. Parent. **Éducation et droits de scolarité**
La centrale veut aussi poursuivre ses efforts pour faire de l'éducation une véritable priorité nationale. «2011 va être une année éducation», a affirmé le président qui déplore le peu d'efficacité et le peu de répercussions des plans mis de

l'avant concernant la violence à l'école, la persévérance scolaire et le français. De plus, la CSQ tentera de faire reculer Québec sur sa volonté de hausser les frais de scolarité des universités. «Il faut favoriser l'accessibilité au maximum. On dit qu'on va avoir de plus en plus besoin de main-d'oeuvre hautement qualifiée, donc ce n'est pas le temps de décourager les jeunes», a indiqué M. Parent. Il a aussi exprimé sa déception face à l'attitude gouvernementale dans le dossier des écoles passerelles, qui permettent à des parents fortunés d'«acheter» pour leurs enfants un accès au réseau public anglophone. Il a rappelé qu'il y avait eu une forte mobilisation des membres de la CSQ craignant pour la survie du français. Le président estime également que le gouvernement doit demeurer un employeur attrayant, en mesure d'attirer les compétences pour affronter le défi du renouvellement des effectifs dans le secteur public et celui du transfert des expertises. La CSQ poursuivra par ailleurs le travail pour finaliser les ententes conclues en front commun et en fédérations, tout comme celle concernant les responsables de garde en milieu familial. M. Parent a précisé qu'il fallait compléter les textes



et poursuivre certains travaux découlant des comités.

La centrale compte également travailler de concert avec les autres organisations syndicales au

cours de l'année à venir. «Je crois que ces alliances ne pourront que grossir. Il y a une nécessité de regrouper les forces citoyennes», a conclu M. Parent.

La CSQ représente près de 180 000 membres.

LA PRESSE : La CSQ réclame une plus grande justice sociale – Mardi 04 janvier 2011

« Le rêve de la CSQ, c'est de retrouver un rapport avec l'État qui en soit un de citoyens puisqu'en ce moment, on est dans un rapport de contribuables. »

Réjean Parent

LA PRESSE CANADIENNE

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) entend revendiquer des mesures budgétaires plus équitables en ce début d'année.

Alors qu'il dressait la liste des priorités pour 2011, le président du syndicat, Réjean Parent, a soutenu hier que le gouvernement avait un devoir de justice sociale à l'égard des citoyens. Cela doit se traduire notamment par une échelle d'imposition et des mesures fiscales équitables qui tiennent compte des revenus.

« Le rêve de la CSQ, c'est de retrouver un rapport avec l'État qui en soit un de citoyens puisqu'en ce moment, on est dans un rapport de contribuables. On place la personne comme un consommateur de services gouvernementaux. Le Québec, ce n'est pas un magasin », a-t-il fait valoir.

Faisant également le bilan de l'année 2010, M. Parent s'est réjoui que la centrale syndicale ait réussi à faire reculer le gouvernement sur le ticket modérateur en santé. Il espère qu'il reviendra aussi sur sa décision en ce qui a trait à la franchise pour la santé.

La CSQ compte par ailleurs s'opposer cette année aux intrusions du privé dans le système public de santé. La centrale déplore que l'on tente de faire croire aux gens qu'il est normal de déboursier pour obtenir des soins de santé alors qu'ils paient déjà des impôts.

Éducation

La Centrale veut aussi poursuivre ses efforts pour faire de l'éducation une véritable priorité nationale. « Deux mille onze va être une année éducation », a affirmé le président, qui déplore le peu d'efficacité et le peu de répercussions des plans mis de l'avant concernant la violence à l'école, la persévérance scolaire et le français.

De plus, la CSQ tentera de faire reculer Québec sur sa volonté de hausser les droits de scolarité des universités. « Il faut favoriser l'accessibilité au

maximum. On dit qu'on va avoir de plus en plus besoin de main-d'œuvre hautement qualifiée, donc ce n'est pas le temps de décourager les jeunes », a indiqué M. Parent.

Il a aussi exprimé sa déception face à l'attitude gouvernementale dans le dossier des écoles passerelles, qui permettent à des parents fortunés d'« acheter » pour leurs enfants un accès au réseau public anglophone.

Le président estime également que le gouvernement doit demeurer un employeur attrayant, en mesure d'attirer les compétences pour affronter le défi du renouvellement des effectifs dans le secteur public et celui du transfert des expertises.

La CSQ poursuivra par ailleurs le travail pour finaliser les ententes conclues en front commun et en fédérations, tout comme celle concernant les responsables de garde en milieu familial.

La CSQ représente près de 180 000 membres.

LE SOLEIL : La CSQ rêve de retrouver un rapport de citoyens avec l'État – Mardi 04 janvier 2011

La Presse Canadienne

MONTREAL — La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) entend revendiquer des mesures budgétaires plus équitables en ce début d'année. Alors qu'il dressait la liste des priorités pour 2011, le président de la Centrale, Réjean Parent, a soutenu hier que le gouvernement avait un devoir de justice sociale à l'égard des citoyens. Cela doit se traduire notamment par une échelle d'imposition et des mesures fiscales équitables qui tiennent compte des revenus.

«Le rêve de la CSQ, c'est de retrouver un rapport avec l'État qui en soit un de citoyens puisque, dans le moment, on est dans un rapport de contribuables. On place la personne comme un consommateur de services gouvernementaux. Le Québec, ce n'est pas un magasin», at-il fait valoir.

Faisant également le bilan de l'année 2010, M. Parent s'est réjoui que la centrale syndicale ait réussi à faire reculer le gouvernement sur le ticket modérateur en santé. Il espère qu'il reviendra aussi sur sa décision en ce qui a trait à la franchise pour la santé.

La CSQ compte par ailleurs s'opposer cette année aux intrusions du privé dans le système public de santé. La Centrale déplore que l'on

tente de faire croire aux gens qu'il est normal de déboursier pour obtenir des soins de santé alors qu'ils paient déjà des impôts.

«Cela n'a pas désengorgé les listes d'attente, cela a simplement fait en sorte qu'il y a désormais deux catégories de citoyens, ceux qui ont les moyens de payer et qui se font traiter rapidement et ceux qui n'ont pas les moyens», a illustré M. Parent.

La Centrale veut aussi poursuivre ses efforts pour faire de l'éducation une véritable priorité nationale. «2011 va être une année éducation», a affirmé le président, qui déplore le peu d'efficacité et le peu de répercussions des plans mis de l'avant concernant la violence à l'école, la persévérance scolaire et le français.

FAVORISER L'ACCÈS À L'UNIVERSITÉ

De plus, la CSQ tentera de faire reculer Québec sur sa volonté de hausser les droits de scolarité des universités. «Il faut favoriser l'accessibilité au maximum. On dit qu'on va avoir de plus en plus besoin de main-d'œuvre hautement qualifiée, donc ce n'est pas le temps de décourager les jeunes», a indiqué M. Parent.

Il a aussi exprimé sa déception face à l'attitude gouvernementale dans le dossier des écoles passerelles, qui permettent à des parents fortunés d'« acheter » pour leurs enfants un accès au réseau public anglophone. Il a rappelé qu'il y avait eu une forte mobilisation des membres de la CSQ craignant pour la survie du français.

TRANSFERT DES EXPERTISES

Le président estime également que le gouvernement doit demeurer un employeur attrayant, en mesure d'attirer les compétences pour affronter le défi du renouvellement des effectifs dans le secteur public et celui du transfert des expertises.

La CSQ poursuivra par ailleurs le travail pour finaliser les ententes conclues en front commun et en fédérations, tout comme celle concernant les responsables de garde en milieu familial. M. Parent a précisé qu'il fallait compléter les textes et poursuivre certains travaux découlant des comités.

La Centrale compte également travailler de concert avec les autres organisations syndicales au cours de l'année à venir. «Je crois que ces alliances ne pourront que grossir. Il y a une nécessité de regrouper les forces citoyennes», a conclu M. Parent.

La CSQ représente près de 180 000 membres.

RADIO-CANADA : Centrales syndicales : La CSQ veut faire de l'éducation une « priorité nationale » - Mise à jour le lundi 3 janvier 2011 à 16 h 47

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) entend « empêcher une dérive à droite » de la province en 2011, en militant contre l'intrusion du secteur privé en santé et la hausse des droits de scolarité dans les universités.

Après la CSN la semaine dernière, c'était au tour de la CSQ de dresser le bilan de l'année 2010 et d'établir ses priorités pour 2011, au cours d'une conférence de presse tenue lundi, à Montréal. Revenant sur 2010, le président de la centrale, Réjean Parent, s'est dit fier de l'entente conclue entre le gouvernement et les responsables de service de garde en milieu familial. Il s'est aussi félicité d'avoir fait reculer le gouvernement sur le

ticket modérateur en santé, et espère en faire autant à propos de la contribution santé.

Certains sont tentés par des idées de droite, de vieilles marottes qu'on nous sert depuis 30 ans. Notre défi est de faire la démonstration que cette pensée magique n'apporte rien et que le principe d'utilisateur payeur n'est qu'un écran de fumée.

— Réjean Parent, président de la CSQ

Concrètement, la CSQ entend livrer bataille sur deux principaux fronts : la santé et l'éducation. « Les intrusions du privé dans notre système

public [de santé] sont réelles et c'est très inquiétant, » a déclaré Réjean Parent.

Les membres de la CSQ proviennent majoritairement du milieu scolaire. Ils comptent poursuivre leurs efforts pour faire de l'éducation une priorité nationale. Pour leur président, « il faut sortir de la stagnation des dernières années, mobiliser les ressources, faire en sorte que le taux de diplomation avant 20 ans passe de 72 ou 73 % à 85 ou 90 % ».

La CSQ représente 180 000 travailleurs des domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux, et des services de garde, notamment.

